329.

L'ITALIE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH,

F. ARNAUD DE L'ARIÉGE

L'ITALIE

TOME SECOND

PARIS
PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
18, RUE DE SEINE, 18

1864

LIVRE III

DÉCADENCE DE L'ITALIE. — QUATORZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

FIN DE L'ITALIE RÉPUBLICAINE. — COMMENCEMENT DE L'ÈRE DES SEIGNEURS.

I

Depuis la destruction du royaume, les cités italiennes n'ayant entre elles de lien commun que les ligues accidentelles qui les unissaient pour la défense, soit contre l'empire, soit contre la papauté, furent tout entières, on l'a vu, au travail intime de leurs révolutions sociales. Quant à leur vie extérieure et à leur participation aux mouvements généraux de la Péninsule, toute leur activité, toute leur puissance d'expansion furent dépensées dans la lutte des Guelfes et des Gibelins.

Par l'effet inévitable de cet éternel conflit, chaque cité suivait toujours fatalement, non un drapeau

national, mais le drapeau dérisoire du sacerdoce ou de l'empire. L'esprit de parti s'était substitué au sentiment de la patrie ; les Italiens n'étaient plus des Italiens, mais des sectaires. Toute idée de solidarité et d'unité s'était si entièrement effacée, qu'on ne la retrouvait pas dans le plus petit groupe de provinces ou de cités. De même que les grandes capitales restaient fièrement indépendantes les unes vis-à-vis des autres et libres de se jeter à leur gré ou dans le parti de l'empire ou dans celui de la papauté, de même les villes secondaires, les villages et les bourgs tâchaient incessamment de se soustraire à l'attraction de la grande cité voisine, pour suivre, selon la passion qui les inspirait, le drapeau guelfe ou le drapeau gibelin.

Or, comme il était impossible, nous en avons dit la raison, que l'un des deux partis vainquît et anéantît l'autre, le sacerdoce et l'empire se servaient mutuellement de frein et de limites ; et chaque république avait été ainsi préservée de l'absorption, soit dans l'empire, soit dans l'État pontifical.

C'est cette indépendance relative des cités vis-à-vis des deux puissances, en même temps que l'absence de tout lien commun et de tout rapport de subordination entre ces cités, qu'on a appelé l'indépendance et la liberté de l'Italie. Les républiques italiennes du moyen âge n'ont pas connu d'autre indépendance.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que, si aucune des deux puissances ne fut assez forte pour

anéantir sa rivale et absorber l'Italie, l'illusion de l'empire universel, guelfe ou gibelin, avait suffi pour écarter toute prétention d'unification nationale, soit totale, soit partielle, au profit d'une individualité considérable quelconque.

Quand les Italiens se virent abandonnés de ces protecteurs en qui ils avaient mis toutes leurs espérances, quand la papauté fut déconsidérée, que l'empire fut tombé dans le mépris public, et que les républiques, épuisées et découragées, cessèrent de se passionner pour la grande querelle qui les agitait depuis si longtemps sans résultat, des groupements de cités commencèrent à se former autour des villes les plus importantes.

II

Cette révolution dans l'état politique de la Péninsule ne s'accomplit pas en un jour. Les républiques, fières de leurs glorieux souvenirs d'indépendance, essayèrent longtemps de sauvegarder le droit, quand, de fait, elles se donnaient des chaînes. Pour se sauver de l'anarchie, elles suspendaient la constitution, elles confiaient tous les pouvoirs à un chef unique, souvent à un prince étranger ou à quelque capitaine de fortune. Mais cette dictature était temporaire, et les citoyens croyaient rester libres, parce qu'ils avaient fixé un terme à leur servitude.

Ainsi, l'année 1318, le roi Robert de Naples fut

nommé pour dix ans seigneur de Gênes. En 1326, le fils de ce prince, duc de Calabre, fut appelé par les Florentins effrayés des progrès de Castruccio, et il reçut pour dix ans la dictature de la république, puis de la plupart des villes alliées de Florence. Dans le même temps, plusieurs villes des Romagnes et de l'Émilie se mirent, au même titre, sous la sauvegarde des légats du saint-siége.

Ce régime des dictatures temporaires, engendré par la déroute des partis et par l'absence d'un droit national protecteur pour chaque cité, se généralisa et devint une impérieuse nécessité. Peu à peu tout esprit public se perdit au sein des communes, et ces cités, jadis si jalouses de leurs franchises municipales, se trouvèrent façonnées pour la servitude.

C'est alors que des hommes audacieux, le plus souvent des chefs de bandes, s'emparent du pouvoir, les uns par la ruse, les autres par la violence, et que des gouvernements permanents ne relevant que d'eux-mêmes remplacent les dictatures temporaires volontairement instituées par la cité. Telle fut l'origine des seigneuries.

L'avénement des seigneurs est comme une trêve dans la lutte acharnée des Gibelins et des Guelfes. Les populations, désespérées de la stérilité de ces crises violentes et ne pouvant se rendre compte de la cause qui mettait l'Italie dans une impasse, subirent, sans trop de résistance, le joug de quiconque leur assurait un peu de repos. Les chefs habiles qui surent saisir

l'occasion offerte à leur ambition, au lieu de prendre parti pour l'une ou l'autre des deux sectes, ainsi que l'avaient fait jusque-là le podestat, le capitaine du peuple, le tyran, essayèrent de dominer et de représenter tous les éléments, en affectant une impartialité souveraine. N'épousant au fond ni la cause du pape ni celle de l'empereur, sceptiques à l'endroit du saint-empire et de la théocratie romaine, mais profitant, pour asseoir et augmenter leur influence, de tout ce qui pouvait leur venir en aide, ils louvoyaient entre l'empereur et le pape, se servant tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

De la cité principale, le nouveau chef étendit bientôt sa domination, d'abord sur la banlieue, sur la campagne, sur tous les villages des alentours, puis sur les villes voisines de second ordre. Et ce mouvement d'absorption ne s'arrête que devant une puissance analogue qui travaille à grouper autour d'un autre grand centre les éléments destinés à former une autre seigneurie.

Rien n'échappe à la loi commune. Pour résister à cette attraction de la cité souveraine, où trouver un point d'appui? Les vieux partis ne représentent plus une force : en vain une cité essayera-t-elle d'invoquer le droit supérieur de l'empire ou la tutelle du saint-siége. En dehors du droit seigneurial, ce qui règne, c'est l'anarchie. Chaque cité comme chaque bourgade tombera donc à son tour dans l'orbite d'une ville de premier ordre.

Et l'Italie se trouva divisée, non plus en une multitude de républiques, grandes et petites, toujours rivales et respectivement indépendantes, mais en un très-petit nombre de seigneuries fortement constituées sous la main de chefs omnipotents.

III

Parmi les maisons nouvelles qui fondèrent des établissements de haute importance et exercèrent sur la Péninsule une influence capitale, deux surtout s'illustrèrent par les éminentes facultés de quelques-uns de leurs chefs et par leur immense ambition, la maison des La Scala, maîtres de Vérone, et celle des Visconti, seigneurs de Milan. Toutes deux ne rêvèrent rien moins que la conquête de l'Italie, et toutes deux furent deux fois sur le point d'atteindre ce but suprême, les La Scala sous Cano le Grand et sous Mastino II, les Visconti sous Bernabos et sous Galéas.

Une Italie forte et indépendante pouvait sortir de ce mouvement. Si Rome eût pu se faire vraiment italienne, nous ne doutons pas que quelqu'un de ces seigneurs souverains, prenant Rome pour sa capitale, n'eût fini par englober dans un vaste État national toutes les provinces de la Péninsule, comme firent les rois de France rayonnant de Paris sur toutes les Gaules.

Mais ces tentatives d'unification devaient échouer par les mêmes causes qui avaient fait échouer toutes

les tentatives antérieures. Les deux puissances fatales, qui ne vivaient que des divisions de l'Italie, virent le danger et tâchèrent de le conjurer. Le pape et l'empereur, alarmés de ces révolutions qui menaçaient de faire disparaître à la fois le saint-empire et le sacerdoce politique, réagirent violemment. Le régime nouveau n'ayant pas d'autre raison d'être que l'effacement des vieux partis de la papauté et de l'empire, le moyen de le combattre était de raviver la vieille querelle des Guelfes et des Gibelins.

L'exil de la papauté ne profitera pas plus à la cause nationale que ne lui a profité l'éclipse de l'empire. La cour d'Avignon va continuer par ses légats les traditions de la politique pontificale. Que le péril, pour ses possessions temporelles, vienne du midi ou du nord, elle saura arrêter la marche de toute puissance envahissante. Il faut une digue contre les prétentions de cette maison d'Anjou imprudemment appelée par Urbain IV, et qui va devenir si menaçante sous Robert de Naples. Il faut une digue contre les progrès de ces seigneurs de la haute Italie, qui bientôt seront plus redoutables encore. Le saint-siége triomphera de tous les obstacles. Encore une fois pour sauver son trône politique, il sacrifiera l'Italie.

CHAPITRE II

LA PAPAUTÉ ET L'EMPIRE PENDANT L'EXIL D'AVIGNON

Le motif qu'avaient mis en avant les papes pour constituer un État pontifical, c'était le besoin d'assurer par cette assiette matérielle l'indépendance de leur autorité spirituelle. On a vu dans quels troubles incessants cette institution avait jeté le saint-siége, et quels effets désastreux elle avait eus pour la nationalité italienne. Voilà maintenant la papauté qui s'éloigne pendant plus de soixante ans de la ville éternelle; elle établit son siége hors de la Péninsule. Tout semble indiquer qu'elle entend faire d'Avignon le centre permanent du monde chrétien. Et elle n'abandonne rien de ses prétentions sur Rome et sur le patrimoine de saint Pierre. Absente, elle continue de peser sur l'Italie; elle prétend disposer de ses destinées.

Deux dangers, on le sait, menaçaient la puissance des papes en Italie, au commencement du quatorzième siècle : au nord, les seigneuries naissantes, et particulièrement celle de Milan ; au midi, le royaume de Naples s'efforçant toujours de reculer ses limites. Selon sa politique traditionelle, le saint-siége manœuvra entre ces deux écueils, de manière à paralyser successivement chacun de ses ennemis, en s'associant tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Mais il sentait que, dans l'état de déconsidération où était tombée, aux yeux des Italiens, la papauté exilée volontaire, l'habileté de ses légats ne suffirait pas pour maîtriser les partis et dominer la situation.

Le saint-siége eut alors recours à l'artifice qui lui avait si souvent servi ; il réveilla l'idée de l'empire. Il comptait que désormais l'empereur n'aurait plus assez de prestige pour asseoir une domination permanente, et qu'ainsi les papes auraient, sans courir aucun risque sérieux, tous les bénéfices de cette intervention qui entretiendrait les divisions de la Péninsule et empêcherait le trop grand développement de l'un ou l'autre des petits États en voie de formation. Le saint-siége, du reste, saurait bien, si l'empire devenait menaçant, lui susciter à son tour des embarras.

Dans les premières années de cette période où la double absence de l'empereur et du pape semblait laisser le champ libre aux plus ambitieux projets, le plus grand danger pour le saint-siége était du côté de Naples.

§ 1er. — Clément V. — Robert de Naples. — Henri VII de Luxembourg.

I

La maison d'Anjou, qui occupait le trône de Naples, était le principal soutien du parti guelfe et favorisait dans toutes les villes de la Péninsule la bourgeoisie contre la noblesse. Depuis la destruction de la famille impériale des Hohenstauffen et l'éclipse de l'empire, elle n'avait cessé de convoiter toutes les provinces italiennes. Mais tant qu'elle eut à disputer la Sicile aux princes d'Aragon, ne pouvant disposer de toutes ses forces, elle dut ajourner ses projets de conquête sur le continent.

Libre enfin du côté de la Sicile, par suite des événements qui avaient assuré aux insulaires leur autonomie, Robert d'Anjou put reprendre avec ardeur l'œuvre capitale de la politique angevine. Tout favorisait alors les entreprises de ce prince. Depuis quarante ans, ni un empereur, ni une armée impériale ne s'étaient montrés en deçà des Alpes; la cour romaine venait de se transporter à Avignon; la Lombardie, la Ligurie, les Romagnes, étaient déchirées par les factions; parmi les seigneurs qui commençaient à surgir, aucun n'était encore assez fort pour contre-balancer l'influence du roi de Naples.

Les Visconti de Milan, les Lambertazzi de Bologne et tous les autres chefs gibelins se sentant incapables d'établir quelque stabilité dans ces cités anarchiques,

tournaient leurs regards vers le césar allemand. Venise, tout entière à sa vie maritime et à son organisation intérieure, ne dépassait pas, dans ses rapports avec la Péninsule, la zone des cités les plus voisines qu'elle cherchait à attirer dans son orbite, plutôt par la ruse que par la force ouverte ; elle ne devait prendre une part directe aux affaires italiennes que lorsque les progrès menaçants de Mastino de la Scala l'obligeraient à solliciter l'aide de Florence. Gênes, la rivale heureuse de Venise sur ses innombrables vaisseaux, avait dans ses murs la guerre civile en permanence ; et ses révolutions, qui changeaient à toute heure sa constitution et son gouvernement, qui dévoraient ses richesses acquises, qui épuisaient l'énergie de ses citoyens dans des luttes stériles et abaissaient l'esprit public, l'empêchaient de se mêler activement aux affaires de la patrie commune.

Florence au contraire avait toujours joué un rôle important dans les affaires italiennes ; ses crises sociales avaient un contre-coup inévitable dans toutes les autres républiques, et l'éclat de son génie dans les lettres et dans les arts lui assurait une sorte de souveraineté intellectuelle. Jalouse et fière de sa liberté qui l'avait faite si grande, Guelfe d'ailleurs par toutes ses traditions, elle n'avait nul intérêt à désirer la restauration de l'empire.

Cependant cette liberté de l'illustre république ne s'exerçait pas sans orages. Au milieu de sa prospérité commerciale et de la merveilleuse fécondité de ses

artistes et de ses poëtes, les partis s'y disputaient le gouvernement avec des ressources toujours renaissantes, se renversaient et s'exilaient alternativement, sans pouvoir s'anéantir. Ces agitations, qui appelaient à tout instant le peuple armé sur la place publique, entretenaient dans la cité un esprit de turbulence très-menaçant pour l'avenir de la république. Au moment où nous sommes arrivés, deux factions célèbres, les Noirs et les Blancs, nuances nouvelles dans les grands partis des Guelfes et des Gibelins, avaient absorbé en elles toutes les autres factions, et occupaient exclusivement la scène dans Florence et dans la plupart des républiques de la Toscane et de la Lombardie.

II

Robert de Naples vit l'occasion favorable et s'empressa de la saisir. Il vint en aide au parti des Noirs et assura son triomphe. Cette intervention opportune le rendit prépondérant dans toutes les parties de la Péninsule. Il se fit en outre nommer seigneur de plusieurs villes du Piémont et de la Toscane. En même temps, il avait tâché de se maintenir dans les bonnes grâces du saint-siége.

Les vues ambitieuses du prince napolitain devenaient trop manifestes pour que la cour pontificale ne jugeât pas urgent de les combattre. Mais la prudence faisait au saint-siége une loi de ménager le chef des Guelfes. Une

rupture ouverte avec Robert, sans rien restituer à la cour d'Avignon de son crédit perdu, eût permis au roi de Naples de jeter résolûment le masque, de s'emparer, dans le mouvement des partis, du rôle de la papauté absente, d'organiser toutes les forces guelfes de la Péninsule et de tenter un coup décisif. Il valait mieux, par des négociations adroites et discrètes, rouvrir les portes de l'Italie à la puissance qui avait toujours contenu l'ambition de la cour de Naples.

Clément V, en renouant des rapports bienveillants avec l'Allemagne et en restaurant à Rome le saint-empire, avait d'ailleurs un double but : il enlevait tout à la fois l'Italie au roi de Naples, et empêchait le roi de France de mettre la main sur la couronne de Charlemagne. Ce pape, qui avait acheté la tiare au prix des plus honteuses concessions, s'était fait jusque-là l'instrument servile de la politique de Philippe le Bel, tout en « amassant d'immenses richesses, gorgeant de biens sa famille, sacrifiant l'indépendance et l'autorité de l'Église de Rome à des intérêts mondains[1]. »

Mais quand il vit son protecteur ou plutôt son maître prêt à saisir la couronne impériale, il fut effrayé de l'immense pouvoir dont serait armé ce monarque qui déjà gouvernait si souverainement la cour d'Avignon. Il l'endormit donc par des promesses fallacieuses, lui persuada, après la mort d'Albert d'Autriche, qu'il

[1] De Cherrier, t. III, p. 313.

négociait auprès des électeurs pour le succès de sa candidature ou de celle de son frère Charles de Valois. En même temps, il envoyait ses agents et écrivait lettres sur lettres pour déterminer l'élection de Henri de Luxembourg.

Dès que Henri fut élevé au trône d'Allemagne, Clément V s'attacha à porter l'attention de ce prince sur l'Italie. Il avait hâte de montrer aux populations trop oublieuses du passé le chef du saint-empire, reparaissant dans tout l'éclat de sa puissance, promenant une armée victorieuse à travers la Péninsule, recevant à Rome la couronne impériale et se posant en modérateur suprême en face du roi de Naples et des seigneuries naissantes.

Du reste, quelque impatient que fût Clément V de voir Henri VII entrer en Italie, il ne négligea pas de prendre des précautions contre les velléités ambitieuses de l'empereur lui-même. « Des ministres pontificaux, qui attendaient Henri à Lausanne, lui firent accepter, entre autres conditions avantageuses au saint-siége, une renonciation absolue à tout droit de souveraineté sur le territoire de l'Église[1]. »

III

Rien ne prouve mieux que la campagne de Henri VII et les tentatives que renouvelèrent ses successeurs à quel point s'était évanoui le prestige de l'empire.

[1] De Cherrier, t. III, p. 316.

Henri parut en triomphateur et finit en aventurier. Acclamé par la haute noblesse de Lombardie, exalté par Dante, qui publia à son intention son célèbre livre gibelin *de Monarchia*, accueilli par les légats pontificaux, qui lui firent cortége au milieu des populations étonnées de cette entente cordiale entre deux puissances si longtemps ennemies, ce prince, jeune et chevaleresque, put s'imaginer que les sympathies universelles allaient lui faire un rôle facile, et qu'il n'aurait qu'à se montrer pour rétablir l'antique droit impérial.

Il s'annonça donc comme l'arbitre impartial de tous les partis, nomma partout des vicaires impériaux à la place des vicaires du roi de Naples, ouvrit les portes des villes aux exilés, sans distinction de Blancs et de Noirs, de Guelfes et de Gibelins, et crut l'Italie à ses pieds quand il reçut à Milan, au milieu des transports de joie de la multitude, la couronne de fer qui, depuis près de cent ans, n'avait ceint le front d'aucun prince.

Mais tout cela n'était qu'un rêve. Au lieu de voir accourir sous sa bannière tous les partis réconciliés, c'est à peine si Henri VII put reconstituer quelques débris du parti gibelin en comblant de faveurs les principales maisons de la haute Italie, telles que la maison de Savoie, dont le chef Amédée fut créé prince de l'empire, et celle des Visconti, qui fut remise en possession du gouvernement de Milan. Gênes aussi, espérant en finir avec les factions qui perpétuaient dans son sein la guerre civile, aliéna pour vingt ans

sa liberté entre les mains de l'empereur, qui lui donna pour podestat Hugues de la Faggiuola.

Il faut aussi nommer Pise, la célèbre cité gibeline, dont la fidélité à l'empire ne se démentit jamais. Suivant ses traditions invariables, elle mit spontanément à la disposition de Henri VII son or et ses soldats. Mais là se bornèrent les succès de l'empereur.

IV

Le roi de Naples avait trouvé dans le parti guelfe le terrain mieux préparé et des forces plus réelles. Des légats, envoyés d'Avignon pour relever le parti de l'empire, ne pouvaient qu'irriter les cités guelfes, sans en gagner une seule à la cause qu'ils venaient servir; ils lancèrent en vain leurs anathèmes; les Guelfes, ne reconnaissant plus leurs chefs dans ces ministres d'un pape traître à l'Italie et vendu à l'étranger, protestèrent au nom même de l'Église. Les villes de la Toscane et de la Lombardie sentirent se réveiller cet esprit d'indépendance qui autrefois les avait jetées dans des luttes glorieuses, et elles renouvelèrent leur ancienne ligue sous la direction de Robert de Naples.

Brescia, Bologne, Florence, fermèrent leurs portes à l'empereur et soulevèrent les populations à son approche. Puis Robert se porta lui-même à Rome et s'y concerta avec le parti des Colonna pour organiser la résistance; et lorsque, après une malheureuse campagne de vingt mois, le césar allemand se présenta à

la tête de ses troupes devant la ville éternelle, il trouva l'armée napolitaine gardant le Tibre. Tous ses efforts ne le rendirent maître que d'une partie de la ville. Ne pouvant réussir, malgré l'aide des Orsini, à pénétrer dans la cité léonine où devait se célébrer, selon l'antique usage, la cérémonie du sacre dans l'église du Vatican, il fut obligé de se faire couronner par les légats de Clément V dans l'église de Saint-Jean de Latran.

Bientôt, ce prince besogneux ayant voulu lever des contributions sur les Romains, la ville tout entière se souleva contre lui et le força de décamper au plus vite. C'était pourtant cette même Rome qui avait fait retentir ses lamentations parce qu'elle était veuve de son empereur, qui avait appelé avec des larmes le nouveau César et avait si ardemment soupiré après son retour!

Henri comprit alors la vanité du rôle qu'il était venu jouer en Italie, sur la foi des jurisconsultes infatués de l'antique droit de la Rome des Césars et des poëtes qui rêvaient la paix universelle et le bonheur du genre humain dans l'unité du saint-empire. Le piédestal brisé, il ne restait plus au jeune monarque que le profond sentiment de son humiliation et le désir de la venger.

Ce n'est plus ce prince, s'annonçant naguère comme le père des peuples, le conciliateur suprême de l'Italie, dominant toutes les factions du haut de sa majesté impériale. C'est un chef de parti, moins le prestige qui

entourait les grands empereurs gibelins du douzième siècle, moins les circonstances qui donnaient à leurs entreprises un caractère héroïque. Sans argent pour payer ses troupes, composées presque entièrement de mercenaires, sans crédit pour en obtenir de la confiance et de l'amour des Italiens, Henri fut réduit à vivre de rapines. La Toscane fut ravagée par ses soldats. En même temps il proclama la déchéance de Robert de Naples, mit Florence au ban de l'empire et fit alliance avec les Génois et avec Frédéric de Sicile.

Son but était, contre le vœu de la cour d'Avignon, d'attaquer Robert au cœur même de ses États et de le chasser de Naples. Le jeune empereur allait se mettre en campagne quand la mort le frappa si subitement, que « le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné[1]. »

V

L'empire n'avait reparu en Italie que pour montrer son impuissance. Mais le but du saint-siége était atteint : il voulait affaiblir, non ruiner le trône de Naples. L'entreprise de l'empereur contre le royaume méridional avait vivement inquiété Clément V, et celui-ci se disposait à tourner contre Henri sa politique. La mort du jeune prince était survenue fort à propos. Robert de Naples était bien toujours, après cet échec des partisans de l'empire, le chef de tout le parti guelfe, mais

[1] De Cherrier, t. III, p. 317.

l'apparition d'Henri de Luxembourg n'avait pas été sans influence sur l'état général de la Péninsule.

Florence avait grandi dans cette lutte où elle osa regarder en face et traiter comme un aventurier ce César qui prétendait parler en maître; elle ne daigna pas même donner audience aux ambassadeurs de ce prince[1]. Tout en continuant d'accepter le patronage du roi de Naples, la fière cité sentait sa force et n'était pas plus disposée à aliéner son indépendance entre les mains d'un roi qu'entre les mains d'un empereur.

Dans la haute Italie, le passage de l'empereur avait eu des résultats plus considérables encore. Si le parti gibelin pris en masse n'y avait rien gagné, quelques-uns de ses chefs en avaient profité pour fortifier leur position et étendre leurs domaines. Nous avons vu les Visconti rétablis à Milan dès l'arrivée d'Henri VII. A partir de ce moment, leur puissance fut sans rivale en Lombardie. Le grand Matteo Visconti était en mesure d'opposer une digue à l'ambition de Robert de Naples. Désormais c'est cette maison qui va devenir menaçante pour les provinces italiennes et exciter les alarmes du saint-siége.

Robert de Naples essaya donc vainement, après la mort de Henri VII, de reprendre ses projets de conquête. Il rencontra partout les redoutables seigneurs gibelins qui battirent ses troupes ou déjouèrent sa

[1] *V.*, dans Sismondi, t. III, p. 210 et suiv., le curieux récit que fait de cette aventure l'évêque de Botronte, l'un des deux délégués de l'empereur vers la république.

politique : dans la Lombardie, le chef incontesté de tout le parti gibelin, Matteo Visconti, qui, après avoir mis en déroute les lieutenants de Robert, se rendit maître de Tortone, de Pavie et d'Alexandrie ; dans les Marches, le fameux Cane de la Scala, qui, après Matteo, occupait le premier rang parmi les adversaires du roi de Naples ; dans l'Émilie et dans la Toscane, Hugues de la Faggiuola, qui remporta à Montecatini une victoire signalée sur le propre fils de Robert, et Castruccio Castracani, qui battit à plate couture l'armée des Florentins alliés du roi de Naples.

§ 2. — Jean XXII. — Louis de Bavière.

I

Ces événements étaient de nature à inquiéter vivement la cour pontificale. Jean XXII, qui avait succédé à Clément V en 1316, après une vacance de deux ans, suivait avec anxiété les progrès de ces seigneurs qui s'avançaient à grands pas vers Rome. De tous les États de l'Église, il ne restait presque rien au saint-siége; les villes de la Romagne, qui avaient échappé jusque-là à la domination des quatre ou cinq puissants chefs qui se partageaient la haute Italie, n'étaient pas moins perdues pour la papauté, entre les mains de petits despotes qui s'étaient rendus indépendants.

Jean XXII, plus préoccupé des intérêts temporels du clergé que de la haute mission de l'Église, se mit activement à l'œuvre pour reconquérir le domaine

pontifical et saper la puissance des seigneurs. Selon la politique de ses devanciers, il motiva son intervention sur la douleur que lui causaient les troubles de l'Italie, ses luttes fratricides, et la tyrannie que faisaient subir aux peuples les chefs de la noblesse. La lettre mémorable qu'il écrivit à ce sujet serait un glorieux témoignage des bonnes intentions du pontife, si l'ensemble de sa politique et de ses actes n'était un flagrant démenti à ses paroles.

Loin du théâtre où allait se jouer au profit du saint-siége un drame sanglant, peu lui importait de jeter dans la malheureuse Italie de nouveaux éléments de discorde, pourvu que la papauté recouvrât ses provinces. Pour atteindre ce but, il mit tout en œuvre : les trésors considérables de la cour d'Avignon, les intrigues de la diplomatie et les expéditions armées de ses légats transformés en hommes de guerre. Son premier soin fut de renouer avec le roi de Naples l'alliance qui avait été rompue par son prédécesseur; il le nomma vicaire impérial et excommunia Matteo Visconti, qui persistait à garder ce titre. Il seconda le parti guelfe, accouru à la voix de Robert, à la défense de Gênes, que Matteo tint vainement assiégée pendant dix mois. Puis, jugeant les voies suffisamment préparées, il envoya son légat Bertrand du Poïet porter la guerre dans la Lombardie et dans les Romagnes.

II

Les chefs gibelins, malgré quelques avantages signalés remportés sur les troupes pontificales, ne purent arrêter les progrès du légat. Bertrand du Poïet s'empara d'une partie de la Lombardie ainsi que de Parme, Plaisance, Alexandrie, Tortone, Reggio. La maison des Visconti, privée de son chef Matteo, qui avait fini par ployer sous les anathèmes du saint-siége et qui avait abdiqué son pouvoir entre les mains de son fils Galéas, perdait un peu de sa force et de son prestige. Les autres chefs gibelins, Cane de la Scala, Castruccio Castracani, profitaient sans doute en autorité et en influence de l'affaiblissement des seigneurs de Milan; mais ces rivalités diminuaient considérablement la force du parti gibelin.

Ils comprirent qu'ils ne pourraient lutter longtemps contre la persévérance du légat et les efforts réunis de tout le parti guelfe. Il était urgent de faire intervenir la puissance impériale. Galéas surtout, qui rencontrait des entraves jusque dans la rivalité et le mauvais vouloir de ses propres frères, sentit le besoin de s'appuyer sur une force capable à la fois de mettre des bornes à l'ambition de ses alliés et de vaincre le parti guelfe. Il se hâta donc de faire alliance avec le roi des Romains, Louis de Bavière, qui disputait l'empire à Frédéric d'Autriche, et qui bientôt le partagea avec lui.

Les troupes de l'empereur arrivèrent à temps pour

délivrer Galéas, qui soutenait à grand'peine un siége dans sa ville de Milan contre Bertrand du Poïet.

Peu de temps après, Louis de Bavière, bravant les foudres de Jean XXII, arriva lui-même en Italie. Comme Henri VII, ce prince débuta par des succès qui semblaient lui promettre la conquête facile de l'Italie, et sa chute fut encore plus misérable.

A voir l'agitation universelle des Gibelins quand se montra l'empereur, l'empressement des Visconti, des La Scala, de Castruccio et de tous les autres chefs du parti autour de la bannière impériale; à voir la fière attitude du parti guelfe devant cette provocation, les ressources dont disposait le légat, qui, sans compter le patrimoine de saint Pierre, était maître de Plaisance, de Parme, de Reggio, de Bologne; à voir enfin les colères pontificales et l'activité que déploya Jean XXII, on eût pu croire que la querelle du sacerdoce et de l'empire allait reprendre les proportions héroïques d'autrefois.

Mais les temps étaient bien changés. Dans cette société lasse de ses crises toujours renaissantes et de ses révolutions avortées, corrompue par l'action d'un clergé tourné vers les choses de la terre, préparée à la servitude par une longue anarchie, où trouver les généreuses passions qui font les grandes luttes et les vastes conceptions qui font la fortune et la gloire des grands hommes d'État?

Au lieu de ces vaillantes républiques, abusées sans doute sur les vraies conditions de leur indépendance,

mais ayant du moins l'instinct et l'amour de la liberté et croyant la trouver, soit dans le droit universel et protecteur du saint-empire, soit dans l'unité morale et sociale de la théocratie guelfe, voici maintenant des seigneurs, héritiers de toute la force publique échappée des mains du peuple par suite des guerres civiles, n'ayant d'autre but que d'affermir et de perpétuer leur pouvoir, indifférents aux graves problèmes qui avaient passionné les siècles précédents, et cherchant indistinctement leur point d'appui, selon l'occurrence, ou sur le saint-siége ou sur l'empire.

Au lieu du César rêvé par les poëtes, protecteur naturel et suprême des droits et des intérêts de la société laïque, c'est un prince qui ne se souvient de l'Italie que pour lui extorquer ses richesses, et de Rome que pour y parodier la majesté impériale et pour y donner le scandaleux spectacle de la nomination d'un pape schismatique.

Au lieu des illustres pontifes théocrates qui mettaient toute leur ambition dans la grandeur de l'Église, qui voulaient émanciper socialement les peuples, tout en les dominant, et faire de l'Italie démocratique le centre glorieux du monde chrétien, c'est un pape étranger à l'Italie, ne comprenant plus rien au rôle providentiel de la ville éternelle, mais voulant conserver à tout prix les avantages temporels du domaine pontifical.

III

Dans cette lutte sans but élevé, les actes furent au niveau des intentions.

Louis de Bavière, arrivé en Italie sans argent, avec une armée dérisoire, n'ayant d'autre force que le concours des chefs gibelins, ne sut pas même se ménager cette unique ressource. Partout son passage fut marqué par quelque acte de perfidie ou de violence, même envers ses plus fidèles alliés.

A Milan, où deux évêques excommuniés le couronnèrent roi d'Italie, après avoir reçu de Galéas l'accueil le plus magnifique, il emprisonna traîtreusement le chef des Gibelins, et s'empara de sa seigneurie pour confisquer ses trésors.

A Pise, que son allié Castruccio avait vainement assiégée, il viola la capitulation qui lui ouvrit les portes de la ville, et se fit payer une rançon de cent cinquante mille florins[1].

A Rome, accueilli sympathiquement par le peuple, nommé par lui sénateur, il prononce, aux applaudissements de la foule, la déposition de Jean XXII, et fait élire par acclamation l'antipape Nicolas V[2]. Mais bientôt sa rapacité excita à tel point l'indignation des Romains, qu'un soulèvement général le força de quitter la ville avec son antipape, poursuivis tous

[1] *V.* de Cherrier, t. III, p. 321.
[2] *Ibid.*

deux par les huées et les cris de fureur de la multitude.

Après cette fuite honteuse, trop faible pour porter la guerre dans le royaume de Naples, abandonné successivement de tous ses partisans que révoltaient ses perfidies et son avarice, Louis quitta pour toujours cette Italie qu'il avait remplie de ses rapines et de ses cruautés[1].

Jean XXII, aussi indifférent que l'empereur aux grands intérêts de l'Italie, ne souhaitant pas plus le triomphe définitif des Guelfes que celui des Gibelins, avait laissé ces deux partis s'affaiblir l'un l'autre, et, après la misérable campagne de Louis de Bavière, il se garda de se mettre résolûment à la tête des forces guelfes et de consommer la ruine des chefs gibelins ; il eût par là donné trop d'importance au roi de Naples. Il lui suffisait que ses légats, profitant des fautes de tous les partis et de l'épuisement des populations, opérassent pied à pied la conquête de l'État pontifical.

La mission du cardinal du Poïet n'avait pas eu d'autre objet, pas plus que les anathèmes lancés par le pape contre l'empereur, quand l'intervention de ce prince semblait donner trop de force au parti gibelin. Le but était atteint.

Quant au schisme qui avait un moment troublé l'Église, le lâche abandon de l'empereur ne lui laissa

[1] *V.* de Cherrier, t. III, p. 325.

plus de fondement. L'antipape Pierre de Corvara, que ses injustices et ses rapines avaient rendu odieux même à ses partisans, fut livré aux agents pontificaux, et il fit amende honorable aux pieds du souverain pontife.

§ 3. — Jean de Bohême. — Nicolas Rienzi.

I

Sous le même pontificat et sous le suivant, deux tentatives de pacification universelle furent faites en Italie, l'une par un roi fils d'empereur, l'autre par un enfant du peuple, toutes deux chevaleresques au début, chimériques par le but qu'elles voulaient atteindre, dérisoires par le résultat.

Nous ne rappelons que pour mémoire la tentative du roi Jean de Bohême. Il fut accueilli comme un libérateur par les Italiens, que leurs éternelles illusions avaient trop habitués à chercher leur salut hors d'eux-mêmes. Presque toutes les villes de la haute Italie se donnèrent à lui, et Visconti lui-même ne s'intitula plus que son vicaire.

Mais ce mouvement universel ne pouvait être sérieux, car il supposait une réconciliation générale qui n'était ni dans les intérêts ni dans les idées. Tant que le moyen rationnel de concilier les deux termes opposés n'était pas trouvé, c'était tenter l'impossible que de vouloir pacifier l'Italie en s'appuyant à la fois sur les Gibelins et sur les Guelfes.

Jean de Bohême commit cette faute, et c'est ce qui le perdit. Prenant l'enthousiasme de ces populations impressionnables pour le signe du vif désir qu'auraient les partis de déposer les armes, d'éteindre leurs rivalités, et de mettre fin à leurs luttes fratricides, il arbora tous les drapeaux, et bientôt tous lui manquèrent à la fois.

Quelle nouveauté pour l'Italie que de voir un prince, entre les mains duquel les cités gibelines venaient à l'envie déposer leur souveraineté, se présenter sous le patronage de la cour pontificale et avec l'appui de son légat! Les partis comme les peuples ont leurs instincts que l'on prend trop souvent pour des caprices, et leurs soudaines volte-face ne sont pas toujours un jeu sans cause sérieuse et sans but. Guelfes et Gibelins sentaient bien que le ministre d'un pape, étranger à Rome et indifférent aux grands intérêts de l'Italie, ne pouvait accomplir qu'une œuvre funeste. S'allier à lui, c'était, malgré les plus pures intentions, se faire le complice des vues égoïstes de la cour d'Avignon.

Jean de Bohême, en recherchant l'alliance de Bertrand du Poïet, devait donc s'aliéner tous les partis. La réaction fut unanime, et le sentiment du danger si profond, que l'on vit s'opérer les rapprochements les plus insolites :

La Guelfe Florence s'unit au seigneur gibelin de Milan. Presque tous les seigneurs entrèrent dans cette ligue singulière ; et Jean de Bohême, maître de l'Italie

quelques mois auparavant, se trouva seul avec le légat du Poïet. Celui-ci ayant essuyé une éclatante défaite, son imprudent allié fut contraint de repasser les Alpes, n'emportant de sa misérable campagne que le mépris de ceux-là mêmes dont les acclamations l'avaient salué au début.

II

La tentative de Nicolas Rienzi fut plus sérieuse par ses premiers résultats, et surtout plus retentissante, mais non moins éphémère.

Rien n'est plus connu que la merveilleuse fortune et la fin déplorable de ce tribun, simple fils d'un porteur d'eau, qui fut un moment le maître de Rome, l'oracle et l'arbitre de l'Italie, l'allié du saint-siége, l'égal des princes, qui eut la gloire d'être célébré par le grand Pétrarque, et qui, renversé deux fois du faîte de la puissance, ne trouva pas dans ce peuple romain dont il avait été l'idole une main qui le sauvât du fer des assassins.

Quelle est donc la leçon que doit tirer l'histoire de ce drame commencé dans la gloire et achevé dans une parodie sanglante ? N'y faut-il voir qu'une preuve de plus de l'inconsistance de ce peuple de Rome, aussi incapable de supporter un maître que de se gouverner lui-même, et de l'impuissance irremédiable où serait l'Italie de se constituer en corps de nation ? L'appa-

rence n'autorisait que trop cette conclusion, et c'est la seule qu'on en ait tirée.

Il faut convenir que jamais peut-être un concours de circonstances aussi favorable ne se montra pour l'Italie. Rome était libre et du côté de l'empire et du côté de la papauté; les tristes expéditions de Henri de Luxembourg et de Louis de Bavière avaient discrédité pour longtemps dans l'esprit des Italiens l'idée du saint-empire ; la cour d'Avignon était, si c'est possible, plus déconsidérée encore, et ses légats devaient les quelques avantages qu'ils remportaient aux seules divisions de l'Italie. Quant aux chefs indigènes, les dernières luttes avaient eu pour effet de diminuer leur importance respective, en nécessitant des alliances où chaque parti faisait des concessions pour la défense commune; et la même cause avait mêlé, confondu et en quelque sorte neutralisé les forces guelfes et les forces gibelines.

Dans ces circonstances, un chef populaire, grand par l'éloquence, grand par le génie, surgissant tout à coup à Rome, semblait providentiellement prédestiné à opérer l'œuvre si ardemment attendue de la pacification universelle et à poser les bases de l'unification de la Péninsule.

Un mouvement presque unanime porta au restaurateur de la république romaine les sympathies et les hommages des petites cités et des républiques les plus illustres. Que fallait-il pour les relier sous ce haut patronage et en faire un faisceau national, tout en

respectant les traditions glorieuses et les libertés de chacune d'elles? Il fallait dans l'âme du tribun le sentiment national.

Or ce sentiment lui manqua comme à tous les hommes de son temps. L'idée de la patrie, nette, distincte, dégagée de toutes les vieilles chimères du saint-empire, n'existait pas en Italie. Rienzi fit bien entendre au début les mots d'indépendance de l'Italie, de réconciliation universelle et d'organisation générale ; mais bientôt, enivré de son triomphe, il se crut maître de l'univers, puisqu'il était maître de Rome. Au lieu de délivrer à tout jamais son pays de l'illusion funeste qui le perdait, il se prit pour l'héritier des Césars, il se revêtit de la pourpre, et, dans son délire, il cita à son tribunal suprême, républiques, princes, rois, pape et empereur. Parodie ridicule qui fit tomber le tribun dans la déconsidération publique, avant de le faire tomber sous les pieds de son peuple.

III

On a voulu assimiler l'œuvre de Rienzi à celle d'Arnaud de Brescia. C'est ne rien comprendre ni aux hommes, ni aux mobiles qui les firent agir, ni aux circonstances qui entourèrent leurs entreprises. Il n'y a de commun entre le grand révolutionnaire du douzième siècle et le célèbre tribun du quatorzième que leur éloquence admirable et l'influence magique qu'elle exerçait sur les multitudes. Hors de là, entre eux tout

diffère, l'idée inspiratrice, le but, les moyens, le milieu dans lequel ils accomplirent leur entreprise.

Arnaud de Brescia, nous l'avons dit plus haut, devançant son époque de plusieurs siècles, aussi indépendant dans le domaine de la politique qu'orthodoxe dans l'ordre de la foi, devina le grand problème des sociétés modernes et eut l'audace de trancher la question à sa racine. Brisant du même coup le pouvoir temporel de la papauté et l'édifice antichrétien du saint-empire, il constitua la société laïque dans ses conditions normales d'indépendance vis-à-vis de la puissance religieuse, et de souveraineté démocratique vis-à-vis des pouvoirs humains. Pendant douze années il gouverna sagement la république, grandissant chaque jour dans l'estime et dans l'affection du peuple, étranger à toute idée d'usurpation personnelle, mettant sa gloire, non, comme les ambitieux vulgaires, à porter une couronne et à fonder une dynastie, mais à rendre son pays libre et à le constituer selon la justice.

Rienzi, bien loin de répudier l'idée de l'empire, de séculariser le gouvernement et d'en finir avec les traditions théocratiques, eut la vaine prétention de tout résumer en sa personne. On le vit, revêtu du manteau impérial, le front ceint de sept couronnes; dans une cérémonie, qu'il croyait imposante et qui n'était que ridicule, il prit possession de l'univers. Et lorsque, renversé une première fois par les attaques de ses ennemis et l'abandon de son peuple, il fut forcé de s'éloigner de Rome, il alla de l'empereur au pape,

s'efforçant d'abord de séduire le nouvel empereur Charles IV par ses projets de réforme universelle et de restauration du saint-empire, puis offrant à Innocent VI l'appui de sa popularité pour rétablir son pouvoir à Rome.

Les deux tribuns eurent une fin tragique. Mais l'un mourut en martyr, emportant les regrets et les bénédictions des Romains, l'autre en aventurier chargé des imprécations de ceux qu'avait un moment enivrés son éloquence.

Le premier avait mis toute sa force dans l'amour de ses concitoyens ; il ne fallut rien moins pour l'abattre que les efforts combinés du pape et de l'empereur. La trahison de Barberousse, qui livra le grand réformateur à Adrien IV, causa un soulèvement dans Rome, et le sang qu'il fallut répandre pour comprimer l'exaspération du peuple fut la plus haute consécration des vertus de ce martyr de la liberté et le plus éloquent témoignage de la sainteté de son œuvre.

Le second, ramené à Rome par les agents de la cour pontificale, ne fut plus entre leurs mains qu'un instrument docile. Ce qui lui restait de puissance ne servit qu'à rétablir le pouvoir abhorré des papes et à lever des contributions à leur profit. La colère des Romains égala leur désenchantement ; dans l'ancien tribun, ils ne virent plus qu'un despote, ils incendièrent son palais, et, l'ayant reconnu lui-même sous un déguisement qui protégeait sa fuite, ils l'immolèrent à leur fureur.

On parle sans cesse de la mobilité et de l'inconstance du peuple ; on le montre élevant et brisant tour à tour ses idoles. Ces vengeances populaires, ces exécutions sanglantes de l'émeute sont toujours déplorables ; mais on oublie trop les palinodies et les trahisons qui le plus souvent les ont provoquées. Le double exemple d'Arnaud de Brescia et de Rienzi est la preuve éclatante que, si les peuples sont sans pitié envers les ambitieux qui les flattent d'abord pour les sacrifier dès que la fortune leur a donné le pouvoir, ils savent garder un culte fidèle aux amis désintéressés dont le dévouement a grandi avec leurs succès.

§ 4. — Innocent VI. — Charles IV. — Urbain V. — Grégoire XI.

I

La chute de Rienzi laissait le champ libre aux légats du saint-siége. Un découragement universel avait suivi les vaines tentatives de pacification des seigneurs, du roi de Naples, de deux empereurs, de Jean de Bohême et enfin de l'infortuné tribun de Rome. Cette lassitude des chefs et des peuples favorisait singulièrement les projets de restauration du pouvoir temporel des papes. Le cardinal Albornoz n'eut pas de peine à se rendre maître de Rome.

Le césar d'Allemagne voulut de son côté profiter de l'état anarchique de l'Italie pour essayer d'y rétablir l'autorité impériale. Mais l'apparition de Charles IV ne sembla destinée qu'à rendre plus manifeste l'abaisse-

ment où était tombée cette puissance que les poëtes s'obstinaient à invoquer pour le salut et la gloire de l'Italie.

Le pape Innocent VI n'avait rien à redouter de ce prince, si soumis à la domination de la cour pontificale, qu'on le surnomma le *roi des prêtres*. Redevable de sa couronne à Innocent, Charles subit toutes les conditions qu'il plut au pontife de lui imposer. « Pour s'assurer la protection de l'Église, Charles IV fait serment d'annuler les décrets de Louis de Bavière relatifs à l'Italie; de garantir au saint-siége la possession de l'État ecclésiastique; de ne point passer les Alpes avant que le pape eût ratifié son élection; de n'aller à Rome que pour son sacre, d'en sortir dès le même jour, et enfin de ne plus reparaître dans la Péninsule sans une autorisation expresse du souverain pontife[1]. »

Qu'est devenue la grande querelle des Gibelins et des Guelfes? Qu'est devenu le pacte de Charlemagne? Depuis cinq siècles toute l'histoire de l'Italie a roulé sur cette prétendue alliance qui devait concilier le ciel et la terre, le spirituel et le temporel, les droits de l'Église et ceux de la société laïque, constituer les peuples chrétiens et particulièrement l'Italie dans des conditions normales de dignité, d'indépendance, de paix et d'harmonie. Et voilà qu'après des luttes acharnées qui n'ont cessé de remplir de troubles et de déchirements la Péninsule et l'Europe tout entière, les

[1] De Cherrier, t. III, p. 331.

deux puissances, au lieu de trouver entre elles le trait d'union, ont fini par se ruiner l'une l'autre. Toutes deux, voyant le vide qui s'est fait autour d'elles, ont déserté ce théâtre de leur ambition, désolé par tant de drames sanglants et stériles.

Plût à Dieu que les Italiens eussent compris cette grande leçon des événements, et qu'ils eussent pris l'héroïque résolution de chercher leur salut en eux-mêmes ! Mais l'illusion qui les égarait avait des racines si profondes, qu'elle survivait à tous les désastres. Même en ce moment où ils n'ont que des mépris et des colères pour ces empereurs dégénérés et pour ces papes simoniaques, ils se lamentent sur leur abandon. Ils n'ont plus foi dans ceux qu'ils appelaient jadis alternativement comme leurs libérateurs, mais ils les regrettent tout en les détestant.

Quand Charles IV s'éloigna de Rome le lendemain de son couronnement, selon sa promesse à Innocent VI, Pétrarque se fit l'écho du désespoir des Romains : « O jour d'opprobre, s'écria-t-il, serment déplorable ! le pape, qui a renoncé à Rome, ne veut pas même qu'un autre s'y arrête. »

II

La papauté avait renoncé à vivre au milieu de ces Romains qu'elle n'avait pu dompter, mais elle n'avait pas renoncé aux avantages temporels de sa souveraineté politique. Nous avons vu comment cet

intérêt l'a mêlée, quoique absente, à tous les mouvements de la Péninsule, comment, par d'habiles manœuvres, elle a affaibli successivement toutes les puissances qui pouvaient lui faire ombrage.

A l'égard de l'empire, elle a réussi au delà de ses espérances; elle en a si bien dégoûté les Romains, que, n'espérant plus rien de ce côté, mais ne sachant pas rester libres, ils appellent à grands cris le retour du souverain pontife, et c'est encore Pétrarque qui se fait l'interprète de leurs vœux.

Ces vœux, du reste, s'accordaient avec l'intérêt pressant de la papauté. Le saint-siége n'avait pas seul profité de la décadence de l'empire. La seigneurie de Milan, après avoir vu un moment sa puissance décliner, s'était relevée sous Galéas et Barnabo, deux tyrans sans foi ni loi, à qui tous les moyens étaient bons et qui entravaient à chaque pas l'entreprise d'Albornoz. Bien que leurs vices et leurs crimes les rendissent odieux aux Italiens, les bandes de mercenaires qu'ils prenaient à leur solde les rendaient redoutables, et la perfidie achevait l'œuvre de la violence.

C'est ainsi qu'ils avaient reconquis la Lombardie, une partie des Romagnes, qu'ils avaient imposé à Pise un tyran dont ils disposaient, et qu'ils avaient menacé Florence jusque sous ses murailles.

Le célèbre légat vit le péril. Il devenait urgent de poser une barrière infranchissable à cette puissance envahissante. La présence du pape était nécessaire.

Albornoz supplia Urbain V de venir consolider ses conquêtes.

Le nouveau pape nourrissait depuis longtemps l'idée de rétablir le saint-siége à Rome. La lassitude et la honte avaient saisi enfin cette cour d'Avignon déshonorée par toutes les lâchetés et souillée de tous les vices. Mais on ne se relève pas en un jour du fond d'un abîme de servitude et de corruption.

Urbain V fit la triste épreuve de l'état d'affaissement où étaient tombés les peuples, de la faiblesse des gouvernements et de l'impuissance du clergé. Il crut retrouver la vaillante Italie d'autrefois, parce que les cités s'empressaient de lui ouvrir leurs portes et que les Romains l'accueillirent avec confiance ; il crut faire revivre l'époque des grandes ligues, parce que ses alliés n'avaient point changé de noms; il eut la promesse de Mantoue, de Ferrare, de Padoue, de la reine Jeanne de Naples, de Jacques d'Aragon, du roi de Hongrie, de l'empereur Charles IV. Mais tous ces éléments lui manquèrent à la fois.

Albornoz seul eût pu se tenir debout au milieu de cette défection universelle. Sa mort mit Urbain V à la merci du seigneur de Milan. Incapable de tenir tête à son ennemi, le pape regnaga la France. Le retour du saint-siége à Rome fut ajourné de quelques années. Et pendant cette courte période, la plus lamentable peut-être de l'histoire de la papauté, l'œuvre de la restauration de la souveraineté pontificale fut poursuivie par des légats chefs de bandes, monstres de

cruauté, qui firent de la malheureuse Italie un champ de carnage.

III

Urbain V était mort peu de temps après son retour en France. Ce fut peut-être le seul pape qui porta dignement la tiare sur le trône d'Avignon. « C'était un pontife vertueux, éclairé, et digne de son rang[1]. »

Grégoire XI, sans pitié comme sans scrupule, ajouta les fureurs de la guerre aux deux fléaux, la peste et la famine, qui désolaient la Lombardie et la Toscane. Il voulait à tout prix affaiblir les Visconti et reprendre sur eux et sur leurs alliés le domaine pontifical, enlevé encore une fois au saint-siége depuis la mort d'Albornoz. De concert avec l'empereur, il prit des bandes d'aventuriers à sa solde et les lança contre ses ennemis.

Les légats marchèrent vers leur but avec une férocité sans exemple. Après avoir ravagé les Romagnes, ne pouvant attaquer directement Florence, ils dévastèrent son territoire et empêchèrent les Bolonais de leur envoyer leur approvisionnement de blé[2]. Et la famine régnait dans Florence !

[1] De Cherrier, t. III, p. 335.

[2] « Ce pontife (Grégoire XI) gouvernait l'Italie, comme ses prédécesseurs, par des légats dont l'avarice et l'orgueil avaient désolé beaucoup de villes. L'un d'eux, Guillaume de Noellet, cardinal de Saint-Ange, qui se trouvait en ce temps à Bologne, voulut profiter de la disette qui se faisait sentir cette année à Florence pour s'emparer de la Toscane. Non-seulement il ne fournit pas de vivres aux Florentins, mais pour leur enlever l'espérance des récoltes futures, il les attaqua

Ces horreurs soulevèrent d'indignation l'Italie tout entière. Les villes pontificales secouèrent le joug des légats. Florence, qui jusque-là avait été la plus fidèle alliée du saint-siége, se mit à la tête d'une ligue formidable où entrèrent toutes les villes de la Toscane, la Romagne, le duché de Spolète, Pérouse, Bologne, etc. Visconti était l'âme de cette insurrection. Rome reçut aussi des délégués de Florence l'étendard de la liberté.

Alors la fureur des légats ne connut plus de bornes. Rien n'égale la férocité qu'ils montrèrent pendant cette lutte que leurs brigandages avaient provoquée. Citer les noms de l'abbé de Montmayeur, du cardinal Robert de Genève, depuis antipape sous le nom de Clément VII, c'est rappeler toutes les ignominies, jointes à toutes les cruautés. Le dernier, à la tête de ses Bretons ou plutôt des brigands que Grégoire XI lui avait envoyés de France, mit à feu et à sang toutes les villes qui osèrent lui résister.

Comme les Bolonais refusaient de rentrer sous la domination des gens d'Église dont ils avaient, disaient-ils, « si cruellement éprouvé le faste, l'insolence et l'avarice, » le cardinal leur fit répondre qu'il ne

à l'ouverture du printemps avec une armée nombreuse, pensant les trouver désarmés, accablés par la faim et faciles à vaincre. Son projet eût peut-être réussi, si les troupes qu'il employa contre eux n'eussent pas été infidèles et vénales. Les Florentins n'ayant pas d'autre ressource donnèrent à ses soldats cent trente mille florins, et leur firent abandonner l'entreprise. » (Machiavel, *Histoire de Florence*, p. 60.)

s'éloignerait pas de Bologne qu'il ne se fût lavé les mains et les pieds dans leur sang. Et dans la bouche de ce scélérat, ce n'était pas une vaine menace. Bologne fut livrée au pillage et à l'incendie. Césène à son tour fut abandonnée à la fureur des soldats, puis la malheureuse Faenza, où cinq mille victimes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent égorgées sous les yeux du légat par la bande anglaise de Hawkwood.

L'horreur de ces massacres émut jusqu'au cœur du capitaine. « Je veux du sang, » dit le féroce cardinal; et, encourageant les égorgeurs, il leur criait : « Tuez-les tous. »

Oh! souvenir à jamais déplorable. Il faut que l'aveuglement ait été bien profond pour que ces atrocités n'aient pas ouvert les yeux au monde chrétien sur la cause qui transformait en chefs de brigands les ministres d'un Dieu de paix et de fraternité! Est-ce bien pour la gloire de la chaire apostolique et pour la protection de son indépendance que combattent par le fer et par la flamme ces papes couverts de crimes et ces légats avides de sang et de rapines?

C'est outrager Dieu, c'est outrager la conscience de l'humanité, c'est calomnier la divine religion du Christ que de prétendre que l'Église a besoin, pour accomplir sa mission, d'un établissement politique qu'il faut acquérir, conserver et reconquérir cent fois par tous les moyens. Nous ne saurions assez le répéter : « si la papauté n'était pas devenue une institution temporelle, procurant à ses agents tous les avantages matériels de

ce monde, jamais des hommes tels que Guillaume de Noellet, l'abbé de Montmayeur et Robert de Genève n'auraient convoité la pourpre, et l'Église n'aurait pas été déshonorée par de pareils monstres; au lieu de bourreaux, elle aurait eu des prêtres de Jésus-Christ.»

IV

Cette guerre à outrance n'avait pas même atteint l'unique but que se proposaient les légats. L'esprit de révolte était partout dans les États de l'Église. Il ne restait presque plus rien des conquêtes d'Albornoz. Son œuvre était à refaire.

Il était temps que le pape essayât de rétablir par sa présence les affaires du saint-siége. Il finit donc par se rendre aux vœux des Romains et aux instances de sainte Catherine de Sienne, envoyée près de lui par les Florentins. Grégoire XI, malade et irrité des résistances qu'il rencontrait à chaque pas et particulièrement des défiances que les Romains manifestèrent envers lui, n'apporta point dans ses négociations avec Florence l'esprit de conciliation qui lui eût facilement ramené l'illustre cité guelfe. Il renouvela contre les Florentins ses anathèmes; et ceux-ci se disposèrent à soutenir la lutte.

Barnabo Visconti proposa sa médiation; mais sa décision était déjà vendue au pape. Grégoire XI, qui avait rapporté de la cour d'Avignon une conscience peu scrupuleuse sur le choix des moyens, promit au

seigneur de Milan de partager avec lui l'argent qu'il ferait payer à la république.

On en était là quand le pape mourut à Rome de la gravelle, le 27 mars 1378.

La captivité de Babylone a cessé, mais pour faire place à une période plus déplorable encore, la période du grand schisme d'Occident.

La papauté a beau aller de Rome à Avignon, d'Avignon à Rome ; elle se transporterait en vain sur tous les points du monde chrétien ; elle marcherait de difficultés en difficultés et tomberait de décadence en décadence, tant qu'elle ne changera pas les conditions de son existence. Aussi longtemps qu'elle cherchera son point d'appui sur des forces matérielles, au lieu de son indépendance, elle trouvera la servitude.

Elle vient d'essayer en France un sol moins mouvant que celui de l'Italie ; elle y a subi la domination du monarque protecteur, et elle a scandalisé l'Église par sa vénalité, par le relâchement de ses mœurs, par sa soif des richesses et par les exactions dont elle usait pour se les procurer.

Elle retourne en Italie ; elle reprend possession de cette chaire vénérée de saint Pierre où l'on voudrait ne voir briller que les vertus des premiers apôtres. Mais l'expérience des dernières années est perdue pour la cour romaine. Elle n'a qu'une pensée : reconquérir sa motte de terre, régner temporellement sur quelques provinces et reprendre toutes les traditions de la politique théocratique.

Chose inouïe! de l'abaissement de la papauté pendant cet exil qu'on a justement appelé la captivité de Babylone, on a voulu tirer un argument en faveur des possessions temporelles du saint-siége[1]. Comment ne voit-on pas que la racine du mal est dans ces prétentions mêmes qui accompagnent partout la cour pontificale, dans sa fausse conception du rôle du sacerdoce chrétien au sein des sociétés humaines, dans cette illusion fatale, qui ne croit pas le chef de l'Église indépendant si, à Rome, il n'a sous ses pieds un royaume, et hors de la ville éternelle, des alliances qui assurent au clergé l'appui du bras séculier, de nombreux priviléges politiques et des richesses immenses?

L'exil des cardinaux aura un terme, mais non leur aveuglement et leurs aberrations. A Rome comme en France la papauté va recommencer les mêmes fautes, et préparer les mêmes résultats désastreux pour l'Italie, pour l'Église et pour le monde.

[1] V. le livre de M. le cardinal Mathieu archevêque de Besançon, *le Pouvoir temporel des papes.*

CHAPITRE III

RÔLE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT

I

On a décrit cent fois l'état de la cour d'Avignon; personne n'ignore ses vices, sa simonie et la déconsidération dont elle était l'objet. Son exemple avait gagné de proche en proche tous les degrés du corps sacerdotal. « Depuis le commencement du siècle, les rangs de la hiérarchie ecclésiastique étaient mal remplis. Le relâchement prenait la place des vertus chrétiennes; la corruption s'établissait partout à divers degrés; grossière dans les rangs inférieurs, opulente, fastueuse dans ceux des hauts dignitaires. Le bas clergé, privé de la bonne direction que lui devaient ses chefs, s'abandonnait à d'ignobles instincts. Il n'était pas rare de voir des prêtres et des moines exercer des professions viles, telles que celles de cabaretiers,

de jongleurs et de bouffons. L'ivrognerie était parmi eux un vice trop commun. Beaucoup vivaient publiquement avec des concubines[1]. »

Quelques papes, du fond de cette sentine de la cour d'Avignon, s'effrayèrent des progrès rapides que faisait dans le clergé ce mouvement de décadence et de dissolution. Mais ils essayèrent vainement d'y porter remède. Quelle autorité pouvaient avoir ces réformateurs, parlant au nom d'une cour corrompue jusqu'à la moelle? « Le haut clergé, gorgé de biens, s'abandonnait à un luxe immodéré et se montrait d'autant plus relâché qu'il était plus riche. La cour d'Avignon elle-même était insatiable d'argent, tous les moyens d'en amasser y semblaient licites, et, s'il faut en croire un homme éminent de ce siècle, le chancelier Gerson, des courtiers de simonie établis dans cette ville débattaient avec les solliciteurs le prix des grâces que ceux-ci demandaient. On citait des cardinaux qui s'étaient fait donner jusqu'à trois cents bénéfices; quelques-uns laissaient en mourant des sommes immenses à leurs héritiers. Vainement Benoît XII, pour mettre un terme à de si criants abus, offrit aux cardinaux une rente de cent mille florins d'or et la moitié du revenu des provinces de l'État ecclésiastique, en échange de leurs bénéfices. Il est probable que cette dotation parut insuffisante, puisqu'elle fut refusée. Urbain V n'eut pas plus de succès[2]. »

[1] De Cherrier, t. III, p. 337.
[2] De Cherrier, t. III, p. 337.

C'était vouloir supprimer les conséquences tout en laissant subsister les causes. L'inexorable logique devait conduire la papauté et l'Église jusqu'au fond de l'abîme.

§ 1er. — Urbain VI. — L'antipape Clément VII.

I

Dès qu'il se trouva un pape qui voulut attaquer le mal à sa racine, plutôt que de renoncer à leur vie ignominieuse, les prélats aimèrent mieux nier les titres du souverain pontife et partager en deux le monde chrétien.

Oui, la véritable cause du grand schisme d'Occident, ce fut la tentative faite par Urbain VI de réformer les mœurs de la cour pontificale et son refus de ramener à Avignon ces cardinaux qui ne pouvaient se consoler d'avoir abandonné ce lieu de délices.

Sans doute l'élection d'Urbain ne se fit pas dans toutes les conditions désirables de dignité et d'indépendance. Pendant la réunion du conclave, la ville de Rome était en grande rumeur; une foule tumultueuse et menaçante assiégeait le palais, vociférant : « Nous voulons un pape romain ou au moins italien. » Libre de ses mouvements, le Sacré-Collége, composé en très-grande partie de prélats français, eût certainement cherché son candidat hors de la Péninsule, afin d'assurer son prochain retour en Provence; et, sans les démonstrations violentes du peuple romain,

l'archevêque de Bari, Barthélemi Prignano, n'eût pas été élu.

Mais les premiers actes des cardinaux semblèrent couvrir ces vices de forme et ratifier l'élection d'Urbain VI. Le nouveau pape fut couronné le jour de Pâques en présence de tous les membres du Sacré-Collége, qui reçurent de lui l'absolution, et les cardinaux restés à Avignon furent officiellement informés par leurs collègues que l'élection avait été faite librement et à l'unanimité.

Ce n'était pas la première fois d'ailleurs que les clameurs de la multitude avaient pesé sur les délibérations du Sacré-Collége, et ses choix n'avaient pas été annulés pour cela.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans que de sérieuses protestations missent en doute la légitimité d'Urbain VI. Ce ne fut qu'à partir du moment où le pape se montra décidé à ne plus quitter Rome, à réformer les mœurs de la cour pontificale, à sévir contre les simoniaques, qu'une vive opposition se manifesta et que plusieurs membres du Sacré-Collége, entraînés par l'exemple du cardinal de Lagrange, se retirèrent à Anagni. Là encore ces prélats semblèrent hésiter à rompre ouvertement avec Rome. Ils négocièrent quelque temps pour obtenir des concessions. Quand tout espoir fut perdu, ils accomplirent leur séparation avec éclat, et déclarèrent nulle l'élection d'Urbain.

II

Ainsi, le mal était si grand, qu'il était devenu presque incurable. Ces cardinaux corrompus et avides pouvaient-ils songer à se réformer eux-mêmes et à réformer le clergé? Eux qui fermaient les yeux aux désordres effroyables qui régnaient dans tout le corps sacerdotal et qui étaient sourds aux avertissements qui leur venaient de tous les points de l'Europe, allaient-ils se courber sous la main réparatrice d'un pontife sorti d'une émeute? Ils résistèrent donc avec une opiniâtreté satanique, et, pendant un demi-siècle que dura le grand schisme, de tels scandales furent étalés par les deux cours rivales, que le monde chrétien, qu'on eût dit abandonné de Dieu, ne savait plus où trouver le chef de l'Église.

Faut-il s'étonner que les consciences se sentissent ébranlées dans leur foi? Les divisions du sacré collége achevaient ce qu'avait trop bien commencé le spectacle des ignominies de la cour d'Avignon. Tous les États étaient révoltés de la cupidité des prélats et de leurs mœurs abominables. Des symptômes alarmants se manifestaient de toute part. Déjà quelques novateurs avaient eu l'audace de diriger leurs protestations non-seulement contre les abus, mais contre la doctrine du prêtre qui les commettait. En Angleterre, Wiclef, après avoir demandé la suppression de la dîme et le dépouillement temporel du clergé, finit par attaquer directement le pape et l'appela *Antechrist.*

L'impulsion une fois donnée, l'esprit de révolte ne devait plus s'arrêter ; il allait agiter les sociétés modernes jusque dans leurs profondeurs, saper une à une toutes les vérités de l'antique symbole des chrétiens, passer de la timide et incomplète réforme de Jean Huss à la révolution plus radicale du seizième siècle, pour aboutir enfin avec les implacables logiciens de notre temps au sacrilége détrônement du Christ.

Tous les symptômes précurseurs de cette immense catastrophe furent perdus pour les chefs de l'Église. Ils s'enfoncèrent plus que jamais dans ce bourbier d'infamie où semblaient ressuscités les adorateurs du veau d'or. Se faisant un jeu de la désolation des bons prêtres et de la colère des peuples, ils continuaient à remplir l'univers de leurs violences et de leurs rapines.

Notre dessein n'est pas de suivre dans les diverses parties de l'Europe les effets de cette situation déplorable qui préparait les voies à la *Réforme*. Nous devons nous borner à voir ce que devient l'Italie depuis que la papauté est rentrée dans son sein.

III

Les deux pontifes rivaux étaient aussi peu dignes d'intérêt l'un que l'autre.

Clément VII, le candidat du parti français, était le prélat sanguinaire que nous avons vu sous le nom de

Robert de Genève frapper de stupeur, par ses fureurs homicides, les plus féroces chefs de bandes.

Urbain VI, de mœurs moins relâchées, montra dès le premier jour une humeur si impérieuse et si hautaine, tant de roideur envers ses partisans et tant de dureté envers ses adversaires, qu'il finit par décourager ses plus fidèles alliés.

Avec de la modération et de la prudence, Urbain eût assurément pu dominer la situation et triompher du mauvais vouloir des cardinaux rebelles. A la première menace d'un schisme, l'Italie presque tout entière s'était prononcée pour la cause du premier élu. Florence, prête à engager la lutte contre le saint-siége au moment où la mort frappa Grégoire XI, oublia ses ressentiments quand elle vit, non plus la personne d'un pape sérieusement menacée, mais la papauté elle-même. Et la cité guelfe ne fut pas la seule à prêter assistance au saint-siége.

Pour l'Italie orthodoxe, tout intérêt de parti disparaissait devant le grand intérêt de l'unité de l'Église en péril. Le mouvement qui la poussa vers Urbain VI fut unanime. La reine Jeanne de Naples, qui d'abord lui avait offert ses trésors et ses soldats, ayant ensuite pris parti pour son compétiteur, ses sujets se soulevèrent et chassèrent du royaume Clément VII à qui elle avait donné asile.

Urbain VI ne sut profiter de ce mouvement spontané des populations ni pour sa propre cause ni pour la cause italienne. On eût dit que la papauté n'était

rentrée en Italie que pour l'entraîner dans sa chute. Elle ne sut ou ne voulut ni favoriser les révolutions démocratiques qui s'opéraient dans les principales cités, ni laisser sortir l'unification de l'accroissement de quelqu'un des grands États.

Assez occupé de sa lutte avec l'antipape, Urbain ne s'inquiétait guère des grandes idées qui, dans les siècles précédents, avaient divisé en deux sectes et si vivement passionné les peuples italiens. D'ailleurs, depuis que le pape et l'empereur avaient cessé d'avoir une part aussi directe et aussi générale dans les affaires de la Péninsule, les querelles s'y étaient localisées, tout en perdant ce caractère tranché qui autrefois avait distingué les deux sectes. Il serait difficile de dire maintenant pourquoi ce parti garde le nom de guelfe, pourquoi le parti opposé s'appelle gibelin.

IV

Quoi qu'il en soit, sous ces dénominations traditionnelles, des mouvements divers agitaient le sein des cités sur lesquelles ne pesait pas encore un gouvernement despotique. Florence, la plus libre de toutes, profita du répit que lui donnait sa réconciliation momentanée avec le saint-siége, pour se replier sur elle-même. C'est en ce moment qu'elle accomplit sa révolution démocratique des *Ciumpi*, où l'on voit entrer en scène la célèbre famille des Médicis qui devait l'illustrer mais l'asservir.

Sylvestre Médicis, du parti gibelin, appartenait aux

Arts mineurs qui souffraient de l'état de subordination où les tenaient les Arts majeurs. Nommé gonfalonier, il eut recours à l'émeute pour forcer la seigneurie à augmenter la part faite aux Arts mineurs dans le gouvernement. Selon l'usage invariable des ambitieux, Médicis, une fois son but personnel atteint, c'est-à-dire une fois sa position officielle agrandie et sa prépondéranee dans la seigneurie assurée, aurait voulu contenir le mouvement révolutionnaire dans une mesure raisonnable. Mais il fut débordé.

Pour réussir, il avait dû s'appuyer sur la plèbe, sur cette partie de la population, appelée les *Ciumpi*, qui, sans être organisée en corps de métiers, se rattachait, selon la nature de ses travaux, à quelqu'un des Arts majeurs ou des Arts mineurs. Les *Ciumpi* ne déposèrent pas les armes au gré des riches bourgeois qui les avaient soulevés ; ils ne se contentèrent même pas d'obtenir une part dans les conseils de la république ; ils menaçaient de tout envahir, et Dieu sait à quels désordres eussent entraîné leurs exigences, sans le bon sens et l'intrépide fermeté de leur chef, le cardeur de laine Michel Lando, qui mit un terme à l'émeute et rétablit pour un moment le règne des lois.

Tandis que ces événements s'accomplissaient à Florence, Venise et Gênes, pour qui les affaires de la Péninsule étaient d'un intérêt secondaire, se disputaient avec acharnement l'empire des mers. Nous n'avons pas à raconter les alternatives de cette lutte, glorieuse pour les armes des deux républiques, mais

dont le résultat définitif fut de les affaiblir l'une et l'autre, surtout Gênes dont les désastres étaient toujours aggravés par ses discordes civiles.

La seigneurie de Milan attendait son heure. Suffisamment protégée par l'étendue de ses domaines, elle devait profiter de l'affaiblissement des cités rivales et des fautes de la cour pontificale. Elle laissait Venise et Gênes s'épuiser en sacrifices inutiles, le pape se déconsidérer par son orgueil et ses violences, en même temps que le royaume de Naples était réduit à l'impuissance par la dépravation et le despotisme de ses princes.

V

Nous l'avons dit, c'est du côté de ce royaume que se porta tout l'effort de la cour romaine. L'impudique Jeanne avait pris parti pour Clément VII. Elle adopta comme successeur à sa couronne un prince français, Louis d'Anjou, frère du roi Charles V. Urbain VI se hâta d'appeler de Hongrie le cousin de Jeanne, Charles de Duras, héritier présomptif du trône des Deux-Siciles. Il espérait que la reconnaissance jointe à la politique ferait de ce prince un serviteur dévoué au saint-siége. Il avait pris du reste ses précautions en l'investissant de la couronne de Naples : il s'était réservé pour un de ses neveux la principauté de Capoue et d'autres seigneuries[1].

Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait intro-

[1] *V.* de Cherrier, t. III, p. 344

duit en Italie un ambitieux dont les projets n'embrassaient rien moins que la Péninsule tout entière. Charles se défit de Jeanne par un crime et prit vis-à-vis du pape l'attitude d'un prince qui n'entend pas se laisser dominer. En même temps, il intervient dans les affaires de l'Italie ; il renverse, à Florence, le gouvernement démocratique issu de la révolution des *Ciumpi.*

Urbain, effrayé des progrès de cette puissance, se mit en mesure de résister. Était-ce donc pour lui livrer l'Italie, qu'il avait déposé Jeanne, publié contre elle une croisade, demandé une contribution à l'Angleterre, aliéné à prix d'or des possessions de l'Église et battu monnaie avec les vases sacrés? Si précaire que fût la position du trône pontifical coupé en deux, Urbain ne pouvait sans déshonneur laisser le champ libre à la conquête du nouveau roi de Naples.

Le saint-siége était obligé par toutes ses traditions de s'opposer alternativement au flot venant du midi et au flot venant du nord. Nous l'avons dit vingt fois, l'État pontifical ne pouvait subsister qu'en se tenant dans une sorte d'équilibre entre les deux parties extrêmes de la Péninsule, par conséquent en affaiblissant successivement l'une et l'autre. Urbain acceptait Charles de Duras comme son protégé et son vassal ; il devenait son ennemi implacable, dès que ce prince voulait sortir des limites de son royaume.

Mais son emportement envers le roi et ses cruautés envers les cardinaux qui le trahissaient[1] ne pouvaient

[1] « Urbain, serré de près dans le château de Nocera, découvrit un

suppléer aux forces réelles qui lui manquaient. Il fut obligé de se réfugier chez les Génois qui le délivrèrent des poursuites de Charles. De Gênes, où sa hauteur ne tarda pas à le brouiller avec le doge, il se retira à Pérouse. Bientôt encore chassé de cette ville par une émeute, il regagna Rome où il mourut le 18 octobre 1389.

L'action de ce pontife en Italie n'avait servi qu'à faire descendre la papauté d'un degré de plus aux yeux des peuples. Aussi peu favorable aux libertés locales qu'à l'unification nationale, il laissa son protégé Charles de Duras comprimer la révolution dans Florence, puis se tourna contre lui, quand ce prince voulut faire de l'Italie un seul royaume. En cela, la fortune plus que les efforts d'Urbain VI servit la politique du saint-siége : la mort coupa court aux projets de Charles de Duras.

Après lui, le royaume de Naples, disputé entre son fils Ladislas et le fils de Louis d'Anjou, était tombé dans un tel état d'anarchie et de dissolution, qu'il demeura longtemps sans la moindre action sur le reste de la Péninsule.

complot ourdi contre sa personne par six cardinaux qui ne pouvaient supporter ses violences. Ils subirent la torture en présence du pontife qui, pendant qu'ils étaient sur le chevalet, lisait tranquillement son bréviaire. Cinq d'entre eux moururent étranglés. » De Cherrier, t. III, p. 345.

§ 2. — La seigneurie de Milan (1385 à 1400).

I

En vertu de ce mouvement oscillatoire que nous avons vu donner alternativement la prépondérance au midi et au nord de l'Italie, Naples étant réduite à l'impuissance, le rôle capital allait appartenir à Milan. Le moment semble enfin venu où la maison des Visconti va atteindre le but si laborieusement poursuivi. Tous les obstacles sont tombés autour d'elle :

Rome, déchirée par les factions, est désarmée devant la conquête ; le nouveau pape Boniface IX y est sans pouvoir ; les États de l'Église, un moment restitués au saint-siége par le cardinal Albornoz, sont de nouveau tombés dans les mains de petits seigneurs ou plutôt de brigands divisés entre eux et incapables de résister aux armes ou à l'or des Visconti.

Venise, réduite à peu près à ses lagunes depuis la guerre de la Chiozza, ne pouvait protéger les seigneurs ses voisins contre l'ambition de leur puissant rival.

Gênes, paralysée par ses guerres civiles toujours renaissantes, ne put se sauver du seigneur de Milan qu'en se donnant au roi de France.

Florence seule fut assez forte pour défendre son indépendance, pas assez pour attaquer hors de ses murs l'ambitieux tyran qui convoitait l'Italie, et pour organiser contre lui la résistance générale.

Jean Galéas put donc s'avancer en tous sens pres-

que sans nul obstacle, dans les Romagnes, dans les Marches, dans l'Émilie et dans la Toscane. Tantôt marchant au but avec audace, tantôt suivant avec patience tous les détours d'une politique insidieuse, ce seigneur, qui couvrait du masque de la dévotion tous les vices et toutes les turpitudes, réussit à ruiner à son profit, les unes par les autres, toutes les maisons qui se partageaient la Péninsule.

Bernabos Visconti avait préparé les voies à son neveu Jean Galéas. D'un côté il s'était avancé vers Florence en s'emparant de Reggio et de San Miniato ; de l'autre, il avait inquiété Venise en tenant en échec Padoue et Vérone ; et, ne pouvant encore montrer ouvertement ses prétentions sur Rome, il avait eu soin d'y fomenter des insurrections gibelines.

II

Jean Galéas, qui s'était défait de son oncle par un crime, avait ainsi concentré dans ses mains toute la puissance des Visconti et repris l'œuvre de la conquête dans des conditions plus favorables. « Dès lors, dit M. Ferrari, la seigneurie s'avance rapidement vers Rome comme un navire allégé sous la manœuvre d'un capitaine supérieur ; en 1387, elle s'empare de Vérone et de Vicence ; l'année suivante de Padoue ; en 1398 de Sienne ; en 1399 de Pise, puis de Pérouse, de Lucques, d'Assise, de Nocera, Spolète et Bologne. »

Dans les Marches, Jean Galéas a successivement

détruit la puissance des La Scala et des Carrare : intervenant dans la guerre que se faisaient ces deux maisons, il a commencé par ruiner la première que soutenait Venise, en secourant son ennemi François Carrare; puis, s'étant réconcilié avec Venise, il s'est emparé de la personne et des domaines de François Carrare.

C'est par des moyens analogues, ici en soudoyant des assassins, là en payant la trahison, qu'il a envahi la Lombardie, les Romagnes et une grande partie de la Toscane.

Le projet des Visconti n'est plus un rêve. Encore un peu de temps et l'Italie sera à leurs pieds. En attendant que la couronne de fer soit posée sur son front, Jean Galéas fait ériger en duché par l'empereur Wenceslas la seigneurie de Milan. Son audace ne connaissant plus de bornes, il va jusqu'à demander au pape le titre impossible de roi d'Italie.

Déjà les chroniqueurs de Milan sont dans l'ivresse du triomphe. Ils s'exaltent sur les conquêtes réalisées et sur les destinées de la nouvelle capitale. Vers l'an 1400, Mussi croit voir, dans un avenir prochain, l'unité milanaise proclamée d'enthousiasme dans toutes les villes insurgées contre le pape. Il veut que l'Église soit réduite à son pouvoir spirituel, et il rend le pouvoir temporel de la papauté responsable de tous les troubles, de tous les désordres, de toutes les guerres qui ont désolé la Péninsule.

Mais, comme les Italiens ne peuvent secouer à la fois

toutes les illusions, celui qui se dégage du rêve de la papauté théocratique, reste fasciné par le prestige du saint-empire. Mussi rêve le règne de Milan sur l'Italie; mais c'est l'empereur qui doit lui conférer ses titres. « A la fin, dit-il, les susdites tyrannies, et principalement celles qui sont sur les terres de l'empire romain (l'ancien royaume), seront anéanties par un puissant tyran que *l'empereur créera seigneur* naturel des villes et des terres maintenant possédées par les tyrans en Lombardie et en Toscane[1]. »

III

Un établissement royal qui s'appuyait sur le vieil empire ne pouvait naître viable. Sans doute, si la peste n'eût pas arrêté Jean Galéas dans sa marche irrésistible vers Rome, il est probable que sa main eût un moment tenu le sceptre. Mais nous pensons qu'en reconstruisant le royaume italien, il eût bâti sur le sable. Si, à sa mort, l'édifice si laborieusement construit par lui s'écroule, ce n'est pas seulement parce que sa veuve, trop bien instruite par son exemple, soulève les peuples contre elle à force de cruautés, et parce que les condottieri chargés de défendre l'héritage de leur ancien maître, profitent, pour s'en emparer, de la jeunesse de ses enfants. La force des choses aurait un peu plus tard produit fatalement le

[1] *V.* Ferrari, t. III, p. 394.

résultat que la mort n'a fait que hâter de quelques heures.

Bien que l'empereur fût en ce moment sans la moindre influence sur la Péninsule, et que le pape fût sans pouvoir à Rome, les vieilles illusions étaient loin d'être dissipées : l'idée du saint-empire, nous l'avons vu par le rêve de Mussi et des Milanais ses contemporains, dominait encore tout projet d'unité nationale, et, laissant à Rome le titre et le rôle de capitale de l'empire, devait réduire forcément le prétendu chef du royaume à sa seigneurie de Milan. La papauté temporelle, détruite en fait, était hautement revendiquée par le saint-siége comme un droit imprescriptible, et les peuples s'étaient habitués à la croire nécessaire pour garantir l'indépendance de l'Église et pour assurer à l'Italie la royauté morale de l'univers.

Ainsi, les utopies impériale et papale, qui semblaient être le patrimoine inaliénable des Italiens, mettaient tous ceux qui rêvaient de fonder une Italie dans une position singulière et impossible :

Voulaient-ils prendre leur point de départ à Rome, pour s'affranchir de la domination temporelle des papes, ils étaient condamnés à se placer sous la tutelle de l'empire, et par cela même à faire une Italie vassale au lieu d'une nation indépendante ; ou bien, dès qu'ils se voyaient maîtres de Rome, ils s'enivraient à leur tour des chimères traditionnelles sur les destinées de la ville éternelle, et ils tombaient dans le ridicule en rêvant l'empire du monde sans l'empereur. Ce fut

l'histoire de Rienzi. C'était toujours soustraire Rome à l'Italie en lui faisant un rôle universel; c'était la négation de toute œuvre nationale.

Voulaient-ils prendre leur point de départ dans une autre ville que Rome, non-seulement, ainsi que nous l'avons dit, la rivalité des autres grandes et glorieuses cités rendait impossible une absorption complète, mais une difficulté non moins grave s'élevait : en se plaçant en dehors du mouvement catholique de Rome, en combattant le chef de la chrétienté, c'est-à-dire celui qui avait vaincu la barbarie en Italie et en Europe, le chef du parti guelfe, le représentant de la démocratie, de l'émancipation universelle, de la civilisation, on se donnait l'apparence de tendre à reconstituer une Italie barbare, à ressusciter le vieux royaume des Lombards.

Dans ces conditions, toute tentative nationale des seigneurs était une utopie. Ce fut le fait des Visconti. S'ils défendirent avec succès leurs États de Milan contre les plus formidables attaques, ils devaient échouer quand ils essayèrent d'étendre leur domination sur la Péninsule. Privés de Rome, ils restèrent des barbares aux yeux des Italiens.

Et cette répulsion des Italiens n'est pas sans fondement. Dans les conditions que nous venons de rappeler, tant que la question du sacerdoce et de l'empire n'est pas tranchée, Milan voulant jouer le rôle de la seconde Rome et se faire centre national, est condamnée à reprendre en quelque sorte et à copier

l'œuvre du passé, au lieu du rayonnement démocratique et civilisateur de Rome chrétienne.

Nous comprenons le dédain de M. Ferrari pour de pareilles tentatives. « Quel serait, dit-il, le résultat de l'unité milanaise? Ce serait toujours la conquête de l'Italie, l'écrasement de tous les États par une invasion domestique, la dévastation de Florence, de Sienne, de Pérouse, d'Ancône, la ruine de toutes ces villes si élégantes, si nombreuses, si habiles à s'escrimer, si éveillées sur le moindre de leurs intérêts, la désolation des Deux-Siciles, ces deux grands municipes nourris au feu des révolutions italiennes, la destruction de Rome et de sa tradition titanique et surhumaine qui assure à la Péninsule le moyen de faire régner ses idées sur toutes les nations...

..... La guerre contre Milan n'est donc pas seulement une nécessité pour les pays menacés ou un droit de légitime défense; elle devient la guerre de la fédération, de la civilisation, du passé et de l'avenir de l'Italie, contre une invasion barbare et monstrueuse[1]. »

[1] T. III, p. 395 et 396, n. b. C'est ce qui a conduit M. Ferrari à combattre aujourd'hui l'unification par la maison de Savoie. Il n'a pas vu que les conditions du problème étaient entièrement changées. L'utopie de la papauté théocratique est à tout jamais détruite dans l'esprit des Italiens, aussi bien que l'utopie du saint-empire, et Rome peut être rendue à l'Italie sans cesser d'être la capitale religieuse et morale du monde. Si les Italiens, désormais unis de cœur en une seule nation indivisible, se sont ralliés autour du roi de Piémont, la seule chose que les circonstances rendissent possible, ce n'est pas l'Italie qui se fait piémontaise, mais le Piémont qui s'absorbe dans la grande famille italienne,

IV

Les papes, même les plus faibles, avaient ainsi bon marché de toutes les tentatives d'unification; et quand, par des circonstances exceptionnelles, ils ne pouvaient arrêter l'œuvre de la conquête, ils étaient sûrs, qu'elle vînt du midi, qu'elle vînt du nord, qu'elle n'aurait point de lendemain. En ruinant les entreprises comme celle de Rienzi, ils défendaient, aux yeux des peuples, l'unité morale du saint-siége contre l'unité brutale de César. En combattant le roi de Naples, ils combattaient l'étranger. En combattant Milan, ils luttaient pour la liberté, pour le droit moderne, pour la civilisation.

Qu'importe donc qu'au moment où Milan croit triompher de Rome, ni l'empereur ni le pape ne soient en état de préserver la capitale du monde chrétien. Milan ne peut vaincre et absorber Rome.

En vain les républiques aussi bien que les villes gouvernées par des seigneurs répudient-elles le dangereux secours des légats pontificaux et se dégagent-elles des vieilles influences; en vain l'Italie, presque toute guelfe en 1350, au commencement de la guerre contre le seigneur de Milan, était-elle, à la fin de la guerre, presque tout entière gibeline contre le pape; en vain *le grand schisme* qui divise l'Italie et l'Europe en deux camps laisse-t-il en quelque sorte le trône pontifical dans le vide..... le grand intérêt du monde chrétien ne cesse pas d'être à Rome, et la capitale uni-

verselle ne sera livrée ni à un tyran victorieux, ni même à l'Italie, tant que l'Église n'aura pas renoncé à en faire la base matérielle de son organisation et le gage de son indépendance.

V

Mais à qui profitera cet écrasement de la domination milanaise? Ces républiques qui ont mieux aimé briser entre elles tout lien national, plutôt que de subir cette unité violente et barbare, vont-elles du moins garder respectivement leur indépendance? Chaque cité va-t-elle, comme au temps des premières luttes du moyen âge, avoir son gouvernement à part et ne relever que d'elle-même?

Les conditions de l'Italie sont entièrement changées. Quand le droit supérieur de l'empire était la loi commune et incontestée, et que la main de l'empereur se faisait réellement sentir dans les affaires de la Péninsule, une protection égale couvrait les plus petites comme les plus grandes cités. Le chef de l'empire avait tout intérêt, nous l'avons montré plus haut, à empêcher l'absorption des villes secondaires par les grandes capitales.

A défaut de cette tutelle impériale, le saint-siége veillait avec une sollicitude non moins vigilante à maintenir ce qu'on appelait l'équilibre entre les républiques innombrables, qui ainsi ne pouvaient ni jamais se vaincre, ni jamais cesser de se combattre.

Maintenant que le droit de l'empire est un droit dé-

risoire, et que l'autorité pontificale, indécise entre deux prétendants, n'est une tutelle pour personne, la force sera la seule loi qui décidera du sort des cités. Les plus faibles n'auront échappé à la conquête d'un tyran unique que pour tomber sous quelque autre domination.

Après la seigneurie de Milan, Venise et Florence étaient les deux cités les plus puissantes. Elles ne manquèrent pas de profiter, pour s'accroître, de la dissolution de l'État qui, un moment, avait menacé de tout absorber.

Venise déposséda les deux maisons voisines des La Scala et des Carrare, et resta maîtresse de la Marche véronaise et de tout le pays qui dépendait de Vicence et de Padoue.

Florence se fit une part non moins large en s'emparant de Pise, l'illustre cité gibeline, qui avait si longtemps tenu ses forces en échec. Pour soumettre sa glorieuse rivale, il ne lui fallut rien moins que provoquer une double trahison, suivie de deux marchés honteux. La citadelle lui fut d'abord vendue par Gabriel Visconti, puis la ville elle-même par un Pisan, Jean Gambacorta, que la confiance publique avait mis à la tête du gouvernement.

Époque désastreuse, où les cités, autrefois si jalouses de leur liberté, ne sont plus qu'une proie pour le plus riche enchérisseur, où il se trouve des citoyens assez infâmes pour vendre leur patrie et des républicains assez dégénérés pour en profiter! Symptôme fu-

neste qui accuse la décadence profonde de l'Italie et fait présager une prochaine catastrophe.

VI

Frappés de l'esprit d'envahissement et de l'égoïsme de ces républiques qui ne savent user de leur propre liberté que pour asservir ce qui les entoure, les historiens ont cru voir là un effet du caractère particulier à ce peuple. Ils en ont conclu que les Italiens ne peuvent comprendre la liberté ni pour eux ni pour les autres, considérant la vie publique comme une lutte et cherchant toujours dans la victoire, moins le triomphe de leur indépendance qu'un moyen de domination.

C'est un des plus grands écueils de l'histoire que cette illusion qui fait prendre pour un vice inhérent à l'esprit intime d'une nation ou d'une race ce qui souvent n'est que le résultat de circonstances purement accidentelles. Nous n'admettons pas pour notre compte ces prétendues catégories de races, les unes faites pour comprendre et pour pratiquer la liberté, les autres condamnées à ne jamais la connaître. Une étude plus attentive de l'histoire révélerait les causes secondaires qui ont produit de si grandes différences dans les destinées des nations.

Pour ce qui est de l'Italie, si la notion de la vraie liberté, qui est inséparable du respect de la liberté d'autrui, a manqué à ses républiques, cela ne tient nullement à un vice de la race italienne. Où trouver plus qu'en ce peuple, si richement doué pour la vie

publique, l'instinct et le besoin de la liberté? S'il est mis dans l'impossibilité de la réaliser, c'est par une conséquence fatale d'une situation qui empêche chez lui toute conception d'une *unité nationale*. Quand une ville lutte contre une autre, ce n'est pas pour la faire entrer avec elle dans le sein d'une grande famille commune, soit unitairement, soit fédéralement organisée. Personne, et nous avons dit pourquoi, n'est préoccupé de ce but patriotique en dehors du droit du saint-empire.

Sous cette idée commune du saint-empire, chaque cité formait une unité distincte, et son unique souci était de maintenir son indépendance contre toutes les autres; elle devait dès lors s'appliquer à se rendre forte le plus possible; et pour se prémunir contre les envahissements, elle se faisait conquérante. On sait quelles guerres acharnées s'ensuivirent pendant tout le cours du moyen âge; on sait comment ces guerres furent toujours alimentées par l'égoïste intervention, soit de l'empereur, soit du pape, qui se hâtaient de secourir les villes les plus faibles contre celles qui menaçaient de devenir prépondérantes.

Le respect mutuel et la solidarité dans la possession d'un droit national commun et de libertés inviolables ne pouvaient sortir de ces rivalités perfidement entretenues par deux puissances prétendues protectrices.

Supposez, chez un peuple quelconque, au lieu d'un pouvoir central et national intéressé à seconder l'union sympathique de toutes les cités, une force supérieure

incessamment appliquée à faire naître entre elles de nouvelles causes de division, sous prétexte de leur indépendance; ces cités, avec le sentiment national, n'auraient-elles pas inévitablement perdu le vrai sens de la liberté?

§ 3. — Le concile de Constance. — Fin du grand schisme.

I

Pendant que les Italiens, recueillant le triste fruit de leurs illusions, descendent chaque jour quelques degrés dans cet abîme de dissolution et de décadence, tous les États de l'Europe semblent voués, par le contre-coup du schisme qui déchire l'Église, à une incurable anarchie. Ils ont été si intimement associés, par la politique de la cour pontificale, à la fortune du saint-siége, qu'ils ont peine à trouver leur assiette quand ce point d'appui leur manque. Les princes et les peuples, suivant l'intérêt ou l'instinct qui les pousse, s'attachent à la cause du pape d'Avignon ou à celle du pape de Rome : la France, l'Espagne, l'Écosse, la Savoie, la Lorraine... se prononcent pour le premier; l'Angleterre, la Bohême, la Hongrie, toute l'Allemagne... prennent parti pour le second.

Et cette lutte religieuse ajoute une complication de plus aux guerres intestines de chaque nation.

Ainsi, l'anarchie du corps sacerdotal était accompagnée d'une sorte de désorganisation universelle : la guerre des deux roses divisait l'Angleterre; celle

des Bourguignons et des Armagnacs menaçait de couper la France en deux et la mettait à la merci des Anglais; le sceptre d'Allemagne, déshonoré par les turpitudes et les cruautés de Wenceslas l'Ivrogne, passait de ses mains, déclarées indignes par les États de l'empire, dans celles de Robert le Débonnaire. Le schisme était dans l'empire comme il était dans l'Église; partout chaque parti, chaque prétendant était sûr d'avoir l'appui d'un des deux papes, ce qui entretenait à la fois la scission dans l'Église et la guerre civile dans les États.

Il était urgent de mettre un terme à cette anarchie. Les peuples, révoltés de tant de scandales, aspiraient à voir l'ordre rentrer dans l'Église et de profondes réformes s'y accomplir. Le clergé, tout en profitant des abus monstrueux qui avaient pris la place des vertus évangéliques, ne pouvait se dissimuler le discrédit où il était tombé; il sentait le péril et avait hâte de le conjurer; les cardinaux eux-mêmes, eux les premiers auteurs du schisme, n'étaient pas moins impatients de terminer cette lutte, source de tant de maux.

Quand le sacré collége d'Avignon se réunit pour donner un successeur à Clément VII, chacun des cardinaux s'engagea par serment à subordonner, si le choix tombait sur lui, tout autre intérêt à celui de l'extinction du schisme, fallût-il, dans ce but, abdiquer le pontificat. Précautions inutiles! Benoit XIII montra la même obstination que Clément VII.

Les mêmes serments dérisoires précédèrent, quel-

ques années plus tard, l'élection du nouveau pape romain. Innocent VII, dès qu'il tint la tiare, ne voulut la déposer à aucun prix.

A chaque épreuve nouvelle, la situation ne faisait que s'aggraver. On n'éteint pas facilement un foyer de scandale qu'ont allumé les désordres et la corruption de plusieurs siècles et qu'alimentent tous les intérêts égoïstes, toutes les passions et tous les vices. Plusieurs tentatives échoueront avant que la grande réconciliation s'accomplisse...

II

Les Italiens mirent tout leur zèle à préparer cette solution. Pour eux, l'idée qui surnageait toujours au milieu du naufrage de leurs libertés, de leurs illusions, de leurs gloires nationales, c'était l'idée de l'unité morale du genre humain. Leur grandeur était dans le triomphe de cette unité par l'empire incontesté du siége apostolique. Ils avaient tout sacrifié à cette idée, indépendance, paix intérieure, patrie commune. Ils devaient s'y attacher avec plus d'ardeur que jamais, maintenant que ce sacrifice était consommé. Que leur resterait-il si, après avoir renoncé à être une nation, ils laissaient le monde s'habituer à vivre sans recevoir l'impulsion de Rome?

Or l'exil d'Avignon et le grand schisme avaient déjà causé un grand trouble dans les esprits. Il fallait se hâter de ramener dans la ville éternelle les éléments

dispersés du sacré collége, si l'on voulait restituer au Vatican l'autorité de ses oracles.

L'Italie, en se mettant à la tête de cette entreprise, ne fit donc que reprendre sa mission providentielle. Venise et Florence unirent leurs efforts à ceux de Rome. Peut-être auraient-elles réussi à vaincre l'obstination de Grégoire XII, si ce pape n'eût trouvé un auxiliaire dans le nouveau roi de Naples, Ladislas, auquel une trahison des Orsini avait livré Rome, et qui rêvait la conquête impossible de l'Italie.

Ne pouvant rien obtenir ni du pontife romain, ni de celui d'Avignon, tous les cardinaux, cédant aux instances des Florentins, réunirent à Pise un concile. Là, les deux papes furent déposés, et, après une délibération qui dura onze jours, Pierre Philarge, archevêque de Milan, fut élu par le conclave sous le nom d'Alexandre V.

Cet événement ne fit que compliquer la situation. Au lieu de deux papes, on en eut trois, les deux premiers refusant obstinément de se soumettre à la décision du concile.

Alexandre V, quoique soutenu par Louis II, comte d'Anjou, qu'avait appelé Florence, et par le chef de partisans Braccio de Montone, ne put se rendre maître que d'un quartier de Rome. Sa mort, survenue le 3 mai 1410, ne supprima pas ce troisième élément de discorde.

III

Florence, l'âme du parti qui avait fait la tentative de Pise, se hâta de faire donner un successeur à Alexandre. Le choix fut déplorable. Quand il eût fallu relever le pontificat aux yeux des peuples, par des vertus éclatantes, on confiait l'œuvre si difficile de la réconciliation universelle à l'un des membres les plus ambitieux, les plus violents et les plus mal famés du sacré collége.

Tout en faisant la part des exagérations de son historiographe Théodore de Nien, qui avait été son secrétaire, la tyrannie que Jean XXIII avait exercée sur les Romagnes en qualité de légat était de notoriété publique, et sa conduite sur le trône pontifical ne fut que trop conforme à ces tristes précédents.

Ce n'était pas un pareil représentant de l'unité religieuse qui pouvait obtenir l'abdication volontaire des deux autres pontifes. Ceux mêmes qui l'avaient nommé comprirent bientôt qu'un grand concile serait seul capable de mettre fin au schisme en déposant à la fois les trois pontifes.

Ce concile était depuis longtemps l'objet de tous les vœux. Jean XXIII en ajournait indéfiniment la réunion, tant il avait lieu de redouter pour son propre compte le jugement de l'auguste assemblée. Mis en demeure par l'empereur Sigismond, et après avoir reçu de ce prince l'assurance qu'il ferait reconnaître ses droits, il se décida à convoquer le concile de Constance.

Il en fit solennellement l'ouverture le 5 novembre 1414 et présida lui-même les premières sessions.

Ces grandes assises du monde chrétien, qui ne durèrent pas moins de trois ans et demi, sont restées célèbres dans les fastes de l'Église. Nous n'avons pas à raconter ici les travaux et les actes de cette mémorable assemblée. Aucun événement n'a été décrit avec plus de détails par les historiens, soit religieux, soit laïques.

Les premières paroles des pères du concile semblèrent annoncer une ère nouvelle ; le mot de réforme était sur toutes les lèvres. Allait-on voir le clergé, secouant enfin la lèpre des derniers siècles, reprendre les traditions de la primitive Église, et se faire résolûment le promoteur de tous les progrès dans la vie temporelle des nations ? Ce fut l'espoir de tous les cœurs généreux, et, longtemps après que les faits en eurent montré la vanité, certains historiens ont conservé la trace de cette illusion.

IV

Assurément, quelques grandes aspirations se firent jour dans les délibérations de Constance. Mais quel édifice pourrait-on construire quand la base fait défaut ? Le seul mérite des prélats de Constance, c'est d'avoir mis fin au schisme. Ils déployèrent dans ce but une énergie digne d'éloges. Ils domptèrent l'orgueil de Jean XXIII, proclamèrent la suprématie du

concile et déposèrent ce pape, bien que la légitimité de son élection ne fût pas contestée.

Ce coup de vigueur eut un double effet : la soumission de Jean entraîna Grégoire XII qui, suivant cet exemple, s'empressa d'envoyer son abdication. Quant à Benoît XIII, sa résistance fut comme non avenue ; le complet abandon où le laissèrent même ses partisans équivalait à une abdication ; et l'unité du saint-siége se trouva définitivement reconstituée dans la personne de Martin V, dont l'élection eut lieu le 11 novembre 1417.

Cette victoire eût pu être féconde si elle eût été accompagnée de réformes décisives. Restaurer le trône pontifical dans les mêmes conditions qui en avaient causé la chute momentanée, c'était faire une œuvre stérile. Une partie de l'assemblée de Constance avait l'instinct que là était tout l'intérêt de la situation. Quelques évêques, surtout les Allemands, soutenus par l'empereur, voulaient que la réforme précédât l'élection, sentant bien que c'était se lier les mains et s'ancrer dans le passé, que de confier le choix du souverain pontife au sacré-collége, même augmenté pour la circonstance d'un certain nombre de prélats.

Ce dissentiment souleva un violent orage et presque des voies de fait au sein de l'assemblée. Le parti des cardinaux l'emporta et l'on procéda à l'élection préalable.

Les tristes prévisions des réformistes se réalisèrent. Le nouveau pape ne tint aucun compte de la volonté du concile. Bravant la décision qui lui enjoignait de

ne pas s'éloigner de Constance que la réforme ne fût accomplie, il se borna à quelques concessions insignifiantes et prononça la clôture du concile le 22 avril 1418.

Ainsi, cette solennelle réunion si ardemment désirée comme l'arche sainte qui devait recueillir les saines traditions de la doctrine évangélique au milieu du déluge d'abus, d'erreurs, d'iniquités, qui avait envahi le monde chrétien, et faire briller d'un nouvel éclat les grandes vérités religieuses et sociales pour le triomphe moral de l'Église et pour le légitime progrès des sociétés humaines, cette réunion qui devait rendre au corps sacerdotal, avec l'unité de sa constitution, l'esprit apostolique et la vertu civilisatrice des premiers siècles, laissait les consciences plus que jamais troublées et inquiètes, le haut clergé, obstiné dans ses préjugés, n'ayant souci que de ses priviléges et de ses avantages temporels, les peuples partagés entre leur foi religieuse qui les attachait au centre de l'unité et leurs aspirations sociales qui tendaient à briser une lettre étroite et inféconde, l'avenir enfin chargé de tempêtes.

V

C'est se tromper étrangement et se payer de raisons bien futiles, que d'attribuer le résultat négatif des travaux de ce concile au choix de tel ou tel pape et à l'imprudence qui fut commise de procéder à cette élection avant d'opérer la réforme. Nous ne crai-

gnons pas d'affirmer que, malgré les trésors de science théologique accumulés dans cette assemblée, et les hautes vertus de quelques-uns de ses membres, rien de grand ne pouvait sortir de son sein.

Tout montra au début que ces ministres de l'Évangile, accourus de tous les points de la catholicité, ne se rendaient aucun compte de l'état des sociétés, du mouvement profond qui les transformait, et du besoin de liberté qui agitait les âmes chrétiennes. Héritiers des traditions théocratiques de plusieurs siècles, ils cherchèrent leur point de départ dans ce passé pétri d'illusions, au lieu de répondre à l'appel des peuples et de faire l'œuvre de l'avenir.

Les Pères de Constance virent apparaître comme autrefois le pape et l'empereur unis dans un but commun, l'un représentant l'idée, l'autre le glaive, le premier prononçant ses infaillibles oracles, le second les imposant par la force. C'était toujours le pacte de Charlemagne, c'est-à-dire les moyens humains mis au service de la puissance religieuse.

Ce concert renouvelé de l'empereur et du pape annonçait que la liberté ne devait rien attendre de ces prélats attardés. Le concile était absolument maître de ses actes, et Martin V n'était pas encore élu, quand Jean Huss, puis Jérôme de Prague furent livrés au bras séculier et brûlés vifs par ces prêtres fanatiques.

Qu'on cesse de croire qu'une œuvre évangélique pût s'accomplir à la sinistre lueur des bûchers.

Brûler un hérétique au nom du Christ, c'était se condamner soi-même à l'impuissance, c'était, sans profit pour la vérité, allumer dans les cœurs ces colères vengeresses qui éclatent tôt ou tard en révolutions terribles.

Le problème restait donc tout entier, problème résumant tous les autres, nous l'avons dit, et le corps sacerdotal, universellement représenté, venait de donner la preuve que, pas plus que la cour romaine, il n'était en état de le résoudre. On continuait d'unir ce qu'il fallait séparer; le prince et le prêtre s'emparaient de la créature humaine corps et âme; entre ces deux forces n'en faisant qu'une, l'homme moderne doublement esclave ne pouvait faire un mouvement sans être un rebelle contre l'Église, un factieux envers l'État. Un doute s'élevait-il dans son esprit sur un point de la doctrine religieuse, le prêtre disait au prince : « Sévis, car tu es l'évêque du dehors, et laisser ébranler l'autel, c'est laisser ébranler le trône. » Ses aspirations appelaient-elles un progrès dans l'ordre politique, le prince, non content de le frapper au nom de la justice humaine, le faisait condamner par l'Église, sous prétexte que quelque vérité religieuse était impliquée dans l'œuvre du citoyen séditieux.

Comment sortir de ce dédale, lorsque les ministres de celui qui était venu pour affranchir l'âme humaine l'enveloppaient de plus en plus dans un système qui résumait tous les genres d'oppression?

Faut-il s'étonner qu'en présence de cet aveuglement invétéré de la cour pontificale, des évêques, de la masse du clergé sur les droits et les destinées temporelles de l'homme, les esprits avides de justice aient songé à chercher leurs voies en dehors de l'Église? L'inanité, quant aux questions capitales, des travaux du concile, jointe à ses odieuses rigueurs contre les hérétiques, porta à l'autorité catholique un coup plus funeste encore que n'avaient fait les désordres de la cour d'Avignon et les déchirements du grand schisme.

Quant à l'Italie, toujours fidèle, mais toujours immolée, elle allait subir les dernières et les plus désastreuses conséquences du pacte de Charlemagne. Avec Martin V et ses successeurs, nous allons voir la restauration ou plutôt le premier établissement véritable de l'État pontifical, sur les ruines des libertés de l'Italie et de sa nationalité.

CHAPITRE IV

LE DÉSARMEMENT DES ITALIENS. — QUINZIÈME SIÈCLE.

I

Nous voici arrivés à ce moment fatal où l'Italie, tombée de déceptions en déceptions, va déposer à la fois ses armes et sa dernière espérance. Elle a, nous l'avons vu, tout tenté avec une audace inouïe, dans l'ordre politique et dans l'ordre économique; elle a lutté avec une foi toujours renaissante pour chacun des grands principes qui doivent servir de fondements aux sociétés modernes; elle a accompli révolutions sur révolutions, tantôt au nom de l'idée chrétienne qu'elle incarnait dans la papauté, tantôt au nom du droit humain qu'elle personnifiait dans l'empereur.

Et le résultat doublement funeste de toutes ces

crises a été invariablement de compromettre son indépendance et de relâcher le lien national. A mesure qu'elle croyait opérer des conquêtes, elle n'accumulait que des ruines. Après avoir posé tous les problèmes sociaux et entrevu toutes les solutions, elle a rencontré dans les profondeurs de ses crises terribles la question radicale qui était le nœud de toutes les autres et qu'il fallait de toute nécessité résoudre, sous peine d'être condamné à une éternelle impuissance : c'était l'ordre divin et l'ordre humain qu'il s'agissait de concilier à la racine de tout droit et de toute justice.

L'Italie sent qu'elle ne peut faire un pas tant que la limite rationnelle entre les deux domaines ne sera pas nettement fixée, dans la conscience individuelle et dans la vie sociale. Alors, elle se précipite avec plus d'ardeur que jamais à la recherche de la solution; tous les vieux partis se sont rangés sous deux drapeaux, le drapeau gibelin et le drapeau guelfe, comme toutes les questions se sont réduites à cette question à la fois double et unique, qui met en présence l'élément humain et l'élément divin. Et, ainsi divisés en deux sectes, les peuples de la Péninsule recommencent leurs luttes acharnées et traversent une longue suite de révolutions.

Et cette épreuve suprême est aussi vaine que les précédentes. Chaque crise, au lieu de faire jaillir la lumière, laisse les deux sectes au même point, l'une avec sa vieille idée du saint-empire, l'autre avec sa papauté théocratique du moyen âge.

A leur tour, ces deux idées auxquelles l'Italie a sacrifié sa nationalité finissent par lui sembler deux piéges également funestes. Elle commence à comprendre qu'elle a été le jouet de deux illusions ; le drapeau gibelin et le drapeau guelfe disparaissent peu à peu de la lutte ; on cesse d'invoquer l'empereur et le pape avec la foi naïve des premiers siècles.

Mais au fond la situation reste la même ; les questions sont entières. L'Italie ne se constituera pas qu'elles ne soient résolues.

La voilà donc dans une impasse, pour n'avoir pas su dégager de ses antiques utopies les idées saines et fécondes dont elles étaient la grossière enveloppe.

II

Cette série de tentatives avortées, ces efforts qui, au lieu d'aboutir à la solution réelle du problème, le laissaient subsister au fond, toujours impérieux et toujours insoluble, devaient conduire l'Italie au découragement le plus complet dans ses aspirations nationales, à une sorte de scepticisme apparent par rapport à la question politico-religieuse, enfin, au relâchement de ce ressort énergique, violent, passionné, qui se retrempe incessamment dans la lutte tant qu'il y a un triomphe à espérer, et qui fait les vertus guerrières.

La stérilité des luttes en diminua l'intérêt pour les citoyens et fit tomber les armes de leurs mains.

C'est ainsi que les Italiens perdirent peu à peu le goût des armes, et que plus tard ce peuple finit par se trouver dépourvu de toute force militaire et fut à la merci des conquérants étrangers.

A partir de cette sorte de désarmement général, toute la vie, tout le génie de l'Italie se manifesta dans les arts, dans les sciences, dans le négoce, dans l'agriculture, et la fin du quatorzième siècle ainsi que le quinzième furent encore des siècles glorieux pour l'Italie.

III

Ce que nous appelons le désarmement des Italiens ne veut pas dire que les luttes armées cessent dans la Péninsule. Hélas! elles ne font que redoubler, et l'Italie continue d'être un champ de bataille en permanence. Et cela devait être : tant que la question politico-religieuse n'était pas résolue, l'Italie était condamnée aux déchirements indéfinis. Ne reste-t-elle pas toujours dans cette singulière situation de ne pouvoir ni s'unifier, ni se partager définitivement en un certain nombre d'États nettement définis et respectivement inviolables?

Un lien mystérieux et indestructible tendait toujours à rapprocher et à fondre ensemble ces divers États péninsulaires, tandis que des causes déjà vingt fois signalées rendaient impossible ce travail d'assimilation.

Ainsi soumises à ces deux forces contradictoires d'attraction et de répulsion, les provinces italiennes ne posséderont jamais ni la paix intérieure ni la sécurité au dehors. Si les citoyens, déçus dans leurs aspirations nationales, déposent leurs armes parce qu'ils ne savent plus qu'en faire, si les deux sectes, guelfe et gibeline, ayant perdu toute boussole, ne savent plus ce qu'elles représentent et quel but elles poursuivent, si les partis ne reconnaissent plus leurs drapeaux, si toutes les routes sont brouillées et confondues, les ambitieux sauront bien exploiter les ferments de discorde que rien ne peut éteindre.

Pour s'emparer du gouvernement et pour s'étendre aux dépens de leurs voisins, ils raviveront au besoin les vieilles illusions. Sceptiques au fond, mais politiques perfides, ils évoqueront encore l'ombre de la patrie ou le fantôme de l'empire.

La cour romaine, de son côté, dans ce dédale de prétentions opposées et de questions insolubles, ne perdra pas de vue son idée persévérante de la fondation d'un État pontifical. Elle fomentera dans ce but les querelles qui divisent les seigneurs et les républiques; et des guerres acharnées rempliront tout le quinzième siècle.

IV

Mais cette fois les citoyens, n'ayant plus d'ardeur pour des combats qui n'avaient plus l'intérêt d'un

mouvement national ou religieux, armèrent pour se défendre des troupes mercenaires. Les seigneurs, de leur côté, prirent des troupes semblables à leur solde. Cette mode devint bientôt générale; et c'est là ce que les historiens ont appelé *la crise militaire* en Italie, la période des *condottieri*, qui dura près de deux siècles. De plus en plus l'usage de ces armes mercenaires habitua les Italiens à s'éloigner des champs de bataille, et l'esprit militaire disparut entièrement.

Telle est l'explication de ce fait dont on a donné des raisons si diverses. Le désarmement des Italiens, nous le répétons, a été la conséquence fatale du découragement causé par la stérilité des luttes qui avaient duré plusieurs siècles. Après avoir repris cent fois et remonté si longtemps en vain son rocher de Sysiphe, le peuple italien sentit enfin qu'il avait devant lui un obstacle infranchissable. Alors, épuisé dans son patriotisme, il renonce à la fois aux armes et à l'idée d'une patrie.

Mais comme un peuple n'abdique pas ainsi en une heure, et que ses énergies vitales résistent longtemps, la crise se continua pendant tout le quinzième siècle par les seigneurs et par les troupes mercenaires. Et si les républiques ne donnèrent plus à ces combats le sang de leurs enfants, elles donnèrent leur or. Elles firent encore d'immenses sacrifices qui accusaient une indomptable vitalité. Elles déployèrent tout ce que peut inspirer le génie persévérant, jusqu'à ce

qu'enfin, les mêmes causes d'impuissance nationale subsistant toujours, après avoir subi des invasions de toute sorte, des Français, des Allemands, des Suisses, des Espagnols, nouvelle invasion de barbares, l'Italie fut ensevelie vivante, en 1530, par l'accord définitif du pape et de l'empereur.

V

La première bande de condottieri, qui parut en Italie, remonte à l'année 1328, pendant la triste campagne de Louis de Bavière; elle fut formée de huit cents hommes d'armes saxons et d'un grand nombre de fantassins de l'armée de l'empereur, qui désertèrent leur drapeau parce qu'on ne les payait pas. Cette compagnie mit ses services à la disposition du plus offrant.

Mais ces bandes d'aventuriers ne prirent une véritable importance que quelques années plus tard. Ce fut un pape qui les introduisit en Italie. La cour pontificale, qui était venue chercher en France un protecteur puissant et un asile moins agité que celui de Rome, se trouva tout à coup, dans sa ville d'Avignon, environnée de périls et privée de tout moyen de défense. Le roi Jean était captif en Angleterre. La honteuse conduite de la noblesse à la fameuse bataille de Poitiers avait indigné les populations rurales. Un soulèvement général eut lieu et une effroyable guerre civile désola tout le royaume.

Les soldats licenciés après la paix de Brétigny, au lieu de retourner aux travaux des champs, s'unirent aux paysans révoltés et organisèrent des compagnies d'aventuriers qui couvrirent toute la France. D'autres aventuriers pillards, attirés par l'espoir d'un butin facile, arrivèrent de l'étranger.

Avignon, où la cour pontificale avait accumulé d'immenses richesses, était pour ces bandes une proie fort convoitée : « Une grande compagnie s'était emparée du pont Saint-Esprit; une autre, appelée *la compagnie anglaise*, forte de six cents hommes, s'établit à dix lieues d'Avignon; une troisième arriva d'Espagne avec le dessein de rançonner le pape qu'on savait bien pourvu d'argent[1]. »

La cour pontificale eut beau fortifier la ville; elle sentait bien qu'il fallait aussi peu compter sur ces moyens de résistance que sur les secours du roi très-chrétien. Au lieu d'attendre l'attaque irrésistible des bandes, il était urgent de les éloigner à tout prix.

Innocent VI saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte par la querelle du seigneur de Milan et du marquis de Montferrat. Il fournit à ce dernier l'argent nécessaire pour prendre à sa solde les compagnies qui menaçaient Avignon. C'était pour le trésor pontifical un sacrifice considérable; la somme exigée dépassa cent mille florins; mais le danger fut conjuré pour la cour papale.

[1] De Cherrier, t III, p. 331.

En revanche, l'introduction de ces bandes étrangères en Italie fut pour ce pays un événement désastreux. Nous avons vu quel fléau elles devinrent bientôt entre les mains des condottieri et surtout des légats.

VI

Ces troupes mercenaires furent d'abord composées d'étrangers. Mais comme, pour les payer, il fallait de l'or et toujours de l'or, il en résulta une grande misère qui mit une multitude de prolétaires à la disposition des condottieri. La première de ces compagnies indigènes, appelée compagnie de Saint-Georges, et la plus redoutable de toutes, fut organisée par Albéric de Barbiano, en 1385 ; composée exclusivement d'Italiens, elle débuta au service du duc de Milan, et lutta avec avantage contre les bandes étrangères. Quelques années plus tard, elle eut à sa tête le fameux Jacques del Verme, et apprit, sous la conduite de ce chef habile, l'art de la guerre qui manquait aux troupes indisciplinées des autres condottieri.

Peu à peu les bandes indigènes se substituèrent aux bandes étrangères qui finirent par disparaître entièrement. Dès les premières années du quinzième siècle, les compagnies italiennes occupaient exclusivement la scène. Comme les compagnies étrangères qui les avaient précédées, elles louaient leurs services au plus offrant. Ce n'étaient plus des citoyens se battant pour une idée, pour une patrie, mais des gens sans

foi ni loi ni patrie se battant pour vivre. Quant aux Italiens proprement dits, c'est-à-dire aux citoyens appartenant à l'un des États péninsulaires, ils ne se battaient plus.

Ce désarmement des citoyens mit ainsi toutes les forces militaires du pays dans les mains des chefs de bandes. Quelques-uns de ces capitaines acquirent une grande illustration parmi leurs contemporains, et bientôt ils furent en état de faire la loi aux princes et aux républiques qui les prenaient à leur sôlde. Les Braccio de Montone, les Piccinino, les Sforza traitaient avec les gouvernements italiens de puissance à puissance, et ils purent, sans trop de présomption, ambitionner la gloire de devenir à leur tour les chefs de ces provinces qui ne savaient plus que changer e maîtres.

Leurs premières tentatives furent dirigées du côté des États pontificaux. L'éloignement de la cour romaine laissait le patrimoine de Saint-Pierre presque à leur merci. Braccio et Sforza en profitèrent, le premier pour s'emparer de Pérouse, grâce au secours des Bolonais qu'il gouvernait au nom du saint-siége; le second pour établir une forte garnison dans Rome et pour se fortifier dans un grand nombre de châteaux. Les deux condottieri rivaux essayaient ainsi de poser les fondements de nouveaux et puissants États.

Un favorable concours de circonstances semblait devoir aplanir autour d'eux tous les obstacles : ils n'avaient rien à craindre du côté de Naples, que les

désordres et les débordements de l'impudique Jeanne réduisaient à l'impuissance; rien du côté de Venise, tout entière à son négoce et fort alarmée de l'attitude menaçante et des progrès du sultan Mahomet; rien du côté de Milan, dont le dernier duc, Philippe-Marie, digne successeur du féroce et lâche Jean-Marie Visconti, avait grand'peine à retarder la ruine de son duché déjà plusieurs fois ébranlé par de violentes secousses; Florence elle-même, la plus nationale et la plus libre des villes péninsulaires, lasse de ses guerres civiles et jouissant en ce moment de la paix qui résultait d'une sorte de trêve entre les partis, paraissait peu disposée à diriger ses forces hors des limites de la Toscane.

Mais le retour de la papauté à Rome vint troubler la sécurité des condottieri. Martin V suppléa à la force par l'adresse. Il mit habilement aux prises Sforza et Braccio, les détruisit l'un par l'autre et finit par reprendre Rome sur le premier et Bologne sur le second.

Ces événements ne diminuaient en rien les forces réelles des condottieri; ils ne faisaient que les déplacer et changeaient le théâtre de leurs opérations. Ce n'était plus les chefs d'aventuriers d'autrefois, mais des capitaines illustres, à la tête de troupes disciplinées, devenus les protecteurs de ceux dont ils avaient été d'abord les instruments et dont ils devaient bientôt prendre la place.

VII

En déposant leurs armes entre les mains de mercenaires, les Italiens avaient abdiqué comme nation. Avec l'idée de la patrie s'étaient perdues les grandes traditions de la politique italienne. Les peuples n'étaient plus ni gibelins ni guelfes. On eût dit les redoutables problèmes du monde moderne supprimés, tant s'était rétréci le champ de l'activité sociale de cette race dégénérée ; après avoir rêvé l'empire du monde, le peuple-roi ne savait même plus dégager de son sein une idée commune, un intérêt général, une grande passion qui reliât les diverses parties de la Péninsule, après avoir été l'oracle des nations, l'initiateur de tous les progrès, après avoir creusé, au prix de vingt révolutions et pour le renouvellement du monde, un sillon lumineux, il s'était affaissé sur lui-même, plein d'irrésolution et de trouble, oubliant que l'Europe attendait la solution des hautes et radicales questions qu'il avait le premier soulevées.

Que l'on contemple l'inexorable logique des lois providentielles, qui éclate dans la sanction, quand l'homme a voulu mettre son œuvre fragile à la place de l'œuvre de Dieu. Empire, papauté, Italie, ces trois éléments qui représentaient trois grandes faces des plus hautes destinées de l'humanité, le droit social, la liberté religieuse, la patrie, n'ont produit que des révolutions stériles et ont fini par n'être plus pour les

peuples que des mots vides de sens : le saint-empire n'est plus qu'un souvenir historique; la papauté, en tant que puissance théocratique, telle que l'avait rêvée Grégoire VII, n'est plus qu'une vaine et dérisoire prétention; l'Italie n'est plus que la poussière d'une nation.

Pourquoi? parce que des illusions obstinées et des intérêts misérables ont détourné chacun de ces grands éléments de sa voie naturelle et légitime.

Le saint-empire, au lieu d'être l'éternelle affirmation du droit humain en face du droit également légitime mais distinct du prêtre, est devenu un instrument de domination comme il l'avait été dans les mains des princes païens, et cet édifice antichrétien n'a plus eu de raison d'être dans le monde moderne.

La papauté, au lieu de rester la pure lumière des âmes et la protectrice de tous les droits, s'est crue maîtresse du corps comme de l'esprit, de l'être social comme de la conscience; elle s'est avisée d'asseoir cette double domination sur la négation d'un droit sacré, le droit national de l'Italie; et elle n'a trouvé sur sa motte de terre, prétendue sauvegarde de son indépendance, qu'une possession précaire, vingt fois perdue, vingt fois reprise, et toujours contestée.

L'Italie, dans son orgueil, non contente d'être le centre de l'unité morale du monde, s'est associée aux prétentions théocratiques de la cour romaine et aux prétentions non moins dominatrices de l'empire; et son ambition a été son suicide. Les peuples de la Péninsule, devenus la proie des chefs de bandes, vont

former désormais, au lieu d'une grande nation, quelques États distincts, étrangers les uns aux autres, incapables de s'unir même par un lien fédératif. C'est ce qu'on a appelé l'Italie princière.

La papauté temporelle, descendue de son piédestal qui la faisait reine de la terre, ne sera plus qu'une principauté comme Milan, comme Florence, comme Naples. Les efforts des papes du quinzième siècle seront couronnés de succès, c'est-à-dire l'œuvre humaine substituée à l'œuvre divine; le domaine pontifical sera consolidé; l'Église possédera enfin sans conteste un royaume politique; mais son génie et son action morale se seront abaissés au niveau de cet intérêt terrestre. Dans la personne du souverain pontife, le prince absorbera le vicaire de Jésus-Christ.

LIVRE IV

CRÉATION DE L'ÉTAT PONTIFICAL — QUINZIÈME SIÈCLE

Ce n'était pas tout pour les papes que d'être rentrés en Italie. Il fallait y rétablir définitivement leur autorité et anéantir les droits toujours revendiqués de l'antique république romaine. Rien, on l'a vu, n'avait été plus précaire, plus contesté, plus souvent renversé que ce pouvoir temporel du saint-siége, que ses partisans prétendent aujourd'hui rattacher par une possession non interrompue aux premières donations des rois francs.

En réalité, jusqu'au quinzième siècle, cette institution n'offre rien de stable, rien de déterminé, rien de définitif, soit dans son principe, soit dans l'étendue de ses limites territoriales.

CHAPITRE PREMIER

MARTIN V. — EUGÈNE IV.

I

Pendant le grand schisme, on vit disparaître à peu près toute trace de cette autorité pontificale. Martin V, qui eut la gloire de terminer le grand schisme, eut à recommencer l'œuvre de la conquête. Les condottieri s'étaient emparés de presque toutes les villes des États de l'Église, et ils se disputaient la possession de Rome. Le pape, privé de sa capitale, accepta l'hospitalité de Florence. C'est de cette ville qu'il sut prendre une influence marquée dans les affaires de la Péninsule, et faire servir successivement, par des alliances habiles, le bon vouloir des princes et des condottieri à la restauration de son pouvoir.

Il commença par la reine de Naples. Après avoir

reçu de cette princesse l'hommage qu'elle lui devait comme au suzerain de son royaume, il conclut avec elle un traité fort avantageux. Des fiefs considérables furent promis par Jeanne II au neveu du pape, Antoine Colonna; en même temps, ordre fut donné à Sforza, qui commandait à Rome en son nom, de remettre aux agents du pape la ville pontificale, ainsi que le château Saint-Ange, Ostie, Civita-Vecchia, etc.

Ce fut entre les mains de Jordan Colonna, frère de Martin, que s'opéra cette restitution, le 28 octobre 1419; et Sforza ne tarda pas à recevoir le titre de gonfalonier de l'Église.

Cependant, l'adversaire le plus redoutable restait encore au pape, le célèbre Braccio de Montone, qui semblait peu disposé à renoncer à la principauté qu'il s'était faite d'une portion des anciens États de l'Église. Rien n'était fait, tant que ce condottiere, le premier capitaine de son temps, ne serait pas dépossédé.

Martin V le comprit si bien qu'il dirigea vers ce but tous les efforts de sa politique et ajourna jusqu'au jour où il l'aurait atteint son entrée solennelle dans Rome. Mal secondé par la reine de Naples, il eut recours à la médiation de Florence. Ce moyen eut un plein succès; grâce aux bons offices de la seigneurie qui sut ménager un rapprochement entre le guerrier et le pontife, Braccio fit sa soumission à Martin V, prêta serment de fidélité entre ses mains, lui rendit les villes de Narni, Terni, Orvieto, Orta, gardant pour

lui, à titre de vassal du saint-siége, Pérouse, Assise, Cannaria, Spello, Jési, Gualdo et Todi[1].

Bientôt après, Braccio rendit au pape un service signalé en faisant rentrer Bologne sous sa domination.

Martin V ne sut pas rester paisible possesseur de ses États reconquis; les passions du prince temporel l'emportèrent sur l'esprit de prudence et de modération que les circonstances commandaient au pontife. Irrité contre la reine de Naples, qui n'avait pas tenu tous ses engagements envers lui et les membres de sa famille, il devint l'âme de l'entreprise de Louis III d'Anjou pour dépouiller cette princesse.

Dans le gouvernement de ses provinces, il ne sut se faire que des ennemis : du clergé et de la noblesse en comblant d'honneurs, de dignités et de richesses les membres de sa famille; des classes populaires en les écrasant sous de lourds impôts.

Une sourde agitation menaçait le pape d'un soulèvement universel. Ce fut à Bologne que l'esprit de révolte fit sa première explosion, et cette ville, redevenue libre, tint longtemps en échec les troupes pontificales.

[1] *V.* Sismondi, t. V, p. 359.

II

La situation ne fit que s'aggraver sous le successeur de Martin, Eugène IV. L'Église vit encore une fois ses provinces entièrement perdues et son chef chassé de Rome.

Le nouveau pape se trouva dès les premiers jours en hostilité avec le concile de Bâle, réuni sur la convocation de son prédécesseur, avec le duc de Milan qui ne cessait de convoiter les États pontificaux, avec les Romains toujours en révolte contre le joug des prêtres.

Les condottieri, les seuls armés et par conséquent les seuls en possession d'une force réelle, étaient toujours prêts à profiter des fautes des princes et des troubles populaires. François Sforza et Nicolas Forte Braccio venaient d'être licenciés par le duc de Milan. A l'instigation de ce prince qui jugeait commode de payer ses capitaines aux dépens de ses voisins, ils tournèrent leurs armes contre les États de l'Église, dans le dessein de s'emparer, le premier de la Marche d'Ancône, le second du patrimoine de Saint-Pierre proprement dit.

Ce fut pour l'un et pour l'autre une conquête facile. Les Marches, en ce moment, étaient en pleine révolte, à cause des exactions, des perfidies et des violences que leur faisait subir le gouverneur pontifical, Jean

Vitelleschi, évêque de Récanati. Rome, écrasée d'impôts et agitée par les Colonna, ennemis personnels d'Eugène IV, n'attendait qu'une occasion pour tenter de réconquérir son indépendance.

Rien n'avait pu servir de leçon à la papauté, ni les révolutions, ni l'exil, ni les déchirements de l'Église. A peine assise sur ce trône politique, l'éternelle chimère de son ambition et l'éternel écueil de sa vertu, elle avait commis les mêmes fautes qui l'en avaient précipitée tant de fois. Au lieu de mettre sa confiance dans l'amour des peuples, elle avait cherché sa force dans les moyens humains et son prestige dans la pompe d'une cour toute mondaine. Pour payer ses armées, pour entretenir le luxe et la vanité de ses hauts dignitaires, pour nouer et multiplier en tous sens les innombrables fils de ses intrigues diplomatiques, il fallait d'immenses ressources; la foi ne suffisait plus à alimenter le trésor du sacré collége; il fallut y suppléer par les contributions forcées de tout le monde chrétien, sans compter le système abusif des indulgences.

Martin V avait amassé des richesses considérables. A sa mort, la famille des Colonna se les appropria en grande partie. Eugène IV mit l'Italie en feu pour en obtenir la restitution. Irrité de la résistance des Colonna, il fut impitoyable envers leurs partisans. Il en fit mettre à mort plus de deux cents; il fit raser la maison de Martin V; enfin, après une guerre acharnée où il eut l'appui de Florence et de Venise, il chassa

les garnisons que les Colonna tenaient dans quelques villes pontificales, et recouvra ce trésor tant convoité, lequel ne s'élevait plus qu'à la somme de soixante-quinze mille florins d'or.

Le but était atteint; mais quel but misérable et à quel prix! La guerre civile dans Rome, la conflagration de l'Italie, des flots de sang versés par les mains du père commun des chrétiens! Le trésor de Martin V était reconquis, mais les Romains détestaient le nouveau pape.

III

C'est dans ces circonstances qu'Eugène IV vit ses États envahis d'un côté par Sforza, de l'autre par Forte Braccio. Pressé par les deux condottieri, menacé du soulèvement général de ses peuples, il dut céder une partie de ses provinces pour sauver le reste. Le péril étant plus imminent du côté de Rome, il essaya de se réconcilier avec Sforza en lui faisant toutes sortes de promesses. Il était trop tard; rien ne put empêcher une révolution dans Rome. Le pape n'eut que le temps de s'enfuir à l'aide d'un déguisement, et ses États furent partagés entre Forte Braccio et Sforza.

Eugène IV se réfugia à Florence où il assista à la lutte acharnée des Albizzi et des Médicis, lutte suprême qui devait donner la victoire à ces derniers et asservir la république à ces marchands sortis du

peuple et résumant un moment en leur personne tous les éléments de la démocratie pour en faire bientôt le fondement de leur domination.

S'il est un spectacle attristant, c'est celui de ce pape fugitif, ayant perdu ses États par sa cupidité et ses violences, et recommençant pour les recouvrer une longue série d'intrigues, de perfidies et de cruautés.

Nous savons que les panégyristes d'Eugène IV ont essayé d'en faire un des plus grands papes. Ils vantent son zèle pour l'intégrité de la foi, l'énergie qu'il déploya contre les hérétiques qui troublaient les églises d'Allemagne, et sa résistance invincible aux entreprises coupables du concile de Bâle.

Sans doute, Gabriel Gondolmero possédait à un degré éminent quelques-unes des qualités qui font le politique habile; le rusé Vénitien ne le cédait en rien aux princes italiens et aux condottieri de cette époque où tous les moyens étaient bons, où le succès légitimait toutes les déloyautés et tous les crimes. Même en dédoublant le personnage d'Eugène et distinguant en lui le pontife du prince temporel, nous ne pouvons partager l'admiration de ses partisans. S'il est vrai qu'avant de monter sur le trône pontifical il ait mérité les éloges que saint Antonin donne à sa ferveur, à l'austérité de sa vie et à sa charité, il faut reconnaître que ces qualités, une fois au service du pontife tout-puissant et irresponsable, devinrent un sombre fanatisme et une intolérance impitoyable.

Que d'autres lui fassent un titre de gloire de ses poursuites contre les Hussites. Quant à nous, nous avons horreur de ces croisades commandées par le successeur des apôtres et qui n'étaient autre chose que des guerres d'extermination. Que la doctrine des hérétiques fût condamnée du haut de la chaire pontificale, c'était le droit et le devoir du gardien de la foi chrétienne ; mais que le signal des luttes fratricides partît de ses lèvres, rien ne le justifie ni ne l'excuse.

Du reste, quoi qu'il en soit des vertus privées d'Eugène IV, les actes de son gouvernement temporel ajoutent une preuve de plus à la démonstration faite par l'histoire tout entière des effets désastreux et inévitables de cette situation qui arme du glaive matériel le ministre de la prière. N'est-il pas déplorable de voir ce pontife, l'un des plus austères des chefs de l'Église, enveloppé dans un réseau d'intrigues politiques, ne se faisant nul scrupule de manquer à sa parole, ne reculant devant aucune violence, et tout cela pour garder ou reconquérir son État temporel !

IV

Un moment, à la mort de Jeanne II, Eugène IV éleva des prétentions sur le trône de Naples. Il est vrai que, les trois branches de la maison d'Anjou étant éteintes, la cour romaine pouvait invoquer son prétendu droit de suzeraineté sur ce royaume. Mais, exilé comme il

l'était à Florence, chassé de ses provinces pontificales, le pape n'était guère en position de faire valoir ses droits. Il les abandonna bientôt et prit le parti de René d'Anjou, qu'il fit soutenir par Vitelleschi, à la fois condottiere et patriarche d'Alexandrie. L'intervention de ce prêtre aussi cruel que perfide fut un fléau pour les provinces napolitaines.

Tels étaient les agents qu'Eugène IV mettait en œuvre. Et quand il jugeait utile et urgent de s'en défaire, il savait les prendre dans leurs propres filets : en 1440, ayant découvert que Vitelleschi tramait une trahison, il s'empara de sa personne au moyen d'une ruse et le fit empoisonner.

Pendant ce temps-là, grâce aux bons offices de Cosme de Médicis, il s'était réconcilié avec François Sforza. Il conféra au condottiere la souveraineté de la Marche d'Ancône et le nomma gonfalonier de l'Église, à la condition que celui-ci l'aiderait à reconquérir le reste des provinces pontificales.

Cette cession de la Marche d'Ancône n'était qu'un leurre. Dès qu'Eugène fut rétabli dans ses États, afin de recouvrer la Marche, il trouva tout simple de tenter de faire assassiner Sforza par un des lieutenants de ce dernier, Baldassar de Offida.

C'est à l'aide des mêmes perfidies et de violences abominables qu'Eugène IV s'était déjà emparé de Bologne. Son légat, l'évêque de Concordia, ayant pénétré dans la ville sous prétexte de réconcilier tous les partis, fit massacrer Antoine Bentivoglio, qui, sur

l'assurance du prélat, était rentré après un exil de quinze années. Thomas Zambecchari, l'un des plus grands citoyens de Bologne, fut également saisi par un odieux artifice, et pendu, un bâillon dans la bouche.

Le pape, après ces horreurs, ne craignit pas de venir établir sa résidence à Bologne. Mais peu de temps après il tomba à son tour dans les embûches de Nicolas Piccinino. Ce condottiere, qui avait été victime des perfidies d'Eugène, prépara lentement sa vengeance : il gagna la confiance du saint-père en feignant de vouloir le rétablir dans la Marche d'Ancône abandonnée à Sforza ; puis, profitant d'une absence du pontife qui avait quitté Bologne pour aller présider le concile de Ferrare, il se fit ouvrir pendant la nuit les portes de la ville par les amis de Bentivoglio, et prit possession de la citadelle.

Le pape perdit ainsi de nouveau le Bolonais et la plus grande partie de la Romagne. Machiavel raconte qu'après avoir fait ce coup Piccinino écrivit à Eugène IV une lettre dérisoire où il lui déclarait qu'il avait mérité ce traitement pour avoir tenté de le brouiller avec le duc de Milan, et pour avoir, dans ce but, perfidement répandu dans toute l'Italie des nouvelles mensongères.

V

Ces procédés déloyaux étaient devenus d'un usage si fréquent et si général en Italie, qu'ils n'avaient plus pour effet de rompre tout rapport entre le trompeur

et sa victime. Dès qu'un intérêt les rapprochait, ils renouaient leur alliance, sauf à se trahir de nouveau selon l'occurrence.

Eugène IV ne tarda pas à accepter l'aide de Piccinino, que le duc de Milan mit à son service pour reprendre sur Sforza la Marche d'Ancône. Il ne se fit aucun scrupule de dépouiller celui qui l'avait rétabli sur son trône et qui, peu de mois auparavant, avait commandé les troupes de la ligue formée entre le pape et René d'Anjou contre Alphonse d'Aragon. Tout fut oublié par Eugène, aussi bien ses engagements envers René que ses obligations envers Sforza. Il transféra à Piccinino le titre de gonfalonier de l'Église; et aussitôt celui-ci s'empara de Todi par surprise, tandis que le pape entretenait la sécurité de Sforza par des paroles pacifiques.

Une longue lutte s'engagea entre les deux célèbres condottieri avec des vicissitudes diverses.

C'est durant ces guerres, compliquées d'intrigues à l'infini et de trahisons, qu'on voit à quel point peut s'oblitérer le sens moral d'un homme qui se croit au-dessus de toutes les lois humaines par cela seul qu'il est le représentant de Dieu sur la terre. Le commandant des troupes pontificales avait beau prendre les engagements les plus sacrés vis-à-vis de ses adversaires, dès que son intérêt lui commandait de les violer, le pape le déliait de ses serments, sous prétexte qu'une convention nuisible à l'Église est toujours nulle de droit.

Un pareil système donnait à Eugène IV un grand avantage sur son ancien lieutenant, dont il avait juré la perte. Peu de mois suffirent pour enlever à Sforza tous les fiefs que son père avait glorieusement acquis dans le royaume de Naples. Il faut dire que la ruine de Sforza entraîna celle de René d'Anjou, qui avait tant compté sur l'alliance du pape.

Il ne fut pas aussi facile d'enlever à Sforza la Marche d'Ancône. Deux fois en cinq ans Eugène IV suscita contre lui une ligue des princes italiens.

La première tentative laissa la victoire au capitaine, qui garda la Marche constituée en marquisat, sauf les villes d'Ancône, Osimo, Fabbriano et Récanati, qui furent restituées par lui, moyennant la promesse d'un tribut annuel.

La seconde tentative d'Eugène, du duc de Milan et d'Alphonse de Naples contre Sforza fut plus heureuse, du moins au début. Un moment, il ne resta plus au célèbre condottiere que la ville de Jési. Mais l'année suivante, secouru par les Florentins et les Vénitiens, il entra dans l'Ombrie et le patrimoine de Saint-Pierre, où le patriarche d'Aquilée avait causé un mécontentement général, et il finit par reprendre les confins de la Marche.

Eugène IV n'avait pas achevé sa conquête, quand la mort le frappa à Rome, le 23 février 1447.

VI

Le pontificat d'Eugène IV ne fut pas moins troublé que son règne temporel. Pendant qu'il consumait misérablement son activité et les ressources de son esprit sur ce champ si mobile et si incertain de la politique humaine, de graves événements agitaient le sein de l'Église : le concile de Bâle, réuni sur la convocation d'Eugène IV, voulut reprendre l'œuvre réformatrice des Pères de Constance.

Le souverain pontife lui opposa une résistance invincible, lui ordonna de se dissoudre et convoqua les Pères à Ferrare, afin de les soustraire aux influences révolutionnaires de l'Allemagne et de les rapprocher de Rome orthodoxe.

Quelques prélats refusèrent d'obéir aux ordres du saint-père, déclarèrent le concile supérieur au pape, déposèrent Eugène IV et nommèrent à sa place Amédée, ancien comte de Savoie, sous le nom de Félix V. Un nouveau schisme divisait l'Église et le monde chrétien. Il ne fut éteint que sous le pontificat de Nicolas V, successeur d'Eugène.

Du reste, il ne faut pas se méprendre sur la portée des réformes que prétendait accomplir le concile de Bâle; elles étaient loin de trancher dans le vif de la question. Partout on sentait le besoin de profondes réformes; nulle part on ne se doutait qu'il ne s'agissait

de rien moins que de changer le principe même des rapports entre la société religieuse et la société laïque. On se bornait donc à corriger les abus les plus criants, soit dans l'ordre des fonctions purement spirituelles, soit dans l'ordre des fonctions mixtes où les empiétements de l'une et l'autre puissance étaient une source intarissable de conflits.

Le concile de Bâle, croyant que tout le problème était renfermé dans ces limites étroites, abolit les annates, les grâces expectatives, les mandats ; il décida que le nombre des cardinaux ne dépasserait pas vingt-quatre, exclut de cette dignité les neveux du pape, etc. Ces décisions servirent de base à la *pragmatique sanction*, qui fut publiée en France quelques années après (1438), ainsi qu'à la pragmatique allemande.

Le préambule de cet édit du roi Charles VII, comme les considérants des décrets du concile de Bâle, signale en termes énergiques l'état déplorable du clergé, son insatiable cupidité et la corruption de ses mœurs[1].

[1] « Par les sainctz pères des premiers siècles, plusieurs sainctz canons très salutaires auroyent esté faitz et promulguez pour le bon régime de l'état ecclésiastique... Mais, hélas ! par succession de temps, l'improbité d'ambicion et l'insaciabilité de cupidité détestable a commencé à délaisser petit à petit iceux très sainctz décrets... dont s'en sont ensuyvis corruption et difformité des mœurs, deshonnetetez et décoloracions de l'estat ecclésiastique ; usurpations très grèves et entreprinses intollérables, et mesmes par réservations des prélatures, dignitez et autres bénéfices ecclésiastiques ; par multiplication de innumérables concessions, de graces expectatives, de bénéfices non vacants, et autres charges très griefves et importables par lesquelles les personnes ecclésiastiques de nos royaulmes sont opprimez... Les patrimoines des dictz Eglises sont occupez par gens indignes, et au-

C'était assurément un progrès dans le royaume de France, où le gouvernement, soutenu par le patriotisme du clergé gallican, sut se faire de la pragmatique une arme puissante pour défendre les droits de la société laïque; mais, dans un concile général, de pareilles réformes, n'allant pas à la racine du mal, ne pouvaient avoir ni grande portée ni sanction.

Ce que le monde chrétien avait le droit d'attendre d'une assemblée universelle, c'était une formule rationnelle et vraiment libérale sur le rôle respectif des deux puissances, c'est-à-dire une révolution.

Les prélats de Bâle ne soupçonnèrent même pas la grandeur de la mission qu'ils avaient à remplir; ils n'eurent aucune idée de la séparation des pouvoirs. S'ils attaquaient les usurpations de la cour romaine, ce n'était nullement en vue d'une restitution à la société laïque, mais en vue d'augmenter leur propre importance et leurs priviléges. Ce que le concile enlevait au pape, il le prenait pour lui-même, et il affecta vis-à-vis des pouvoirs humains les mêmes prétentions théocratiques que s'il eût obéi aux inspirations d'un Gré-

cunes foys par gens estrangers; et souvent les dignitez et bénéfices de plus grant revenu sont conferez à gens incongnez qui ne résident... et aucunes foys n'entendent la langue, et qui pis est ne tiennent compte de la cure des ames. Mais comme mercenaires quièrent seullement les gaingz temporels dont s'ensuit que le culte est diminué, la cure des ames desprisée et délaissée, hospitalité substraicte, les droits des Eglises perduz, les édifices en ruyne, la dévotion du peuple diminuée... les clercz de nos royaulmes délaissent les estudes des divines et humaines sciences, à cause de l'espérance de promotion congrue à eulx ostée... » (Champeaux, *Droit civil ecclésiastique*, t. I, p. 19 et 20.

goire VII. « Les Pères du concile crurent avoir une inspiration du Saint-Esprit pour gouverner les puissances temporelles aussi bien que l'Église de Dieu; ils s'érigèrent en arbitres des princes d'Allemagne et des rois, et leurs prétentions orgueilleuses finirent par aliéner l'empereur Sigismond et leurs plus zélés protecteurs[1]. »

VII

C'est surtout en Italie que l'entreprise de Bâle devait rencontrer peu de sympathie. L'Italie orthodoxe se retrouvait toujours quand les droits apostoliques du saint-siége étaient menacés. Si impopulaire que fût Eugène IV, les Italiens ne l'abandonnèrent pas un seul jour[2].

Quant aux prétentions théocratiques du clergé, les peuples de la Péninsule commençaient à en sourire. Ils étaient las de l'intervention stérile des prêtres dans leurs affaires politiques et de leur influence dissolvante par rapport à leur constitution nationale. Sans se rendre compte clairement de la vraie cause qui faisait de la papauté l'instrument de leur ruine, ils

[1] Sismondi, t. VI, p. 89.

[2] Nous parlons des peuples et non des princes. Ceux-ci prirent parti pour l'un ou l'autre pape, selon leur intérêt du moment : Alphonse d'Aragon, par exemple, ainsi que le duc de Milan, se prononcèrent pour Félix V; René d'Anjou, Florence et Venise restèrent fidèles à Eugène IV.

sentaient instinctivement que le remède n'était point dans l'extirpation de quelques abus, et encore moins dans la révolte intéressée de quelques prélats ambitieux contre la suprématie du chef de l'Église.

Ils accueillirent donc avec une extrême défaveur les décisions du concile de Bâle dont l'effet le plus réel était de partager en deux camps le monde chrétien. Mais ils ne se passionnèrent pas pour la cause du vrai pape.

L'état d'épuisement moral où était tombée l'Italie et le sentiment de son impuissance la rendaient à peu près indifférente aux querelles des princes. Les luttes n'existaient plus qu'à la surface ; il ne s'agissait plus de savoir si l'Italie serait libre ou esclave, mais quels maîtres allaient définitivement se la partager. La vie semblait se retirer de cette société en décadence ; la guerre elle-même n'était plus qu'un simulacre ; les mercenaires, qui ne combattaient ni pour une idée, ni pour un droit, ni pour un grand intérêt, passaient sans scrupule d'un camp dans un autre, s'épargnaient mutuellement et recommençaient indéfiniment, sans gloire ni honneur, des combats qui n'aboutissaient ni à une défaite ni à une victoire ; jeux puérils où achevaient de se perdre toute virilité et tout amour de la patrie.

Quelques lueurs d'indépendance éclatèrent encore sur quelques points de la Péninsule, mais ne firent qu'attester la profonde désorganisation de ce peuple et l'absence de toute solidarité nationale.

A la mort de Philippe-Marie Visconti, qui ne laissait pas d'héritiers, les Milanais reprirent possession de leurs droits et reconstituèrent la république. Le moindre appui des États voisins leur eût suffi pour se préserver des entreprises de François Sforza. Tous lui firent défaut à la fois : Venise qui craignait une rivale dans la nouvelle république ; Florence qui subissait déjà l'ascendant de Cosme de Médicis, en attendant qu'elle tombât sous sa domination ; enfin le saint-siége qui avait assez à faire de restaurer son pouvoir dans Rome.

Sforza ne tarda pas à s'emparer de Milan et à poser sur sa tête la couronne ducale. Son plus puissant auxiliaire avait été Cosme de Médicis. L'illustre marchand, nourrissant le projet d'asservir sa patrie, avait tout intérêt à étouffer les institutions républicaines dans les provinces environnantes.

La chute de Florence suivit de près celle de Milan.

CHAPITRE II

NICOLAS V. — TENTATIVE DE PORCARI. — PIE II.

I

Les Romains, toujours frémissants sous le joug des prêtres, furent plus difficiles à dompter. Ce fut à Rome que retentit le dernier cri de liberté. Il y avait cinq ans que Thomas de Sarzane occupait le siége pontifical sous le nom de Nicolas V, lorsque Étienne Porcari, à la tête de quatre cents conjurés, tenta de délivrer sa patrie du gouvernement temporel des cardinaux.

Rien ne peut donner l'idée de l'anarchie qui régnait alors à Rome : les fonctions publiques étaient remplies par des ecclésiastiques cupides et corrompus qui devaient leur élévation à l'intrigue. Le peuple aussi bien que la noblesse, indigné et humilié de vivre sous

un pareil régime, laissait éclater à toute occasion sa colère et son mépris. Alors les violences du gouvernement pontifical redoublaient; faible au fond et détesté, ce gouvernement devenait de plus en plus despotique; les abus de pouvoir, les emprisonnements arbitraires, les sanglantes exécutions sans jugement, déshonoraient chaque jour la ville éternelle.

Le mal était si grand, qu'il n'y avait plus qu'un sentiment dans Rome : le besoin d'en finir avec ce régime abhorré. Des symptômes alarmants se manifestaient même dans la banlieue. On sentait qu'il suffirait d'une étincelle pour provoquer une explosion générale. Les cardinaux effrayés exilèrent à Bologne Étienne Porcari, dont ils n'ignoraient pas les projets ambitieux, et dont l'influence sur ses concitoyens n'était que trop réelle.

Ce fut de Bologne que l'intrépide gentilhomme parvint à organiser sa conjuration. La police pontificale le laissa pénétrer dans Rome. La nuit qui précéda le jour où le complot devait être mis à exécution, Porcari et ses complices furent surpris et arrêtés. On se dispensa vis-à-vis de ces malheureux de toute procédure. Porcari et neuf de ses associés furent pendus sur l'heure aux créneaux du château Saint-Ange; tous les autres furent poursuivis avec une persévérance féroce.

« Nicolas V, persuadé qu'on avait voulu l'assassiner, tandis qu'au contraire sa mort aurait fait échouer les projets de Porcari, devient dès cette époque timide et

farouche, lui qui était auparavant confiant et d'un abord facile. De nouvelles exécutions succédèrent aux premières presque sans interruption : le 12 janvier, il fit pendre un docteur et un citoyen romain qui avaient accompagné Porcari dans son évasion de Bologne; le même jour il fit promettre mille ducats de récompense à celui qui livrerait à la justice deux parents de Porcari qui s'étaient cachés, et cinq cents ducats à celui qui les assassinerait. Il négocia auprès de tous les gouvernements d'Italie pour se faire livrer ceux qui lui avaient échappé. En effet, plusieurs d'entre eux furent arrêtés à Venise et à Padoue. Le plus notable d'entre eux tous fut Baptiste Sciarra, le neveu de Porcari; ils furent tous mis à mort. Sur les instantes sollicitations du cardinal de Metz, Nicolas fit grâce de la vie à l'un des prévenus, nommé Baptiste Persona, qui était, disait-on, absolument étranger au complot; mais le lendemain il le fit saisir de nouveau et le fit pendre sans procédure. Les conjurés ne furent pas seuls en butte à ses cruautés. Un gentilhomme, nommé Ange Ronconi, qui avait aidé au comte Averso de l'Anguillara à se cacher pour échapper à la justice qui le poursuivait, fut invité par le pape à se rendre à Rome, et muni d'un sauf-conduit de la main de Sa Sainteté, ce qui n'empêcha pas Nicolas de le faire saisir le 14 octobre 1464, lendemain de son arrivée, et de lui faire immédiatement trancher la tête[1]. »

[1] Sismondi, t. VI, p. 276.

II

Résultat effrayant de la concentration dans les mêmes mains du pouvoir religieux et du pouvoir politique. On dirait que le prêtre, fait pour les choses du ciel, ne peut se mêler aux intérêts de la terre sans y porter le trouble et sans y perdre ses propres vertus : sa foi devient alors fanatisme, son zèle intolérance, son amour de la vérité la haine impitoyable de quiconque la met en doute; plus il est convaincu de l'infaillibilité de sa doctrine, plus il se croit tenu de la faire régner à tout prix parmi les hommes; plus il a conscience de la sainteté de sa mission, plus il est sans scrupule sur le choix des moyens, plus il est inexorable contre les audacieux qui lui font obstacle. Que vaut le sang d'un homme devant la vérité absolue et la justice éternelle? Qu'importe le choix des moyens devant la sublimité du but à atteindre?

L'esprit se perd et se confond à sonder les abîmes de cette politique effroyable qui prétend faire descendre l'ordre absolu du monde idéal dans les sociétés humaines, et gouverner les choses du temps avec l'implacable logique des vérités éternelles. Que Dieu préserve les peuples de ce système contre nature qui est encore le rêve de tant de catholiques égarés.

Comme Eugène IV, Nicolas V, avant d'être ceint de la triple couronne, avait brillé autant par ses vertus que par sa vaste érudition. Les premiers actes de son pontificat furent dignes de sa grande renommée : après avoir mis fin au schisme en obtenant l'abdication de Félix V, il tâcha de relever Rome de ses ruines; le temps, les guerres civiles, l'anarchie en permanence, l'incurie des magistrats les avaient accumulées. Thomas de Sarzane réédifia les murs de la ville ; il restaura les églises; il couvrit les villes de ses États de monuments magnifiques; il fonda la fameuse bibliothèque du Vatican; il fut le protecteur des lettres; par ses ordres, des traductions furent faites des grands auteurs de l'antiquité grecque et latine et des premiers Pères de l'Église, etc.

Mais ces œuvres, qui jettent un vif éclat sur les débuts de ce règne, laissaient subsister au fond tous les vices du gouvernement clérical. Si sensible que soit le peuple romain aux magnificences du culte et aux merveilles de l'art sous toutes ses formes, il n'entend pas qu'elles ne soient qu'un vêtement splendide destiné à voiler sa servitude. Il n'oublie pas que la force et la véritable grandeur d'un peuple sont dans la possession de lui-même et dans le libre usage de sa souveraineté. Or il n'a jamais volontairement accepté le gouvernement politique des prêtres, parce que ce gouvernement est la négation même de son droit inaliénable. La violence seule et l'intrigue ont pu l'établir et le perpétuer. Voilà pourquoi les pontifes les

plus doux et les plus sincères ont fini par devenir violents et perfides.

Nicolas V, on l'a vu, n'échappa point à cette fatalité de son rôle, et les historiens attestent que, une fois sa vengeance assouvie contre Porcari et ses complices, il traîna désormais sa vie comme un fardeau, et quelques-uns ajoutent qu'il ne l'acheva point sans remords.

III

Quant à son rôle dans les affaires générales de la Péninsule, Nicolas V suivit fidèlement les traditions antinationales et anarchiques de la politique pontificale. Il ne fit rien pour arrêter le mouvement de décadence morale et de dissolution qui entraînait l'Italie. Tout entier au culte des lettres antiques, il laissa les peuples s'épuiser dans des guerres interminables et sans autre but que la gloire ou le profit de quelques ambitieux.

Un moment on put croire qu'une grande pensée de pacification nationale animait le pontife. La prise de Constantinople par les Turcs (29 mai 1453) avait jeté la consternation dans tout le monde chrétien. Était-ce le signal d'une nouvelle invasion de barbares? Sur tous les points de l'Europe, et particulièrement en Italie, on sentit le besoin de se préparer à soutenir ce choc formidable. Nicolas V n'eut point de peine à

réunir à Rome un congrès des princes et des généraux italiens, en vue d'une grande réconciliation des partis.

Mais, quand on se mit à l'œuvre, on vit que le mal était profond et les inimitiés irréconciliables. Dans ces conférences, le temps se passa en vains discours. Chaque parti voulait la paix sans rien abandonner de ses prétentions; toutes les concessions devaient venir des adversaires.

C'est qu'aucune idée élevée, aucun sentiment patriotique n'avaient inspiré cette tentative de pacification. Le pape lui-même, quoique le promoteur du congrès, n'avait qu'une bonne volonté apparente. « Sa prudence, dit son panégyriste Zanotto Manetti, lui avait appris que les guerres entre les princes d'Italie assuraient la paix de l'Église; que leur concorde au contraire menaçait sa tranquillité. » — « Il chercha donc, ajoute Sismondi, uniquement à plaire à tout le monde, à ne se rendre suspect à personne, et à traîner en longueur les négociations[1]. »

Si la paix finit par se conclure, ce fut en dehors des influences officielles et grâce aux efforts des Vénitiens qui traitèrent secrètement avec Sforza, et il fallut plus d'une année pour obtenir l'adhésion de tous les princes italiens à cette paix de Lodi.

Cette pacification n'eut rien de commun avec l'unité de la patrie italienne; elle consolida le pouvoir de quelques princes, mais n'établit aucun lien de soli-

[1] T. VI, p. 256.

darité entre les États. Sforza, reconnu par tous ses voisins, avait recouvré toutes les dépendances de son duché de Milan. Cosme de Médicis était maître absolu de Florence.

Rome ne se releva plus de la chute qui suivit la malheureuse tentative de Porcari. Jusque-là la souveraineté du peuple romain n'avait jamais été entièrement annulée; après la ruine de l'autorité impériale, le pouvoir des Caporioni, représentants de l'État, avait toujours tenu en échec la puissance pontificale. Pendant la longue période de l'exil d'Avignon et du grand schisme d'Occident, les Romains ne cessèrent de se gouverner en république. On a vu que la restauration de la papauté temporelle n'avait pas tardé à être suivie de l'expulsion d'Eugène IV.

C'est donc de la catastrophe de Porcari que date en réalité l'établissement définitif du pouvoir politique des papes; date funeste qui marque en même temps le terme des libertés italiennes.

IV

Dans ces révolutions et ces luttes qui ont abouti à la restauration du pouvoir pontifical et à la conquête des États péninsulaires par quelques familles puissantes, l'idée nationale n'a joué aucun rôle. Les graves problèmes religieux et sociaux, qui avaient fait le

grand intérêt des siècles antérieurs, ont aussi disparu de la scène; il n'est plus question de Guelfes et de Gibelins; les mots, il est vrai, sont conservés, mais ils n'ont plus aucun sens[1].

L'empire, ce rêve si longtemps caressé, n'est plus pour les Italiens qu'un souvenir. Deux empereurs, Sigismond et Frédéric III, ont traversé l'Italie, non pas en maîtres, mais en étrangers : le premier, qui vint se faire couronner à Milan le 25 novembre 1431, puis à Rome le 30 mai 1433, eut l'humiliation de n'être point accepté pour arbitre par les partis qu'il voulait pacifier; le marquis d'Este lui fut préféré. Le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, pour montrer le peu de cas qu'il faisait de ce monarque, ne daigna pas même le voir quand eut lieu dans sa capitale la cérémonie du couronnement. Le second passa plus inaperçu encore quand il vint en Italie pour y célébrer ses noces avec Éléonore de Portugal et recevoir à Rome la couronne impériale, le 18 mars 1452.

La papauté théocratique, cette institution qui embrassait le monde pour le courber sous le même glaive comme sous la même pensée, avait fait place à une principauté italienne encore mal assise. Les foudres, que les papes essayaient de fulminer du haut de ce trône temporel, résonnaient dans le vide. Et quand un appel fut fait aux princes et aux peuples pour entreprendre une nouvelle croisade contre les

[1] V. Ranke, *Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, trad. de M. de Saint-Chéron, t. II, p. 12.

Turcs, dont les progrès devenaient effrayants, l'Europe ne reconnut plus la voix des grands pontifes du moyen âge, et elle demeura impassible.

V

On vit bien un pape, Pie II, rhéteur célèbre, mais politique sans portée, remuer les cendres de l'empire théocratique, espérant y trouver quelques débris qui pussent servir de base à une réédification. Mais le moyen bizarre qu'il imagina fut la preuve éclatante que l'œuvre de Grégoire VII avait fait son temps; elle avait commencé avec grandeur parce qu'elle s'appuyait sur la foi naïve des peuples; mais, fausse dans son principe, elle n'avait pu se soutenir que par la violence et elle finissait par le ridicule.

Æneas Sylvius, à défaut d'un empereur italien ou allemand, se tourna vers Constantinople. « Après avoir vainement cherché autour de lui un homme capable de jouer ce rôle, il jeta les yeux sur Mahomet[1]. »

[1] Lanfrey, *Histoire politique des papes*, p. 320.

« Une toute petite chose suffit, écrivait Pie II, pour te rendre le plus grand, le plus puissant, le plus illustre de tous les vivants. Laquelle? me diras-tu. Elle n'est point difficile à trouver et tu l'as à ta portée : c'est une goutte d'eau pour te baptiser. Si tu y consens, il n'est point de prince dans l'univers que tu ne puisses surpasser en gloire et en puissance. Nous te nommerons empereur des Grecs et de tout l'Orient. Et de même que nos prédécesseurs Étienne, Adrien et Léon suscitèrent Pépin et Charlemagne contre Astolphe et Didier,

Ce fut du reste la dernière tentative. Désormais la cour romaine, renonçant à la domination universelle, n'a plus qu'une préoccupation et qu'un intérêt : consolider sa principauté temporelle. « Quel que soit, dit Ranke, le jugement que l'on puisse porter sur les papes des époques précédentes, ils avaient toujours de grands intérêts devant les yeux : la direction d'une religion opprimée, la lutte avec le paganisme, la propagation du christianisme parmi les nations du Nord, la fondation d'une puissance hiérarchique indépendante. Il appartient à la dignité de l'existence humaine de vouloir et d'exécuter de grandes choses ; ces nobles tendances, les papes les possédèrent à un degré supérieur. Mais, au temps où nous sommes arrivés, les circonstances avaient arrêté cet élan généreux ; le schisme était terminé, il fallait se résigner à ne pouvoir plus soulever la chrétienté contre les Turcs. Il arriva que le chef spirituel fut entraîné à diriger d'une manière plus exclusive et plus résolue que jamais toute son activité vers l'agrandissement de sa principauté temporelle[1]. »

Or cette entreprise de la création d'un État pontifical était loin d'être achevée. Nominalement, le pouvoir du saint-siége embrassait déjà toutes les provinces

rois des Lombards, et firent passer l'empire des Grecs sur la tête de leurs libérateurs, de même nous invoquerons ton patronage dans les nécessités de l'Église, et nous reconnaîtrons ainsi tes bienfaits. » Lanfrey, p. 320.

[1] Ranke, *Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, traduction de Saint-Chéron, t. I, p. 49.

qu'on appelle les États de l'Église; mais en réalité ce pouvoir était illusoire. Si Rome était définitivement domptée depuis l'immolation de Porcari, il n'en était pas de même de la plupart des villes pontificales. « L'État ecclésiastique s'étendait, comme aujourd'hui, des frontières de Naples à la Toscane et à la Lombardie. Les papes étaient maîtres de Rome, mais des seigneurs insoumis se partageaient la plus grande partie des provinces. Les lieutenants pontificaux eux-mêmes s'étaient rendus indépendants, et tenaient, chacun dans sa ville, de petites cours princières qui jetaient un certain éclat[1]. »

Il s'agissait donc, pour compléter la conquête de l'État pontifical, de faire dans les provinces ce qu'on avait fait à Rome, de soumettre les seigneurs à l'autorité du saint-siége et d'arracher le pouvoir aux lieutenants rebelles. Ce fut plus particulièrement l'œuvre des papes Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II.

VI

Cette période est très-connue. Elle a été racontée vingt fois dans ces dernières années; nous n'en rappellerons que les traits principaux. Plût à Dieu que nous y pussions jeter un voile! Pourquoi faut-il que

[1] De Cherrier, t. III, p. 379.

cette histoire de la création définitive des États de l'Église soit le résumé de tous les vices, de tous les crimes, de toutes les turpitudes? On dirait que, pour l'éternelle leçon des peuples chrétiens, Dieu a voulu montrer que, lorsque, par l'appât des grossiers avantages d'une position temporelle, des mains impures et cupides touchent à la religion, elles y puisent pour faire le mal une puissance proportionnée à celle que les choses saintes possèdent virtuellement pour le bien.

Nous n'avons aucun goût pour remuer de pareilles infamies, et nous eussions passé outre, s'il n'eût été indispensable de caractériser cette phase décisive de l'histoire de la papauté temporelle, afin de saisir au point culminant de cette œuvre, si longtemps et si laborieusement préparée, l'esprit général qui la domine.

Oui sans doute, nous l'avons déjà reconnu, dans la pensée des premiers papes qui conçurent le projet de donner pour base au saint-siége un trône politique et un royaume temporel, il ne s'agissait que d'un grand intérêt religieux, assurer l'indépendance spirituelle de l'Église. Mais voyez ce que devient cette institution, quand les successeurs de ces grands pontifes touchent au but. Les despotes qui occupent la chaire apostolique se souviennent-ils qu'elle n'a été élevée si haut qu'afin qu'ils pussent faire rayonner jusqu'aux extrémités du monde l'exemple de leurs vertus? Se souviennent-ils qu'il y a une Église à édi-

fier et la civilisation chrétienne à développer? Se souviennent-ils seulement qu'il y a eu une morale païenne, et que cette morale naturelle et universelle a fait en tout temps et chez toutes les nations de la terre des héros et des sages?

Non, ce sont des princes sans foi ni loi ni pudeur, pétrissant leur trône de sang et de fange. Que leur importe l'univers, pourvu que leur principauté se consolide et leur permette d'assouvir leurs détestables passions? Les préoccupations de ces pontifes sont si personnelles, qu'à la faveur du népotisme qui comble les membres de leurs familles de richesses, de pouvoirs, de possessions immenses, ils créent des dynasties de princes, et presque des dynasties de papes.

Nous avons vu, dans les neuvième et dixième siècles, un premier exemple des effets déplorables produits par les fameuses donations des rois francs; la chaire pontificale devint la proie de quelques familles puissantes dont les luttes ensanglantèrent les rues de Rome. Le second exemple, après la restauration de l'État temporel, est plus frappant encore. Cette fois aussi quelques familles s'emparent de la situation; le patrimoine de Saint-Pierre devient le patrimoine des la Rovère, des Riario, des Borgia, des Médicis. Et par quelles infamies toutes ces choses s'accomplissent!

CHAPITRE III

SIXTE IV. — INNOCENT VIII.

I

Sixte IV (François la Rovère), d'une naissance obscure, prit à tâche, une fois sur le trône, de confondre son nom avec celui de l'antique maison des la Rovère, en comblant d'honneurs les membres de cette famille. Les débuts de son pontificat, les efforts qu'il déploya pour défendre l'Italie contre une invasion des Turcs, l'appui qu'il prêta aux républicains de Florence contre la domination des Médicis, ont fait illusion sur le but véritable de sa politique et lui ont fait attribuer de vastes et patriotiques projets.

Sismondi lui-même déclare que Sixte IV avait peut-être de grandes pensées et de nobles projets pour l'indépendance de l'Italie, et que le plan qu'il avait conçu

est digne d'un homme de génie[1]. Cet historien ajoute, il est vrai, ces paroles : « Le caractère du pape corrompait son esprit et mêlait de la fausseté et de la perfidie à ses vastes conceptions. Incapable de distinguer la vertu d'avec le crime, tous les moyens d'exécution lui étaient indifférents, et il déshonorait ses projets par les instruments dont il faisait choix pour les accomplir. Ainsi, tout en s'armant pour la liberté, il se rendait odieux aux républicains eux-mêmes ; en invoquant le pouvoir de l'Église, il scandalisait les catholiques, et en projetant l'indépendance de l'Italie, il l'exposait le premier aux invasions de l'étranger[2]. »

Ce n'est pas assez dire. Nous ne croyons pas aux vues élevées de ce pontife, encore moins à sa sollicitude pour l'indépendance de l'Italie et à ses sympathies pour les institutions républicaines. Les faits démentent cette prétendue générosité d'intentions. Nous ne voyons dans Sixte IV qu'un prince ambitieux, cupide et corrompu.

S'il fut d'abord l'âme de la défense nationale contre l'invasion, c'était afin de se rendre maître des affaires intérieures de la Péninsule et de procurer à ses neveux, par ses intrigues et ses artifices, de petites principautés.

Venise, Florence et Milan, aussi alarmées de ses desseins personnels que de la menace des Turcs, formèrent entre elles une ligue offensive et défensive,

[1] T. VII, p. 123.
[2] T. VII, p. 123.

tout en invitant le pape et le roi de Naples à entrer dans cette alliance. A partir de ce moment, Sixte IV, voyant ses véritables projets compromis, se montra moins zélé pour la défense nationale. Ce fut en vain que Venise appela la flotte pontificale à son aide dans les mers de Rhodes. Et lorsque, en 1479, les Vénitiens parvinrent, au moyen d'une paix honorable avec les Turcs, à mettre l'Italie à l'abri des attaques de ces barbares, Sixte IV, au lieu de se réjouir de cet heureux événement, laissa éclater sa colère et blâma solennellement les auteurs du traité de paix, sous prétexte qu'il était sur le point de conclure une nouvelle croisade contre les Turcs avec le roi de France, l'empereur Frédéric III et son fils Maximilien, duc de Bourgogne.

S'il seconda, en 1478, la conspiration des républicains de Florence contre les Médicis, ce fut uniquement par esprit de vengeance envers cette maison qui avait contrarié, quelques années auparavant, la tentative de Julien de la Rovère, l'un des neveux du pape, pour s'emparer de Città di Castello. De ce jour, Sixte IV voua une haine implacable aux Médicis; il reçut à Rome les proscrits florentins, prit une part active à leurs complots et soudoya des assassins chargés de frapper Julien et Laurent de Médicis, en pleine église, pendant l'office divin.

Cette conjuration, qui ne réussit qu'en partie, retentit comme un immense scandale dans tout le monde chrétien; des protestations et des anathèmes furent

échangées entre les Florentins et la cour romaine, et l'on put craindre un moment un nouveau schisme dans l'Église[1]. Une guerre acharnée s'ensuivit entre Florence et le pape, qui fit des efforts inouïs pour susciter sans cesse de nouveaux ennemis à la ville rebelle.

Pour détourner les secours que Milan pourrait donner aux Médicis, il envoie des émissaires en Suisse, fanatise le peuple au moyen du honteux trafic des indulgences, et l'entraîne dans une guerre déloyale contre le duc de Milan.

Ce furent aussi les intrigues du pape qui armèrent contre les Florentins Robert de San Severino et les frères Sforza.

[1] Les Florentins « accusèrent le pape, dans l'Italie entière, de trahison envers leur gouvernement, d'impiété et d'injustice; ils prouvèrent combien ce pontife faisait mauvais usage d'une dignité qu'il n'avait obtenue que par des voies illégitimes; qu'il avait envoyé des hommes élevés par lui aux premières prélatures, avec des traîtres et des parricides, pour commettre un crime aussi atroce que l'assassinat dans une église, pendant l'office divin, au milieu de la célébration du saint sacrifice; qu'il menaçait Florence des foudres de l'Église, et prononçait un décret d'interdiction sur cette ville, pour n'avoir pu faire périr ses citoyens, changer son gouvernement et consommer sa perte au gré de ses désirs. » (Machiavel, *Histoire de Florence*, p. 341.)

« Les Florentins, loin de se soumettre à l'interdit, forcèrent les prêtres à célébrer l'office divin comme auparavant. Ils assemblèrent dans leur ville un concile de tous les prélats de la Toscane qui étaient sous leur domination, et ils y appelèrent des injustices du pape au futur concile général. » (Ibid.)

II

Le but unique de cette politique d'intrigues, de rapines et de violences, but poursuivi sans relâche, c'était d'enrichir la famille du pape. Tous les intérêts de l'Église et de la chrétienté étaient sacrifiés à l'ambition et à la cupidité des neveux de Sixte IV.

Léonard de la Rovère est nommé préfet de Rome. Il épouse une fille naturelle de Ferdinand de Naples. A cette occasion, le pape abandonne au roi de Naples le duché de Sora, Arpino et tous les fiefs que Pie II avait acquis à l'Église et que Paul II avait vigoureusement défendus. Il décharge Ferdinand, pour le présent et pour l'avenir, du tribut dû par Naples au saint-siége.

Julien de la Rovère (depuis Jules II) est fait cardinal et enrichi de bénéfices ecclésiastiques.

Jérôme Riario épouse Catherine, fille naturelle de Galéas Sforza. En 1473, Sixte IV fait acheter pour Jérôme, au prix de quarante mille ducats d'or, la ville et la principauté d'Imola, alors en guerre civile.

Pierre Riario, âgé seulement de vingt-six ans, est nommé cardinal prêtre, sous le nom de Saint-Sixte. Il déploya un luxe inouï. Patriarche titulaire de Constantinople,il possédait en même temps trois archevêchés et un nombre infini d'autres bénéfices. Après avoir étalé son faste à Milan et à Venise, il revint à Rome perdu de débauches, et mourut le 8 janvier 1474.

Les deux premiers étaient fils du frère de Sixte IV. Les deux seconds étaient fils de sa sœur.

Les mœurs du pape étaient si abominables, que des bruits honteux se répandirent généralement sur la naissance des fils de sa sœur, et des soupçons plus honteux encore sur les motifs de sa folle prédilection pour ses neveux.

Un cinquième neveu, Jean de la Rovère, frère de Léonard et de Julien, succéda à Pierre comme favori de Sixte IV. Le pape donna à Jean, en fief, les deux villes de Sinigaglia et de Mondavio avec leur territoire, afin qu'il pût épouser Jeanne de Montefeltro, fille de Frédéric comte d'Urbin. Pour obtenir des cardinaux cette inféodation, il gagna la plupart par de riches bénéfices. Il fit Frédéric Montefeltro duc d'Urbin avec grande pompe[1].

III

Le désordre des finances, les lourds impôts et les rapines accompagnent toujours le faste et la corruption des princes. On en eut la preuve lamentable sous le pontificat de Sixte IV. Son premier acte, s'il faut en croire la rumeur publique, avait été de s'emparer du trésor considérable laissé par son prédécesseur Paul II, bien connu pour son avarice. Tous les emplois de la

[1] Les détails abondent, dans les historiens et les chroniqueurs, sur les scandales de la cour romaine à cette époque. V. Sismondi, Machiavel et vingt autres.

cour apostolique, rendus vénaux, furent mis presque publiquement aux enchères. Les plus riches bénéfices furent vendus en secret afin d'en dérober le prix. Le commerce des indulgences prit des proportions scandaleuses. Les impôts régulièrement perçus ne suffisant plus, les habitants de Rome furent soumis à des extorsions quotidiennes. Le commerce des grains fut monopolisé, et le prix du pain put ainsi être élevé à volonté au moyen de disettes artificielles. Horrible stratagème pour enrichir l'État de la détresse publique!

Sixte IV et Ferdinand de Naples s'étaient associés pour exploiter leurs monopoles; ils s'entendaient pour faire de vive force un commerce ruineux pour leurs sujets.

Des famines périodiques s'ensuivirent, accompagnées de fièvres pestilentielles qui désolèrent la ville pontificale.

La cruauté est la complice inévitable de la spoliation. Sixte IV, insatiable pour ses favoris, sans pitié pour les souffrances de ses peuples, devint féroce quand il rencontra des résistances. Il fallait s'attendre à ce que la politique de ce pape, qui remplissait l'Italie de ses intrigues et épuisait ses propres États, produisît un malaise universel et exaspérât les masses. Du reste, les autres provinces italiennes n'étaient guère mieux gouvernées, et leurs souverains n'étaient pas moins égoïstes et moins perfides que Sixte IV. De sourdes colères couvaient de toutes parts.

En d'autres temps, quand les Italiens avaient le sen-

timent de leur dignité et le souci de leur indépendance, on eût vu éclater de formidables explosions. Mais, nous l'avons constaté, à mesure que l'espoir d'une patrie commune s'était évanoui, les Italiens avaient perdu toute énergie, tout ressort moral. Plusieurs tentatives furent faites, de 1476 à 1478, à Ferrare, à Gênes, à Milan, à Florence. Aucune ne put aboutir à une révolution. Les complots et les assassinats privés se multipliaient sans résultats et ne faisaient qu'aggraver la situation.

C'est surtout dans les États de l'Église que l'anarchie était à son comble. Une guerre à outrance se faisait de château à château, particulièrement entre les deux maisons ennemies des Colonna et des Orsini. Chaque jour des combats en plein soleil ou des meurtres dans l'ombre ensanglantaient les rues de Rome. Un livre récent cite une page du *Journal d'un contemporain* qui donne une idée de l'état des provinces pontificales à cette époque et des pratiques violentes du gouvernement des cardinaux[1].

[1] « Le 1er février 1445, on apprit que le vice-camerlingue, le seigneur Paolo Orsini, et messer Giorgio Santa-Croce, commandant de la garde du pape, avaient saccagé et détruit Albano. »

« Le 3, fut banni de Rome et des terres de l'Église, avec toute sa famille, le seigneur Antonello. »

« Le 21 février, on assassina, pendant qu'il disait son office, le chanoine Santa-Croce. »

« Le 25, la maison Della Valle prit les armes, sur le bruit que la garde papale voulait arrêter Bernardo della Corona, qui avait tué un Florentin. »

« Le 26, la population était si agitée, qu'on ne put célébrer les jeux du carnaval. »

« Le 27, furent pendus aux fenêtres du Capitole les deux fils de

IV

Sixte IV poursuivit avec une fureur sauvage les Colonna, principaux adversaires de son neveu Riario. Rien n'arrête la vengeance de ce dernier, pas même l'offre faite par les Colonna de remettre au pape toutes leurs forteresses, soit de la ville soit des provinces. Des massacres souillèrent la moitié des palais de Rome; des quartiers entiers furent livrés aux flammes, parce que quelques habitants étaient suspects au pape. Le protonotaire Louis Colonna fut mis à mort après d'affreuses tortures, malgré la promesse faite à la mère par Sixte IV d'épargner la vie de ce malheureux [1].

Faut-il s'étonner que cet homme sans honneur et sans entrailles, ait été le plus déloyal des alliés! Il se fit un jeu d'abandonner sans scrupule les gouvernements qui lui avaient rendu le plus de services, dès qu'il y trouvait son intérêt. C'est ainsi qu'après avoir

Cola Santo de Ripa. Le même jour, on justicia Antonio Arolto, sans sonner la cloche. Romanello et Cola Facovaccio eurent aussi la tête tranchée sans jugement. » V. Mary Lafon, *Mille ans de guerre entre Rome et les Papes*, p. 69.

[1] « La mère de celui-ci vint à San Celso in Banchi où gisait le cadavre, elle prit par les cheveux la tête séparée du tronc, et s'écria en l'élevant: « *Voyez, c'est la tête de mon fils; voilà la fidélité du pape! Il avait promis qu'il donnerait la liberté à mon fils, si nous lui abandonnions Marino; il possède maintenant Marino; mon fils nous est rendu, mais assassiné. Voilà comme le pape tient sa parole!!!* » V. Ranke, *Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, trad. de M. de Saint-Chéron, t. I, p. 52.

entraîné les Vénitiens dans une guerre contre le duc de Ferrare, il les abandonna tout à coup perfidement, entra dans la ligue opposée et lança une excommunication contre la république qui, indignée, voulut seule soutenir la lutte. Une année s'était à peine écoulée, que ce même pape qui avait fulminé contre Venise, parce qu'elle persistait à faire la guerre, refusa de donner son adhésion quand cette ville conclut la paix avec la ligue.

De nouvelles luttes allaient recommencer, quand Sixte IV fut emporté, le 13 août 1484, par un accès de goutte.

Le but de François la Rovère était à peu près atteint : la féodalité était écrasée dans les États de l'Église. Dans Rome, les seigneurs rebelles étaient réduits à l'impuissance. Mais à quel prix ! et au profit de qui ? au profit d'une famille à laquelle Sixte IV, sous prétexte de travailler pour l'indépendance du saint-siége, eût voulu inféoder toutes les provinces pontificales.

V

Comme physionomie générale, le pontificat d'Innocent VIII n'est que la reproduction trop fidèle de celui de son prédécesseur. Moins le génie et l'audace de Sixte IV, c'est le même esprit d'intrigue, la même cupidité, la même corruption.

Innocent VIII avait acheté les voix des cardinaux.

Julien de Saint-Pierre (depuis Jules II) avait été le négociateur de ces marchés honteux. Pour l'en récompenser, le nouveau pape lui livra un grand nombre de forteresses, ainsi qu'à son frère Jean de la Rovère qui fut nommé capitaine général de l'Église. Tous les autres cardinaux eurent des prélatures et des abbayes.

Trop faible et trop plongé dans sa vie de débauche, pour s'occuper lui-même des affaires publiques, Innocent livra le gouvernement à des favoris dignes de lui. Ses sept enfants naturels, qu'il reconnut publiquement, se partagèrent les emplois, les honneurs, mirent les finances de l'État au pillage. Tout devint vénal, même la justice, dans cette cour dépravée; les assassins étaient sûrs de l'impunité, pourvu qu'ils fussent assez riches pour payer leurs juges.

Pendant que le clergé de Rome, à l'exemple des cardinaux, vivait dans le désordre et se souillait de tous les crimes, on poursuivait impitoyablement tous ceux dont l'orthodoxie était suspecte. Chaque jour des malheureux périssaient dans les flammes pour crime d'hérésie, de magie, de sorcellerie. C'est sous le précédent pontificat que l'inquisition reçut en Espagne une organisation nouvelle qui en fit, entre les mains de Ferdinand et d'Isabelle, sous le nom de tribunal du saint-office, une arme formidable. Pour ne rappeler qu'un souvenir entre mille, parmi les horreurs de cette époque, 170,000 familles juives (en tout 800,000 individus) furent chassées d'Espagne. Comme la reine avait des inquiétudes au sujet de bruits qui

lui attribuaient d'autres motifs que celui de son zèle pour la religion, Sixte IV s'empressa de la rassurer par une lettre du 25 février 1483 où il applaudit à sa piété.

Le clergé italien porta bientôt envie au clergé espagnol, et, sous le règne d'Innocent VIII, l'inquisition apparut en deçà des Alpes avec tout son infernal appareil. Le fanatisme avait atteint une violence telle, qu'on vit des moines, trouvant trop lente la justice de l'inquisition, tenter d'organiser des massacres en masse de la population juive, à Florence, à Sienne et à Naples.

Nous passerons sous silence les événements politiques auxquels prit part Innocent VIII, ses démêlés avec le roi de Naples, la tentative qu'il fit pour soulever contre lui les barons de son royaume, ces événements n'ayant pas eu une influence considérable sur l'état des possessions de l'Église. C'est sous le pontificat suivant que la cour romaine reprend l'œuvre de la consolidation de son pouvoir temporel.

CHAPITRE IV

ALEXANDRE VI. — JULES II.

I

Nous nous serions abstenu même de prononcer le nom d'Alexandre VI, Rodéric Borgia, si ce pape, l'opprobre du monde chrétien, n'avait été l'un des restaurateurs de la souveraineté politique du saint-siége. Il faut dire qu'il songea peu, en faisant rentrer les provinces pontificales dans l'obéissance, aux intérêts de l'Église. Son but unique était de créer des principautés à ses enfants, comme le but de Sixte IV avait été d'enrichir ses neveux.

Mais il fut plus habile que son prédécesseur. Celui-ci, pour réussir, avait épousé les passions d'un des partis qui se disputaient l'influence dans l'État ecclésiastique. Aussi sa victoire resta-t-elle incomplète.

Alexandre VI flatta successivement les divers partis et les détruisit ainsi l'un après l'autre.

Deux partis principaux, ennemis irréconciliables, étaient encore debout, malgré les efforts de Sixte IV, les Orsini et les Colonna. Possesseurs de grands fiefs dans les provinces, et de palais fortifiés dans Rome, ils avaient vis-à-vis de la cour romaine, moins l'attitude de sujets que de vassaux insoumis; et les deux partis continuaient entre eux, dans les rues et sur les places publiques, leurs luttes sanglantes. Ils se distinguaient par les vieilles dénominations de Guelfes et de Gibelins: les Orsini s'appelaient Guelfes, les Colonna Gibelins; mais ces mots n'avaient plus aucun sens; les deux partis ne représentaient pas plus l'un que l'autre, soit l'idée de l'empire, soit l'idée de la papauté théocratique. C'était tout simplement deux maisons rivales, n'ayant d'autre intérêt que celui de leur propre grandeur.

Alexandre VI fut obligé de faire une longue guerre, jusque dans les murs de sa capitale, tantôt aux Colonna, tantôt aux Orsini.

Les provinces éloignées avaient secoué le joug encore plus complétement. Ancône, Assise, Spolète, Terni, etc., conservaient une administration républicaine. Les autres grandes cités étaient entre les mains de vicaires pontificaux qui s'étaient rendus à peu près indépendants.

La Marche presque tout entière était possédée par les Varini et les Fogliani qui régnaient, les premiers

à Camerino, les seconds à Fermo. Les La Rovère étaient maîtres de Sinigaglia, depuis que Jean l'avait reçue en fief, l'année 1471, de son oncle Sixte IV. Le duché d'Urbin, le comté de Montefeltro et la seigneurie d'Agobbio, c'est-à-dire toute la province montagneuse, entre les Marches et la Toscane, appartenaient à Guid'Ubaldo de Montefeltro. Non loin de ces régions belliqueuses, dans la vallée du Tibre, les Baglioni étaient souverains de Pérouse ; les Vitelli de Città di Castello.

Dans la Romagne, Pesaro, détaché depuis 1445 de la principauté de Rimini, appartenait à la seconde branche de la maison des Sforza ; la principauté de Rimini était restée à ses anciens maîtres les Malatesti, dont le dernier, Pandolphe IV, prince cruel et débauché, la gouvernait sous la protection des Vénitiens.

C'était un des petits-neveux de Sixte IV, le jeune Octavien Riario, qui, sous la tutelle de sa mère, Catherine Sforza, possédait les deux principautés de Forli et d'Imola. Quant à la province de Faenza, enclavée entre celles de Forli et d'Imola, les Vénitiens s'en étaient rendus à peu près les maîtres en se faisant attribuer la tutelle du jeune duc Astorre III de Manfredi. Les Vénitiens s'étaient emparés de même de Cervia et de Ravenne.

Restaient, aux extrémités de l'État pontifical, les puissantes provinces de Bologne et de Ferrare. Jean Bentivoglio régnait sur la première, avec un pouvoir

absolu, depuis 1462; la maison d'Este sur la seconde, depuis plusieurs siècles[1].

II

Tous ces petits princes, ou plutôt ces tyrans, ne se rattachaient guère au gouvernement du saint-siége que par leur titre de vicaires pontificaux. Ils étaient bien réellement des souverains indépendants, et leur despotisme les rendait très-impopulaires. Tout en se posant en protecteurs des lettres au milieu de leur petite cour raffinée et corrompue, ils étaient la plupart avides et cruels. Les plaisirs des princes coûtent toujours beaucoup d'argent, de larmes et de sang à leurs peuples.

Ces familles souveraines donnaient l'exemple des crimes les plus atroces ; les populations écrasées d'impôts, privées de toute sécurité, devaient considérer un changement quelconque comme un bienfait. Alexandre VI trouvait donc le terrain singulièrement favorable à ses entreprises. Cependant, durant les premières années de son pontificat, ses démêlés avec les États italiens et avec le roi de France, Charles VIII, le forcèrent de modérer son impatience ; mais bientôt il put déployer avec une cynique audace ses plans de domination *per fas et nefas*.

César Borgia, son fils de prédilection, prit en mains

[1] V. Sismondi, t. VIII, p. 183 et suiv.

avec une habileté infernale cette œuvre de conquête intérieure. Le point de départ de la fortune de César fut un traité du pape avec l'étranger. C'était logique; la cause italienne ne devait avoir rien de commun avec la création de l'État ecclésiastique; le pouvoir temporel des papes avait eu pour origine les libéralités des princes francs; un roi de France en assurait la restauration.

Innocent VIII avait déjà tenté d'attirer Charles VIII en Italie, en haine de Ferdinand de Naples; de sorte que lorsque Louis le Maure engagea Charles à se saisir du royaume de Naples, il trouva ce prince tout préparé à l'invasion.

Charles ne rencontra aucune résistance, ni de la part des princes, ni de la part des peuples.

Les princes se détestaient réciproquement; nul sentiment patriotique ne pouvait suspendre leurs inimitiés et les unir contre l'étranger. Avant l'expédition de Charles, ces princes italiens avaient essayé de former entre eux une ligue contre les Turcs, sous le patronage d'Alexandre VI; ils ne purent s'entendre, parce qu'au lieu d'un but national ils avaient tous une arrière-pensée d'intérêt personnel. Or ces mêmes hommes, qui avaient fait si grand bruit de leur prétendue croisade pour sauver la Péninsule des barbares, n'hésitèrent pas à ouvrir les portes à l'invasion, quand chacun put espérer de la faire tourner à son profit.

Les peuples, nous l'avons dit, étaient si las de leurs propres gouvernements, ils avaient si complétement

perdu le sentiment national, qu'ils accueillirent Charles VIII moins comme un conquérant que comme un libérateur. A Rome, tous les mécontents, et ils étaient nombreux, voyaient en lui un moyen de se débarrasser d'un pape détesté. Les ennemis personnels des Borgia négociaient dans ce but avec la cour de France ; le cardinal Julien de la Rovère tenait les fils de toutes ces intrigues. Aussi, Alexandre VI se montra-t-il d'abord peu favorable à cette intervention étrangère ; trop faible pour l'empêcher, il s'efforça d'en atténuer les effets à l'aide de sa politique tortueuse.

Cependant le prince français faisait des progrès rapides ; tous les obstacles tombaient devant lui, et il fit, sans coup férir, son entrée dans Rome. Deux fois Alexandre VI fut presque à la merci de Charles ; mais il sut faire à temps des concessions qui le sauvèrent. En somme, cette expédition tourna au profit de ses projets, en épuisant l'Italie, en augmentant l'anarchie qui déjà régnait entre les partis, en envenimant les inimitiés et les jalousies que nourrissaient les princes les uns envers les autres, en achevant de décourager les populations.

III

Ce fut le moment que saisit Alexandre VI pour frapper de grands coups. Son fils César comprit qu'il pouvait être maître de la situation. Il est vrai que la

plupart des vicaires pontificaux avaient profité de l'invasion de Charles pour secouer plus que jamais le joug du saint-siége; mais Borgia allait rattraper le temps perdu. Jusque-là, César avait joué le rôle d'un simple condottiere. A ce titre, il s'était fait, en vue de ses ambitieux desseins, de nombreux partisans; il avait attiré à lui tous les gentilshommes qui servaient auparavant les Orsini et les Colonna, et les avait attachés à sa personne par ses libéralités.

Dès qu'il se sent assez fort pour jeter le masque, il se fait dégager par son père, en plein consistoire, des vœux qui l'engageaient dans les ordres sacrés, et il épouse la sœur du roi de Navarre. En même temps il reçoit le duché de Valence, en Dauphiné, et une partie des Romagnes, pour prix des services que le pape rend à Louis XII. Ces services ne furent pas marchandés au roi de France; son divorce avec la reine Jeanne fut prononcé, et ses prétentions sur le duché de Milan et sur le royaume de Naples furent déclarées légitimes. Qu'importait aux Borgia que la domination étrangère prît racine en Italie, pourvu que leur part y fût ainsi mieux assurée.

César obtint l'aide de Louis XII pour s'emparer des États des vicaires pontificaux. Rien n'est plus connu que l'histoire de ce scélérat, moitié serpent, moitié tigre, qui semble goûter un plaisir d'artiste à tendre ses filets autour de ceux qu'il veut perdre, puis qui frappe ses victimes avec l'impassibilité du faucheur qui abat les épis mûrs. Quel crime aurait fait trembler

la main de celui qui fit assassiner et jeter dans le Tibre son propre frère, qui fit étrangler sous ses yeux le mari de sa sœur, échappé une première fois au fer des assassins, qui égorgea le favori du pape, Péroto, réfugié sous le manteau pontifical, et fit jaillir le sang jusqu'à la figure d'Alexandre? Seul, entre tous les despotes, il a eu la gloire de servir de modèle au grand écrivain qui a essayé de tracer l'idéal du prince. Bien aveuglés ceux qui ne voient pas l'intention profonde de Machiavel.

Oui, tout a réussi à ce prince; mais à quel prix! Il faut lire dans le Tacite italien l'histoire de cette œuvre infernale, chef-d'œuvre d'habileté, une fois admis ce principe que la fin justifie les moyens et que, lorsqu'il s'agit d'une couronne à atteindre, le succès couvre toutes les infamies. Jamais personne en effet n'a surpassé ni égalé César Borgia dans l'imperturbable parti pris de marcher à son but à travers tous les crimes et dans l'art de faire tout servir à ses desseins. Machiavel a pu en faire à juste titre l'idéal du tyran. Mais il a oublié, pour l'enseignement des siècles, de tirer de cette horrible histoire la moralité fournie par le dénoûment.

César a atteint le but; son édifice est achevé; il est la terreur de ses ennemis; il est maître de Rome et de tous les États pontificaux. Enfin, pour la première fois le vœu du pape est réalisé; ces provinces tant convoitées, cent fois conquises et cent fois perdues, sont dans les mains du fils d'Alexandre. On peut croire que

sa principauté va être la plus puissante de l'Italie. Tout à coup, un simple accident, une maladresse de ces deux scélérats montre qu'ils ont bâti sur le sable. L'abominable père, pris dans son propre piége, meurt d'un poison qu'il avait préparé pour un autre. César lui-même faillit en mourir.

Les Orsini et les Colonna rentrent à Rome. César réfugié au Vatican, est obligé de leur rendre une partie de leurs forteresses. Aux environs de Rome, les barons recouvrent leurs châteaux. Dans tout l'État pontifical, des révolutions chassent les représentants du saint-siége.

Cependant, César restait encore maître des Romagnes. Mais il eut bientôt affaire à un pape qui mit à néant cette puissance des Borgia.

IV

Jules II occupe une place considérable dans l'histoire de la papauté, et ses panégyristes ont eu quelque raison de l'élever au niveau des grands princes. Assurément, pour admirer le génie et la politique de cet homme d'État, il faut oublier qu'il est le successeur des apôtres; on a peine à reconnaître le chef de l'Église dans ce personnage bardé de fer, conduisant lui-même ses armées, entrant le premier par la brèche dans les villes qu'il veut soumettre, et continuant jusqu'au dernier jour, sous la tiare, la vie guerrière qu'il a menée pendant de longues années sous la mitre.

Mais après avoir traversé les ignominies des règnes précédents, c'est un soulagement de voir ce vieillard intrépide secouer cette fange, entrer en scène avec le sentiment de sa force, dominer les événements, faire mouvoir les princes au gré de ses desseins, refouler tous les envahisseurs des États pontificaux, et, cette fois, non dans le but d'enrichir sa famille, mais dans le but désintéressé de restaurer la puissance temporelle du saint-siége.

Malheureusement, ce but, si désintéressé que fût le pontife qui le poursuivait, était en lui-même détestable. Travailler à l'atteindre, c'était travailler au malheur de l'Italie, au malheur de l'Église, au malheur du monde chrétien. La gloire de Jules II, le fondateur définitif de l'État pontifical, lui donne donc peu de titres à notre reconnaissance et à nos sympathies. S'il est digne de figurer à côté des grands papes théocrates du moyen âge, il n'a pas sa place parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Et cependant les illusions ont tellement obscurci l'histoire italienne, qu'on a essayé de faire de Jules II un pape national, et Machiavel lui-même a aidé à répandre ce préjugé en exaltant celui qui déploya tant d'activité pour expulser les barbares.

L'histoire des papes nous a vingt fois montré que pour juger sainement leur politique et les dépouiller de leur patriotisme d'emprunt, il faut écarter les moyens qui ont dû varier entre leurs mains selon les circonstances, et mettre au grand jour l'unique but

de leurs efforts. A ce point de vue, rien n'est plus manifeste que la politique de Jules II.

Le nouveau pape ne dévoila pas au début son plan tout entier. Avant d'entreprendre la délivrance de la Péninsule, il avait à consolider le sol sous ses pieds. Le plus urgent était de détruire la puissance de Borgia et d'en finir avec les maisons princières qui affectaient une indépendance souveraine dans quelques villes des États pontificaux. Il se mit activement à l'œuvre. Durant cette première période de son règne, il dissimule avec soin ses projets contre les étrangers qui ont envahi l'Italie; il ménage les Français et les Espagnols, fait avec eux des traités qui semblent consolider la domination des premiers dans le Milanais, des seconds dans le royaume de Naples, et rapproche par un projet de mariage la maison de France et celle d'Aragon.

Cette paix provisoire entre les barbares envahisseurs permit à Jules II de disposer de tous ses moyens pour la réalisation de la première partie de son plan.

V

Son but fut promptement atteint. César Borgia, sentant qu'il avait trouvé son maître, essaya à peine de résister. Ses lieutenants remirent successivement au pape les forteresses de Césène, de Bertinoro, de Forli, d'Imola... et ce tyran qui avait été la terreur de l'Italie, après avoir subi trois années de captivité

dans les prisons d'Espagne, alla se faire tuer dans une guerre sans éclat, au service de son beau-frère le roi de Navarre.

Ces premiers succès enhardirent Jules II et intimidèrent ses voisins. Le pape attaque coup sur coup avec une impétuosité inouïe Pérouse et Bologne. Venise et Louis XII avaient tout intérêt à défendre les Baglioni dans Pérouse et les Bentivoglio dans Bologne ; mais, surpris par l'audace du pontife et redoutant sa colère, Venise se tient tranquille, et Louis XII, au lieu de secourir ses alliés, envoie contre eux des secours à Jules.

La prise définitive de Bologne clôt la première période du règne de ce pape guerrier. Le moment n'était pas encore venu de soulever l'Italie contre l'invasion étrangère. C'était peu d'avoir détruit l'édifice des Borgia, d'avoir réduit à l'impuissance les Orsini et les Colonna dans Rome, les Baglioni, les Bentivoglio, les Varini, les Malatesta et les Montefeltri dans les provinces. Rien n'était fait pour l'ambitieux pontife, tant que Venise aurait un pied dans l'État ecclésiastique. « Les Vénitiens occupaient la plus grande partie des côtes de l'État de l'Église. Ils ne paraissaient pas disposés à les abandonner volontairement, et ils étaient de beaucoup supérieurs aux forces militaires du pape. Il ne pouvait pas se dissimuler qu'en les attaquant, il susciterait un mouvement européen dont les conséquences pouvaient être incalculables[1]. »

[1] Ranke, *Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, trad. de M. de Saint-Chéron, t. I, p. 59.

Ces difficultés, sans arrêter un instant l'audacieux vieillard, le firent redoubler de prudence ; il continua son système de ménagements et de transactions avec les Espagnols et les Français.

Cependant, ce jeu ne pouvait se prolonger indéfiniment. Tout faisait supposer que la guerre contre Venise jetterait de son côté l'une ou l'autre des deux puissances. Alors Jules II, pour leur faire équilibre, imagine d'appeler sur la scène un troisième acteur, celui qui ne manque jamais d'intervenir dans les crises de la Péninsule, l'empereur d'Allemagne.

C'était, on le voit, reprendre le fil des anciennes traditions de la cour romaine : attirer, selon l'occurrence, des étrangers quelconques, Français, Espagnols, Suisses, Hongrois, Turcs même au besoin ; puis, quand il est temps d'arrêter les progrès de l'invasion ou d'expulser les barbares, faire apparaître le *deus ex machina*, l'ombre d'un empereur, à défaut d'un César puissant.

Du reste, il fallait que la papauté et l'empire se retrouvassent en présence sur le sol italien, non plus pour recommencer les grandes luttes du moyen âge, non point pour résoudre la question des Guelfes et des Gibelins dont on avait perdu le sens, mais afin que la logique de la fausse politique incarnée dans la théocratie papale et dans le saint-empire, aboutît à sa conséquence fatale : l'immolation de l'Italie et de la liberté par l'accord antichrétien des deux puissances.

VI

Maximilien, trop faible pour porter ombrage à Jules II, était assez ambitieux pour subir les séductions du rusé pontife. Son arrivée en Italie fut le prétexte dont le pape se servit pour déclarer la guerre aux Vénitiens qui avaient refusé à l'empereur le passage à travers les Alpes. Jules II mit à profit avec une grande habileté les rancunes des diverses puissances contre Venise. Chacune d'elles convoitait quelque portion du domaine de la république, et toutes étaient jalouses de sa haute fortune. Elles s'unirent donc au pontife dans la fameuse *ligue de Cambrai*, où Venise vit se grouper contre elle l'empereur, le pape, Ferdinand le Catholique, Louis XII et le duc de Ferrare.

Telle fut la cause de cette célèbre transaction diplomatique, la première, depuis les croisades, où presque toute l'Europe soit intervenue, et dont les dispositions sont devenues la base du droit public européen : un pape voulant reconquérir quelques lambeaux détachés de l'État pontifical; un empereur revendiquant quelques places fortes au nom d'un droit tombé en désuétude ; un roi de France disputant à un État italien, par droit de conquête, une ou deux villes dans le Milanais ; un prince espagnol, devenu roi de Naples, voulant reprendre quelques places maritimes ; misérables causes enflées outre mesure par les cour-

tisans de la force pour en faire une grande date historique.

Cette prétendue charte internationale reposait sur des bases aussi vaines et aussi contradictoires que les prétentions qui s'y donnèrent rendez-vous. Tous les principes y étaient invoqués à la fois : la légitimité imprescriptible, le droit des traités, les convenances nationales[1], selon l'intérêt de chacune des puissances coalisées.

Faut-il s'étonner que le droit européen soit devenu un chaos, lorsque le traité de Cambrai fournissait un arsenal où les prétentions les plus opposées étaient toujours sûres de trouver des armes à leur usage ?

Venise lutta vaillamment contre tous ses ennemis; mais elle eût fini par succomber, si Jules II ne lui eût à temps accordé l'absolution. C'est que le pape jugeait le moment venu de se tourner contre les barbares; il avait voulu humilier et amoindrir Venise, non l'anéantir. Les villes pontificales usurpées par la république, Cervia, Rimini, Faenza et Ravenne, étaient rentrées sous sa domination; maître enfin de tout l'État ecclésiastique et réconcilié avec Venise, il entre résolûment dans la troisième phase de sa politique, phase la plus glorieuse et qui, aux yeux des Italiens éblouis, a laissé sur le front de ce pape une auréole de patriotisme.

[1] V. Sismondi, t. VIII, p. 414 et suiv.

VII

Jules II commence par détacher de Louis XII les princes qui faisaient partie de la ligue de Cambrai, et il s'efforce de susciter au prince français des embarras du côté de l'Angleterre. Louis XII, pour résister, s'appuie sur un concile national.

Jules II lance d'une main ses foudres spirituelles, saisit l'épée de l'autre, court se mettre à la tête de ses troupes, établit son quartier général à Bologne, dirige en personne les opérations, assiége la Mirandole au cœur de l'hiver, presse lui-même les travaux, et, pour entraîner les soldats découragés, leur promet le pillage de la place.

Cependant, malgré la prise de la Mirandole et quelques autres succès, l'armée du pape a un moment le dessous ; les lieutenants de Jules sont battus en plusieurs rencontres. Vieux et malade, le pontife se redresse. Maximilien s'était réuni à Louis XII, et les deux monarques avaient convoqué un concile général à Pise. Jules II, doublement puissant cette fois, parce qu'il parle au nom du monde catholique menacé d'un schisme, excommunie de nouveau ses adversaires; puis il forme avec Ferdinand le Catholique, Henri VIII d'Angleterre et les Suisses, une alliance appelée la *sainte ligue*.

Le choc fut terrible. Depuis longtemps, l'Italie des condottieri n'avait vu des batailles aussi sanglantes.

L'invincible épée de Gaston de Foix donne d'abord la victoire à Louis XII. En vain, seize mille Suisses accoururent-ils à la défense du pape. Jules, très-compromis, est prêt à demander merci, quand la mort de Gaston lui redonne confiance.

Maximilien abandonne Louis XII et revient au pape. La sainte ligue reprend l'offensive, et, pendant que Jules II réunit à Rome le concile de Latran, les Français sont successivement chassés de la Lombardie, de la Romagne, de Gênes.

Nous n'avions pas à entrer dans le détail de ces guerres qui mirent l'Italie en feu et furent accompagnées de cruautés inouïes : — le pape était le premier à ordonner le sac des villes qui osaient lui résister. — Nous n'avons dû rappeler que ce qui était indispensable pour suivre la chaîne des événements qui aboutissent à la consolidation de la papauté temporelle.

Jules II, de même qu'il avait abattu l'orgueil de Venise, voulut affaiblir à tout jamais sa voisine Florence. Une république libre, aux portes de Rome, convenait mal à ses desseins. Les Florentins d'ailleurs avaient excité la colère du pontife en ne s'opposant pas à la réunion du concile de Pise. Le pape donna donc la main aux Médicis et les aida à rétablir leur pouvoir.

VIII

Les Français expulsés, Venise refoulée dans ses lagunes, Florence châtiée, les États pontificaux en-

tièrement rentrés sous la domination du saint-siége, Jules II n'avait plus en face de lui qu'un empereur, et un empereur sans valeur personnelle et sans prestige. C'est ce qu'il voulait. Il crut avoir atteint le but rêvé par les grands papes théocrates : le saint-empire rétabli, la papauté, solidement assise sur son trône temporel, faisant mouvoir à son gré le glaive de ce fantôme d'empereur. Avec cet empereur, il espérait chasser bientôt les Espagnols du royaume de Naples, et exercer sans conteste son influence sur toute la Péninsule.

Ce rêve finit avec Jules II. Et bientôt il se trouvera un empereur qui changera la face des choses et montrera que c'est en vain que la papauté a espéré sauver l'indépendance nationale de l'Italie, tout en fondant sa royauté temporelle et en se faisant un jeu d'appeler dans ce but tous les étrangers qui lui fournissaient des armes. La consolidation définitive de la papauté politique sera suivie, par une logique inexorable, de l'établissement de l'étranger au cœur de l'Italie.

Toujours est-il que Jules II est le véritable fondateur de l'État ecclésiastique. Chose merveilleuse, on est à la veille de la *Réforme* qui va enlever à l'Église l'Angleterre et la Suisse; et Henri VIII sert d'instrument aux desseins de Jules II, et les Suisses sont les principaux auxiliaires pour l'édification de ce pouvoir temporel qui, selon nous, est la principale cause du schisme! Et, chose plus étonnante encore, sur quoi s'appuie le fondateur du gouvernement pontifical pour

expulser de la Péninsule les princes envahisseurs? Sur les droits inaliénables des peuples. « Le pape, après avoir recouvré lui-même ce qu'il prétendait être ses droits imprescriptibles, ne fit plus valoir dans la seconde année de la guerre, que les *convenances nationales*, l'indépendance de l'Italie d'où il voulait chasser les barbares, la SOUVERAINETÉ *d'un peuple sur son propre territoire* et l'avantage d'une nation qui ne peut être enchaînée ni par le contrat primitif et peut-être fabuleux de ses ancêtres avec leurs souverains, ni par les traités que la force lui a imposés[1]. »

Argument invoqué sans doute par Jules II pour le besoin de la circonstance, mais qui n'en reste pas moins gravé, comme un monument providentiel, sur la base même qui supporte l'édifice de la papauté temporelle.

Que répondra le saint-siége, quand les Romains, se souvenant enfin de leur droit imprescriptible, lui diront : Nous ne sommes enchaînés ni par vos prétendus contrats avec nos ancêtres, ni par vos convenances que la force seule nous impose depuis des siècles; nous sommes les maîtres de nos destinées, parce que nous sommes une nation, et nous revendiquons notre indépendance au nom de l'éternelle justice?

[1] Sismondi, t. VIII, p. 415.

LIVRE V

LA DERNIÈRE IMMOLATION DE L'ITALIE

Il était dans la destinée de la papauté temporelle d'aboutir fatalement à un état de subordination politique vis-à-vis des puissances laïques. On finit toujours par subir l'influence et même la domination de ceux dont on a besoin pour s'établir et pour se maintenir. Ces domaines que le saint-siége devait primitivement à la libéralité des princes, jamais elle n'avait pu ni les conserver ni les recouvrer sans le secours de l'étranger. Le dernier pape, véritable fondateur de l'État écclésiastique, s'était appuyé alternativement sur les Espagnols, sur les Français, sur l'empereur, et même sur tous ces auxiliaires à la fois. C'était leur montrer trop clairement qu'on ne pouvait se passer de leur concours et se suffire à soi-même.

Jules II s'était flatté qu'une fois son œuvre accomplie, il chasserait les barbares. Le seul peuple qu'il

comptait retenir pour s'en faire un point d'appui permanent, c'était le peuple suisse, capable de lui fournir une armée solide, mais trop faible pour que Rome eût à redouter ses prétentions [1].

Le pontife théocrate, comme ses prédécesseurs, poursuivait une chimère. L'invasion avait été trop facile, l'Italie s'était montrée trop déchue et trop prompte à se courber sous la main d'un maître, pour qu'un invincible attrait n'y ramenât point les barbares. L'énergie exceptionnelle de Jules II les avait un moment refoulés. Ils ne devaient pas tarder à revenir.

Bientôt en effet Louis XII recommence la guerre. Il fait alliance avec les Vénitiens afin de s'emparer de Milan. Cette conquête du Milanais, si ardemment poursuivie, n'était qu'un premier pas vers un but plus élevé : de tout temps, l'histoire nous l'a vingt fois prouvé, les princes appelés à jouer un grand rôle avaient compris que l'Italie était le centre du monde, et qu'être maître de la Péninsule ou tout au moins y imposer son protectorat, c'était s'assurer la prépondérance dans les affaires européennes. C'est sur ce sol que devaient se rencontrer et se mesurer les puissances rivales de gloire et d'ambition. C'est pourquoi les Français et les Espagnols s'y étaient trouvés en présence. Un moment ils semblaient n'être accourus que pour s'y disputer des lambeaux de l'Ita-

[1] Ranke, t. I, p. 81.

lie. Bientôt des chocs formidables montrèrent qu'ils étaient venus là pour se disputer la suprématie du monde.

Il eût fallu, pour conjurer cet orage, d'autres peuples que les peuples italiens, tels que les avait faits une longue suite de luttes stériles creusant chaque fois d'un degré de plus l'abîme de la décadence, et d'autres princes que Léon X, Adrien VI et Clément VII.

Ces pontifes, au lieu de se porter alternativement, selon les traditions de la politique du saint-siége, du côté de la puissance la plus faible, afin de les user et de les détruire toutes l'une après l'autre, se jetteront à tour de rôle, pour sauver une position précaire, dans les bras de la puissance la plus forte. Et, dans ce jeu égoïste, qu'importe l'Italie ! on pourrait dire, qu'importent les grands intérêts de l'Église !

CHAPITRE PREMIER

LÉON X. — ADRIEN VI.

I

Avec Léon X, en effet, on redescend des régions où l'on s'était élevé avec Jules II. Si celui-ci était de la trempe des papes théocrates, se vouant tout entier à l'œuvre universelle et dominatrice du sacerdoce romain, Léon appartient à la catégorie des papes-rois qui voient dans le siége apostolique non une chaire mais un trône, non un phare pour éclairer le monde, mais un piédestal pour y faire briller leur vanité personnelle.

En nommant Jean de Médicis, les cardinaux crurent mettre le comble à l'édifice élevé par son prédécesseur, parce que le nouveau pape se trouvait être à la fois maître de l'État ecclésiastique et maître de

Florence. C'était servir une famille, mais non affermir la papauté temporelle ; c'était recommencer ce système de népotisme qu'avaient si scandaleusement pratiqué Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI.

Du reste, cette institution de la papauté temporelle, comme tout ce qui manque d'une base rationnelle, ne pouvait échapper à un péril que pour tomber dans un autre. Tout ce qui servait à la consolider un moment devenait bientôt ou un appui écrasant, ou un étai si fragile qu'il menaçait de l'entraîner dans sa chute.

Voulait-on étendre la principauté ecclésiastique, on ne le pouvait guère sans appeler au trône pontifical des membres de familles princières, puissantes par leurs alliances, et dont les intérêts devenaient solidaires de ceux du saint-siége; mais, le plus souvent, ces choix finissaient par être désastreux, car au lieu de servir à l'agrandissement de l'État pontifical, ils l'affaiblissaient au profit des frères, des neveux et même des fils de ces papes de naissance illustre.

Voulait-on se faire modeste, et, pour sauver l'institution, la restreindre dans d'étroites limites, alors la papauté temporelle cessait de répondre au but de son existence, qui est d'être assez forte pour inspirer le respect à ses voisins et garantir par là l'indépendance du souverain pontife.

Léon X songea peu à l'Église, mais beaucoup à sa famille. Il gouverna comme un prince de la terre, libéral, magnifique, protecteur des lettres et des arts,

ce qui fit donner son nom à son siècle; mais au milieu des délices de son règne et de l'encens de ses courtisans, il fut sourd aux avertissements sinistres venus du Nord, qui annonçaient le prochain déchirement de l'Église. Et quant à l'Italie, il se dirigea comme un homme sans boussole, sans parti pris. De la nature des sceptiques et des empiriques, il flotta avec les événements et fut l'allié de la force; politique de l'école de Machiavel, il fut sans scrupule dans ses moyens et sans fidélité dans ses alliances.

Vis-à-vis des étrangers envahisseurs, aucune vue profonde n'apparaît dans sa conduite. Il fut hostile aux Français, tant qu'ils furent les plus faibles, ne rompant du reste jamais avec eux assez ouvertement pour rendre tout rapprochement impossible. Il négociait à la fois avec les Vénitiens, avec les Français, avec les Espagnols, parlant de paix, soufflant la guerre et trompant tout le monde.

II

Quand François Ier, impatient de relever les armes françaises, accourut enfin et écrasa les Suisses dans la fameuse journée de Marignan, Léon X n'hésita plus. « Monsieur l'ambassadeur, répondit le pape au représentant de Venise qui lui annonçait cette nouvelle, il faut nous jeter dans les bras du roi et lui crier miséricorde.[1] » C'était là ce qu'on appelait alors en Italie

[1] Ranke, trad. de Saint-Chéron, t. I, p. 82.

un homme prudent. « J'ai trois fils, disait Laurent de Médicis, Julien, Pierre et Jean : le premier est bon, le second est un fou, le troisième, Jean, est prudent. Ce troisième était le pape Léon X[1]. »

Grâce à cette prudence, c'est-à-dire à ce mélange habile de souplesse, de lâcheté et de perfidie, ce pape sut dégager sa position personnelle de toutes les complications qui brouillaient de plus en plus les affaires italiennes. Les concessions ne lui coûtaient pas, pourvu que sa quiétude n'eût rien à souffrir des désastres de l'Italie et de l'Église.

Il faut dire qu'après la victoire de Marignan, François Ier ne fut pas en reste de concessions. Si le pape sacrifiait ses alliés et enlevait aux chapitres et aux communautés du royaume le droit de collation des bénéfices pour le livrer au roi, celui-ci sacrifiait à Léon la pragmatique sanction, et, par le concordat du 18 août 1516, portait un coup funeste à ces libertés de l'Église gallicane, si précieuses à la nation. En même temps il investit du duché d'Urbin Laurent de Médicis, neveu du pape, payant par une lâche ingratitude la fidélité d'un des plus sincères alliés de la France.

Ainsi en règle avec la puissance dont il avait eu tant à redouter les représailles, Léon X put donner tous ses soins à ses intérêts de famille et à ses plaisirs.

[1] Ranke, trad. de Saint-Chéron, t. I, p. 82.

III

Jules II avait déployé toute sa vigueur contre les étrangers et contre ceux des petits princes des États de l'Église qui refusaient de rentrer sous sa domination; mais il laissa, sous le titre de vicaires pontificaux, une certaine indépendance aux princes qui n'avaient pas résisté à son autorité. Son gouvernement à l'intérieur fut assez paternel.

Léon X, au contraire, réserva ses sévérités pour tout ce qui lui faisait obstacle à l'intérieur. Autant il fut mesuré et timide vis-à-vis des étrangers, autant il fut implacable envers les seigneurs pontificaux. Il ne lui suffisait pas que ces petits princes eussent fait sincèrement leur soumission; comme il lui fallait beaucoup d'argent, il saisit les moindres prétextes pour les dépouiller. Aucune perfidie ne lui coûta pour atteindre son but. Ce fut ainsi qu'après avoir attiré dans ses piéges et fait périr les seigneurs de Pérouse, de Fermo et plusieurs autres, il s'empara de leurs villes et de leurs terres.

Il est vrai que la plupart de ces princes étaient peu dignes d'intérêt; mais leurs crimes et leurs débauches n'excusent pas les perfidies et les cruautés de Léon.

Le peuple ne fut pas plus épargné que les grands. N'avait-il pas à payer les baladins et les courtisans du pontife, la pompe de ses cérémonies et le luxe de ses fêtes et de ses festins?

L'avénement de Charles-Quint à l'empire, en 1519, change la face des choses. Léon X, sentant la force du nouveau César, après quelques hésitations, fait alliance avec lui et déclare la guerre à la France. Lautrec, pris au dépourvu, est battu par les troupes de l'empereur et du pape; il perd coup sur coup les villes conquises par la France, et est enfin chassé de Milan, sa capitale.

A cette nouvelle, la joie de Léon X fut immense; elle éclata en fêtes bruyantes. C'est au milieu de ces réjouissances que la mort vint le frapper subitement, et ce pape, ou plutôt ce prince païen, à qui tout avait réussi, ne put voir les conséquences désastreuses de ce premier triomphe de Charles-Quint.

Pendant le pontificat de Léon X, deux abîmes s'étaient creusés sous ses pieds : l'un où sombrait une grande partie du monde catholique, l'autre où se consommait la ruine d'une grande nation. La réforme de Luther, l'asservissement de l'Italie, telles furent les dernières et fatales conséquences de la politique déplorable qui, depuis des siècles, égarait la papauté dans des voies antichrétiennes.

Léon X, enivré de la gloire de son règne, semblait n'avoir rien vu de ces immenses écroulements. Nous l'avons dit, systématiquement appliqué à écarter en les éludant tous les graves problèmes qui n'avaient pas un trait direct à son bonheur personnel ou aux intérêts de sa famille, il fut toujours prêt à s'appuyer sur la puissance triomphante, livrant pour sa sécurité d'un jour tout l'avenir de l'Italie.

A sa mort, les cardinaux, façonnés à cette politique, n'eurent pas d'autre idée que de s'assurer le patronage du plus fort. Ils élevèrent donc au trône pontifical l'ancien précepteur de Charles-Quint.

IV

Or il se trouva qu'Adrien VI était un saint, mais absolument hors d'état de comprendre la situation et de maîtriser cette crise, la plus grave de toute l'histoire de l'Italie et de l'Église. Tombé comme des nues au milieu de ces complications où l'intérêt de la religion était le moindre souci des princes et de la plupart des chefs de l'Église, étranger d'ailleurs à l'Italie, son règne, qu'on nous passe le mot, fut en quelque sorte une parenthèse. Ses bonnes intentions, l'austérité de ses mœurs, son amour de la justice, toutes ses vertus en un mot ne servirent qu'à montrer, par leur complète impuissance, combien le mal était incurable.

L'idée dominante de ce pape, c'était un ardent désir de réparation envers tous ceux qni avaient souffert des iniquités des règnes précédents; mais il se trouvait placé entre des devoirs et des intérêts si contradictoires, qu'il ne pouvait donner satifaction à un droit sans en léser un autre. Presque toujours la paternelle bienveillance du pontife compromettait l'œuvre du souverain. Voulait-il restituer aux petits vassaux du saint-siége les domaines que ses prédécesseurs leur avaient enlevés, ainsi qu'il le fit pour le duché de Fer-

rare et pour le duché d'Urbin, que devenait le fruit des efforts de plusieurs siècles pour construire cet édifice de la papauté temporelle que lui-même considérait comme la garantie de son indépendance?

Cette générosité intempestive dut mécontenter tous les dépositaires des antiques traditions de la cour romaine.

Ses tentatives pour réformer les abus du clergé rencontrèrent des résistances plus opiniâtres encore. Tout en aimant les arts et les lettres, il ne pouvait tolérer le luxe inouï et la vie de dissipation des prélats romains. Mais ces prêtres de mœurs faciles, qui charmaient la foule par des fêtes quotidiennes, et qui couvraient, aux yeux du peuple, leurs vices et leurs folles dépenses du noble prétexte de protéger et de faire resplendir dans tout l'univers les gloires de l'Italie, n'eurent pas de peine à faire considérer comme un barbare ce pontife étranger qui comprenait si mal les besoins intellectuels et artistiques de la ville éternelle et la vraie grandeur du peuple romain.

Adrien VI eut donc le tort de déplaire à tout le monde, aux grands dont il voulait refréner la licence et l'insatiable cupidité, plus encore aux petits, qu'aveuglaient de fausses apparences.

Quant à ses rapports avec les étrangers, Adrien VI essaya d'abord d'être impartial entre les Français et les Espagnols; mais enfin les progrès irrésistibles de l'empereur mirent un terme à ses irrésolutions. Il embrassa ouvertement la cause de son ancien disciple.

Comme François Ier s'apprêtait à recommencer la guerre, le pape ligua autour de l'empereur Milan, Venise, Florence, Gênes, Lucques, Sienne, toute l'Italie.

Qu'étaient devenus les grands papes de l'Italie guelfe? qu'était devenu le sentiment national? Quelques tressaillements se firent encore sentir; mais les destinées de la Péninsule se précipitaient, rien ne pouvait l'arrêter dans sa chute.

L'armée française était à peine entrée en campagne, qu'Adrien VI mourut, le 14 septembre 1523, et Rome, en apprenant cette nouvelle, s'abandonna à une joie scandaleuse. Le peuple avait insulté les dépouilles de Léon X, parce que ce prince licencieux et prodigue avait laissé des dettes considérables; il maudit la mémoire d'Adrien VI, parce que ce pape austère et pieux avait voulu diminuer le luxe des prélats et réformer leurs mœurs abominables.

CHAPITRE II

CLÉMENT VII.

I

Clément VII, à l'opposé de son prédécesseur, était un homme d'État d'une habileté consommée. Également éloigné des habitudes de déréglement et de prodigalité de Léon et des sévérités inopportunes d'Adrien, plein de tolérance et de modération envers les autres, en même temps qu'irréprochable dans sa conduite privée, il sut administrer ses États avec tous les ménagements qu'exigeait la situation la plus compliquée et la plus délicate qui se puisse imaginer[1]. S'il était un homme capable de se jouer avec les difficultés et de surmonter des obstacles de toute nature, c'était Clément VII. Mais, placé entre deux écueils, il devait inévitablement se briser contre l'un ou contre l'autre.

[1] V. Ranke, t. I, p. 96 et suiv.

Une lutte à mort était engagée entre François Ier et Charles-Quint. Quel parti allait prendre Clément? celui de l'empereur? C'était sans doute rester fidèle à la politique de toute sa vie; c'était servir comme pape la cause qu'il n'avait cessé de servir comme cardinal; mais c'était oublier qu'il était Italien, qu'il était maître de la république de Florence, et qu'à ce double titre il devait être le champion de l'indépendance italienne. Celui des Français? c'était oublier qu'il devait à l'appui des Espagnols la restauration de l'État ecclésiastique, le rétablissement des Médicis à Florence; c'était détruire en un jour l'œuvre laborieusement accomplie par lui sous les pontificats de Léon et d'Adrien, dont il avait été l'inspirateur[1]; c'était encourir la colère de l'empereur, sans être sûr de sauver l'indépendance de l'Italie en assurant le triomphe des Français.

Clément, s'il l'avait pu, aurait mieux aimé ne se jeter définitivement dans les bras d'aucun des deux adversaires, et les affaiblir successivement, selon la vieille politique de la cour romaine, en s'alliant tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Mais ce système de bascule n'était plus praticable; on était entré dans une crise décisive. Clément VII fut dominé par les événements.

II

Dès son avénement au trône pontifical, Clément VII sentit le poids de la domination espagnole. Les Espa-

[1] V. Ranke, t. I, p. 97 et 98.

gnols parlaient en maîtres, même à Rome. Les Italiens, fiers de leurs gloires littéraires et artistiques, étaient humiliés de subir l'insolence de ces barbares. L'orgueil et la brutalité de leurs nouveaux oppresseurs relevaient à leurs yeux l'aménité et la générosité du caractère français; par leurs goûts, leurs habitudes intellectuelles, leurs mœurs faciles et élégantes et le mystérieux instinct d'une mission civilisatrice commune, ils se sentaient plus rapprochés des sociables enfants de la Gaule que des sombres habitants de l'Ibérie ou des fanatiques soldats de l'Allemagne. Ils sentaient donc se réveiller leurs vieilles sympathies pour les Français et commençaient à voir en eux des libérateurs.

Cependant Clément VII continua d'être l'allié de l'empereur tant que les Français semblèrent en état de lui tenir tête. Mais les deux grands désastres que subit l'armée française, à Biagrasso et à Rebecco, en 1524, à Pavie le 25 février 1525, l'écrasement, sur ces champs de bataille, de la fleur de la noblesse française, la captivité de François Ier, donnèrent à Charles V une telle prépondérance, que Clément VII ne put plus résister à la réaction violente qui animait tous les Italiens contre les Espagnols[1].

[1] « Clément éprouvait aussi des sujets de mécontentement personnel... Il trouvait que déjà, comme cardinal, on n'avait pas eu pour lui tous les égards qu'il méritait; on continuait encore à faire peu de cas de lui, et c'est formellement contre son avis qu'on entreprit en l'année 1524 l'attaque sur Marseille. Ses ministres (ils le disaient eux-mêmes) redoutèrent toujours de voir s'accroître ce mépris pour le

Changeant alors résolûment sa politique, il voulut renverser ce qu'il avait élevé. Il était trop tard.

D'un bout à l'autre de la Péninsule l'esprit national semblait se réveiller comme aux jours des grandes luttes. Les écrivains et les hommes d'État poussaient à l'unisson le cri de délivrance; Machiavel, jetant la plume du courtisan pour saisir celle de Tacite, faisait entendre à ses concitoyens un mâle et patriotique langage. C'est que tous avaient conscience de l'immensité du péril; on sentait, selon l'expression de Giberti, ministre de Clément VII, « que cette guerre allait décider de la délivrance ou de l'esclavage de l'Italie. » L'enthousiasme exalte tous les esprits, et l'illusion comme toujours se mêle à l'enthousiasme. On espère qu'on n'aura pas besoin des étrangers pour vaincre: « La gloire en sera à nous seuls, s'écrie Giberti, le fruit en sera d'autant plus doux[1]. »

III

Mais les princes qui, depuis longtemps, avaient cessé d'être Italiens, ne comprirent pas que pour être fort il fallait évoquer les glorieux souvenirs et soulever comme une tempête irrésistible la colère des peuples. Au lieu d'éclater en plein soleil, ils jugèrent

siége romain, tant ils remarquaient chez les Espagnols un esprit de domination et d'insolence. » (Ranke, trad. de Saint-Chéron, t. I, p. 98 et 99, d'après Giberti.)

[1] *Ibid.*, p. 101.

plus sûr de comploter dans les ténèbres; au lieu d'armer la nation, ils tâchèrent de suborner un général de l'empereur. La conspiration fut découverte. C'était pour l'ennemi plus qu'une première victoire; trouvant devant lui des conspirateurs quand il avait cru trouver tout un peuple, il se sentit maître du terrain.

Cependant les princes italiens ne pouvaient reculer. Une *ligue sainte* mit Rome, Florence, Milan, Ferrare, Venise, sous le patronage de la France et de l'Angleterre. Vains efforts. L'échec moral avait ouvert la brèche; les barbares s'avançaient à coup sûr.

Milan fut la première écrasée par les troupes impériales. L'armée de la ligue, commandée par des chefs qui se défiaient les uns des autres, ne commit que des fautes et subit défaites sur défaites.

Pendant que Clément VII était absorbé par le poignant intérêt de cette lutte suprême, Rome était dans l'anarchie. Les éternels ennemis du pape, les Colonna, reprenaient des allures insolentes et se mettaient au-dessus des lois. Alliés de l'empereur, comptant sur l'impunité, surtout dans leurs châteaux des environs, ils étendaient leurs déprédations sur toute la campagne de Rome.

Le pape, se fiant aux démonstrations hypocrites du cardinal Pompée Colonna, licencie ses gens d'armes. C'était un piége. Les Colonna arrivent avec huit mille hommes qui mettent l'église de Saint-Pierre au pillage. Clément VII n'a que le temps de se réfugier au

château Saint-Ange, et il se hâte de conclure une trêve avec le lieutenant de Charles-Quint, Hugues de Moncade.

Mais, tout en exécutant les conditions du traité vis-à-vis de l'empereur, c'est-à-dire en retirant ses troupes sur la rive méridionale du Pô, en donnant l'ordre à Doria de lever le siége de Gênes, il exerça de terribles vengeances contre les Colonna, alliés de l'empereur. Après avoir rassemblé une petite armée de Suisses et d'Italiens, il fit ravager leurs fiefs. Déjà les environs de Rome avaient été dévastés par les Colonna; les bandes pontificales mirent le comble à cette désolation[1].

IV

Le suprême dénoûment était proche. Le connétable de Bourbon, traître à la France, déjà mécontent de l'empereur, son nouveau maître, et doublement rebelle, s'avançait à la tête de bandes de partisans ; plus barbare qu'un chef de hordes, il n'avait d'autre but

[1] « Les riantes collines qui entourent le lac d'Albano et tout le pays qui s'étend de là jusqu'aux frontières de l'Abbruzze, furent exposées à une dévastation dont on pourrait encore distinguer aujourd'hui les traces. Marino et Montefortino furent brûlés, Gallicano et Zagarolo rasés, quatorze autres villages saccagés et détruits, et l'État romain fut inondé d'une multitude de vieillards, d'enfants et de femmes réduits à mendier leur pain. En même temps, un monitoire priva le cardinal Colonna de sa dignité, et condamna toute sa famille comme coupable de rébellion et de trahison. Subiaco, qui était le château favori de Pompée Colonna, fut traité avec la plus excessive cruauté. » (Sismondi, t. IX, p. 447.)

que de livrer Rome à la rapacité et à la fureur de ses soldats.

Le pape se tourne de nouveau vers les Français, et il envoie des troupes contre le royaume de Naples. Quelques succès de ce côté ne peuvent empêcher la catastrophe qui est imminente. L'indiscipline se met dans l'armée papale. François Ier manque à toutes ses promesses de secours. Clément VII, par avarice, et convaincu que Bourbon n'entrera pas à Rome, licencie ses meilleures troupes, les Suisses et les *bandes noires* qu'avait formées Jean de Médicis.

Quand il voulut se raviser, il n'était plus temps. Bourbon se hâtait d'autant plus ; il était aux portes de la ville, prêt à livrer l'assaut. Le pape effrayé songe alors à se défendre ; il fait appel à la bourse et au patriotisme de ses sujets. Tout lui fait défaut à la fois. Les plus riches offrent des sommes dérisoires ; les cœurs sont fermés comme les bourses ; l'indifférence est générale, et même des seigneurs et des prélats, en grand nombre, secrètement attachés au parti de l'empereur, font des vœux pour le prompt succès des assiégeants.

La ville fut aisément emportée. Le duc de Bourbon ne put jouir de son triomphe ; une balle l'avait frappé à mort au moment où il appliquait une échelle aux murailles. Les Allemands et les Espagnols, ivres de fureur, se ruèrent sur la grande cité comme des bêtes féroces sur leur proie ; ils y commirent de telles horreurs, qu'au dire de tous les historiens, jamais on

n'avait vu rien de pareil au temps des Goths et des Vandales[1]. « La splendeur de cette Rome qui jette un si vif éclat sur le commencement du seizième siècle, qui représente une des plus admirables phases du développement intellectuel de l'homme, fut anéantie en un jour[2]. »

C'est que les peuples n'ont pas le droit d'abdiquer leur grandeur morale, leur virilité et leur indépendance, même pour la gloire la plus éclatante ; c'est que le génie n'est pas un don du ciel fait à l'homme pour que ses œuvres ne servent qu'à abaisser son âme et le façonner à la servitude ; c'est que les chefs du monde chrétien avaient une autre mission que d'endormir le peuple romain par des chants, des fêtes et des spectacles. Profiter de l'éblouissement d'une nation par les splendeurs artistiques d'un siècle pour dégrader les caractères, c'est faire mentir l'œuvre divine et creuser un abîme.

Quel enseignement ! et comment a-t-il été perdu pour la cour pontificale ! Pourquoi avait-elle aspiré pendant des siècles à l'achèvement de son édifice temporel ? pour y trouver la garantie de son indépendance. Elle avait espéré qu'une fois maîtresse d'un royaume, elle serait en état de tenir tête à l'ambition

[1] Ce ne fut que dix mois après, le 17 février 1528, que ces troupes quittèrent Rome. Leur nombre se trouvait réduit de quarante mille à quinze mille hommes, par la peste et les excès de tout genre. Et pour les forcer à sortir, le pape fut obligé de donner quarante mille ducats au prince d'Orange.

[2] Ranke, trad. de Saint-Chéron, t. I, p. 105.

de ses voisins. Un moment elle put croire le but atteint, quand Jules II eut terminé sa conquête. Voilà donc Rome à l'abri des convoitises des princes. « Autrefois, dit Machiavel lui-même, aucun baron n'était assez petit pour ne pas mépriser la puissance papale. Aujourd'hui un roi de France a du respect pour elle. »

Et quelques années se sont à peine écoulées, que cette prétendue barrière est franchie comme un vain obstacle, et cette Rome qui, désarmée, arrêta les barbares, est violée par les lieutenants de l'empereur très-chrétien.

Oui certes, le saint-siége conservera ce domaine temporel tant de fois perdu et reconquis; mais à quelles conditions? C'est qu'il se soumettra à la haute tutelle de l'empereur et qu'il lui livrera l'Italie.

V

Le sacrifice fut bientôt consommé. La famine, la peste et la lâcheté des adversaires furent les meilleurs auxiliaires de l'empereur. L'Italie, épuisée et dépeuplée par près d'un demi-siècle de guerres dévastatrices, n'avait à opposer aux barbares ni hommes, ni argent, ni ressort moral pour y suppléer. Les bras manquaient à la terre, les soldats à la lutte, les cœurs à la patrie.

La tentative faite par François Ier qui avait formé une ligue avec le roi d'Angleterre, ne vaut guère la peine d'être mentionnée. Les Espagnols reprirent aisé-

ment à ses lieutenants les quelques places dont ceux-ci s'étaient emparés. Et chacun n'eut plus qu'à subir les conditions du vainqueur.

Clément VII et François Ier, aussi perfides et aussi ingrats l'un que l'autre envers leurs alliés, les sacrifièrent tous sans pitié.

La réconciliation de l'empereur et du pape fut signée à Barcelone le 20 juin 1529. Celle de l'empereur et du roi à Cambrai, par le fameux traité des dames, le 5 août 1529.

Clément VII promettait à Charles-Quint la couronne impériale et lui accordait l'investiture du royaume de Naples. En échange, Charles Quint s'engageait à faire restituer au saint siége Ravenne et Cervia par les Vénitiens, Modène, Reggio et Rubiera par le duc de Ferrare, et à faire rentrer Florence sous le pouvoir des Médicis.

François Ier, au scandale de toute l'Europe, n'éleva pas la voix en faveur des deux plus fidèles alliées de la France, Venise et Florence[1] !

Toutes les villes furent traitées par Charles avec modération. Si Venise fut dépouillée au profit du saint-siége, elle fut du moins comprise dans l'amnistie générale accordée par l'empereur.

Florence seule fut exceptée, afin de satisfaire les ressentiments du pape. L'illustre cité avait profité de la chute de Rome pour secouer le joug des Médicis et

[1] *V.* Sismondi, t. X, p. 73 et suiv.

se reconstituer en république. Clément VII ne se contenta point de rétablir sa famille ; il voulut que sa vengeance fût éclatante. Après s'être fait ouvrir les portes de Florence à l'aide d'une promesse mensongère de liberté et d'amnistie, il viole le traité, casse la seigneurie, désarme le peuple et supprime le nom même de république ; puis, par ses ordres, plus de cent cinquante citoyens sont exilés, plusieurs sont mis à mort après avoir subi d'horribles tortures.

C'est à Bologne qu'eut lieu le couronnement de Charles-Quint, le 22 février 1530 pour la couronne de Lombardie, et le 24 mars pour la couronne impériale.

« Dès cette époque, Charles-Quint fut le plus puissant des empereurs qui, depuis plusieurs siècles, eussent gouverné l'Italie. Successivement il fit rentrer sous son obéissance Milan et Naples. Pendant toute sa vie, il exerça une influence immédiate sur la Toscane par le rétablissement des Médicis à Florence. Les autres pays se lièrent avec lui ou entrèrent en accommodement. Outre les conquêtes et les droits de l'empire, il contint sous son autorité, avec les forces de l'Espagne et de l'Allemagne, l'Italie depuis la Méditerranée jusqu'aux Alpes[1]. »

A partir de ce moment, l'Italie cesse d'exister[2].

[1] Ranke, t. I, p. 106.

[2] « Au midi, les deux royaumes de Sicile et de Naples reconnaissaient la souveraineté immédiate de Charles-Quint. L'État de l'Église qui venait ensuite, avec ses petits princes feudataires, avait été tellement dompté

« L'histoire de l'Italie devrait se terminer avec le seizième siècle; le reste est l'inscription tumulaire. Ces annales finiraient comme elles ont commencé : une chronique, un mot pour un siècle, puis le silence jusqu'au réveil. »....... « à quoi bon ces longs récits d'hommes qui n'ont plus rien à raconter? Il ne reste que l'enflure du mort. Quand je lis dans le Vénitien Nani tant de récits emphatiques du néant, je pense malgré moi aux cadavres gonflés que j'ai vus sur les fresques d'Orcagna, dans le Campo-Santo.[1] »

par les victoires de l'armée impériale, que le pape avait perdu toute confiance en ses propres forces et toute idée de résistance. La Toscane, envahie par les armées de Charles, allait être convertie en principauté feudataire de l'empire. Les ducs de Ferrare, de Mantoue, de Milan, de Savoie, et le marquis de Montferrat, n'existaient que sous le bon plaisir de l'empereur, et, dans les derniers mois, ils venaient de resserrer toutes leurs chaînes. La république de Gênes, libre seulement dans l'enceinte de ses murs, s'était, pour ses relations extérieures, complétement assujettie à la politique espagnole. Celle de Venise avait échappé en tremblant aux dangers qui la menaçaient. Mais elle sentait son épuisement; elle calculait sa faiblesse mieux que ne faisaient ses voisins, et elle se prescrivait déjà cette conduite timide et précautionneuse par laquelle elle sauva son existence pendant plus de trois siècles encore, en renonçant à l'influence qu'elle avait jusqu'alors exercée en Europe. D'une extrémité jusqu'à l'autre de l'Italie, le pouvoir de l'empereur était illimité. » (Sismondi, t. X, p. 88 et 89.)

[1] Ed. Quinet, les *Révol. d'Italie*, t. II, p. 176.

LIVRE V

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE DE LA DEUXIÈME PÉRIODE

I

Aucune période, dans l'histoire des nations ne ressemble à cette période de l'histoire italienne qui embrasse le treizième, le quatorzième, le quinzième siècles. Jamais de plus grands intérêts n'ont été agités pour aboutir à une pareille impuissance. Les trois siècles antérieurs, aurore splendide après le cataclysme du vieux monde, avaient dégagé du chaos des sociétés barbares tous les éléments destinés à former le monde nouveau. Tous les problèmes sociaux, dans tous les ordres, religieux, politique, économique, nous l'avons vu, avaient été posés du dixième au treizième siècle;

les Italiens, sommés de les résoudre au nom de la civilisation et au nom de l'idée nationale, s'étaient lancés dans ce champ d'épreuve avec toute l'ardeur que donne l'espérance, et des conquêtes rapides et prodigieuses semblaient promettre la réalisation prochaine de l'idéal chrétien.

Enfin, de tous ces débats, de toutes ces révolutions avait surgi la question capitale, résumant et dominant toutes les autres, la question des Guelfes et des Gibelins. Et le travail d'enfantement avait recommencé de plus belle. La deuxième période, la période décisive, s'était ouverte dans les conditions les plus favorables : à travers les divisions et les rivalités des peuples italiens, on sentait vivre une âme nationale, et tous avaient conscience d'un but commun et supérieur à atteindre.

C'est pour saisir à sa racine le principe même du droit social selon l'Évangile, que des luttes formidables s'engagent, que les peuples se passionnent, que les poëtes chantent, que les grands hommes d'État entrent en scène, et que, dans les œuvres des lettres et des arts, éclatent des intuitions lumineuses. Dans le treizième siècle, c'est Dante ; dans le quatorzième, c'est Pétrarque ; dans le quinzième, c'est Machiavel, et avec ces sublimes esprits des légions de grands écrivains et de grands artistes ; tous génies universels par le côté idéal et divin de leurs aspirations, tous aussi ardents patriotes.

Et cet immense mouvement d'idées, cet effort gi-

gantesque d'un grand peuple sur lui-même, cette genèse sociale à laquelle viennent concourir les plus hautes puissances intellectuelles et morales.... Que produisent-ils? Le néant. Phénomène étrange et unique : au point de départ, les plus grands problèmes posés et les solutions entrevues ; puis, peu à peu, les termes mêmes de ces problèmes s'obscurcissent, s'effacent, disparaissent, le sol se dérobe sous les pas de l'historien. En suivant ce mouvement d'abord si retentissant, il croyait s'avancer avec les peuples vers un but assuré ; arrivé au terme, il s'aperçoit qu'il ne saisit que le vide, et, reportant ses regards en arrière, il comprend que, croyant tenir des réalités, il a marché avec des fantômes.

II

L'histoire de tous les peuples consiste en une série de questions successivement posées et successivement résolues. L'Italie, plus audacieuse que toutes les autres nations, pose au début tous les problèmes à la fois, et son histoire consiste en une série d'avortements. C'est que l'Italie s'est égarée dès le premier pas; elle s'est trompée sur le sens du problème qu'elle avait à résoudre, et ses révolutions ont été à la dérive.

Sa mission providentielle était de fournir au monde la clef de la science sociale, c'est-à-dire de montrer comment se fonde la liberté dans l'unité. En d'autres termes, c'était de trouver la haute formule des droits respectifs

de la société civile et de la société religieuse, de résoudre la question suprême des droits du citoyen en face des pouvoirs religieux et des droits de l'homme en face de l'État. La vraie solution, comme toutes les vérités se tiennent, aurait dû aboutir à la satisfaction simultanée de tous les intérêts légitimes; elle eût donné une patrie aux Italiens, en même temps que l'indépendance à l'Église et la liberté aux peuples.

Au lieu de cela, la question ayant été mal posée, tout a été sacrifié à la fois. Au nom de la fausse doctrine qui confond l'ordre religieux et l'ordre politique, la nationalité italienne a été immolée, afin que la papauté pût se faire, au cœur de la Péninsule, un petit royaume temporel; puis, pour prix de cette prétendue conquête, l'Église a livré aux puissances de la terre l'esprit libéral et civilisateur du christianisme, sans profit pour la véritable indépendance du saint-siége.

Il faut le dire, l'erreur n'a pas été le fait d'un parti ou d'une déviation accidentelle; elle a été universelle, persévérante, chronique. Tous, papes, princes et peuples s'y sont trompés. Depuis le pacte de Charlemagne jusqu'à la paix de Charles-Quint, l'Italie a vécu d'une illusion, l'idée du saint-empire. C'est sur cette base illusoire qu'elle recommençait chaque jour sans relâche et sans résultat possible son œuvre sociale et son œuvre nationale, jusqu'à ce qu'enfin, lasse de ses longues épreuves toujours stériles, elle s'affaissait sur

elle-même, comme abandonnée des hommes et de Dieu.

Les plus belles intelligences n'ont pas échappé à l'erreur commune ; elles ont eu des lueurs, mais jamais la vue distincte des vérités qui devaient dissiper la fatale confusion et sauver l'Italie. Les plus grands patriotes, à leur insu, creusaient ainsi de leurs propres mains l'abîme où allait sombrer l'indépendance de leur pays et la liberté du monde. Tous ont cru qu'il fallait être Guelfe ou Gibelin, se figurant que les deux termes s'excluaient l'un l'autre, ne comprenant pas qu'au fond chacun avait sa raison d'être dans la revendication d'un élément également légitime de la nature humaine, et que la question était de les concilier, en dégageant, soit dans la doctrine guelfe, soit dans la doctrine gibeline, l'or pur de l'alliage qui l'obscurcissait.

Pourtant au milieu de leurs chimériques théories, ils avaient le vague instinct que ce dualisme inévitable cachait un problème complexe dont la solution aurait tout pacifié. Et c'est ce qui fait leurs hésitations, leur passage d'un parti à l'autre, leur ardeur à se lancer dans une voie, pour revenir bientôt sur leurs pas parce qu'ils l'ont trouvée sans issue ; c'est ce qui fait de leurs œuvres et de leur vie publique un drame à deux faces, plein de grandeur et plein de défaillances, l'espoir en vue d'un idéal qu'ils entrevoient, le découragement en face de la réalité ; c'est ce qui fait que, ne sachant où trouver un point d'appui pour asseoir sur des bases

solides leur chère patrie italienne, ils s'adressent tantôt au pape, tantôt à l'empereur, n'étant pas plus au fond, Gibelins que Guelfes, ou plutôt étant tous les deux à la fois.

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS HOMMES ITALIENS SONT-ILS GUELFES OU GIBELINS?

I

La vie et les œuvres de ses grands hommes reflètent tous les caractères du génie politique, religieux et social de l'Italie.

Nous l'avons dit, le trait distinctif de la mission de la race latine, c'est qu'elle représente le principe de l'unité morale du genre humain : gardienne de la foi; gardienne aussi des vrais principes sociaux ; par cela même initiatrice de tout le mouvement de la civilisation moderne. A toutes les époques, des hérésies ont déchiré violemment le sein de l'Église, et l'Italie est restée le centre inébranlable de l'unité. On a vu comment, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, elle sauva le monde de l'arianisme. Dans chaque siècle

l'épreuve s'est renouvelée, et chaque fois l'Italie est sortie victorieuse de la lutte.

Tout le drame italien se joue sur cette question : comment réaliser l'unité de la civilisation chrétienne? C'est aussi sur ce point que portent tous les efforts des grands hommes italiens ; l'unité sera-t-elle guelfe? sera-t-elle gibeline?

Nous n'ignorons pas que la critique moderne a tenté d'associer la pensée intime de ces éminents esprits au travail non interrompu des ennemis de l'Église contre l'unité. C'est ne comprendre ni l'esprit des révolutions de l'Italie, ni le génie de ses grands hommes. Parce que à chaque page de leurs écrits éclatent des cris d'indignation contre les abus du clergé, contre sa corruption, et souvent de vives attaques contre les chefs de l'Église, on y a vu une révolte secrète contre l'unité catholique.

Oui, il faut le dire, presque toujours les hérésies ont eu pour cause les abus qui finissent par rendre méconnaissable le vrai sens de la doctrine consacrée par la tradition. L'esprit humain, qui est excessif en toute chose, parce que d'ordinaire il n'a des objets qu'une vue incomplète, au lieu de réformer veut détruire ; au lieu de couper la branche morte ou malade, il abat l'arbre d'un seul coup ; pour supprimer le fruit gâté, il anéantit le germe. Aveuglement funeste, mais qui a bien son excuse. Ceux-là ne sont-ils pas les plus coupables qui, chargés de conserver la pureté de la doctrine et d'en faire jaillir la vie, la lumière, la fé-

condité, la dénaturent au point de la faire prendre pour une œuvre de ténèbres ?

Quand on suit l'histoire des déchirements de l'Église, on voit toujours que la révolte est d'autant plus violente que le corps sacerdotal est plus corrompu. Pour ne rappeler que le douzième siècle, au moment où nous allons parler de Dante, quand eut lieu le terrible soulèvement des Albigeois, les désordres de la cour pontificale et de presque toutes les églises étaient effroyables : « L'intrigue, dit le père Lacordaire, fait tomber la crosse épiscopale ou abbatiale en des mains qu'une intention pure n'a point bénies : le monde a le plaisir de voir ses favoris gouverner l'Église de Dieu et changer le joug aimable de Jésus-Christ en une domination séculière. Les cloîtres retentissent de l'aboiement des chiens de meute, du hennissement des chevaux... Voilà l'état misérable où une ambition sacrilége avait réduit un trop grand nombre d'églises et de monastères d'Occident à la fin du douzième siècle ; et en bien des lieux où le mal n'était pas si profond, il était grand encore. »

Faut-il s'étonner que, chez un grand nombre, l'indignation ait été jusqu'à la révolte, et le désir de réformer jusqu'à la volonté de détruire?

Les réformateurs italiens, mieux guidés par leurs instincts et soutenus par les traditions nationales, ne tombèrent point dans ces excès. Tout en déplorant les abus et cherchant à les extirper, ils ne cessaient pas d'être orthodoxes. Ils comprenaient que rompre

l'unité, c'était rendre les réformes stériles, c'était compromettre toute la civilisation. Tout chez eux fut subordonné à cette idée, même leur patriotisme. Pour eux, l'Italie, c'était l'empire du monde. La révolution sociale, ils la concevaient aussi au point de vue d'une grande unification des intérêts, des forces, des aspirations de l'humanité. L'art, la science, à leurs yeux, devaient tendre au même but.

Leur erreur fut de tout confondre dans une même organisation autocratique, théocratie ou saint-empire, même quand ils croyaient distinguer et garantir réciproquement dans leur système l'élément religieux et l'élément laïque. Guelfes ou Gibelins, ils sacrifiaient sans s'en rendre compte la liberté, ou dans le citoyen ou dans l'homme, en même temps qu'ils sacrifiaient leur patrie. Tels furent ces hommes étonnants, mêlés aux divisions de leur pays, portant le drapeau d'une secte, prenant part aux guerres civiles, et cependant embrassant dans leur esprit la synthèse confuse, mais sublime, des plus hautes destinées de l'humanité.

§ 1er. — Dante.

I

Nul plus que Dante n'a exprimé à un éminent degré le génie et la haute mission de la race latine. C'est pourquoi cette grande figure s'élève comme un astre immense entre le moyen âge dont elle résume les traits sévères et l'Italie nouvelle, l'Italie de la renais-

sance, dont elle annonce et illumine les incomparables splendeurs.

Deux choses dominent toutes ses théories: 1° l'idée de l'unité : Dante est un esprit essentiellement synthétique ; 2° la distinction de l'ordre religieux et de l'ordre politique.

Concevant deux sociétés, il les conçoit chacune *universelle*. Du monde religieux il ne fait qu'une société spirituelle, l'Église, ayant à sa tête un seul chef, le pape. Du monde politique il fait également une grande famille, embrassant l'humanité tout entière, ayant un seul chef au sommet, l'empereur.

Ces deux chefs, indépendants l'un de l'autre dans leur domaine respectif, il les unit dans un commun intérêt, afin d'accomplir par l'accord des deux puissances l'œuvre *sociale* du christianisme. Par là, il rentre dans le pacte de Charlemagne ; aucun Italien n'a su se placer en dehors de cette alliance. Par là aussi, il voit se dresser devant lui l'inévitable débat du sacerdoce et de l'empire : dans cette alliance, dans cette œuvre commune, la suprématie appartiendra-t-elle au pape? appartiendra-t-elle à l'empereur? Dante sera-t-il guelfe? sera-t-il gibelin?

La famille de Dante était guelfe. Naturellement il se trouva jeté dans ce parti. Mais ce serait faire injure à ce grand esprit que d'attribuer au hasard de sa naissance le motif qui le retint longtemps sous ce drapeau ; aussi bien que ce serait calomnier sa mémoire que d'attribuer à un sentiment de vengeance

son passage dans un autre camp. Des considérations de la plus haute portée, et qui révèlent au fond une grande unité de vue, dictèrent à Dante sa conduite.

C'est ici qu'il faut saisir sa pensée intime, si l'on veut comprendre la vie et les ouvrages de ce grand homme et faire cesser les apparentes contradictions.

II

Dante était démocrate dans l'acception la plus haute et la plus large ; aujourd'hui on dirait socialiste ; nous ne nous tromperons pas en disant démocrate chrétien. Il voulait toutes les applications sociales de la loi évangélique. Logicien puissant, il attaque sous toutes les formes les inégalités et les priviléges du régime féodal ; il condamne l'hérédité aristocratique des fonctions, comme étant la négation du principe de l'unité de la race humaine et la violation du dogme chrétien. L'hérédité des biens ne trouve même pas grâce devant lui[1]. Par ce côté il était guelfe.

En même temps, Dante avait en lui le sentiment de la liberté au plus haut degré, la conscience des droits de la société laïque ; il ne pouvait admettre les prétentions théocratiques du clergé sur le citoyen. Le prince, dans l'ordre temporel, était, d'après lui, absolument indépendant du pouvoir religieux, et le sou-

[1] *V.* Ozanam, *Dante*, p. 355, et Boissard, *Dante révolutionnaire et socialiste*, p. 77.

verain pontife n'avait pas le droit de délier les sujets du serment de fidélité[1]. Par là il était gibelin.

Or il était tout simple que Dante, mêlé aux luttes intestines de sa ville natale, où c'était surtout la question sociale qui se débattait, fût d'instinct avec le parti populaire, lequel, on le sait, était, particulièrement à Florence, le parti guelfe. La théocratie guelfe, tout en ambitionnant de dominer le monde, se préoccupait des grands problèmes sociaux, et donnait l'impulsion à tout le mouvement démocratique de l'Italie au moyen âge. Elle voulait être maîtresse des sociétés humaines; mais il semblait que ce fût pour les diriger dans la voie des progrès sociaux, et pour tirer des principes chrétiens toutes les conséquences pratiques qui en découlent.

Il y avait de la grandeur dans cette conception gigantesque, et l'on comprend que, par ce côté, elle ait séduit à un moment donné de leur vie tous les grands hommes italiens.

Ce furent donc les sentiments intimes du poëte philosophe plus encore que ses alliances de famille qui firent inscrire son nom, comme guelfe et comme plébéien, dans les archives de Florence, qui le poussèrent contre les gibelins d'Arezzo, à la bataille de Campaldino, où il combattit au premier rang de la cavalerie, et qui, pendant une période de sept ou huit années, lui firent accepter le rôle d'ambassadeur de

[1] Ozanam, *Dante*, p. 355.

Florence près les villes de Sienne, de Pérouse, de Venise et de Naples, et enfin près la cour pontificale de Boniface VIII[1].

Tels étaient les précédents du poëte démocrate, lorsque eut lieu l'invasion de Charles de Valois. Ce prince, instrument du parti aristocratique de Florence et de Sicile, se rendit aux instances de Boniface VIII qui le nomma vicaire impérial de Lombardie, seigneur d'Ancône, comte de Romagne, capitaine du patrimoine de Saint-Pierre, pacificateur de la Toscane. Son entrée à Florence fut le signal des plus effroyables désordres. Les *Noirs*, excités à la fois par leurs propres passions et par les ressentiments du prince français et du pape envers les *Blancs* qui avaient fait opposition à leurs projets, se déchaînèrent avec fureur contre les personnes et les biens de leurs adversaires.

Les *Blancs* furent expulsés en masse. Le père de Pétrarque et Dante lui-même se trouvèrent au nombre des proscrits. Jamais le poëte ne devait revoir sa patrie! « Il est exilé, et par qui? par le même Boniface VIII qui, la veille, le jour même[2], le flattait, le caressait, le vendait; par le pape qu'il a jusqu'à ce jour défendu au point de vue politique comme au point de vue religieux[3]. »

[1] *V.* Ozanam, p. 349.

[2] Dante remplissait en ce moment auprès du pape les fonctions d'ambassadeur de la république de Florence.

[3] Ed. Quinet, *Révol. d'Italie*, t. I, p. 101.

III

Le pape, qu'on le remarque, abandonnait ainsi les traditions de la cour romaine, faisait alliance avec les *Noirs* ou gibelins de Florence, avec le parti aristocratique, antipopulaire. Dans ces conditions, lorsque Dante quittait le camp de la papauté, était-ce lui qui désertait son drapeau? Il faut ajouter que c'est à la même époque que se rapportent les incroyables démonstrations de Boniface VIII dont les prétentions théocratiques égalaient au moins celles de Grégoire VII : enivré par le spectacle des deux cent mille chrétiens qui accoururent de toutes les parties du monde pour assister au grand jubilé de l'an 1300, il se montra dans les rues de Rome[1] revêtu des insignes de l'autorité impériale et faisant porter devant lui l'épée, le sceptre et le globe, attributs des deux puissances et de la domination universelle.

Il y avait bien là de quoi brouiller les idées de Dante et provoquer sa légitime indignation : la papauté se faisant, non pas *gibeline* comme on l'a dit, ce qui n'aurait aucun sens, mais la complice de l'invasion étrangère ; le chef de l'Église répudiant l'œuvre sociale du Christ, au moment même où plus que jamais il veut étendre son omnipotence sur l'ordre temporel ! n'était-ce pas la plus monstrueuse des révolutions?

Quelle place pouvaient avoir désormais dans ce parti

[1] *V.* ci-dessus, t. I, p. 316 et 317.

guelfe les esprits indépendants et les patriotes, qui n'y trouvaient ni le respect des droits de la société laïque, ni l'ancienne protection donnée aux progrès sociaux, ni la défense de la patrie italienne? Le pape devenait ainsi, dans le domaine de la politique, le représentant de la vieille société contre la nouvelle, l'allié du parti aristocratique et rétrograde.

Alors Dante aperçut le côté libéral de la doctrine gibeline; il y vit la protestation de la société politique contre l'esprit d'usurpation de l'autorité religieuse dans le domaine temporel. Il comprend surtout l'importance de la distinction et de l'indépendance respective des deux pouvoirs, quand il voit l'abus que fait un pape de son intervention dans les affaires de la politique humaine, au détriment des libertés de son pays.

A partir de ce moment, Dante appartient invariablement au camp gibelin. Et, selon la pente de son esprit, dès qu'il prend parti pour la société laïque contre les prétentions théocratiques du clergé, il conçoit cette société laïque universelle, embrassant sous l'autorité suzeraine d'un même chef les divers groupes nationaux. « Fidèle à ses principes, il considérait dans la personne de l'empereur le chef de la famille humaine, non d'un peuple isolé; le roi des Romains, rois eux-mêmes du monde; par conséquent le protecteur naturel de l'Italie[1]. »

[1] Ozanam, *Dante*, p. 357.

Bientôt la papauté déserte la péninsule et transporte en France la chaire apostolique; le parti guelfe, autrefois le parti national, perdant son chef traditionnel, devient l'instrument de Robert de Naples. Les gibelins, dispersés par suite des triomphes de leurs ennemis, se ressouvinrent de leur ancien patron, l'empereur. On était en l'année 1310; il y avait plus d'un demi-siècle que le César allemand n'avait franchi les Alpes.

Dante, qui, nous l'avons dit, ne concevait pas l'Italie en dehors du saint-empire, était doublement impatient de voir arriver l'empereur, depuis la désertion du souverain pontife. Il l'appelait comme le libérateur de sa patrie, il le suppliait de venir « visiter ce jardin de l'empire désolé par la guerre, de mettre un terme au veuvage de cette noble épouse qui nuit et jour pleurait son abandon. » Et lorsqu'enfin le jeune Henri VII apparut aux yeux ravis des Italiens, escorté cette fois des légats du pape Clément V, le grand poëte se fit l'écho de l'enthousiasme général et des espérances de son parti[1]. C'est à cette occasion qu'il publia son fameux livre *de Monarchia*, où est exposée sa doctrine gibeline sur l'universalité du saint-empire et la toute-puissance de son chef.

[1] « Console-toi, dit-il, Italie, console-toi parce que ton époux, qui est la joie du siècle et la gloire de ton peuple, se hâte de venir à tes noces; essuie tes larmes, ô la plus belle des belles! et vous tous qui pleurez, réjouissez-vous parce que votre salut est proche! Pardonnez, pardonnez, mes bien-aimés, vous tous qui avez souffert injustement avec moi! » (Quinet, *Révol. d'Italie*, t. I, p. 129.)

IV

Il faut se hâter de dire que, dans le camp gibelin comme dans le camp guelfe, Dante, au fond, défendit toujours la même cause. En passant au parti impérial, quand il crut que là désormais il servirait mieux les intérêts de la société laïque et les intérêts de l'Italie, il resta fidèle aux principes qu'il avait professés dans la première phase de sa vie, c'est-à-dire qu'il resta démocrate en politique et orthodoxe en religion.

C'est surtout dans ses ouvrages en prose, composés la plupart pendant son exil, le livre *de Monarchia*, le *Convito*, qu'il invoque le principe de l'égalité entre tous les membres de la famille humaine, et qu'il attaque avec une logique et une vigueur qu'on n'a jamais dépassées les priviléges de la société féodale. Et si, comme tous les Italiens de son temps, il mit le sceptre politique dans les mains d'un monarque universel, il sut garder la dignité et l'indépendance du démocrate toscan et donner un but élevé à la mission civilisatrice du chef de l'empire.

« Sa doctrine n'est point celle des publicistes serviles; la monarchie, telle qu'il l'entend, n'est pas le despotisme d'un chef militaire, représentant suprême du système féodal, réunissant dans son domaine les contrées autrefois conquises par le glaive germanique; c'est une souveraineté paisible, civilisatrice, universelle : instituée dans l'intérêt de tous, elle conserve la

liberté de chacun ; elle redresse les inégalités qui tendraient à détruire le niveau général ; enfin elle ne prétend aucun droit sur le for intérieur des consciences, ni sur la constitution intérieure de l'Église[1]. »

Quant à son orthodoxie, elle nous paraît incontestable. Quelques efforts qu'aient faits les ennemis de l'Église pour lui enlever ce grand homme, [2] nous ne

[1] Ozanam, p. 354.

[2] Jamais débat aussi animé ne s'est élevé autour d'une tombe. Déjà Bayle consacre de longues pages à résumer les immenses travaux qui avaient été faits avant lui, soit pour établir l'hétérodoxie de Dante, soit pour prouver son orthodoxie. Depuis, la querelle s'est renouvelée de plus belle, et la critique plus ingénieuse a essayé de recomposer l'œuvre du poëte philosophe en présentant chaque texte comme un voile symbolique destiné à déguiser la pensée secrète du réformateur; habile fantasmagorie propre à faire illusion aux lecteurs prévenus et superficiels. Cette création fantastique d'un Dante mystérieux, et qu'aucun de ses contemporains n'aurait reconnu sous ce déguisement, a reçu sa formule la plus vive et la plus complète sous la plume de M. Aroux. C'est la première fois qu'un catholique répudie le grand poëte. Mais le secret de cet anathème tardif n'est-il pas trop manifeste? Dès que les catholiques rétrogrades ont été forcés de reconnaître dans le Dante un *révolutionnaire* et un socialiste, ils se sont empressés d'en faire un hérétique. N'est-ce pas la même tactique vis-à-vis des catholiques modernes, qui ont l'audacieuse prétention d'aimer par-dessus tout la liberté et de s'associer avec ardeur au mouvement social de leur siècle? N'importe-t-il pas de montrer qu'aimer la liberté et le progrès et être hérétique, c'est tout un? Ainsi a fait M. Aroux en proclamant à la fois Dante *révolutionnaire*, *socialiste* et *hérétique*. Révolutionnaire et socialiste, oui; mais hérétique, non. Ce dernier point a été mis hors de doute par M. Ozanam dans son beau livre sur Dante, et par son disciple M. Ferjus Boissard. Après cette victorieuse défense du grand Florentin, il faut bien que l'école des catholiques féodaux prenne son parti de cette vérité historique, qu'à toutes les époques, depuis le Christ, il y a eu des hommes qui, tout en restant fidèles à l'unité de la foi, ont aspiré à l'avénement du règne social de l'Évangile.

voyons pas dans ses œuvres la moindre trace d'une déviation doctrinale. Tout gibelin qu'il est, il reste fidèlement attaché à la chaire apostolique ; s'il attaque avec véhémence les vices de la cour romaine et flagelle la personne des papes ses contemporains, que fait-il autre chose que ce que firent les saints les plus illustres; saint Bernard, saint Thomas de Cantorbéry et tant d'autres ? [1]

Cela ne l'empêchait pas de confesser en toute occasion sa foi profonde et naïve, et d'appeler de tous ses vœux le retour à Rome des papes exilés à Avignon. Quoi de plus frappant que sa lettre aux cardinaux italiens, quand il fallut donner un successeur à Clément V? On y lit ces paroles remarquables: « Pour nous, il n'est pas moins douloureux de pleurer Rome déserte et veuve que de voir *la plaie lamentable des hérésies* [2]. »

Est-ce là le langage d'un ennemi des papes et d'un hérétique ?

V

Du reste, ce qui est certain, c'est que ses œuvres, bien loin d'être suspectes au clergé romain, ont reçu dans toutes les églises d'Italie une sorte de consécration traditionnelle. Si son livre *de Monarchia*, qui attaquait ouvertement les prétentions théocratiques des

[1] *V.* Ozanam, p. 331.
[2] *V.* cette lettre dans le livre de M. Boissard, p. 116.

papes sur le temporel des États, ne put échapper à l'index, jamais ses doctrines religieuses ne reçurent l'ombre d'un blâme. M. Quinet lui-même, qui est au nombre de ceux qui ne croient pas à l'orthodoxie de Dante, est obligé de faire cet aveu : « Malgré ses alliances avec l'hérésie, la *Comédie divine* échappe aux bûchers du moyen-âge, et la mémoire de son auteur est honorée par le clergé lui-même. Son portrait est suspendu dans les cathédrales, son poëme commenté en face de l'autel[1]. »

Nous persistons à penser que, dans cette pieuse et constante adoption de l'œuvre du poëte philosophe, il y a autre chose que « le respect des arts naturel aux Italiens. »

En résumé : l'amour instinctif de l'Italie, quoique vague dans son objet, et le sentiment démocratique, firent Dante guelfe.

L'amour de la liberté, la conscience des droits de la société laïque, en même temps que l'ambition mal comprise pour sa patrie italienne, le firent gibelin.

Les contradictions apparentes, qui abondent dans ses œuvres, s'expliquent clairement quand on sait distinguer les sentiments et les vues qui se rapportent à deux ordres de préoccupations très-diverses. Impartial, ami de la vérité avant tout, il attaque ce qui lui paraît mauvais et chez les *Blancs* et chez les *Noirs*, et chez les Guelfes et chez les Gibelins. Toujours indépen-

[1] Ed. Quinet, *Révol. d'Italie*, t. I, p. 108

dant, il n'épouse pas les passions et les préjugés du parti politique qu'il adopte[1].

Orthodoxe en religion, démocrate en politique, Dante eût servi à la fois la cause de l'Église, la cause des peuples et la cause de l'Italie, s'il n'eût été le jouet de la chimère du saint-empire. Il sentit que tous les intérêts de la politique humaine s'étaient donné rendez-vous dans cette grande querelle du sacerdoce et de l'empire ; mais, comme tous les Italiens, il se trompa sur la portée de cette question capitale. Séduit par ce beau principe de l'unité morale et sociale du genre humain, il ne vit rien de mieux que d'en concentrer tous les éléments dans les mains d'un monarque.

A certains moments, il semble comprendre tout le mal qu'a fait au monde et particulièrement à l'Italie, l'alliance du sacerdoce et de l'empire. Il déplore le jour où Constantin mit l'or et la puissance dans les mains du chef de l'Église[2]. Il devrait donc se réjouir de la double chute, en Italie, de l'empire et de la papauté temporelle. Or on sait, au contraire, quelles lamentations il fit entendre sur ce double événement.

Fatale chimère de l'empire, erreur déplorable qui prétend confier aux soins d'un despote les forces vives de la démocratie, héritage du monde payen en décadence, qui s'est transmis de générations en géné-

[1] *V.* Ozanam, p. 357, 358.

[2] « Ah! Constantin, que de maux enfanta, *non ta conversion*, mais cette dot que reçut de toi le premier pape enrichi. » (L'*Enfer*, ch. XIX.)

rations, et que les peuples les plus civilisés subiront encore plusieurs siècles après Dante, au grand scandale des vrais amis de la liberté.

Dominé par cette illusion du saint-empire, d'abord guelfe, puis gibelin, Dante, comme tous les patriotes italiens, a fait tourner en instrument de destruction la puissance qu'il avait en lui pour construire : croyant servir l'Italie, il en a préparé la ruine ; croyant servir la révolution sociale évangélique, il l'a poussée dans une impasse ; croyant servir la liberté, il n'a su l'affranchir de la domination cléricale que pour la livrer à l'omnipotence d'un empereur !

L'intention était bonne, le point de vue élevé, le but digne de son génie, mais les moyens détestables. N'en accusons pas ce grand esprit ; n'en accusons que les ombres de ces temps crépusculaires. L'heure du plein soleil n'était pas encore venue.

§ 2. — Pétrarque

Nous retrouverions le même esprit, les mêmes traits principaux dans la vie et les œuvres de presque tous les grands patriotes italiens ; en religion, orthodoxie ; en politique, aspiration vers l'idéal démocratique, amour de la patrie italienne ; enfin et par-dessus tout la chimère du saint-empire qui n'est que l'altération et l'application à contre-sens de l'idée chrétienne de l'unité morale du genre humain.

Pétrarque, le plus grand poëte de l'Italie après Dante, manifesta les mêmes tendances que son illustre devancier et fut le jouet des mêmes illusions. Pour caractériser sa politique, il faudrait répéter tout ce que nous avons dit sur l'auteur de la *Monarchie* et du *Banquet*[1]. Au fond, il ne fut pas plus guelfe que gibelin. Tout en attribuant aux représentants du Christ un rôle civilisateur dans les sociétés temporelles et particulièrement en Italie, il avait conscience des droits de la société laïque.

Mais ces préoccupations qui avaient tant passionné les Italiens du treizième siècle, étaient beaucoup moins vives chez Pétrarque. Subissant l'influence de son temps où déjà la querelle du sacerdoce et de l'empire commençait à s'éteindre dans le conflit des inimitiés locales, tout guelfe qu'il était par un côté, et gibelin par l'autre, les traits du guelfe ni les traits du gibelin n'étaient aussi fortement accusés chez lui que chez Dante.

C'est ce qui a fait croire que le sentiment religieux et le sentiment politique étaient presque effacés dans Pétrarque, et que l'amour était son unique source d'inspiration, « la seule, suivant M. Quinet, qui subsiste tout entière dans le génie de Pétrarque. » « La papauté, dit-il, loin de Rome, a perdu même la poésie de ses vices. » Quant à la politique, « inspirera-t-elle Pétrarque mieux que la religion déclinante? Mais

[1] Il ne s'agit pas ici du génie poétique de Pétrarque, qui diffère essentiellement de celui de Dante.

comment, né dans l'exil, réfugié en Provence, se passionnera-t-il pour les partis qui divisent l'Italie[1]. »

Il faut se garder de confondre l'indignation ou le dégoût que causaient aux hommes de ce temps les vices du clergé, avec le degré de leur foi religieuse ; il faut se garder également de confondre les circonstances accidentelles, qui les mêlaient plus ou moins aux querelles des partis, avec l'intensité de leur sentiment patriotique. Il n'y a nul rapport entre les impressions que reçoivent les rationalistes modernes étudiant à distance les événements de l'Italie du quatorzième siècle et les dispositions intimes de ceux qui en furent les témoins et les acteurs.

II

La religion autant que l'amour fut la muse inspiratrice de Pétrarque. La pureté de sa foi fit la candeur de sa passion pour Laure. Son idéal chrétien fut tout son ciel poétique. A l'universalité de son art ; à ce souffle créateur qui fait du sentiment le plus individuel une chose immense comme l'infini ; à cette émotion souveraine qui fait descendre les puissances de l'amour divin dans le cœur de l'homme ; à la perfection de cette langue qui ajoute aux grâces de la poésie profane les harmonies du Verbe éternel, le monde chrétien reconnut le représentant du nouveau Parnasse, la plus haute expression de cet art, le plus hu-

[1] Ed. Quinet, les *Révol. d'Italie*, t. I, p. 142.

main à la fois et le plus divin, qui marie le ciel à la terre et saisit dans les profondeurs de l'âme l'élément essentiel et indestructible, l'amour, pour le purifier et le renouveler sans cesse à la source de toute sainteté et de toute beauté.

Si Pétrarque, selon le mot heureux de M. Quinet, « marque mieux que personne, dans l'amour, l'unité « du génie des modernes, » c'est que sa foi le place à ce point culminant où convergent tous les rayons de la lumière surnaturelle pour se répandre à flots intarissables sur les œuvres de l'homme et leur imprimer cette grandeur morale qui révèle une commune origine et une sublime inspiration.

En politique, Pétrarque ne fut pas moins fidèle au culte de la liberté et de la patrie. S'il resta à peu près indifférent aux querelles des partis, ce n'est point parce qu'il naquit en exil et vécut hors de l'Italie, mais parce que ces partis ne représentaient plus aucune idée nationale ou sociale, et que les conflits, auxquels tout sentiment patriotique était étranger, se débattaient sur les champs de bataille, non entre des Italiens, mais entre des mercenaires.[1]

[1] M. Quinet lui-même le déclare: « D'ailleurs, dit-il, sous les mêmes noms, les factions ne sont déjà plus ce qu'elles étaient au temps de la *Comédie divine*. Elles ont été si souvent infidèles à leurs drapeaux ! Ces noms ne cachent plus un système, mais seulement un héritage de haine. Dégoûtés de leurs chimères, les Italiens se retirent de la lutte; ils cessent de combattre de leurs personnes pour des partis qui ne cachent qu'un simulacre; ils confient à des mercenaires le soin de soutenir des passions apparentes. » (T. I, p. 142.)

La gloire de Pétrarque, c'est d'avoir gardé son ardent patriotisme au milieu de cet abaissement de l'esprit public. Ce qui domine dans sa vie et dans ses œuvres, c'est l'amour de l'Italie ; il nourrit son rêve d'indépendance et de grandeur nationale, quand tous désespèrent autour de lui. C'est cet amour de l'Italie qui, en sens inverse de Dante, mais par le même sentiment, le fit d'abord gibelin, puis guelfe. Mais abusé par l'illusion commune, il ne sut pas dégager l'idée nationale de l'idée de l'empire. Il ne comprit pas que l'Italie devait chercher son salut en elle-même.

Jamais l'occasion n'avait été plus opportune : la papauté avait encore son siége à Avignon, et l'empereur était oublié.

Un moment on put croire que l'Italie allait sortir de sa léthargie, secouer ses rêves, chasser les fantômes qui l'obsédaient depuis des siècles, et vivre enfin de sa propre vie. Un tribun, nourri des lettres antiques, l'ami et le disciple de Pétrarque, exalte les Romains par leurs souvenirs de gloire et de liberté. La république est rétablie, le monde entier retentit de ce grand événement. Le poëte, au comble de ses vœux, adresse au tribun des lettres enthousiastes.

On connaît la fin tragique du malheureux Rienzi ; on sait comment le chef populaire, pour avoir voulu faire de son piédestal un trône et de Rome la ville dominatrice des Césars, fut précipité et mis à mort sur les degrés du Capitole.

III

Pétrarque reste d'abord comme foudroyé de cette chute : « Je reconnais, dit-il, le destin de la patrie. De quelque côté que je me tourne, je ne vois que des raisons de pleurer. » Mais bientôt il se relève.

Ce qui fait la grandeur et la supériorité du poëte, c'est que l'idéal en lui est impérissable ; quand la réalité le dément, il chante encore ; il chante, parce que si le présent lui manque, l'avenir lui appartient. Quel autre que Pétrarque eût espéré après la catastrophe de Rienzi, lorsqu'en l'absence de tout droit protecteur, chaque cité semblait fatalement destinée à devenir la proie de quelque tyran ?

C'est alors que le poëte reprend le rêve de l'empire. Un an ne s'était pas écoulé depuis la chute de Rienzi, qu'il salue l'arrivée de l'empereur Charles IV, comme Dante avait salué et acclamé Henri VII. Et quel empereur ! majesté dérisoire que les historiens du temps représentent « comme un marchand pressé d'aller à la foire, » monarque sans soldats, qui vient humblement recevoir sa couronne, puis, s'éloigne en toute hâte, suivant les conditions imposées par Innocent VI.

Au lieu du libérateur attendu par Pétrarque, c'était à peine le fantôme de l'antique puissance impériale. Faut-il s'étonner de la douleur qu'exhale le poëte et de son indignation contre la papauté qui, « renonçant à Rome, ne veut pas même qu'un autre s'y arrête ? »

C'est pourtant vers la papauté que vont se tourner ses dernières espérances. Désabusé de la liberté, désabusé de l'empire, mais toujours enflammé de l'amour de la patrie, il croit que le chef de l'Église, instruit par un long exil, va reprendre le rôle glorieux des anciens papes guelfes. La nomination d'Urbain V lui semble un choix providentiel. « La volonté de Dieu, écrit-il au nouveau pape, se montre dans votre élection avec une évidence qui doit frapper les plus aveugles. »

Hélas ! l'illusion ne dura pas longtemps. Cet envoyé du Christ, prédestiné, selon le poëte, à mettre un terme aux maux de l'Italie, se déconcerte devant les difficultés d'une première tentative et reprend la route de l'exil. Oh ! que la douleur de Pétrarque fut poignante quand il vit ce pape « déserter sa noble tâche. » De quel point de l'horizon peut venir maintenant le signal de la délivrance ? Quel libérateur invoquera le poëte ? Tout s'est écroulé à ses yeux : l'entreprise démocratique de Rienzi, la restauration impériale de Charles IV, la restauration papale d'Urbain V.

Épuisée et plus que jamais découragée par cette triple épreuve, l'Italie offrait le spectacle de la plus effroyable anarchie. Le despotisme de ses maîtres que nul frein ne contenait, les factions locales qui avaient le champ libre, la fureur des légats d'Avignon dont les bandes avides et féroces commençaient leurs affreux ravages... tout se réunissait pour enlever aux plus confiants la dernière espérance.

Pétrarque ne cessait pas de sentir vivre l'âme de l'Italie sous son voile sanglant qui bientôt sera son linceul ; mais il ne voit plus de puissance humaine capable de lui dire : Lève-toi et marche. Désormais il faudra un miracle, comme pour le réveil de Lazare. Le poëte meurt donc, laissant à l'Italie cette dernière parole : « Ta ruine est inévitable, si le Christ lui-même ne se lève pour te délivrer. »

Quel pas, depuis Dante, dans la décadence ! On était à la veille du grand schisme.

§ 3. — Machiavel.

I

L'abîme de la décadence se creuse chaque jour davantage. Nous avons vu l'usage des armes se perdre, le sentiment national s'éteindre, et l'Italie s'ouvrir à une nouvelle invasion de barbares[1]. L'empire s'était relevé, prêt à saisir cette proie frappée de mort ; déjà il était maître du royaume de Naples, et il s'avançait comme un flot irrésistible vers la Lombardie.

Au moment où tout est perdu, où nul prince ne songe à jouer un rôle national, où l'Italie n'attend plus que la main qui rivera définitivement sa chaîne, toute la vie nationale, tout le patriotisme, toutes les traditions d'indépendance semblent s'être réfugiés dans le cœur d'un homme. Cet homme, c'est Machiavel.

[1] *V.* ci-dessus, t. I, p. 337 et suiv.

M. Lanfrey ne se trompe pas quand il considère Machiavel comme « le plus illustre représentant de l'idée de la nationalité italienne, celui peut-être qui l'a appelée avec le plus d'ardeur[1]. »

Il représente l'idée nationale, non plus à travers le voile de l'empire, non plus à travers le voile de la théocratie, mais en elle-même. Précisément parce que les illusions ont disparu, parce qu'au bout de toute tentative faite au nom d'un autre droit que celui de sa vie propre l'Italie a trouvé une déception, l'idée nationale se condense dans l'esprit de Machiavel dégagée de tout alliage, et d'autant plus puissante, dominatrice, qu'elle est enfin l'idée véritable d'*une patrie*. Plus d'Italie guelfe, plus d'Italie gibeline, mais l'Italie prenant, dans la vision sublime d'un grand homme, conscience de son droit national.

Ce n'est plus le chef du saint-empire, pape ou empereur, qu'elle invoque dans sa détresse ; « elle demande au ciel de susciter un prince qui l'affranchisse du joug humiliant et odieux des étrangers[2]. » Elle a souffert plus qu'aucune nation au monde ; tous les maux ont été accumulés sur ses générations ; compter ses déchirements, ses révolutions, ses chutes, ses humiliations, ses longues servitudes, autant vaudrait parcourir les sombres abîmes de la comédie dantesque. Mais il a fallu toutes ces épreuves pour que l'Italie

[1] *Hist. politique des papes*, p. 333.
[2] Machiavel, *Le prince*, ch. XXI, p. 157.

songeât enfin à chercher un libérateur dans son propre sein[1].

Machiavel appelle ce libérateur avec ardeur, avec passion, avec la rage du désespoir. L'avidité des princes, les luttes des partis, l'égoïsme de la cour pontificale, les invasions incessantes, ont fait de l'Italie un enfer. Pour l'arracher à cet abîme, il fabriquera s'il le faut une arme infernale. Délivrer l'Italie, voilà le but ; pour l'atteindre, tous les moyens lui seront bons. La politique des chefs qui se partagent et se disputent l'Italie se résume en ceci : l'hypocrisie, la ruse, le mensonge, la violence. Eh bien, qu'un prince entre tous les autres, mieux doué et favorisé des circonstances, consente à devenir l'instrument de ses desseins, il fera, dans ses mains, de tous ces moyens combinés une machine formidable.

« C'est des vices mêmes, dit M. Quinet, qu'il prétend s'armer en les faisant tourner au salut public, comme dans une ville assiégée, à demi démantelée, on se sert de ses propres débris pour accabler l'ennemi victorieux[2]. » Après avoir recueilli ces débris, fait un seul faisceau de tous les éléments de la nationalité italienne, enveloppé dans un réseau puissant toutes les parties de la péninsule, il démasquera ses batteries et balayera à tout jamais la domination étrangère.

[1] Machiavel, *Le prince*,, p. 156.
[2] Les *Révol. d'Italie*, t. II, p. 101.

II

Voilà l'œuvre véritable de Machiavel. Ce n'est pas, comme certains écrivains l'ont supposé, un pur jeu d'imagination ; ce n'est pas non plus, selon la pensée de Rousseau, une satire contre la tyrannie, ou le tableau saisissant du crime pour en inspirer l'horreur ; c'est moins encore la conception d'un esprit pervers qui ne sait voir que le mauvais côté de la nature humaine et qui, dans son profond mépris pour les peuples, propose une politique abominable, afin que le système de gouvernement soit digne d'eux.

Non, juger ainsi ce grand esprit, c'est le méconnaître et le calomnier. Il n'entend pas tracer le plan idéal du gouvernement qui convient aux sociétés humaines. S'il en était ainsi, sa mémoire devrait être vouée à l'exécration des siècles. C'est un homme, nous le répétons, qui veut sauver son pays, et qui veut le sauver à tout prix. Il s'arme contre ses oppresseurs de leurs propres armes ; ces armes sont diaboliques et infâmes : c'est le fer, c'est le feu, c'est le poison ; qu'importe si elles tournent contre ceux qui les ont préparées, comme le poison, préparé par Alexandre VI contre un ennemi, le tua lui-même et faillit tuer son fils César?

Supposez un homme qui sait sa mère dans un horrible cachot. La perfidie, la trahison, la violence, l'y ont conduite ; elle y gémit enchaînée ; ceux qui ont

intérêt à l'y retenir se rient de ses larmes; ils font une garde vigilante autour du cachot; des agents, vendus corps et âme à ces tyrans, emploient tous les moyens pour étouffer les cris de la victime, et toutes les ruses pour empêcher les tentatives de délivrance venues du dehors. Le fils, après avoir vainement essayé d'attendrir les bourreaux, puis de lutter contre eux à force ouverte, se résigne enfin à prendre le déguisement d'un de ces misérables; il s'insinue dans leur repaire, il apprend leur art infernal, et, s'il en trouve un aussi pervers que les autres, mais plus habile, qui veuille être son complice, il l'arme de toutes les diaboliques inventions de cette science de ténèbres, et en fait l'instrument de la délivrance.

Machiavel est ce fils désespéré qui veut sauver sa mère; son œuvre satanique est, par cela même, une œuvre transitoire, machine de guerre qui se brisera d'elle-même dès que l'ennemi sera vaincu et chassé. Le tyran n'est pas son rêve, c'est un moyen qu'il emploie quand il le croit le seul possible, sauf à le renverser le lendemain, juste objet de la colère et du mépris des peuples.

III

Dieu nous garde d'approuver la politique de l'illustre Toscan et d'absoudre l'infamie en vue de l'intention de celui qui la commet. Non, la fin ne justifie pas les moyens. C'est le prétexte dont se servent tous les

despotes pour asservir les peuples. Pour les sauver, ils prétendent les faire esclaves. Et l'esclavage se perpétue.

L'événement a donné un démenti à Machiavel. Ce prince, ce César Borgia, qui a été la réalisation vivante de son prince, ce scélérat qui, un moment, à l'aide de tous les crimes, a paru sur le point d'être maître de l'Italie, que devient-il? Il suffit de la mort de son père et de l'élection d'un nouveau pape pour faire crouler tout d'une pièce l'édifice qu'il avait si habilement construit.

Pour sauver les peuples, il faut faire appel à leurs grandes, à leurs généreuses passions, et ne jamais armer la main d'un despote. N'appelez pas Satan à votre aide, même pour une heure, quand vous voudrez accomplir une œuvre sociale qui est l'œuvre divine par excellence!

Machiavel s'est trompé. Il a donné au monde un exemple funeste quand il a conseillé de pareils moyens; mais ne calomnions pas ce grand esprit en lui attribuant la pensée absurde de donner un enseignement pour les situations normales. La conscience des peuples a bien fait de flétrir la politique de Machiavel; mais il est temps de rejeter dans l'ombre ce côté accessoire dont on a trop fait le côté capital de cette grande figure. Il est temps qu'on cesse de voir en lui autre chose que l'ardent patriote, celui qui a eu l'idée la plus nette de la nationalité italienne, celui qui a su considérer l'empereur comme l'étranger,

celui qui a si bien compris tout le mal qu'avait fait à l'Italie l'institution de la papauté temporelle.

Voilà ce qui est pour lui un titre de gloire impérissable, ce qui l'a rendu digne de converser avec Tite-Live et d'être placé comme historien à côté de Tacite. Pour le reste, il est l'homme de son temps; il est, nous le répétons, le fils désespéré qui veut sauver sa mère et qui se met à l'œuvre avec la rage d'un damné.

Oh! combien il aimerait mieux recourir à des moyens honnêtes, et, dans cette grande âme, quel ardent foyer de généreuses inspirations! Voyez plutôt le dernier chapitre de son livre du *Prince*, quand il supplie les Médicis de se faire les libérateurs de l'Italie. Y eut-il jamais un plus fervent patriotisme, un sentiment plus élevé de la mission des princes et de la destinée des peuples? Avec quel enthousiasme il adresse son invocation! Cri patriotique que M. Quinet appelle la *Marseillaise* du seizième siècle[1].

« Le moment est venu. Que le rédempteur apparaisse; à sa voix, l'Italie tout entière, ardente, enthousiaste, se lèvera pour venger l'injure des siècles. Ces provinces humiliées et désolées sous le joug des barbares, avec quels transports de joie elles répondront au cri de délivrance! Courage donc! que les barrières tombent, que les villes ouvrent leurs portes

[1] T. II, p. 103

au libérateur, que toutes les rivalités se taisent; quel est le cœur italien qui ne se porterait vers lui avec amour? »

IV

Il était trop tard. Cet appel ne fut entendu ni des princes ni des peuples. Les princes étaient trop corrompus et trop égoïstes pour saisir la grandeur du rêve de Machiavel; ils méprisaient trop les peuples italiens pour les croire capables de s'unir sous une haute inspiration nationale. Les peuples étaient assez désabusés des vieilles illusions pour chercher enfin l'idée de la patrie en dehors de l'empire et du sacerdoce; mais l'entreprise de Machiavel, au lieu de leur donner confiance, devait achever de les décourager. Recourir aux ruses et aux violences d'un tyran, c'était déclarer les peuples sans ressort et sans vertu. Déjà avilis par une longue servitude et affaiblis par leurs luttes stériles, ils sentirent doublement leur impuissance quand ils virent par quels moyens désespérés on voulait les sauver.

L'œuvre de Machiavel ne servit donc qu'à constater le degré d'abaissement où étaient tombées les mœurs publiques. Il ne restait plus qu'à recueillir les tristes fruits du passé. Les tentatives patriotiques n'avaient pas manqué; mais toutes s'étaient faites dans des conditions déplorables : quand la vie publique eût pu fournir tous les éléments d'activité, d'énergie, de

grandeur morale, les partis aveuglés dirigeaient les efforts communs vers un but chimérique. Quand le voile tombait, l'énergie nationale était épuisée, la vie publique éteinte. La question se posait dans ses termes véritables, quand il n'y avait plus un peuple capable d'en chercher audacieusement la solution, ni des héros capables de le pousser aux entreprises généreuses.

La voix de Machiavel fut la dernière. Si, dans l'intention patriotique du Florentin et dans la sublimité de l'expression, cet appel fut la *Marseillaise* du seizième siècle, il fut pour les peuples le chant funèbre de l'Italie. Quand ils virent que le plus illustre des patriotes avait une telle idée de leur impuissance, qu'il ne comptait que sur le bon vouloir d'un tyran, ils se résignèrent à la consommation de leur servitude.

Ainsi s'accomplit la logique des événements. Des chimères traditionnelles firent successivement avorter toutes les révolutions, et le dénoûment inévitable fut l'abdication de l'Italie. Il faudra des siècles pour qu'arrive le moment du réveil.

CHAPITRE II

LA RENAISSANCE.

I

La destinée intellectuelle de l'Italie eut les mêmes phases que sa destinée politique. Tout se tient dans la vie des nations. Le mouvement prodigieux de sa vie publique fut accompagné d'une splendide explosion de lumières et de chefs-d'œuvre; sa décadence politique et morale fut suivie d'une décadence intellectuelle. Par les mêmes causes que ses révolutions sociales furent inféconds, la renaissance des lettres et des arts aboutit chez elle à un avortement.

La renaissance, c'est le génie universel de la révolution chrétienne faisant dans les lettres et dans les arts ce qu'il a déjà fait dans le domaine de la vie sociale. De même qu'il a recueilli les trésors juridiques

de l'ancien monde policé et les naïves traditions des peuples barbares pour préparer les éléments de la société moderne, il redemande à tous les siècles et à tous les peuples les richesses artistiques de l'esprit humain pour en former un idéal supérieur et complet.

C'est en Italie qu'eut lieu le rendez-vous des peuples et que s'opéra la fusion de tous les éléments sociaux de l'ancien monde et du nouveau. C'est aussi en Italie, au centre de l'unité chrétienne, que devait fleurir cet art incomparable, synthèse de l'art chrétien et de l'art païen, où se résument en s'idéalisant les beautés et les harmonies de tous les siècles.

En toute chose se manifeste la tendance de l'Italie à l'universalité. C'est là sa mission. M. Quinet a très-bien compris ce caractère universel de la renaissance « qui va jusqu'à embrasser le paganisme lui-même dans la loi de l'évangile éternel[1]. » Mais il y a vu à tort une tendance de l'Italie à rompre avec l'Église. C'est alors surtout qu'elle se montrait orthodoxe en restant dans son rôle de représenter l'unité du genre humain. Seulement, elle entrevoyait que la théocratie est l'opposé de cette mission universelle de l'Église, mission en soi toute morale, ne voulant pour auxiliaire que la liberté, pour moyen que la persuasion, éclairant sa route aussi bien des lumières de la raison que de celles de la révélation. C'est pourquoi elle tendait à briser ce cadre étroit et faux du moyen âge.

[1] T. I, p. 140

Pendant que les organes officiels de l'Église avaient si peu l'intelligence de l'esprit social de l'Évangile, et que le monde catholique s'agitait en vain sous un problème mal posé, l'idée chrétienne, bien que voilée et gênée dans son expansion par ces influences déplorables, opérait par sa vertu intime un travail incessant de civilisation dans les entrailles du corps social, travail politique, intellectuel, artistique. On en suit les traces dans les institutions sociales des peuples, dans les écrits des docteurs et dans les chants des poëtes. Parmi les grands esprits, tout retenus qu'ils fussent par une foi sincère dans l'orthodoxie de l'Église, il n'en est pas un dont les aspirations sociales ne dépassent les limites officielles. Tous sont en révolte contre les prétentions théocratiques du saint-siége.

II

Cet antagonisme entre l'esprit vivant du monde catholique et l'esprit étroit et infécond des organes officiels de l'Église apparaît surtout dans les sciences proprement dites. Les plus audacieux chercheurs sentaient que le champ était immense dans la lumière du christianisme; ils avaient assez de foi pour ne pas craindre que les conquêtes de l'expérience et les découvertes scientifiques donnassent jamais un démenti aux vérités révélées. Quand Galilée fit sa fameuse réponse « *e pur si muove,* » il se sentait également inébranlable et

comme savant et comme croyant. Aussi ces philosophes chrétiens se lancèrent-ils dans cette voie des recherches scientifiques avec une ardeur sans égale et une suprême confiance.

Le mouvemeut artistique fut le seul qui trouva grâce devant le monde officiel de l'Église, et c'est un pape qui donna son nom au grand siècle où se réunirent toutes les sublimités de l'art nouveau. C'est là surtout que se révèle l'universalité du génie chrétien.

La renaissance italienne n'est pas, comme on l'a trop souvent répété, la restauration de l'art païen contrairement à l'esprit intime du christianisme. Cette erreur vient de ce qu'on a, fort mal à propos, vu tout le christianisme dans le moyen âge. Or le moyen âge, bien loin d'être tout le christianisme, n'en est qu'un des côtés exagéré et faussé par des esprits ignorants et prévenus qui avaient cru que la loi du Christ supprimait tout une face de la nature humaine.

Parce que la doctrine messianique, appuyée sur les traditions de tous les peuples, suppose une déchéance originelle et la nécessité d'une rédemption divine, on n'a vu dans l'homme qu'une créature dégradée dont le but unique en ce monde est d'opérer sa régénération par la pénitence. Sous l'impression de ce dogme austère, le monde catholique se remplit de terreurs superstitieuses; uniquement préoccupé de la vie future, il oublia que l'Évangile était la bonne nouvelle, non-seulement pour la patrie céleste, mais pour celle de la terre.

Alors s'opéra une réaction inévitable contre toute l'antiquité païenne, à cause de ses iniquités et de ses souillures. Tout entiers à l'œuvre de la réparation, les premiers chrétiens considérèrent comme une séduction funeste ou tout au moins comme une distraction futile cet art qui avait donné tant de charmes aux formes périssables. Ils dédaignèrent de même, comme étrangère au grand et unique intérêt de la fin dernière, la science qui se propose d'augmenter progressivement le bien-être des hommes en ce monde, en perfectionnant les institutions sociales.

L'idéal d'une pareille doctrine serait de faire de chaque groupe social un couvent et de chaque individu un pénitent armé d'une discipline. On a vu, en pleine renaissance, un moine fanatique essayer ce régime chez le peuple le plus lettré et le plus artiste de l'univers [1].

[1] Savonarole posséda à un très-haut degré les vertus du moine; sa foi profonde, l'austérité de ses mœurs, la puissance de sa parole, son énergie, sa persévérance opiniâtre, en même temps que son intelligence du génie démocratique du christianisme, le rendaient éminemment propre à opérer au sein de l'Église cette grande réforme dont l'urgence était si vivement sentie par tous les bons prêtres. Mais il fut le plus aveugle et le plus inintelligent des hommes d'État, car il ne comprit rien. ni aux tendances générales des sociétés chrétiennes, ni au mouvement libéral de son siècle, ni au génie de l'Italie. D'une cité toute mondaine, riche, élégante, la moderne Athènes en un mot, il voulut faire un couvent, et du peuple artiste par excellence une confrérie de pénitents. « Les jeûnes, les macérations, toutes les pratiques religieuses redoublèrent; il n'était plus question d'autre chose dans Florence, et cette ville était devenue pour cela la risée de toute l'Italie. » (V. *Jérôme Savonarole*, par F. T. Perrens, p. 199 et 200.) Savonarole montra surtout l'esprit étroit qui l'animait quand il orga-

III

Les catholiques, du reste, furent dépassés dans cette voie. Chaque point de la doctrine évangélique eut le sort d'être faussé par des esprits excessifs qui donnaient une portée exclusive et absolue à ce qui doit être limité et modifié, dans l'application, par d'autres vérités non moins essentielles. On connaît, pour ne citer qu'un exemple, les excès des iconoclastes renouvelés par des sectes plus récentes.

C'est à trouver l'équilibre entre les éléments divers de la loi évangélique que consiste l'œuvre sociale moderne, car cette loi, entendue dans sa haute et large acception, est le rétablissement de l'homme social comme de l'homme privé dans la plénitude de ses droits. Or la théocratie du moyen âge était le régime le plus contraire à cet idéal de la loi chrétienne, en ce qu'elle violait le droit le plus important, le droit supé-

nisa une milice d'enfants qui, pour la plus grande gloire de Dieu, devaient pénétrer dans les maisons et s'y emparer de vive force de tous les objets profanes, tableaux, livres, œuvres d'arts, etc. Un immense et solennel auto-da-fé réduisit en cendres toutes ces richesses, et dans cette sauvage destruction furent anéantis des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres. (V. *ibid.*, p. 214.) On croit rêver en face d'un pareil attentat, commis dans la ville des Médicis, à la fin du quinzième siècle. S'étonnera-t-on que, malgré le prestige qui est resté attaché à la mémoire du réformateur martyr, nous ne l'ayons même pas nommé parmi les grands patriotes et les grands démocrates italiens?

rieur et radical de l'homme, la liberté. Il fallait donc, pour que la révolution chrétienne reprît son cours, que l'esprit de l'Évangile rompît ces digues et laissât pénétrer dans le monde chrétien, avec la liberté, les conquêtes de l'ancien monde et du nouveau, dans le domaine de l'art et dans le domaine de la science.

C'est cette explosion de lumières remettant au grand jour l'antique civilisation dans ce qu'elle avait produit d'impérissable, cette impulsion créatrice donnée aux forces latentes que recélait le monde moderne, qu'on a appelé la renaissance.

Il y avait deux choses distinctes dans ce grand travail de rénovation : 1° la restitution à l'Europe chrétienne de toutes les richesses littéraires, artistiques, philosophiques de la civilisation païenne, afin que rien de ce qui est humain ne manquât à la civilisation moderne; 2° les méthodes nouvelles, entrevues par les théologiens du moyen âge et créées par les Cusa, les Bâcon, les Descartes, etc. Grands esprits qui appartiennent vraiment à l'ère chrétienne, car ils sont le génie incarné de cette révolution profonde et en réalisent la puissance créatrice.

C'est pourquoi les méthodes fournies par eux devaient avoir une fécondité merveilleuse. Lorsque ces méthodes allaient s'appliquer à tous les ordres, à la science comme aux lettres, à la politique et à l'économie sociale, il fallait que toutes les générations apportassent leur tribut; Platon devait donner la main à saint Augustin et à Descartes, Phidias à Raphaël, Aris-

tote à Galilée... les peuples de l'ancien monde aux nations chrétiennes en voie de formation. C'était deux fleuves qui arrivaient au temps marqué à leur confluent, pour marcher désormais ensemble, confondre leurs eaux et ne former qu'un immense courant où devait se pétrir la société moderne.

C'est donc par une étrange méprise que des écrivains d'ailleurs éminents ont considéré les ennemis de la renaissance comme les vrais représentants de l'esprit chrétien. Non, le régime monacal de Savonarole ne représente pas plus le règne social du christianisme, que les bûchers de l'inquisition n'en représentent l'esprit fraternel, et que les sombres productions de quelques peintres fanatiques ou le dédain de quelques sectes, qui rejettent tout ce qui parle aux yeux du corps, n'en représentent le génie artistique.

De même que la morale chrétienne embrasse et résume tous les éléments recueillis par les sages de tous les siècles, l'art chrétien, pour être complet, devait embrasser les beautés artistiques de toutes les époques. En s'assimilant l'idéal antique pour revêtir de formes plus pures et soumettre à toutes les convenances de la proportion et de la lumière les naïves inspirations des premiers siècles, l'art nouveau, bien loin de s'anéantir, prend possession de lui-même et montre son véritable caractère qui est d'être universel. Grands poëtes, grands artistes, qui êtes la gloire du monde, en même temps que la gloire de l'Italie, Dante, Pétrarque, l'Arioste, Michel-Ange, Raphaël, Léonard de

Vinci, et tant d'autres dont les noms et les œuvres sont impérissables, vous êtes bien l'esprit vivant du monde nouveau et l'auréole de celui qui porta la bonne nouvelle.

Sans doute, le moment vint bientôt où le côté païen de la renaissance finit par prendre le dessus, par faire oublier le côté chrétien, et l'on s'est trop hâté d'attribuer à une opposition intime entre l'art grec et l'art chrétien ce qui n'était que le résultat de la corruption des mœurs. C'est ici le lieu de dire un mot sur les causes qui déterminèrent la chute de la renaissance.

IV

Pourquoi ce mouvement intellectuel et artistique fut-il suivi d'une décadence? Pourquoi, après les splendeurs des siècles précédents, ne trouve-t-on dans les écrivains du quinzième siècle « ni élévation, ni noblesse, ni amour de la patrie, ni sentiments politiques? » pourquoi ne les voit-on « rappeler, par aucun talent antique, l'antiquité qu'ils imitaient sans cesse[1]? »

Répondre que c'est en vertu d'une loi oscillatoire des choses humaines, c'est ne rien répondre. Dire, comme Sismondi, que c'est le résultat de l'habitude que contractèrent les Italiens d'imiter l'antiquité, c'est

[1] Sismondi, t. VI, p. 261, 262.

prendre l'effet pour la cause. L'éminent historien, il est vrai, se montre bon observateur quand il dit : « Les progrès des lumières au quinzième siècle n'étaient point un développement national ; ce n'étaient point la réflexion, la méditation, l'imagination italiennes qui avaient fait naître les Guarino, les Valla, les Filelfo, les Paggio et les Ficino ; c'était l'étude obstinée d'une antiquité sans rapports avec le temps présent. » Et il a raison de penser que « cet abandon sans réserve des impressions naturelles et vraies de la poésie originale, du goût propre à chacun dans une nation nouvelle, » ne pouvait être une source d'inspirations patriotiques.

Non certes, des rhéteurs et des pédants ne pouvaient être de grands patriotes. Mais pourquoi tous ces rhéteurs ? pourquoi cette absence de vie nationale ? Pourquoi chez ces érudits ne trouve-t-on ni élévation, ni noblesse, ni amour de la patrie, ni sentiments politiques ?

Il ne pouvait y avoir l'amour de la patrie là où il n'y avait pas une patrie. Les Italiens du quinzième siècle ne trouvant pas une patrie autour d'eux, prirent l'habitude de se faire dans l'antiquité une patrie intellectuelle et artistique. Mais comme la vie seule engendre la vie, l'imitation devait tarir en eux toute séve et toute fécondité. Les siècles précédents avaient produit de grands écrivains parce que le génie italien vivait encore ; le quinzième siècle ne produisit que des rhéteurs parce que tout esprit national commençait à s'éteindre.

Ainsi le mouvement intellectuel avorta par les mêmes causes qui firent avorter le mouvement social et politique.

La vie artistique d'un peuple est assurément quelque chose en soi, et l'histoire de la Grèce prouve que l'esprit humain peut enfanter des merveilles artistiques sans que cette œuvre ait un rapport nécessaire avec un grand mouvement social; mais depuis que la révolution chrétienne a eu pour but de rétablir l'homme dans sa dignité native et d'accomplir pleinement ses destinées sociales, chaque lumière nouvelle, chaque conquête scientifique, chaque inspiration de l'art, doit être un moyen de progrès social. A ce compte, tout grand artiste, tout grand poëte doit être un révolutionnaire. Faire de l'art pour l'art, c'est rétrograder au delà du christianisme, c'est ne rien comprendre à la haute mission de la science et de l'art modernes.

Or, si vous supposez un concours de circonstances qui fasse l'art et la science étrangers au travail de la révolution sociale, qui les empêche d'agir efficacement sur l'esprit public, d'exercer une influence décisive et sur le mouvement de formation nationale et sur le mouvement général de la civilisation, vous verrez les plus beaux élans s'arrêter, les plus hautes facultés prendre une direction futile et enfin une décadence universelle se produire dans l'art comme dans les mœurs.

V

C'est ce qui eut lieu en Italie. Il dépendait de la papauté, si elle eût compris la grandeur de son rôle, de maintenir à tout jamais ce mouvement dans les plus hautes et les plus pures régions. Mais elle ne sut voir dans la renaissance que la restitution des beautés et des grâces de l'art païen; elle ne comprit pas que toute cette civilisation païenne n'était ressuscitée que dans le but providentiel de fournir son contingent de matériaux aux révolutionnaires chrétiens.

Les chefs de l'Église ne surent que se faire païens dans leurs mœurs élégantes, dans la culture de leur esprit, tout en se montrant impitoyables envers les méthodes nouvelles qui voulaient saisir ces éléments et en faire sortir tout un monde. Ils encourageaient les érudits, ils glorifiaient les artistes et les poëtes; mais ils livraient l'Italie à Charles-Quint et le monde aux gouvernements absolutistes, et ils y condamnaient Galilée.

L'Italie des Médicis ne fut que la Grèce de Périclès. Il en résulta que les deux grands courants de l'antique civilisation et de la nouvelle, au lieu de s'unir se heurtèrent. Le choc fut épouvantable. Un immense malentendu s'ensuivit, et ce malentendu dure encore[1].

[1] Du reste, il ne faut pas croire que la papauté ait été la seule qui se soit méprise sur le caractère et le but de ce double mouvement.

C'est de là que date ce divorce déplorable entre la partie progressive de la société moderne et les représentants officiels de l'unité chrétienne. La papauté qui, pendant des siècles, avait marché en avant, s'arrêta, effrayée et troublée, comme si tout à coup d'épaisses ténèbres s'étaient faites devant elle. Elle se crut quitte envers la civilisation en sauvant quelques débris du passé et en opposant une digue à l'audace des novateurs.

C'était sa mission; mais ce n'en était que la moitié: se faire élégante et lettrée, commercer avec les grands esprits de l'antiquité, défendre les chefs-d'œuvre artistiques de la Grèce et de l'Italie contre les nouveaux barbares qui, au nom de l'esprit chrétien mal compris, les voulaient proscrire, c'était bien mériter de la société moderne[1]; mais s'obstiner à ne chercher la vérité, l'ordre, la justice, que derrière soi, c'était perdre le sens des destinées sociales de l'homme; c'était soulever contre l'Église tout l'effort de la science moderne, en même temps que les colères des peuples avides de liberté.

En regardant de près l'histoire de toutes les révolutions religieuses et de toutes les sectes de cette époque, on trouvera partout les mêmes malentendus qui aveuglèrent la plupart des réformateurs.

[1] Même ce côté purement littéraire et artistique de la renaissance ne fut pas toujours protégé par les papes. Déjà, à la fin du seizième siècle, s'opérait une réaction à ce sujet. Sixte V, qui fit tant pour l'embellissement de Rome, s'attachait à détruire les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne. On ne tarda pas à voir la même réaction contre l'étude des auteurs de l'antiquité grecque et romaine. (*V.* Ranke, t. II, p. 84 et p. 90 et suiv.)

Il fallait savoir reconnaître, dans les rangs des intrépides chercheurs, les têtes lumineuses qui allaient rayonner sur les temps nouveaux. Alors, nous en avons la conviction, eût été prévenue la grande catastrophe qui rompit l'unité du monde chrétien, et le progrès social se fût accompli sans violentes secousses.

CHAPITRE III

LA RÉFORME.

I

Un problème mal posé entre deux termes contradictoires avait rendu stériles toutes les révolutions de l'Italie, empêché l'œuvre de sa nationalité de s'accomplir, fait échouer le mouvement littéraire comme le mouvement social, conduit les peuples italiens, de décadence en décadence, jusqu'à la plus complète abdication. La même cause produisit dans l'ordre religieux le profond ébranlement appelé la Réforme.

Supposez, sinon la question des questions nettement résolue, du moins l'Église plus occupée des intérêts du ciel que de ceux de la terre, le prêtre pieusement renfermé dans le temple, le saint-siége faisant de Rome

la ville du droit, de la probité politique et de la liberté, au lieu d'en faire une arène ouverte à toutes les ambitions et un objet de scandale pour le monde civilisé; supposez l'Italie, à la fois centre de l'unité religieuse et lumière des nations, donnant, par l'union et le patriotisme de ses enfants, par la sagesse et le libéralisme de ses institutions, la preuve éclatante de la supériorité du génie social de la doctrine orthodoxe; supposez, en un mot, un chef spirituel désarmé à la place d'un pape roi et une nation italienne forte, homogène, marchant d'un pas sûr dans la voie du progrès, à la place de ces provinces fatalement divisées entre elles dans l'intérêt de la conservation prétendue nécessaire de l'État pontifical, et condamnées à des luttes fratricides, sanglant prélude à la domination étrangère...

Dans ces conditions, si bien conformes à la véritable mission de l'Église, est-il téméraire d'affirmer que tous les efforts de l'hérésie seraient venus se briser contre l'imposant édifice de l'unité catholique?

Mais la réalité était tout l'opposé de notre hypothèse : la conduite des chefs de l'Église par rapport à l'Italie, l'abandon des traditions libérales du saint-siégé, l'adoption officielle d'une politique absolutiste et antinationale, tout semblait destituer la papauté de cette haute tutelle qu'elle avait exercée pendant des siècles sur les destinées sociales des peuples.

Faut-il s'étonner qu'un grand nombre de chrétiens aient fini par croire que l'esprit de l'Évangile s'était entièrement retiré de cette cour pontificale où l'on

avait vu régner tour à tour la débauche avec les Borgia, le génie de la guerre avec les la Rovère, les mœurs païennes avec les Médicis? Tous ceux qui voulaient marcher sentirent le besoin de chercher une direction en dehors d'elle. Telle fut la cause de l'immense révolte qui éclata sur tous les points de l'Europe contre son autorité.

II

Malheureusement, les révolutionnaires, ainsi que l'histoire en offre de fréquents exemples, n'y virent pas plus clair que les conservateurs. Pressés de détruire, ils frappèrent en aveugles. Une simple distinction eût fait la lumière; il suffisait de dire à la puissance religieuse : le droit social n'est pas votre domaine, et à la puissance politique : l'ordre religieux échappe à votre empire. L'unité de la doctrine eût été sauvée, en même temps que la conscience eût été affranchie.

Ils aimèrent mieux tout renverser d'un seul coup, croyant rendre l'homme plus libre et les sociétés plus facilement perfectibles, parce qu'ils supprimaient tout intermédiaire entre la raison individuelle et Dieu. Et la confusion ne fit qu'augmenter. En brisant l'unité morale de la famille chrétienne, on risquait de faire tomber l'autorité religieuse dans les mains des puissances humaines, et par là on faussait et on compromettait le mouvement politique.

Mais à qui la faute, si ce n'est au clergé lui-même? N'était-ce pas lui qui, par ses alliances, par ses privilèges politiques, par sa position temporelle si éloignée de l'esprit de l'Évangile, avait obscurci toute notion sur la nature et l'étendue de ses droits et fait douter de la réalité de sa mission? Au lieu de renoncer à ce rôle politique qui avait produit des effets si funestes pendant des siècles, il faisait de son pouvoir religieux l'instrument du despotisme dans toute l'Europe.

La confusion était excusable aux temps barbares du moyen âge. Elle ne l'était plus au seizième siècle; et si l'on ne savait encore formuler la vraie doctrine de la liberté, tout au moins devait-on pratiquer celle de la tolérance. La papauté, embarrassée dans les soins de ses intérêts temporels, semblait plus que jamais avoir perdu le sens du mouvement libéral qui poussait le monde chrétien. Depuis sa première alliance avec les puissances politiques, elle avait fait, à chaque siècle, un pas de plus dans la voie de l'intolérance et de l'absolutisme.

Le pacte de Charlemagne, tout en mettant le glaive matériel au service du prêtre, se gardait de lui livrer la société laïque. Le prince la représentait et la gouvernait avec la même indépendance que le saint-siége gouvernait l'Église. La théocratie du moyen âge, nous l'avons vu, ne souffrit plus de puissance rivale; une seule autorité, directement inspirée de Dieu, s'emparait de l'homme tout entier, fidèle ou citoyen; maîtresse de ses destinées temporelles comme de son sa-

lut éternel, elle était l'inspiratrice des gouvernements humains, en même même temps que l'oracle des consciences. Mais, se souvenant du moins de l'esprit libérateur de l'Évangile, elle usa souvent de cette toute-puissance pour favoriser le mouvement démocratique chez les peuples soumis à sa haute tutelle.

Peu à peu le prestige qui avait rendu possible cette omnipotence du clergé s'évanouit; les gouvernements refoulèrent ses prétentions temporelles. Alors se produisit un fait étrange : le clergé n'ayant plus à présider directement et en maître aux destinées temporelles des peuples, leur jeta, en les abandonnant à eux-mêmes, une sorte d'anathème, comme si, à partir de ce jour, tout mouvement dût s'arrêter, tout progrès fût devenu impossible.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le saint-siége, répudiant désormais ses traditions démocratiques, prit partout le parti des princes contre les peuples.

III

Oui, il faut le reconnaître, ce ne sont pas les peuples qui ont séparé leur cause de celle de la cour romaine; c'est la cour romaine qui les a reniés. Partout elle les a sacrifiés à l'intérêt de sa domination temporelle. En Italie, elle a foulé aux pieds le droit national, sous prétexte de garantir son indépendance reli-

gieuse. Chez les autres nations, pour retenir les âmes sous son empire, elle a fait de l'intolérance le principe fondamental du droit social.

Quelle leçon dans cette implacable logique d'un faux système! Pour être sortie de sa voie légitime, qui est le gouvernement pacifique de cœurs librement soumis, la cour pontificale a accumulé fautes sur fautes, iniquités sur iniquités, jusqu'à ce qu'enfin son attitude soit devenue la pierre d'achoppement des aspirations universelles vers la liberté. Ces aspirations comprimées devaient allumer un foyer de colères; de toute part des symptômes menaçants en révèlent la fureur latente, en attendant qu'elles éclatent en une effroyable tempête.

Croyez-vous que la cour romaine, avertie par ces symptômes, va conjurer l'orage en faisant cesser les causes qui l'ont préparé? Ce serait mal connaître le cœur de l'homme qui d'ordinaire marche droit à sa perte plutôt que de reconnaître une erreur et de la réparer. Est-ce que Dieu lui-même arrête le peuple juif quand il met sous ses yeux, par la voix de Samuel, tous les maux qu'il aura à subir s'il persiste dans sa volonté de se donner un roi comme en ont toutes les autres nations?

Donc, bien loin de changer de voie, on fera un pas de plus dans celle qui conduit à l'abîme. Ce n'est pas assez d'avoir fait du chef de l'Église un prince comme les autres princes, et de s'être allié avec les oppresseurs des peuples. Puisque cela n'a pas suffi pour dompter

l'esprit de révolte, il faut compléter le système; il faut faire encore mieux que les Hildebrand et les Innocent III; au lieu d'affaiblir le représentant suprême de la puissance temporelle, l'Empereur, en éternisant la querelle du sacerdoce et de l'Empire, on armera plus que jamais cette main puissante.

Ne lui disputons plus la suprématie, disent les chefs du sacerdoce. Pourvu qu'il soit le protecteur de l'unité visible de l'Église, et qu'il se montre impitoyable envers quiconque voudrait y porter atteinte, mettons le Christ à ses pieds, c'est-à-dire livrons-lui l'esprit social du christianisme; pour endormir les peuples enchaînés, laissons-leur en pâture leurs pratiques les plus superstitieuses, matérialisons de plus en plus le culte, réduisons la vie du chrétien au respect aveugle de la forme, et celle du citoyen à l'adoration passive de l'autorité publique que nous incarnerons dans la personne du monarque...

Nous n'exagérons rien. Certes, il est inutile de le dire, nous ne prétendons pas que ce raisonnement se soit formulé aussi nettement et aussi crûment dans l'esprit des chefs de l'Église; mais leur conduite en est l'expression exacte. C'est pour assurer leur pouvoir temporel, garantie prétendue indispensable de l'indépendance du saint-siége, qu'ils ont livré l'Italie à Charles-Quint; c'est pour sauver l'unité de la foi qu'ils croient nécessaire de livrer aux princes de la terre l'esprit vivant de l'Évangile.

IV

Cette politique de réaction et d'intolérance ne devint que trop manifeste par les actes du concile de Trente et par les flots de sang qui furent répandus dans toute l'Europe au nom de la foi compromise et de la société menacée.

Au point de vue purement religieux, la mission des Pères du concile était de la plus haute importance, et ils la remplirent comme on devait l'attendre d'une assemblée œcuménique. Presque tous les points de la doctrine avaient été attaqués ; il s'agissait de fixer une fois de plus le sens de la tradition catholique. Dans cet ordre de la foi, le concile ne pouvait faillir ; nous n'avons qu'à nous incliner devant la sagesse de ses oracles.

Il s'agissait encore d'opérer dans les mœurs du clergé et dans la discipline intérieure de l'Église une réforme devenue urgente. Le concile, à cet égard, fit de grands efforts, et ces efforts ne furent point sans résultat. On remarqua, dans les années qui suivirent, une amélioration dans la conduite des grands dignitaires de l'Église, et la chaire pontificale cessa d'être souillée par les scandales qui l'avaient déshonorée pendant des siècles.

Mais les Pères de Trente ne comprirent rien à ce qu'il

y avait de légitime dans le côté politique du grand mouvement qui agitait le monde chrétien. Ils ne surent pas y voir une tentative héroïque pour dégager du droit encore obscur de la société moderne le principe de l'inviolabilité de la conscience. Ils prirent pour une révolte contre Dieu ce qui n'était qu'une protestation contre le despotisme et l'arbitraire des pouvoirs humains, contre les priviléges de caste, contre les usurpations politiques du clergé.

Ainsi abusés sur le sens de la grande question qui troublait les âmes, ils crurent servir la cause de Dieu en engageant une lutte suprême contre tout esprit de révolution, qu'il attaquât l'ordre religieux ou qu'il attaquât l'ordre social. Armer, comme aux plus mauvais jours, le bras séculier contre les novateurs et les hérétiques, c'était jeter un défi à l'esprit libéral des temps modernes.

Faut-il s'étonner qu'abusés à leur tour, les amis de la liberté aient enveloppé dans une réprobation commune la main qui tenait le glaive et le prêtre qui lui ordonnait de frapper?

Le même sentiment qui inspira les Pères du concile de Trente fit élever au trône pontifical, sous le nom de Paul IV, un prêtre qui avait rempli à Rome les fonctions de grand inquisiteur et qui, une fois chef de l'Église, rivalisa avec Philippe II d'Espagne de cruauté contre les hérétiques.

V

Nous n'avons pas à faire ici le lamentable tableau des rigueurs qu'on exerça partout au nom de l'Église contre les réformés ; notre seul but était de signaler les causes principales qui ont produit cet immense mouvement de révolte contre l'Église ; mais nous ne pouvions toucher à un pareil sujet sans protester de toutes les forces de notre âme contre ce terrorisme religieux cent fois pire que celui de 93 ; car celui-ci, paroxysme effroyable de la crise révolutionnaire la plus terrible, s'il ne se justifie pas, s'explique au moins par la réaction implacable de droits méconnus pendant des siècles, d'intérêts légitimes foulés aux pieds, d'aspirations généreuses refoulées et conspuées ; et ces représailles sanglantes, bien loin de prendre le masque des choses divines, se montrent comme le déchaînement des passions humaines surexcitées jusqu'au délire ; c'est le déshérité de la terre se redressant tout à coup, se faisant justice à lui-même et ne se croyant maître à son tour qu'en se divinisant sur les ruines de tout un monde.

Le terrorisme religieux, au contraire, se présente, non comme un fait anormal et révolutionnaire, non comme une violence accidentelle et comme l'œuvre des hommes, mais comme l'accomplissement d'une mission sacrée et permanente ; les plus graves assemblées

de docteurs l'ont érigé en système ; tout le corps sacerdotal l'a pratiqué en toute sécurité de conscience, croyant accomplir un saint devoir. Et, chose horrible, le monde catholique a élevé vers le ciel des actions de grâces, à la lueur sinistre des bûchers, et mêlé ses chants aux cris lamentables des victimes !

Et il se trouve encore des chrétiens, des ministres du libérateur, qui essayent de légitimer cette œuvre abominable, et qui semblent regretter que les mœurs actuelles la rendent désormais impossible.

Quant à nous, nous repoussons avec horreur ces monstruosités aussi bien dans le passé que dans le présent : user de la force matérielle pour contraindre les consciences, c'est outrager le Christ et déshonorer son Église ; disons le mot, c'est faire au nom de Dieu une œuvre diabolique.

Nous arrêterons-nous à cette détestable excuse, dont nous avons déjà fait justice, qui consiste à dire que, la religion étant dans tous les États un des éléments de la constitution politique, les princes, en proscrivant les hérétiques, ne faisaient que défendre contre leurs attaques l'ordre social lui-même ? Cet argument n'est-il pas à lui seul la condamnation d'un régime qui avait tellement mêlé la religion à la politique, que les princes se croyaient autorisés à violenter les consciences pour garantir les institutions temporelles, et les évêques à requérir l'épée des princes chaque fois qu'on touchait aux choses religieuses, sous prétexte que le trône et l'autel étaient également compromis?

Si nous avons repoussé ces subtilités, source de tant de maux, dans les siècles du moyen âge, tout en les expliquant par l'ignorance et la barbarie de cette époque, avec quelle force ne devons-nous pas les réprouver dans un siècle où déjà de vives lumières s'étaient répandues sur le monde?

Mais l'aveuglement des chefs de l'Église était en quelque sorte incurable, tant que la cause qui l'avait produit se perpétuait ; nous voulons parler de la position temporelle du clergé et de son rôle politique. Il était nécessaire qu'une secousse fût donnée aux sociétés chrétiennes.

VI

Il faut donc distinguer, dans le grand mouvement du seizième siècle, l'idée intime, le besoin profond à quoi il répondait, et la direction qui lui fut donnée par la plupart des novateurs.

Si l'on considère la réforme dans la doctrine et dans les œuvres de ses principaux chefs, on est loin d'y trouver l'intelligence des vrais besoins sociaux de cette époque et la conscience de la haute mission qu'ils avaient à remplir. Encore moins y trouve-t-on la vraie notion de la liberté. Partout où ils triomphent, ils établissent des *religions nationales*. C'est la preuve qu'ils ne comprenaient rien au problème du sacerdoce et de

l'Empire. Au lieu d'affranchir l'âme dans le citoyen, ils la réduisaient plus que jamais en servitude ; ils rétrogradaient jusqu'au paganisme.

Mais, au fond, il n'est pas moins vrai que ce mouvement était une aspiration des peuples vers la liberté. On se méprenait sur le point de la difficulté, sur le problème à résoudre ; on croyait s'affranchir en rompant l'unité religieuse, tandis que la révolution eût dû se borner à une seule conquête, mais celle-là radicale : exclure à tout jamais le clergé du gouvernement des choses temporelles.

Voilà le véritable terrain sur lequel les réformateurs auraient dû se placer, s'ils avaient su distinguer dans l'œuvre du christianisme le côté religieux proprement dit et le côté social[1]. Une fois dissipée cette confusion, d'où provenaient la plupart des abus dans l'ordre religieux, et les plus grands obstacles dans l'ordre politique, la réforme se fût accomplie d'elle-même au sein de l'Église, et le mouvement social, libre enfin de recevoir son impulsion de la science, eût repris sa marche progressive.

Les révolutionnaires, les amis de la liberté, en portant leur revendication dans le domaine religieux, laissaient le débat sur le terrain où l'avait placé la théocratie ; au lieu de résoudre la question, ils la compliquaient, ils augmentaient les malentendus ; aux difficultés sociales, déjà si graves, ils ajoutaient un prin-

[1] *V.* ci-dessus, t. I, p. 31 et suiv.

cipe de dissolution qui allait diviser les âmes et perpétuer les guerres civiles.

On eût hésité peut-être à jeter la division dans la famille chrétienne, si l'on se fût souvenu que c'était en gardant cette unité de la doctrine évangélique contre les hérésies des premiers siècles, que l'Église avait sauvé la civilisation.

VII

Il faut dire que, grâce à cet effort immense de l'Église contre la barbarie, dont le débordement menaçait de submerger l'Europe, grâce à l'influence du clergé qui, peu à peu, transforma les mœurs et les institutions par l'enseignement d'une même doctrine morale et sociale, le déchirement religieux du seizième siècle ne pouvait avoir les funestes conséquences sociales qu'aurait eues une pareille scission dans les premiers siècles.

En fait, une grande unité s'était réalisée dans le monde ; c'est-à-dire que les peuples étaient en possession d'un fonds commun de principes moraux et sociaux qui constituent la civilisation moderne. Qu'on oublie ou non que c'est en grande partie à l'Église qu'on en est redevable, ce patrimoine universel, enrichi et fécondé par les générations successives, est devenu un sol indestructible. C'est sur ce sol que sont assis les fondements de toutes les nations civilisées. On a eu

beau répudier l'autorité religieuse de l'Église, on est resté dans l'unité sociale qui est son œuvre.

Malgré l'aveuglement du clergé catholique qui, au lieu de poursuivre sa mission libérale et progressive, faisait alliance avec tous les pouvoirs rétrogrades ; malgré l'aveuglement des réformateurs, qui tombaient dans les mêmes fautes et dans les mêmes confusions, les principes chrétiens, désormais impérissables dans les sociétés européennes, continuaient leur travail d'émancipation.

En somme, peuples catholiques, peuples protestants de toute nuance, au terme de ce mouvement universel qui doit aboutir à la liberté, se trouveront assis sur des principes identiques. Ils s'étonneront alors de s'être si longtemps combattus ; ils se sentiront fils du même Dieu, héritiers du même Évangile, coopérateurs à la même œuvre de réparation sociale et de fraternité.

Alors, la grande réconciliation s'opérera dans la liberté ; alors, justice sera rendue à chacun : à la mère de toutes les Églises, l'Église latine, qui, en gardant la pureté de la doctrine, a préparé l'unité de la civilisation moderne ; à tous les hommes de bonne volonté, quelles que soient leurs erreurs, qui, dans tous les siècles, ont revendiqué les droits de la conscience, et combattu, jusqu'au sacrifice de leur vie, pour la cause de l'humanité.

TROISIÈME PARTIE

LA LIBERTÉ DU MONDE

ET LA NATIONALITÉ ITALIENNE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DOUBLE PROBLÈME

I

La liberté est la solution de toutes les questions qui agitent le monde; et toutes les libertés ont pour condition essentielle et pour fondement la liberté de la conscience. C'est pour faire de l'âme humaine un sanctuaire inviolable devant lequel s'arrêtent avec respect tous les pouvoirs de la terre, que s'accomplit dans tous les siècles et chez tous les peuples l'œuvre douloureuse du progrès social. Là est toute la dignité de l'homme, sa grandeur morale et aussi le secret de ses destinées.

Le monde païen trouva devant lui une barrière infranchissable, parce qu'il ignora le vrai sens et le droit sacré de la liberté. Le christianisme brisa l'obstacle, et l'humanité put reprendre sa marche; mais au prix

de quels efforts, de quelles crises, de quelles révolutions le but devait être atteint!

Un peuple fut choisi entre tous pour être l'instrument de cette œuvre libératrice, et par cela même il devait être le représentant de l'unité morale du genre humain. Et, chose merveilleuse, cette mission universelle de l'Italie est intimement liée à la question de sa nationalité. C'est à Rome que cette double question devait se résoudre. L'Italie ne sera une nation que lorsque Rome, cessant d'être la ville de la conquête, sera la ville de la liberté.

Les Italiens ne se doutèrent même pas que leurs destinées nationales étaient solidaires de l'affranchissement moral des peuples. Et le débat s'éternisa dans la querelle du sacerdoce et de l'Empire. Mal posée, la question était insoluble.

C'était si bien la mission de l'Italie de donner au monde la clef du droit social moderne, que tant que dure son aveuglement sur la question fondamentale, elle ne peut être une nation; ses destinées sont si bien liées à celles du monde, qu'elle ne peut se tenir debout et se constituer, tant qu'elle n'a pas su lui fournir la vraie formule de la liberté.

Au lieu de cette haute formule que les peuples modernes attendaient d'elle, elle leur a livré deux illusions, l'illusion du saint-empire, l'illusion de la théocratie romaine. Alors s'est produit fatalement ce double résultat: la chute de l'Italie comme nation, et l'abdication momentanée de sa haute tutelle sur le monde.

A partir de la conquête de Charles-Quint, comme nation, elle n'a plus d'histoire; comme centre de l'unité chrétienne, elle n'a plus d'action sur le mouvement de la civilisation. Elle n'est plus que le centre matériel de l'univers chrétien; mais c'est ailleurs que souffle l'esprit vivant du Christ sur les sociétés temporelles; elle n'a plus que des tressaillements qui attestent que cette prostration n'est pas la mort.

Il faudra la grande révolution française pour briser enfin la pierre qui la tient ensevelie vivante. L'homme-Dieu était resté trois jours dans le sépulcre; l'Italie, la grande sacrifiée, y restera trois siècles... puis elle se lèvera, transfigurée, le front rayonnant de lumière; elle reprendra sa mission universelle, mais cette fois l'esprit véritable de sa mission; elle représentera toujours l'unité, mais l'unité par la liberté.

Et par cela même, en vertu de cette solidarité étroite qui lie ses destinées à celles de la civilisation, c'est l'heure où elle va prendre possession d'elle-même et réunir en un seul corps tous les éléments de sa nationalité.

II

Oui, c'est à Rome que devait venir se poser de nouveau la question européenne pour recevoir sa solution définitive. Par la faute des papes, par la faute des Italiens, la question s'est longtemps déplacée, et

le monde libéral et démocratique a fini par croire que c'était en dehors de Rome et contre Rome que les peuples devaient chercher leurs voies.

Et voilà que la force des choses ramène le problème au centre du monde chrétien. C'est là qu'il doit se résoudre. Se résoudra-t-il avec Rome ou contre Rome? c'est le même problème que nous avons vu au fond de toute l'histoire italienne, ou plutôt de toute l'histoire moderne, le problème qui met en présence le droit divin et le droit humain. Il faut, cette fois, qu'il ait une solution radicale.

La masse des amis de la liberté pense que le problème sera logiquement résolu contre l'Église. Et il faut convenir que les catholiques et particulièrement la cour pontificale, par leur attitude, semblent leur donner raison : ils prennent parti pour le passé contre le présent, pour les traditions théocratiques contre les aspirations libérales des peuples.

Nous sommes convaincu que les uns et les autres se trompent, qu'ils méconnaissent également le véritable esprit de l'Évangile et la haute portée de la mission universelle de l'Église. Malgré les préjugés politiques des catholiques, malgré les préventions des démocrates, le problème se résoudra, non contre Rome, mais avec Rome, et la solution sera, non la négation d'un des deux termes, mais leur conciliation définitive dans la liberté.

CHAPITRE PREMIER

RÉCONCILIATION DÉFINITIVE DANS LA LIBERTÉ.

I

La grande erreur de la société chrétienne fut dans le pacte de Charlemagne, ou plutôt dans la première alliance avec Constantin. Nous avons vu que, dans l'état où était le monde, il n'en pouvait guère être autrement. Pendant une longue période, le culte nouveau allait jouer dans les sociétés temporelles le même rôle que les cultes anciens avaient joué dans les sociétés païennes, c'est-à-dire que la religion chrétienne devenait l'un des éléments de la constitution sociale chez chaque peuple; de sorte que le citoyen était forcé d'être chrétien par la même raison qu'il était forcé de se conformer aux lois civiles et politiques.

Il dut en résulter un système de rigueurs et de ré-

pression beaucoup plus terrible que tout ce qui s'était pratiqué en fait d'intolérance religieuse avant l'Évangile. Dans le Ciel antique il y avait un nombre si considérable de dieux et de déesses; ces habitants de l'Olympe avaient été si complaisamment façonnés selon les faiblesses et les passions des hommes; les cultes qui leur étaient consacrés offraient, par suite, une telle variété, que la diversité des goûts et l'amour du changement y trouvaient une source inépuisable de jouissances : spectacles pour les yeux, douces émotions pour les cœurs; sans parler des traditions grossières qui flattaient les plus bas instincts de la foule.

Quelques esprits sublimes, et très-rares par cela même, s'élevaient au-dessus de ces cultes vulgaires, et cherchaient dans le domaine de l'idéal le Dieu inconnu. Ils payaient de leur vie cette audace.

Mais la multitude, qu'aurait-elle envié de plus, quand tous ses désirs et même tous ses délires recevaient une justification pieuse et une consécration légale dans ses innombrables fêtes publiques et privées[1]? C'était donc sans effort qu'elle se conformait

[1] L'an 177, le juge, avant de condamner saint Epipode au martyre, lui tient ce langage : « Nous honorons les dieux par la joie, les festins, la musique, les jeux, les divertissements. Vous adorez un homme crucifié, à qui on ne peut plaire en jouissant de tous ces biens. Il rejette la joie; il aime les jeûnes et la chasteté stérile, et condamne le plaisir. Quel bien vous peut faire celui qui n'a pas su se garantir de la persécution des plus misérables? Je te le dis afin que tu quittes l'austérité pour jouir du bonheur de ce monde, avec la joie qui convient à ton âge. » (Fleury, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 350, 351.)

aux usages reçus, et l'idée ne pouvait lui venir de ne pas se croire libre.

Aussi l'autorité sociale avait-elle rarement l'occasion de sévir contre les violateurs des lois religieuses.

La religion du Christ, au contraire, une dans son principe, sévère dans sa morale, parlant, non plus au nom de divinités faites à l'image des hommes et sujettes aux mêmes faiblesses, mais au nom d'un Dieu unique et parfait, qui leur commandait de combattre leurs passions et de briser leurs vieilles idoles, la religion du Christ devait rencontrer une résistance dans chaque esprit et un élément de révolte dans chaque cœur.

De plus, la doctrine nouvelle, par cela seul qu'elle restituait au monde la vérité sur l'origine de l'homme, sur sa grandeur morale, sur le côté divin de son être, devait produire avec le temps son affranchissement social. Il était donc naturel que tout chrétien eût une tendance à rechercher la réalisation plus ou moins prochaine de l'idéal évangélique dans les institutions temporelles; et son impatience était proportionnée à l'ardeur de sa foi. D'où un élément de révolte contre les gouvernements qui s'opposaient à ce mouvement d'émancipation.

II

C'est pourquoi le pouvoir religieux et le pouvoir politique pensèrent que ce n'était pas trop de leur double autorité pour comprimer ce double élément de révolte ; le prêtre et le prince frappaient à la fois et au même titre le rebelle, l'un dans sa conscience, l'autre dans son corps ; car être rebelle envers l'Église c'était l'être envers l'État, et être rebelle envers l'État, c'était l'être envers l'Église.

Le prince, consacré par l'Église, à cause de son rôle de protecteur de la foi, devint, lui aussi, l'oint du Seigneur, un second représentant de Dieu sur la terre. On inventa à son usage, sous le nom de droit divin, un nouveau droit royal, une sorte de divinisation de la personne du monarque, qui n'a rien de commun avec le principe de saint Paul, qu'il faut obéir aux pouvoirs établis ; ce qui n'implique ni une préférence pour une forme de gouvernement, ni la négation du droit qu'ont les peuples de changer quand ils le jugent bon leur constitution politique.

Quoi qu'il en soit de cette question, que nous n'avons pas à traiter ici, sous cette alliance du clergé et des pouvoirs de droit divin, les hommes ont subi pendant des siècles le plus effroyable despotisme.

Cependant, comme il était de l'essence de l'autorité spirituelle de l'Église de ne pas se laisser absorber

par l'autorité politique du prince, il en résulta une lutte terrible et sans issue entre les deux pouvoirs, toujours d'accord quand il s'agissait d'opprimer les consciences, toujours en hostilité pour défendre leur indépendance respective. C'est cette lutte que nous avons suivie en Italie sous le nom de querelle du sacerdoce et de l'empire, et que nous retrouverions dans l'histoire de tous les peuples de l'Europe, avec des nuances diverses, mais avec les mêmes caractères au fond.

Cette lutte, inconnue à l'antiquité, parce que chez elle l'élément religieux ne se distinguait pas de l'ordre politique, cette lutte où deux forces également redoutables frappaient alternativement les peuples comme deux fléaux battent l'épi sur l'aire, a couvert l'Europe de sang... Et pourtant, c'était d'elle que devait sortir la liberté du monde.

Nous l'avons assez souvent répété, au point de vue du vrai droit chrétien, l'Église nouvelle ne devait pas refaire une religion de l'État, encore moins essayer de dominer par le régime théocratique sur les sociétés temporelles. Le pacte de Charlemagne est donc illogique en soi, antichrétien, et il a dû produire des conséquences désastreuses. Si cette union des deux puissances s'explique par l'ignorance des temps et l'erreur universelle d'un monde encore païen dans ses mœurs et dans sa manière de concevoir l'ordre social, il ne faut pas moins déclarer faux et funeste le principe sur lequel elle repose.

Le clergé catholique, en contractant cette alliance, n'a fait que participer à l'erreur commune. Sa faute a été de perpétuer ce régime, malgré les leçons de l'expérience et les aspirations libérales du monde moderne.

III

Mais proclamons avec la même sincérité qu'il a bien mérité de la civilisation et de la liberté en sauvegardant avec une constance inébranlable le principe de la distinction des pouvoirs, qui devait conduire un jour à la *séparation*, c'est-à-dire à la liberté.

Le clergé catholique, en restant fidèlement attaché au centre spirituel de l'unité chrétienne, en luttant avec persévérance pour maintenir le domaine de la foi inviolable, a habitué les peuples à comprendre qu'il y a une chose sur laquelle les pouvoirs humains n'ont aucun droit, la conscience. Il n'a donc cessé, même quand il s'en doutait le moins et quand il s'unissait aux princes dans le plus odieux système d'intolérance, d'être, par un côté, le représentant de la liberté sur la terre.

Certes, on ne saurait juger trop sévèrement le clergé pour son intolérance; on peut, à bon droit, le déclarer d'autant plus coupable d'avoir violé pendant de longs siècles la liberté, que, possédant le principe de

la distinction des pouvoirs, il aurait dû être le premier à comprendre que la force matérielle n'a rien à faire avec la conscience, et que c'est un crime, surtout quand on est ministre de l'Évangile, de persécuter un homme pour ses croyances religieuses, soit directement, soit à l'aide du bras séculier.

Mais, si on le blâme justement de n'avoir pas tiré la conséquence logique d'un principe qui renfermait en soi la liberté, on ne peut lui contester le mérite d'avoir gardé fidèlement ce principe.

Quoi qu'il en soit de la conduite plus ou moins illogique, plus ou moins illibérale du corps sacerdotal, le principe de la distinction des pouvoirs, d'où devait sortir la liberté, est le fondement même de l'institution catholique; et ce sera son premier titre à la reconnaissance des peuples, quand les esprits seront assez pacifiés pour accepter le jugement impartial de l'histoire.

IV

Du reste, le monde chrétien tout entier a complétetement ignoré jusqu'à ces derniers temps la haute et radicale portée du principe de la distinction des pouvoirs; il ne s'est pas douté que cette distinction impliquait la liberté complète de la conscience. On se servait tantôt du mot *distinction*, tantôt du mot *sépa-*

ration, mais toujours dans un sens restreint, dans le sens de l'indépendance respective des pouvoirs, jamais dans le sens de la liberté de l'individu. On savait qu'il y avait deux domaines dans chacun desquels l'autorité correspondante était souveraine ; mais personne n'eut l'idée d'en conclure que cette abolition du pouvoir religieux de César serait dérisoire si elle n'aboutissait pas à l'affranchissement de la conscience individuelle.

Les mots ont donc fait illusion. Parce qu'on a vu chez certains écrivains le mot de *distinction* et même celui de *séparation* des pouvoirs, on a cru qu'ils l'entendaient comme nous l'entendons aujourd'hui. Ainsi, M. Quinet a dit de Dante : « La séparation du spirituel et du temporel, de l'Église et de l'État est marquée (dans le livre *De monarchia*) avec une précision que les temps modernes n'ont pas dépassée[1]. »

Non, Dante, pas plus que les autres grands patriotes italiens, n'a compris le vrai principe de la séparation. Rien ne prouve qu'Arnaud de Brescia lui-même l'ait soupçonné. Il a compris admirablement, nous l'avons vu, les droits de la société laïque, et il les a héroïquement revendiqués ; mais la question de la liberté morale de l'individu, il ne l'a pas même posée.

La même confusion, qui a trompé M. Quinet sur la pensée de Dante, a fait attribuer un trop large sens à la doctrine libérale des écrivains ecclésiastiques qui

[1] *Les Révol. d'Ital.*, t. I, p. 112.

ont montré le plus de répugnance pour l'emploi de la force en matière religieuse. On trouve assurément dans les livres des docteurs et dans la conduite des saints des exemples nombreux de douceur et de respect envers les infidèles ou les hérétiques, et l'on a cru voir là un hommage rendu à la liberté de conscience.

Qu'on y regarde de près; on verra que ces sentiments et ces actes viennent de la bonté du caractère et de la pratique de la première vertu chrétienne, la charité; mais ils ne sont en aucune façon la reconnaissance d'un droit inviolable chez le prochain; ils sont une condescendance, une *tolérance* volontaire envers le membre dissident, nullement la proclamation d'un principe de liberté. Que l'intérêt public, que le triomphe de la religion leur paraissent exiger une conduite opposée, ils n'hésiteront pas à armer le bras séculier au nom de l'Église et au nom de l'État.

De là viennent les contradictions sans nombre qu'on est si surpris de trouver dans les écrits des docteurs et dans la vie des plus grands saints, aussi bien que dans les actes des hommes politiques le plus sincèrement ennemis de toute violence. L'instinct de leur cœur, l'élévation de leur esprit leur révélaient le sens libéral de l'Évangile; mais la longue tradition, le préjugé commun, la confusion d'après laquelle l'idée d'un État sans culte officiel était la même que celle d'un peuple sans religion, les retenaient invincible-

ment dans le système de l'alliance du trône et de l'autel; et la mesure dans laquelle ils invoquaient l'appui du prince contre les entreprises des hérétiques, dépendait de leurs dispositions intimes et surtout des circonstances.

V

C'est ainsi que les amis de la liberté et ceux qui croient légitime l'emploi du glaive temporel dans les choses religieuses ont pu montrer dans les œuvres de saint Augustin des textes qui donnent également raison aux uns et aux autres.

C'est ainsi que Michel de l'Hospital, qui fit tant pour la liberté de conscience, qui la défendit si éloquemment devant les États du royaume, à Orléans, à Saint-Germain, devant le parlement, et qui, ne pouvant arrêter l'abominable complot de Catherine de Médicis et de son fils, s'éloigna de cette cour et ne put survivre à la douleur que lui causa la nouvelle des horribles massacres, c'est ainsi que l'illustre chancelier n'essaye pas même de mettre en doute le droit et le devoir du prince de défendre la religion officielle.

S'il conseille envers les dissidents la douceur plutôt que la contrainte, la persuasion plutôt que la violence, c'est parce qu'il juge ce moyen plus efficace,

et non parce qu'il croit illégitime l'intervention de l'État dans le domaine de la foi : « Tout ainsi, dit-il, que la médecine tend à la guérison, ainsi fait la justice à la gloire de Dieu et à l'amendement des hommes, et non pas à la cruauté et au sang, à l'injure, ou à contraindre nature et violer et pervertir l'humanité. *Vrai est qu'il faut retrancher le membre pourri, quand il n'y a plus d'espérance de guérison;* mais tandis qu'il y a tant soit peu de lumière d'amendement, le médecin serait meurtrier, si, laissant les remèdes propres, il usait des extrêmes. Il faut donc, premièrement, enquérir si le mal des sujets du roi est incurable pour user des remèdes selon le besoin; autrement, ce serait comme qui enterrerait vif son enfant malade, sans essayer moyen de le guérir[1]. »

L'exemple de Bossuet est plus frappant encore : s'il pose en principe la nécessité d'une religion de l'État; s'il déclare, dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*, que professer le principe opposé, « c'est professer un principe erroné et impie, » ses œuvres sont pleines de conseils donnés aux princes de douceur et de tolérance envers les hérétiques. Et cependant, quand s'accomplit cette monstrueuse iniquité, qui est la honte du dix-septième siècle, la révocation de l'édit de Nantes, le grand évêque resta muet. Ce silence fut une complicité morale, et il a laissé planer quelque

[1] Discours sur la pacification des troubles de l'an 1566, voir *Nouvelles recherches sur la vie et les ouvrages du chancelier de l'Hospital*, par A. H. Taillandier.

incertitude sur la responsabilité véritable qui appartient à Bossuet. C'est déjà trop pour sa mémoire que la question d'une intervention directe ait pu être soulevée.

On ne saurait en douter, le principe de l'inviolabilité de la conscience en face des pouvoirs humains a été complétement inconnu à toute la société ancienne : Le corps social s'emparant de l'homme tout entier et lui imposant une croyance religieuse, en son propre nom chez les nations païennes, au nom de l'Église chez les peuples chrétiens ; telle est la doctrine invariable des hommes d'État de toute opinion et de toute secte, aussi bien celle de Fénelon que celle de Bossuet, celle de Montesquieu que celle de l'Hospital. On ne trouvera pas autre chose soit dans les écrits des théologiens, soit dans les écrits des philosophes tels que Rousseau[1]. »

[1] *V.* ci-dessus, p. 89.

Ce serait une injustice et une ingratitude, quand il s'agit de tolérance et de liberté religieuse, que de ne pas nommer le défenseur de Calas. Voltaire, il est vrai, n'a pas défini dogmatiquement le rôle des pouvoirs humains vis-à-vis de la conscience et les droits inviolables de l'homme dans le citoyen ; il a eu d'ailleurs le tort grave de mêler à ses glorieuses revendications l'injure envers des choses dignes de tout respect ; mais que cela ne nous empêche pas d'admirer le côté humain et généreux de son caractère et de reconnaître l'immense service qu'il a rendu à la liberté.

VI

Il faut se garder, du reste, de confondre la question qui s'est débattue pendant des siècles entre les gallicans et les ultramontains avec la question de la liberté religieuse. Dans la première question, il s'agissait de la société laïque revendiquant ses droits contre les envahissements de la société spirituelle; à ce point de vue, il faut savoir gré aux rois de France, aux parlements, à toute la magistrature, et aussi au clergé français d'avoir soutenu une lutte glorieuse et féconde pour maintenir ces droits de la société laïque sous le nom de libertés de l'Église gallicane.

Mais cette question, nous le répétons, était tout à fait étrangère à la question de la liberté individuelle, la seule qui nous occupe ici. Elle était relative à la distinction des pouvoirs et à leur indépendance respective, nullement au droit inviolable de la conscience. Par cela seul qu'il y avait une Église gallicane, un clergé national, une religion de l'État, il ne pouvait être question de liberté religieuse. Le gallican Bossuet ne comprenait pas mieux la liberté religieuse que l'ultramontain Bellarmin, et plus tard le théocrate de Maistre.

Pour trouver le vrai principe de la liberté, il faut arriver jusqu'à la grande révolution française. Et encore, bien que ce principe ait été plusieurs fois solen-

nellement proclamé par les assemblées révolutionnaires, les actes des pouvoirs publics furent si peu d'accord avec les formules libérales de la loi, qu'un voile sanglant est resté sur cette grande conquête [1].

Les tâtonnements de l'Assemblée constituante, ses actes envers les protestants, sa prétention d'*imposer* au clergé catholique une constitution civile, prouvent clairement qu'elle n'avait aucune idée nette ni du droit inviolable de la conscience, ni de la nature et du rôle de l'Église universelle [2].

Quant à la Convention, peut-on oublier que si, en théorie, elle est restée fidèle à la déclaration des droits de l'homme, cette œuvre sublime de la constituante, elle a doublement foulé aux pieds les principes les plus sacrés du droit moderne par ses horribles persécutions [3] et par ses puériles parodies d'un culte officiel.

Le triomphe de la liberté est donc loin d'être définitif. On traversera de nouvelles crises, on recommen-

[1] *V.* le livre de M. Jules Simon, *la Liberté de conscience*, p. 184 et suiv.

[2] « C'est la tolérance que la Constituante accordait aux protestants, ce n'est pas la liberté de conscience; quant aux catholiques, la constitution civile a cruellement démontré que l'Assemblée ne comprenait pas ce que c'est que l'Église. » *La Liberté religieuse*, par Ed. Laboulaye, p. 11.

En elles-mêmes, les réformes opérées par la constitution civile étaient excellentes; le tort fut de vouloir les imposer au nom de l'État.

[3] « La Convention n'a pas été moins cruelle que l'inquisition, elle a été plus coupable, car elle n'avait pas la même excuse, et ne croyait pas sauver l'âme en torturant le corps. » (E. Laboulaye, p. 13.)

cera les tâtonnements, et la société subira plus d'une tentative de réaction avant d'aboutir à la complète séparation des pouvoirs.

Il faut dire qu'après les jours néfastes de la terreur et de la persécution, les conquêtes de la Révolution apparurent sur un ciel moins chargé de tempêtes. Les pouvoirs créés par la constitution de l'an III rendirent aux cultes divers la liberté que leur accordait l'art. 354 de cette constitution et la loi organique du 7 vendémiaire an IV. Mais cette période du Directoire, entre les éclairs et les foudres de la Convention et l'hypocrite mais éclatante restauration du premier consul, est en quelque sorte une parenthèse dans l'histoire de la liberté religieuse en France. On ne se souvient guère que du serment imposé par la constitution civile; on jette à peine un regard sur ces années de tolérance et de pacification intérieure, et, par une étrange confusion que les historiens se sont transmise et que les habiles ont exploitée, on fait dater la fin des persécutions religieuses et le rétablissement du culte catholique de l'attentat du 18 brumaire[1].

Le concordat de l'an IX fut un pas en arrière. Il rétablit le pacte de Charlemagne. « Il fut une tentative nouvelle de coaliser le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel contre la liberté[2]. » Sans doute, cette restauration tenait compte de l'œuvre libérale de la Ré-

[1] *V.* sur ce sujet un article très-judicieux de M. V. Chauffour-Kestner, dans *la Revue germanique et française* du 1er janv. 1863, p. 295 et suiv.

[2] *V.* Chauffour, *ibid.*, p. 296.

volution ; au lieu de poser le principe d'une religion de l'État, le concordat donna pour fondement à l'alliance du gouvernement consulaire avec la cour romaine ce simple fait que la religion catholique était la religion de la majorité des Français. Mais on est loin encore de la liberté religieuse ; on s'en tient au régime des cultes reconnus par l'État.

VII

La charte de 1814 reconstituait tout l'ancien ordre de choses : la monarchie de droit divin et la religion de l'État ; le trône sans l'autel, la restauration eût été incomplète. Mais il fallait de toute nécessité donner satisfaction à l'esprit du siècle ; on le fit en inscrivant le principe de la liberté des cultes à côté du principe de la religion de l'État[1].

C'était proclamer deux principes contradictoires, car l'État, qui affirme et professe une doctrine religieuse, peut-il, sans se démentir, laisser une libre manifestation à des doctrines opposées et hostiles ? Cette coexistence de deux principes contradictoires dans la charte donna lieu, pendant toute la durée de

[1] *V.* sur l'esprit libéral de la charte de 1814 et de la charte de 1830, le livre de M. Jules Simon, *la Liberté de conscience*, p. 207 et suiv. « Après l'empire, la Restauration n'eut qu'un pas à faire pour rétablir le principe de la religion de l'État. Il existait ou peu s'en faut, dans la pratique ; elle l'écrivit dans la constitution. » (*Ibid.*, p. 207.)

ce régime, à un débat insoluble entre les libéraux et les défenseurs du culte officiel; ils avaient également raison et également tort les uns et les autres, puisqu'ils pouvaient alternativement invoquer des principes qui légitimaient et condamnaient à la fois chacune des prétentions rivales.

C'est ainsi que les intolérants furent logiques quand ils réclamèrent, au nom de la religion de l'État, une loi pour punir le sacrilége, une loi pour imposer le repos du dimanche; et que les libéraux ne le furent pas moins, en combattant, au nom de la liberté des cultes, ces projets attentatoires à l'inviolabilité de la conscience[1].

La révolution de 1830 fit cesser le conflit en tranchant le nœud gordien. Le principe de la liberté des cultes reparut seul dans la charte nouvelle. Mais cette fois encore la victoire de la liberté est incomplète; le germe est semé; mais, gêné dans son développement, il ne peut porter tous ses fruits. Le culte de la majorité et quelques cultes légalement reconnus possèdent seuls le droit de se manifester publiquement. Il y a loin de là à l'égalité parfaite de tous les citoyens dans la liberté.

On eût dit que les auteurs de la charte n'avaient

[1] Royer-Collard, dans son beau discours sur le projet de loi relatif au sacrilége, où il pose hardiment et nettement la vraie doctrine sur le rôle des pouvoirs temporels, n'aperçoit pas cette contradiction; et c'est ce qui rend toute une partie de son discours subtile et sophistique, quand il prétend appliquer ses définitions si hautement libérales, même à un régime où l'État professe un culte officiel.

rayé le principe de la religion de l'État qu'en tremblant, avec hésitation, comme des hommes qui ne se sentent pas bien sûrs d'eux-mêmes et qui n'osent pas abolir toutes les conséquences du principe supprimé. Aussi, pendant tout le régime de 1830, les tribunaux furent-ils souvent appelés à décider si le principe de la liberté des cultes impliquait l'abrogation tacite de toutes les lois spéciales qui avaient été faites sous la Restauration, en conséquence du principe de la religion de l'État. Et le plus souvent leur décision maintenait ces lois anti-libérales.

C'est ainsi qu'à plusieurs reprises la cour de cassation déclara non abrogée la loi du 18 novembre 1814 sur l'observation des fêtes légales.

VIII

Assurément, jamais il n'a été plus parlé de liberté que sous ce régime de la charte de 1830, et il ne faut pas oublier que ce langage accusait de généreuses aspirations et la conscience du droit et de la dignité du citoyen. Nous avons combattu ce régime à cause de l'aveuglement de ceux qui le faussaient et qui l'empêchaient de réaliser le véritable objet de sa mission, qui n'était autre que de faire l'éducation morale et politique du peuple, afin de le rendre de plus en plus capable et digne d'exercer son droit de souveraineté.

Mais aujourd'hui, méconnaître ce qu'il y avait de noble, de vivant, de patriotique, dans les grandes luttes de la tribune et de la presse, ce serait plus qu'une injustice, ce serait une lâcheté.

Nous voulons dire seulement que ces aspirations étaient loin de se formuler clairement. On aurait vainement cherché une doctrine forte et complète sur les droits respectifs de l'État et de l'individu, soit dans les écrits des publicistes catholiques dont le nom faisait autorité, soit dans les discours des hommes d'État qui régnaient alors sur l'opinion en France. Pour le plus grand nombre, la séparation de l'Église et de l'État était moins un principe qu'un expédient, la liberté des cultes moins un régime normal et définitif qu'un régime transitoire, une tolérance rendue nécessaire par les difficultés des temps.

Quelques voix courageuses s'élevèrent cependant du sein du clergé, pour proclamer la vraie liberté et le droit pour tous. La vieille Sorbonne retentit des applaudissements de la jeunesse aux paroles éloquentes de deux prêtres éminents, l'abbé Cœur[1] et

[1] « J'aime la civilisation moderne, j'aime qu'elle frappe d'impuissance les caprices et les volontés arbitraires; j'aime qu'elle reconnaisse à l'homme le droit, dans sa pensée, dans sa parole, de n'être enchaîné que par sa conscience ou par les devoirs sociaux; j'aime qu'elle lui reconnaisse le droit de n'être soumis qu'à la loi, de participer à l'œuvre de la loi; et cet état, je ne l'accepte pas comme un mal nécessaire, ni comme un bien relatif, *mais comme l'état normal des peuples chrétiens parvenus à l'âge mur;* c'est un état qu'ils n'ont pas pu porter toujours aux diverses époques de leur vie, mais c'est un terme où ils ont dû aspirer toujours, vers lequel ils ont dû avancer toujours, comme le

l'abbé Maret [1], saluant tous deux, au nom du christianisme, l'esprit libéral du siècle et les conquêtes de la civilisation.

C'étaient de généreux élans vers la liberté, un hommage sincère au génie de nos grandes révolutions ; ce n'était pas encore une doctrine. D'ailleurs, ces adhésions sympathiques et définitives au droit moderne étaient le fait d'une très-petite minorité parmi les catholiques. L'épiscopat ne s'associait aux institutions libérales de la France qu'en regardant en arrière. L'Église, compatible avec tous les régimes, se soumettait à celui de la liberté des cultes comme elle s'était soumise à tous les autres, pourvu qu'on lui laissât son indépendance et sa pleine liberté d'action ; cette indépendance et cette liberté d'action devaient être d'autant plus grandes, que l'État cessait d'être l'allié subordonné de l'Église et l'exécuteur de ses décrets.

C'est à ce point de vue surtout que le mot de liberté

seul où ils puissent s'arrêter avec gloire. De toute l'énergie de mon âme, j'adore les moindres prescriptions de la foi, mais je crois aussi profondément à la justice, à la dignité, à la moralité des formes revêtues par la société moderne. » Discours d'ouverture prononcé en 1844, à la Sorbonne, par M. l'abbé Cœur (depuis évêque de Troyes), professeur d'éloquence sacrée.

[1] « Ce régime (le régime de la religion de l'État) ne convient plus à la société actuelle, il n'est plus en harmonie avec les faits, et l'Église, dans ces derniers temps, a eu bien plus à souffrir de son union avec l'État qu'elle n'en a recueilli d'avantages ; et il est heureux pour elle que la charte de 1830 ait proscrit *à jamais* ce régime... Nous pouvons unir dans nos cœurs ces deux amours, l'amour de l'Église, et l'amour de la liberté, nous pouvons dévouer nos travaux et notre vie à cette sainte cause. » Cours de théologie professé à la Sorbonne, année 1844, par M. l'abbé Maret, aujourd'hui évêque de Sura.

se trouva si souvent sous la plume des évêques qui se mêlèrent à la polémique ardente de cette époque ; et ce mot fit illusion sur leur pensée intime; on prit pour un hommage éclatant rendu aux principes modernes, pour une proclamation du droit commun, ce qui n'était que le désir de retirer, au profit de l'Église et de son influence, le meilleur parti possible d'un régime qu'on n'aurait pas choisi soi-même, mais que les circonstances forçaient d'accepter.

On sait quel fut le sort du journal *l'Avenir* pour s'être permis, au lendemain de la Révolution de juillet, de défendre comme une chose bonne en soi, la liberté des cultes et la séparation de l'Église et de l'État. Le cardinal Pacca écrivit à M. de Lamennais, au nom du souverain pontife, ces paroles formelles : « Si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées par un catholique comme un bien ou comme une chose désirable[1]. »

C'est cette pensée qui inspira la plupart des écrits qui eurent alors dans le clergé une grande vogue[2].

[1] *V.* cette lettre dans *les Affaires de Rome*, de Lamennais.

[2] Consulter notamment une série de publications de Mgr Parisis, évêque de Langres (maintenant évêque d'Arras), sous les titres : *Du Droit divin dans l'Église*, *Liberté de l'Église*, *Du silence et de la publicité*, etc. On y voit que l'unique préoccupation du savant prélat est l'indépendance de l'Église, qu'il veut rendre complète et absolue en vertu des principes de la charte ; mais nulle part il ne donne une adhésion directe au régime nouveau. Nulle part il ne le déclare bon en soi et encore moins supérieur au régime de la religion de l'État. Nous pourrions citer, au contraire, vingt passages desquels il résulte

Elle inspira également les actes du comité catholique fondé pour la défense de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement. La conduite des principaux membres de ce comité, quand la révolution de février les mit en demeure d'appliquer leurs principes, montra bien que chez eux l'amour de la liberté était subordonné à des préoccupations d'un autre ordre. On n'a pas oublié ce qu'ils ont fait de la liberté, soit que la question ait été posée à l'intérieur, soit qu'elle ait été posée à Rome.

Cette question ne fut pas mieux comprise par une autre école pourtant très-démocratique, et qui, sur tous les autres points, eut une intelligence si nette de la correspondance parfaite qui existe entre les conquêtes de la révolution française et les applications sociales des principes chrétiens. Nous voulons parler de l'école de M. Buchez. Cette école tout entière, et particulièrement le maître qui subissait encore l'influence des doctrines saint-simoniennes, n'acceptait la séparation des pouvoirs que comme une nécessité transitoire. Dans une société bien réglée, elle voulait une religion de l'État.

que le régime de la séparation et de la liberté des cultes est un régime *transitoire*, conséquence regrettable de l'affaiblissement de la foi dans les âmes. Mais, du moins, Mgr de Langres s'abstenait-il de jeter l'anathème sur les principes nouveaux; sans les préférer aux principes détrônés, il ne les déclarait pas contraires au droit divin; tandis que d'autres membres de l'épiscopat n'hésitaient pas à condamner comme une erreur fondamentale et une impiété le principe de la séparation de l'Église et de l'État; témoin l'évêque d'Orléans (Mgr Fayet) qui, dans un mandement, déclara ce principe impie et athée.

A côté de cette école de démocrates catholiques, s'en était formée une autre, celle de Bordas-Demoulin, qui plaçait également le point de départ de tout le mouvement de la civilisation moderne dans la révolution évangélique, mais qui sut mieux que la première saisir le côté libéral de cette révolution. Cette école, qui se réduisait à deux ou trois disciples autour du maître, et qui était presque inconnue à cette époque, se distinguait par une conception très-nette du véritable rôle que doit jouer l'État dans les sociétés chrétiennes. Dès 1843, le savant disciple de Bordas, M. François Huet, dans sa belle introduction au grand ouvrage du maître, *le Cartésianisme*, pose la doctrine de la liberté de la manière la plus radicale ; il considère l'abolition des religions de l'État comme un fruit du christianisme, et déclare qu'elle n'a été proclamée et qu'elle ne le sera jamais que chez des nations chrétiennes, et il ajoute : « En donnant la première cet exemple à l'Europe, la France a mérité encore une fois son titre de fille aînée de l'Église. »

Bien que cette école se serve souvent du mot *tolérance légale* pour exprimer le régime de l'indépendance mutuelle de l'État et de l'Église, il est évident qu'elle entend exprimer le régime de la vraie liberté. On en trouve la preuve dans vingt passages des livres du maître et des disciples[1].

[1] Du reste, M. F. Huet, dans un ouvrage plus récent, *le Règne social du Christianisme*, publié en 1853, expose sa doctrine sur la liberté religieuse de manière à ne laisser aucun doute. V. aussi les œuvres de M. Hubert-Valleroux.

Vers la même époque, un chrétien dissident, M. Vinet, revendiquait dans des livres fort remarquables le droit absolu de la conscience ; et il posait de la façon la plus radicale le principe de la séparation. « La séparation de l'Église et de l'État, disait-il, n'est point pour nous, comme pour plusieurs de ceux qui la désirent, une question de convenance, de perfection et d'époque, mais la vérité absolue, le droit, le devoir, la nécessité[1]. »

Mais ces ouvrages étaient si peu connus avant 1848, qu'ils n'eurent aucune influence sur l'opinion publique. Partout ailleurs, dans les livres, dans les discours des deux chambres, les mots de liberté des cultes, de séparation des pouvoirs, n'accusent que des notions vagues, incomplètes, et le plus souvent erronées sur le rôle des pouvoirs humains[2]. Jamais, sous les mêmes mots, on n'a entendu des choses plus diverses et même plus contradictoires.

[1] Vinet, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Église et de l'État*, introduction, p. 22.

[2] Il se trouva cependant des exceptions parmi les écrivains rationalistes comme parmi les philosophes chrétiens. Mais ces publicistes étaient moins préoccupés de dogmatiser sur la matière, de chercher le sens philosophique des principes de la charte, que de revendiquer pour tous les citoyens, au nom de la liberté des cultes, les droits dont jouissaient seuls les cultes reconnus. Voir à ce point de vue le *Manuel politique* de M. V. Guichard, p. 156 et suiv. — Quant aux écoles socialistes, on sait que la plupart avaient la prétention de s'emparer de l'homme tout entier, corps et âme, de faire entrer tous les éléments de sa nature dans une savante organisation dont le mécanisme serait mis en jeu par une autorité sociale supérieure et unique. Ce n'est donc point là qu'il eût fallu chercher la vraie notion de la liberté.

On eût dit que tous, juristes, théologiens, législateurs, avaient oublié la forte doctrine professée par Royer-Collard, dès les premières années de la Restauration.

IX

Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les définitions que les hommes d'État portèrent à la tribune. Leurs formules sur la position que la charte avait faite au pouvoir politique dans le régime de la liberté des cultes, montrent bien qu'ils n'en avaient qu'une idée étroite et confuse.

L'un disait : l'État est *laïque ;* un autre : l'État est *indifférent* en matière religieuse ; un troisième : l'État est *rationaliste ;* un quatrième, croyant être plus radical, disait : l'État est *athée* [1].

Toutes ces définitions sont fausses ; elles se ratta-

[1] Ce dernier mot, *l'État est athée*, est de M. Odilon Barrot. Mais la justice nous fait un devoir de déclarer qu'il résulte manifestement, soit des plaidoiries de M. Barrot devant la Cour de cassation, soit de ses discours devant les assemblées politiques, que, sous ce mot si impropre, il n'entendait pas proclamer autre chose que l'incompétence de l'État en matière religieuse. Son premier plaidoyer prononcé en 1819 en faveur de protestants qui avaient refusé de mettre des tentures au passage d'une procession, est irréprochable à cet égard ; le mot *l'État est athée* ne s'y trouve nullement ; ce fut dans un second plaidoyer, pour répondre à une provocation de M. de Lamennais, que le célèbre avocat eut le tort de faire sienne cette formule ; le rédacteur du *Drapeau blanc* avait dit : « Mais si l'État ne professe aucune religion, il est donc athée? » M. Odilon Barrot répondit : « L'État n'a pas

chent toutes plus ou moins à l'ancienne manière de concevoir le rôle des pouvoirs politiques, et elles sont par cela même (assurément contre l'intention des auteurs de ces définitions) diamétralement opposées aux vrais principes de la charte.

L'État, sous le régime de la liberté religieuse, n'est ni laïque, ni indifférent, ni rationaliste, ni athée ; il est *incompétent* en matière religieuse[1].

L'État n'est pas *laïque*. Le mot laïque, dans la société chrétienne, se dit par opposition à celui de clerc, qui désigne les personnes revêtues du caractère sacerdotal ; mais le laïque fait, comme le prêtre, partie de l'Église ; il y exerce des droits, y remplit des devoirs, et est associé dans une certaine mesure à la juridiction, au ministère et au gouvernement du corps sacerdotal. Dans la primitive Église, les laïques exerçaient directement, à ce point de vue, des fonctions importantes et nombreuses ; ils concouraient, par exemple, à la nomination des évêques. Depuis l'alliance de l'Église avec les gouvernements temporels, ces attribu-

à s'occuper de religion; si c'est en ce sens que vous entendez son athéisme, oui, il est athée. » Accepter ce mot, ce fut une faute, car il est resté attaché au nom de M. Odilon-Barrot, avec le sens le plus opposé à sa véritable pensée, et il a contribué à entretenir dans l'opinion publique la confusion et les malentendus.

[1] Royer-Collard, repoussant l'anathème que « l'orgueil irrité » lançait de toutes parts contre le droit nouveau, s'écriait : « La liberté et l'égale protection des cultes, voilà tout l'athéisme de la charte... Non, la charte n'est pas indifférente; non elle n'est pas neutre, elle n'est qu'incompétente; loi d'ici-bas, elle ne sait que les choses humaines. » Discours sur le projet de loi relatif au sacrilége, séance du 12 avril 1825.

tions des laïques sont passées dans les mains des princes; c'est comme représentants des laïques dans l'Église que les princes ont été investis du droit de participer à la nomination des évêques; c'est au même titre que les empereurs d'Allemagne assistaient aux conciles, etc.

Cette définition, *l'État est laïque*, eût donc été parfaitement convenable sous le régime de la religion de l'État; comme laïque, l'État laissait à l'autorité religieuse le soin de résoudre les questions qui appartiennent exclusivement au domaine de la foi; mais, État catholique, il recevait ces décisions en fils soumis et en procurait l'exécution. Or, sous le régime où toute religion officielle est supprimée, non-seulement l'État ne représente plus les laïques dans le sein de l'Église catholique, mais il lui est interdit de faire un choix entre les divers cultes et les diverses doctrines philosophiques; cela ne le regarde en aucune façon; il est entièrement *incompétent*.

L'État n'est pas *indifférent*. L'indifférence, comme on l'entend en matière religieuse, consiste dans l'inaction volontaire et coupable d'un être contre les lois de sa nature, qui lui font un devoir de chercher le vrai et le bien, et d'agir en conséquence. L'individu ayant le devoir de connaître, d'aimer et de servir Dieu, n'a pas le droit de s'abstenir; son état d'inaction est de l'indifférence et une indifférence coupable.

Or, le rôle de l'État, d'après les lois mêmes de sa destination normale, est de rester étranger aux ma-

tières religieuses; il s'abstient donc, non parce qu'il est *indifférent*, mais parce qu'il est *incompétent*.

L'État n'est pas *rationaliste*. Le rationalisme consiste, non pas précisément à nier le sentiment religieux, mais à croire que l'homme possède en lui-même la puissance de satisfaire toutes les aspirations et tous les besoins de son âme, sans le secours de la révélation ou de tout autre moyen surnaturel. Transportez cette notion dans le gouvernement d'un peuple: l'État sera rationaliste s'il affirme que Dieu n'a pas établi sur la terre d'autre pouvoir que les pouvoirs humains; de même qu'un philosophe rationaliste n'accepte aucun médiateur inspiré entre son esprit et la vérité qu'il veut connaître, et s'institue son seul maître et son seul guide, de même un peuple rationaliste, après avoir rejeté toute autorité religieuse supérieure à celle de l'homme, niera toute souveraineté distincte de la sienne; il voudra, dans son omnipotence, tout régler par l'organe de l'État, intérêts de la terre, intérêts du ciel; à côté des lois civiles et politiques, il fabriquera une religion nationale. Le gouvernement révolutionnaire, en fondant le culte de la raison, était le véritable modèle d'un *État rationaliste*.

Mais cette manière de concevoir le rôle de l'État n'a rien de commun avec le droit nouveau. La charte de 1830 et la constitution de 1848 ont fait à l'État une position toute contraire à celle des gouvernements rationalistes, puisqu'elles déclarent, au moins dans

leur esprit, que l'État, pouvoir humain, chargé seulement de régler les relations temporelles des hommes, est *incompétent* dans le domaine religieux.

L'État n'est pas *athée*. L'athéisme est une négation ; la négation suppose une délibération antérieure et la possibilité de faire un choix ; elle suppose que la chose affirmée ou niée peut et doit être un objet de connaissance pour celui qui délibère. Or, l'État se borne à déclarer l'élément religieux en dehors de ses attributions ; il ne nie rien, il n'affirme rien, parce qu'il n'a le droit ni de nier ni d'affirmer ; il ignore, parce qu'il est dans sa nature de s'abstenir. Les dépositaires de la puissance publique, les princes, s'il s'agit d'une monarchie, le président ou les consuls, ou les directeurs, s'il s'agit d'une république, ainsi que tous les fonctionnaires publics, ainsi que tous les citoyens, pourront, comme individus, professer la religion qu'il leur conviendra, ou n'en professer aucune ; ils pourront se dire catholiques, luthériens, rationalistes, indifférents ou athées; mais l'État, être moral, organe de la société *temporelle*, n'a pas d'autre rôle, en fait de religion, que de rester dans son incompétence.

On peut se faire une idée nette de cette incompétence religieuse de l'État par les analogies les plus vulgaires : voilà une réunion d'hommes qui se forme pour un objet déterminé, pour une entreprise commerciale ou industrielle, par exemple. Les membres de cette société peuvent individuellement professer tous la même religion, ou bien offrir la plus grande

diversité de croyances. Mais, ce point étant absolument en dehors du but de leur association, il n'en est pas même question quand ils se réunissent pour délibérer sur les intérêts de l'entreprise. Ils se rencontrent, non en tant qu'hommes religieux, mais en tant que commerçants, qu'industriels, etc.

Dira-t-on qu'une pareille société est indifférente en matière religieuse, ou athée? Non, on dira qu'elle est étrangère à cet ordre de questions. Eh bien! il en est de même d'une nation, société humaine où chaque citoyen ne met en commun que ses intérêts temporels, réservant son droit inaliénable sur le côté religieux de son être.

Tel est le principe fondamental du droit social moderne qui tend, par une logique invincible, à s'établir chez tous les peuples chrétiens.

X

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la révolution de février a été un trait de lumière; elle a dissipé tous les nuages; elle était par excellence le triomphe de la liberté. La France en eut l'instinct si profond et si universel, qu'à côté du principe de la souveraineté nationale, elle proclamait comme sa limite infranchissable le droit inviolable de la conscience.

Dans les deux assemblées républicaines, pas une

voix n'eût osé s'élever contre ce principe fondamental de la liberté religieuse ; la séparation du spirituel et du temporel était si bien considérée comme une conquête définitive, que personne n'eût osé mettre en doute l'abrogation des lois spéciales votées sous la Restauration, en conséquence du principe de la religion de l'État, et que les tribunaux du dernier régime déclaraient encore en vigueur[1].

L'opinion publique n'était pas moins unanime : la représentation nationale ne faisait que refléter la vive lumière qui s'était opérée dans les esprits[2]. La presse faisait écho à la tribune[3]. Jamais le génie d'une révo-

[1] L'Assemblée législative donna un assentiment unanime à nos paroles, lorsque, à propos de la question de l'observation du dimanche, nous posâmes le principe de l'incompétence absolue de l'État et déclarâmes abrogées de droit toutes les lois spéciales qui étaient contraires à ce principe (séance du 10 déc. 1849). L'assemblée constituante était plus pénétrée encore de l'importance capitale de ce principe. Dans le comité des cultes, où se trouvaient trois évêques et des ecclésiastiques en grand nombre, pas une objection, pas une réserve ne fut faite, quand nous exposâmes, dans le sens le plus radical, la doctrine de la séparation de l'ordre religieux et de l'ordre politique et de la liberté absolue de la conscience, qui en est la conséquence nécessaire, comme étant non-seulement en fait la pierre angulaire du régime nouveau, mais une conquête légitime, définitive, la consommation, à la racine de tout droit, de la révolution sociale chrétienne. Ceux-là mêmes qui, avant février, avaient jeté l'anathème sur ces principes, s'empressèrent de confesser l'injustice de leurs préventions.

[2] On vit s'accomplir soudainement les conversions les plus inattendues. Tous les disciples de M. Buchez répudièrent enfin ce principe de la religion de l'État qui les séparait de la démocratie libérale ; ils comprirent désormais que ce principe était tout l'opposé du véritable esprit du christianisme.

[3] Il appartenait surtout à la démocratie chrétienne de revendiquer et de défendre les conquêtes libérales de la Révolution ; aussi eut-elle

lution ne s'était manifesté par des signes aussi éclatants et aussi universels.

C'est pourquoi cette conquête de la liberté est maintenant impérissable. On peut affirmer que toutes les tentatives des partis rétrogrades, toutes les connivences ou les faiblesses du pouvoir ne parviendraient pas à effacer du droit public de la France le principe de la liberté religieuse. On a vu avec quelle énergie et quelle vivacité s'est montré le sentiment national quand la force des évènements a porté la question à Rome. L'attitude de la cour pontificale, l'appui persévérant de la papauté temporelle par l'armée française, ont donné lieu à une sorte d'explosion d'écrits innombrables en faveur de la liberté[1].

Cependant, devant cette éclatante affirmation du droit moderne, l'esprit du passé, loin de s'avouer vaincu, s'est redressé plus menaçant que jamais, armé pour la lutte, opposant au torrent des révolutions la force imposante des siècles, et aux conquêtes de la

son organe dans le journal *l'Ère nouvelle*, dirigé avec autant de talent que de patriotisme, d'abord par le père Lacordaire, puis par l'abbé Maret. Les circonstances étaient bien changées depuis que l'illustre dominicain rédigeait le journal *l'Avenir* avec M. de Lamennais; ces mêmes doctrines, liberté des cultes, séparation de l'Église et de l'État, liberté de la presse, etc., qui valurent aux rédacteurs de *l'Avenir* le blâme le plus sévère de la cour romaine, purent être sans inconvénient professées dans *l'Ère nouvelle*.

[1] V. notamment les écrits de MM. Lanfrey, Eug. Pelletan, John Lemoine, d'Azeglio, de Strada, Fr. Passy, Eug. Rendu, de Présensé, etc., sans compter les efforts quotidiens des journaux, *le Siècle*, *les Débats*, *la Presse*, *le Temps*, *l'Opinion nationale*, etc., et de leurs confrères des départements.

liberté la puissance morale des traditions. Au cri d'alarme de ses plus illustres représentants, l'épiscopat presque tout entier a répondu; sa défense a été ferme, intrépide, éloquente, et cette attitude énergique lui a suscité des auxiliaires inattendus, qui, pour étayer le vieil ordre politique, prêt à crouler, ont jugé utile de venir en aide à cette papauté qu'ils détestent dans leur cœur.

Ce n'est pas nous qui blâmerons les résistances courageuses à ce qu'on croit une iniquité et la violation d'un droit; la constance, la fidélité au drapeau, la protestation persévérante du vaincu qui a foi dans la justice de sa cause, sont toujours ce qu'il y a de plus respectable au monde et le plus bel exemple qui se puisse donner aux peuples. Tout en regrettant que les évêques n'aient pas montré, à l'occasion, comme citoyens, le même zèle qu'ils viennent de montrer comme prêtres, nous les honorons d'avoir élevé la voix quand l'indépendance du chef de l'Église leur a semblé menacée. C'eût été une honte et une lâcheté de plus à ajouter aux hontes et aux lâchetés de notre époque, si une grande cause, qui a dominé toute la première et longue période de l'Europe chrétienne, était tombée sans combat et sans gloire, rappelant l'écroulement ignominieux du vieil empire romain.

Ces efforts indomptables montrent quels éléments de vie, de force, d'activité, demeurent impérissables dans l'Église de Jésus-Christ, et quelle puissance elle déploiera pour la liberté, quand elle aura reconnu

dans le droit moderne la réalisation même des promesses évangéliques.

C'est à cette œuvre de réconciliation, le plus grand intérêt du siècle, que nous travaillons selon nos faibles ressources. Ce n'est pas ici que nous pouvons traiter, avec tous les développements qu'il comporte, ce vaste sujet. Mais nous tenons du moins à ce que notre pensée soit bien comprise. Aussi le lecteur nous permettra-t-il d'ajouter à nos précédentes définitions quelques explications nécessaires, afin de préciser le caractère essentiel de nos grandes révolutions et le rôle véritable qu'elles ont fait à l'État vis-à-vis de l'Église.

XI

Jusqu'ici nous nous sommes servi à peu près indistinctement, ou du moins sans en signaler la différence, des deux expressions : liberté religieuse, séparation du spirituel et du temporel. Nous nous sommes en cela conformé à l'usage qui, le plus souvent, fait ces deux termes synonymes.

Cependant, bien que la séparation des deux domaines, entendue dans le sens le plus large, doive avoir pour conséquence logique et pour dernière consécration l'inviolabilité de la conscience, le mot séparation de l'Église et de l'État est impropre qanud il sert à

exprimer la liberté religieuse; il rend mal le caractère essentiel du vrai régime de la liberté, et, par cela même, il a donné lieu à de nombreuses confusions[1]; il suppose que devant le droit social il y a deux pouvoirs, le pouvoir politique et le pouvoir religieux, l'État et l'Église; que ces pouvoirs, après avoir été longtemps associés, ont jugé bon de faire entre eux un partage équitable d'attributions et de se renfermer désormais dans leur domaine respectif.

Ce point de vue, qui persiste à mettre la puissance politique en face d'une autre puissance, peut faire illusion sur la portée du droit nouveau, et laisser croire à une double manifestation de la souveraineté sociale. Or, la révolution qui s'est accomplie au profit de la liberté est bien plus radicale que cela. Nous allons tâcher d'écarter toute équivoque.

[1] M. Laboulaye a très-bien montré que ces deux termes, d'après leur sens propre, expriment deux choses si différentes, qu'on peut voir, comme en Angleterre, un régime où règne la liberté religieuse, tandis qu'au lieu de la séparation des pouvoirs, il existe une Église nationale; et qu'à l'inverse on peut concevoir un régime qui supprime tout culte officiel, tout en opprimant les consciences. V. *Liberté religieuse*, p. 60. Il est vrai qu'on peut dire que ces deux régimes sont aussi illogiques l'un que l'autre; mais il suffit que ces oppositions puissent exister de fait, pour qu'il soit bon de ne pas confondre les deux termes. Ces contradictions se trouvent plus ou moins dans toutes les constitutions, même les plus libérales, de l'Europe. La constitution française de 1848, qui ne laisse rien à désirer quant au principe de l'incompétence religieuse de l'État, fait intervenir le pouvoir politique dans la nomination des évêques, et salarie les cultes reconnus actuellement par la loi ou qui seront reconnus à l'avenir. V. Jules Simon, *la Liberté de conscience*, p. 212 et suiv. La république américaine a seule pratiqué le régime de la liberté dans toutes ses conséquences.

Les sociétés humaines, formées en corps de nation, disposent souverainement de leurs destinées; elles ne reconnaissent en face d'elles aucun pouvoir soit supérieur, soit rival; l'autorité sociale ne connaît que des individus, que des citoyens. Seulement, il s'agit de savoir si le pouvoir social atteint tout l'individu, ou s'il est dans l'homme quelque élément qui échappe à l'État, sur lequel l'État n'a aucun droit, en d'autres termes, si tout l'homme est dans le citoyen.

Nous avons ailleurs répondu à cette question. On nous permettra de reproduire ici quelques paroles qui rendent clairement notre pensée : « On s'abuse généralement sur la portée du mouvement révolutionnaire qui s'est opéré dans le sein des sociétés modernes. On se figure que cette révolution a consisté seulement en un déplacement de la souveraineté, qui aurait été transportée du monarque à la nation avec tous ses droits, et peut-être avec des droits plus considérables encore; car enfin il semble que lorsque la nation elle-même est l'héritière de ce pouvoir souverain, lorsqu'elle ne fait que rentrer dans la possession de ce qui n'aurait jamais dû lui être enlevé, il semble que tout au moins elle hérite de la succession entière, qu'elle reconquiert tous les droits qui entraient dans la notion de la souveraineté, lorsque la souveraineté était entre les mains d'un pouvoir despotique... Eh bien ! il n'en rien. Assurément, c'est déjà une immense conquête que tous les citoyens soient appelés à la participation de la souveraineté

par le suffrage universel... Mais ce n'est pas tout; ce n'est pas le côté le plus radical; ce n'est pas le sens le plus décisif de la révolution. La révolution a surtout porté sur l'étendue du domaine de l'État. Ce domaine se trouve restreint; le souverain aujourd'hui n'a pas les mêmes droits, les mêmes facultés qu'avait le souverain avant 1789. »

« Dans les sociétés antiques, toutes les facultés humaines, tous les droits de l'homme étaient résumés dans la personne du citoyen : l'homme entrait tout entier dans la société temporelle; il tombait, par conséquent, tout entier sous la domination des pouvoirs humains. Mais, lorsque la révolution chrétienne s'est accomplie, il y a un côté de la personnalité humaine qui s'est trouvé dégagé, affranchi, qui a été proclamé son domaine inaliénable; en sorte qu'à partir de ce moment l'homme n'a plus appartenu à la société temporelle que par un côté de sa nature; par un autre côté, il est resté maître de lui-même, maître de ses croyances, maître de sa foi[1]. »

Ainsi, selon le droit moderne, l'homme en entrant dans la vie publique, garde en lui inviolable la partie la plus élevée de son être, celle qui le met en rapport avec les choses de l'infini, avec Dieu[2]. C'est là son do-

[1] Discours sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, séance du 5 février 1850. V. ce discours à l'appendice.

[2] Dès 1825, Royer-Collard exposait cette doctrine dans son beau langage : « Messieurs, disait-il, les sociétés humaines naissent, vivent et meurent sur la terre : là s'accomplissent leurs destinées, là se termine leur justice imparfaite et fautive, qui n'est fondée que sur le

maine propre, sa liberté. Il peut à son gré, dans ce domaine où il est souverain, ou s'isoler de tout groupe religieux, de toute école philosophique, ou s'unir à d'autres personnes, libres comme lui, afin d'adorer Dieu en commun. L'État n'a rien à y prétendre; il est incompétent; il n'a pas plus de titres pour approuver celui qui s'isole que ceux qui se forment en groupes. Un concile, représentant une immense société spirituelle, n'existe pas plus à ses yeux, en tant qu'expression d'une croyance religieuse, que le philosophe solitaire professant sa doctrine personnelle.

On voit, nous ne saurions assez le répéter, que nous sommes aux antipodes de ces écoles, soit purement politiques, soit socialistes, qui s'emparent de l'homme tout entier, et, sous prétexte que dans les sociétés l'élément humain et l'élément divin sont inséparables, prétendent embrasser dans une même constitution nationale les choses de la terre et les choses du ciel. Ces écoles ne s'aperçoivent pas qu'elles rétrogradent jusqu'au paganisme et qu'elles méconnaissent les

besoin et le droit qu'elles ont de se conserver. Mais elles ne contiennent pas l'homme tout entier. Après qu'il s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble partie de lui-même, ces hautes facultés par lesquelles il s'élève à Dieu, à une vie future, à des biens inconnus dans un monde invisible... » Discours déjà cité sur le projet de loi relatif au sacrilége.

M. A. Vinet écrivait plus tard : « Jamais individu n'a pu jeter dans ce fonds commun (la société temporelle) ce qui n'est pas à lui, ce qui ne lui fut donné qu'à condition de ne l'aliéner jamais, ce qui ne relève pas de lui, mais ce dont, au contraire, il relève, la vérité et Dieu. » *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Église et de l'État*, p. 211.

besoins les plus essentiels des temps modernes. Qu'on absorbe tout l'homme dans une société unique, au nom d'une autorité religieuse ainsi que le fait la théocratie, ou au nom de la souveraineté nationale, comme le font les rationalistes absolutistes tels que Rousseau, c'est un égal attentat contre le droit le plus intime et le plus inviolable de la créature humaine, et la négation de toute la philosophie chrétienne.

En résumé, le droit politique moderne repose sur deux principes fondamentaux : le premier, c'est que les hommes, réunis en corps de nation, sont maîtres de leurs destinées temporelles; nul n'a le droit de leur imposer, au nom d'une mission divine, un régime quelconque. C'est ce qu'on appelle la souveraineté nationale. Le second, c'est que cette souveraineté ne s'étend qu'aux choses temporelles; elle s'arrête devant le sanctuaire de la conscience; c'est ce que nous appelons l'incompétence religieuse de l'État.

Ces deux principes se complètent l'un l'autre, et forment, ainsi combinés, la plus haute formule de la véritable liberté.

XII

On a voulu voir dans cette doctrine la révolte de l'homme contre Dieu; et elle est au contraire le plus grand hommage que l'humanité ait rendu à l'autorité divine.

Non, distinguer l'ordre politique de l'ordre religieux et dire que les sociétés temporelles sont souveraines dans leur domaine et indépendantes de toute autorité religieuse, ce n'est pas plus opposer le droit de l'homme au droit de Dieu que ce ne l'est de distinguer dans les opérations de l'esprit humain le domaine de la raison et le domaine de la foi, et d'affirmer que la raison peut se suffire dans les choses de l'ordre naturel, sans préjudice du rôle de la révélation dans l'ordre des vérités surnaturelles. C'est si bien le fond de la doctrine chrétienne de distinguer les deux ordres et de respecter les droits de la raison, que l'Église a toujours condamné les théologiens qui sacrifiaient la raison à la foi.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'homme, soit dans sa vie privée, soit dans sa vie sociale, porte en lui-même les lumières nécessaires pour trouver les lois de son existence terrestre et par suite les règles de la morale naturelle.

Mais, dans la pratique des sociétés chrétiennes, le droit de la raison fut loin d'être aussi bien reconnu et respecté qu'il l'était dans la théorie. Les dogmes chrétiens, tels que la chute et la nécessité d'une rédemption, furent généralement exagérés, et interprétés de manière à faire croire la déchéance si radicale, que l'homme, réduit à ses ressources propres, était absolument incapable de faire un bon usage de ses facultés natives. De sorte que si, en principe, la doctrine du Christ impliquait l'affranchissement de l'homme

et comme être raisonnable et comme membre du corps social, si elle le reconstituait dans la plénitude *de ses droits naturels*, en fait, il n'était pas moins traité comme étant doublement esclave, du pouvoir religieux et du pouvoir social.

Cet être, virtuellement affranchi par le christianisme, ne pouvait user de ses facultés naturelles que sous la tutelle de la théologie ; ce citoyen, virtuellement émancipé dans la partie religieuse de sa nature, ne pouvait agir que sous le bon vouloir de l'autorité politique.

Il fallait une double révolution, dans l'ordre des idées et dans les législations humaines, pour que le droit de la raison fût irrévocablement consacré et formulé, et que la liberté du citoyen devînt un principe fondamental du droit public. En d'autres termes, il fallait une révolution philosophique et une révolution sociale.

La révolution philosophique devait précéder la révolution sociale.

Descartes a accompli la première. Le plus grand des révolutionnaires, il voit que le premier acte de l'être pensant est une affirmation invincible ; il proclame ainsi la puissance de la raison, en se plaçant à la racine de toute certitude. Mais, en même temps qu'il affirme la puissance de la raison, il la définit et la limite. Il détermine d'une main ferme le domaine qui lui appartient, où elle est sûre de ne pas s'égarer, tant qu'elle n'essayera pas de franchir ses limites na-

turelles. Il réserve par cela même tout l'ordre surnaturel, où s'agitent des questions de l'intérêt le plus élevé et le plus pressant pour l'homme, puisqu'elles concernent son origine et sa fin dernière, mais que l'esprit humain ne peut résoudre sans le secours de la révélation.

C'est dans cette distinction profonde entre les deux ordres, dans la délimitation du domaine propre à la raison, sans préjudice du domaine de la foi, que se trouve le trait caractéristique et capital de l'œuvre de Descartes ; et c'est ce qui a fait la puissance et la fécondité de sa méthode. Quand l'esprit humain a eu conscience de son droit, qu'il a connu son vrai domaine, celui dans lequel il peut se mouvoir avec assurance, il a marché hardiment, et les sciences, cessant de s'égarer dans la région des choses surnaturelles, ne se sont plus arrêtées dans leurs conquêtes.

Ce qui précède explique la double face que présente la grande figure de Descartes : en tant qu'il procède avec la seule puissance de sa raison dans le domaine des choses de l'ordre naturel, qu'il pose un criterium de certitude, et que, le pied sur ce sol inébranlable, il commence la reconstruction de toute la science humaine, il n'est d'aucune secte, il est la raison pure, il donne aussi bien la main au philosophe Platon qu'au chrétien saint Augustin.

Mais, en tant qu'il a nettement tracé, non pas, ainsi qu'on l'a dit, comme concession aux nécessités du temps et pour la forme, mais, comme le point

essentiel de sa méthode, la ligne de démarcation entre le domaine propre à la raison et le domaine propre à la foi, il est le philosophe chrétien par excellence. Et c'est surtout ce qui le distingue des philosophes de l'antiquité avec lesquels il a, sous d'autres rapports, les points de contact les plus intimes.

C'est donc par une étrange méprise qu'on a voulu faire de Descartes le père du rationalisme moderne qui ne se contente pas d'affirmer la puissance naturelle de la raison, mais qui la déclare le seul moyen de connaissance, et supprime tout l'ordre surnaturel. Si tous les hommes de liberté et de progrès ont quelque droit de se rattacher à Descartes, les vrais héritiers du grand réformateur de la philosophie sont les philosophes chrétiens, Bossuet, Mallebranche, Arnaud, Nicole, Fénelon, etc., et, dans ces derniers temps, M. Frayssinous, les savants Sulpiciens MM. Gosselin et Boyer, M. Émery, supérieur général de cet ordre, MM. Maret, Bordas-Demoulin et les plus éminents théologiens catholiques.

XIII

Une révolution analogue, aussi profonde et aussi féconde devait s'accomplir dans l'ordre social. La révolution française a été cet immense événement; elle a fait pour le citoyen ce que Descartes avait fait

pour l'esprit humain : devant tous les antiques pouvoirs de droit divin, elle a affirmé le droit naturel du corps social. Elle a affirmé que, dans sa vie temporelle, l'humanité se suffit à elle-même; qu'elle porte dans ses traditions, gravées en caractères indestructibles, si obscurcis qu'ils soient par la rouille des siècles, les vraies lois de la morale sociale; que le progrès, pour chaque nation, consiste à dégager de plus en plus ces lois d'éternelle justice, et à les faire passer dans ses mœurs et dans sa constitution; que, dans ce travail qu'elles opèrent sur leurs propres destinées par un mouvement ascensionnel, les nations sont souveraines et indépendantes de toute autorité qui se prétendrait providentiellement chargée de les diriger dans leurs voies.

Ainsi, la révolution a restitué à l'humanité ses titres primitifs et inaliénables.

Mais en même temps (et c'est là, nous l'avons dit, son caractère essentiel), elle a posé une limite où le droit social s'arrête devant la conscience de l'homme.

La révolution française, comme la révolution cartésienne, a donc deux grandes faces : En tant qu'elle proclame la souveraineté du corps social, elle est la réhabilitation de l'humanité, l'émancipation des peuples de toute tutelle usurpatrice. En tant qu'elle distingue l'ordre naturel, où se meut cette puissance humaine, de l'ordre supérieur où la conscience de chacun est hors de toute atteinte, elle est la suprême expression de la révolution chrétienne; elle est l'ac-

complissement des grandes promesses du libérateur.

A ce point de vue, ce régime de la liberté qui repose sur les deux principes fondamentaux : la souveraineté nationale, l'incompétence religieuse de cette autorité sociale, nous avons eu le droit de l'appeler le régime de la *démocratie chrétienne*[1].

Que l'on comprenne bien notre pensée : Tout ce que nous venons d'exposer du droit de la raison dans le domaine qui lui est propre, de la souveraineté du corps social, de son incompétence religieuse, montre assez que quand nous parlons de *démocratie chrétienne*, nous n'entendons pas dire que les principes démocratiques de la société moderne découlent des dogmes religieux du christianisme comme la conséquence découle du principe qui la contient.

C'est le contraire qui résulte de ce qui précède : Dire que la souveraineté politique procède, dans le domaine social, comme la raison humaine procède dans le domaine des vérités philosophiques de l'ordre naturel, selon le système de Descartes, c'est dire que nous ne faisons intervenir aucun dogme révélé dans l'œuvre tout humaine de l'organisation sociale. Seulement, nous disons que le christianisme, en affranchissant l'homme, en rétablissant ses vrais rapports avec Dieu, et lui donnant de nouveaux moyens de perfectionnement moral, l'a mis dans de meilleures conditions pour faire un bon usage de ses facultés natu-

[1] Nous l'avons fait au barreau, dans l'*Ère nouvelle*, à la tribune des deux assemblées républicaines.

relles, pour trouver, comme être pensant, les vérités que sa raison peut atteindre, comme citoyen, les principes fondamentaux de toute société, et en déduire les institutions politiques les plus propres à les réaliser.

Aussi, bien qu'il soit vrai que les hommes, en réglant leurs destinées sociales, se meuvent dans un domaine où le surnaturel n'a rien à faire, où la raison humaine marche indépendante sans emprunter son point de départ à aucun dogme religieux, il n'en est pas moins vrai qu'en fait les croyances religieuses d'un peuple ont une action inévitable et profonde sur ses mœurs, sur sa législation, en un mot, sur son état social.

A ce compte, le christianisme a exercé une influence immense sur tout le mouvement de la civilisation, en jetant une plus vive lumière sur les vérités naturelles qui sont la base des sociétés, en revendiquant les droits de la conscience en face des pouvoirs humains, en maintenant la distinction entre les choses du domaine politique et les choses du domaine religieux, distinction qui devait conduire à la séparation, et enfin à la notion supérieure de la liberté.

Nous n'exagérons donc rien en disant que la civilisation moderne est fille du christianisme, et en appelant le régime qui en est l'expression suprême la *démocratie chrétienne*.

XIV

Or, il est logique que ce soit à Rome, au centre du monde chrétien, que cette formule du droit moderne reçoive sa consécration définitive. Tous les embarras de l'Europe depuis des siècles viennent de cette attente si longtemps trompée. Oui, c'est au centre même de l'unité chrétienne et dans la personne du chef de l'Église universelle, que doit se réaliser d'une façon radicale cette séparation des pouvoirs que l'opinion proclame légitime dans les pays les plus civilisés du monde, et vers laquelle tendent irrésistiblement les peuples qui sont attardés dans cette voie par des traditions anti-libérales.

Le chef de l'Église doit être le premier à donner l'exemple du respect envers le droit des nations. Indépendant et souverain dans son domaine, il n'a nulle mission pour gouverner les choses du temps, et c'est la plus coupable des usurpations que l'apôtre se fasse césar et s'impose à un peuple qui veut, comme tous les autres peuples, faire usage de sa souveraineté. Là surtout il importe que tous les droits légitimes soient respectés, aussi bien le droit inaliénable des nations, que le droit inviolable de la conscience.

Il fallait donc, pour que la question fût radicalement résolue, que les Italiens la revendiquassent au

nom de cette haute mission qui les avait faits, à l'origine des temps modernes, les initiateurs de la civilisation ; il fallait que la révolution française, pleinement comprise par eux et ramenée à sa source, devînt l'âme de leurs aspirations patriotiques, et qu'ainsi le problème de la nationalité italienne prît, à Rome, le caractère d'un intérêt universel.

Malheureusement, le terrain était mal préparé. Depuis la dernière immolation de l'Italie, le parti guelfe, pris dans sa plus détestable acception, avait pu régner sans partage et pétrir une société toute cléricale, sans virilité, sans ressort, presque sans conscience de sa profonde dégradation.

Les barbares, si prolongée qu'eût été leur conquête, n'avaient pu pénétrer dans la vie intime de cette race latine si fortement trempée. Maîtres de ses destinées matérielles, ils n'avaient pu l'être de son génie ; le vaincu gardait sa fierté native, et, sous le joug, montrait le front d'un souverain.

Ce que n'avait pu faire la domination barbare en plusieurs siècles, la domination espagnole, c'est-à-dire l'inquisition et les jésuites, l'accomplit en quelques années.

C'est que, cette fois, les gardiens même du génie italien se faisaient les complices de la puissance conquérante. Les grands papes du moyen âge, dominant les hordes envahissantes de toute la hauteur de leur sublime apostolat, n'avaient cessé de rallier les esprits et les cœurs autour de l'arche inviolable. Quand le flot

se retira, l'âme de l'Italie se retrouva tout entière, et le monde ébloui la reconnut au rayonnement de sa splendide renaissance. Les papes dégénérés du seizième siècle, confondant désormais la chaire apostolique avec leur trône temporel, crurent ne pouvoir les sauver l'une et l'autre qu'en les abaissant au niveau des établissements politiques imposés par le vainqueur à l'Italie, et en identifiant les intérêts de l'Église universelle avec les misérables combinaisons des maîtres de l'Europe.

XV

Jusqu'à ce moment, la papauté, tout en ayant recours à l'intervention étrangère pour consolider l'État pontifical, avait nourri l'espoir de ménager à l'Italie une certaine indépendance, au moyen d'un équilibre habilement maintenu entre le nord et le midi de la Péninsule. Grâce à cet équilibre, les provinces ecclésiastiques auraient pu respirer à l'aise, et ainsi la papauté aurait eu tous les avantages des divisions de l'Italie aussi bien que du protectorat des princes voisins, sans en avoir les inconvénients.

De toutes les chimères, celle-là était la plus insensée. Il devait arriver que l'une des puissances protectrices deviendrait prépondérante, et qu'elle pèserait de tout son poids sur l'Italie et sur le saint-siége. La

papauté était restée inébranlable devant les barbares hérétiques; elle se trouva à la merci des conquérants orthodoxes.

Lorsque, en 1559, le traité de Cateau-Cambrésis, consommant l'immolation accomplie à Bologne en 1530, livra l'Italie à l'Espagne, la cour romaine sentit qu'il n'était plus possible de remonter le courant. Prolonger la résistance, c'eût été compromettre l'institution temporelle si laborieusement édifiée. Elle prit donc résolûment son parti du sacrifice de l'Italie. C'était accepter une situation qu'elle avait elle-même rendue inévitable.

Mais désormais elle ne pourra plus s'arrêter dans cette voie; l'inexorable logique la condamne à épuiser les dernières conséquences de sa détestable politique. Comme elle a sacrifié l'Italie, elle sacrifiera la liberté. Pour reprendre quelque influence sur les sociétés qui lui échappent, elle fera alliance intime avec la puissance triomphante; elle lui empruntera son système d'intolérance, de rigueurs inquisitoriales; à son exemple, elle matérialisera le culte; pour régner sur les âmes, elle les enveloppera d'épaisses ténèbres, elle y tarira la source des mâles vertus et des généreuses passions.

Ce que la malheureuse Italie a souffert de cet effroyable régime est horrible à penser : ruine de ses industries autrefois si prospères, décadence de son génie littéraire et artistique, dépopulation de ses villes et de ses campagnes, ses régions les plus fertiles chan-

gées en déserts, et le brigandage se répandant comme une lèpre sur ces provinces désolées!

Mais toutes ces calamités n'eussent été rien encore si la domination espagnole n'eût atteint le caractère même des Italiens dans ce qui les avait faits si grands dans le passé. C'est peu de tuer les corps; mais dégrader les âmes! Quelle immense responsabilité pour les chefs de l'Église. Et aujourd'hui que la victime de leur déplorable système fait d'héroïques efforts pour reprendre possession d'elle-même, par quels prodiges de dévouement ne devraient-ils pas racheter l'iniquité des siècles!

XVI

Cependant, quelques signes précurseurs du réveil de l'Italie apparurent dans le cours du dix-huitième siècle. Depuis l'extinction de la dynastie espagnole avec Charles II, les provinces italiennes avaient repris quelque espérance; les princes eux-mêmes, effrayés du degré d'abaissement où étaient tombés leurs États, furent les premiers à prendre l'initiative de quelques réformes, les Bourbons à Naples et les Habsbourg en Lombardie et en Toscane.

En même temps, le mouvement philosophique et littéraire de la France, sans pénétrer jusqu'aux masses, avait son contre-coup dans la partie éclairée des po-

pulations italiennes; le sentiment de la patrie se réveillait avec le besoin de la liberté. Enfin, ces généreux instincts firent explosion dans les écrits exaltés d'un poëte illustre. L'Italie tressaillit à l'énergique appel d'Alfieri.

Quand la révolution française éclata, il se trouvait donc dans chaque province italienne une portion intelligente disposée à lui faire écho. Mais bientôt un funeste concours de circonstances donna à ce mouvement une direction doublement fausse, en séparant la cause de l'Italie de celle de l'Église et de celle de la France.

La plupart des patriotes italiens jugeaient l'œuvre spirituelle du saint-siége avec les préjugés du dix-huitième siècle. Ils se figuraient ne pouvoir arracher leur pays à l'influence cléricale, qu'en ébranlant le principe même de ses antiques croyances. Sans doute ils n'osaient pas, devant l'Italie orthodoxe, attaquer ouvertement l'Église romaine, mais ils tâchaient d'habituer peu à peu les Italiens à placer le grand intérêt de leur vie publique en dehors de l'idéal qui avait été le but vague mais invariable de toutes les générations antérieures. C'était méconnaître les vraies traditions de l'Italie, et par là compromettre gravement la cause nationale.

D'autre part, la désaffection et les défiances des patriotes envers la France ne furent pas moins funestes à l'œuvre de la rédemption. Si d'abord les Italiens avaient salué avec enthousiasme la révolution française comme le signal de l'affranchissement universel et de

leur propre délivrance, s'ils avaient accueilli son représentant Bonaparte comme un sauveur, les résultats de l'invasion n'avaient pas tardé à refouler ces sympathies.

Tout en déplorant ce mouvement de réaction contre la France, on ne se l'explique que trop au souvenir de ce protectorat transformé en oppression. Bonaparte était arrivé avec des paroles pleines de magnifiques promesses, et le prestige dont l'entouraient ses éclatantes victoires lui eût rendu facile le rôle d'un libérateur; mais il traita l'Italie comme l'eût fait un conquérant vulgaire; après l'avoir lui-même accablée de taxes et dépouillée de ses musées, il l'abandonna à la rapacité de ses généraux et des commissaires du directoire, qui mirent au pillage les caisses municipales, les monts de piété, les monastères, les églises.

Bientôt, un acte à jamais déplorable, l'iniquité de Campo-Formio, apprit aux Italiens quelle foi ils pouvaient avoir dans les paroles de Bonaparte : Venise qui, seule avec Gênes, avait osé manifester au début des sympathies pour la révolution française, fut perfidement livrée à l'Autriche, contre le vœu du directoire !

Après la victoire de Marengo, le premier consul sembla devoir être le bon génie de l'Italie. Il fonda la *république italienne*, à peu près sur les mêmes bases que la constitution consulaire; et deux années de ce régime suffirent pour donner une vive impulsion à toutes les forces morales et matérielles de ce pays.

Mais l'Empereur s'empressa de ruiner l'œuvre du premier Consul; la création du *royaume d'Italie* mit

en évidence ses vues ambitieuses, et tous les doutes cessèrent quand les États italiens et Rome elle-même furent déclarés de simples provinces du nouvel Empire. Le prétendu héritier de César et de Charlemagne enlevait Rome à l'Italie, sans lui rendre son antique suprématie. A partir de ce jour, pour régner sur la Péninsule, il dut la traiter en autocrate.

XVII

Faut-il s'étonner que ces événements aient excité les ressentiments des patriotes contre la France, et que le parti des *misogalli* ait entraîné toute la jeunesse indépendante? Ces patriotes, la plupart hostiles au clergé romain et par là nouveaux gibelins, en reniant la France révolutionnaire, donnèrent à leur politique un caractère étroit, exclusif et violent. En haine du catholicisme, ils dépouillèrent l'idée nationale de ces hautes conceptions qui l'identifiaient avec les destinées religieuses de l'humanité. En haine de la révolution française, ils séparèrent leur cause de l'œuvre cosmopolite de cette révolution, qui est la même que celle du christianisme.

Oubliant ainsi la mission universelle de l'Italie, qui est liée au problème de sa nationalité, ils s'enfermèrent dans un patriotisme ardent, passionné, mais tout païen par ses défiances et ses antipathies presque barbares.

Alfieri, pour qui Caton était l'idéal du patriote, donna le premier ce caractère anti-chrétien et anti-français aux aspirations de la jeune Italie, et dans cette voie se lancèrent à sa suite une légion d'écrivains et de poëtes : Parini, Hugo Foscolo, Leopardi, Botta, Colletta, Romagnosi, etc. [1]. Tous plus ou moins gibelins par leurs tendances anti-cléricales, mais ne sachant pas s'élever, comme Dante et les grands gibelins des siècles antérieurs, à ces hautes et universelles théories dont avait hérité la révolution française en les dégageant de la grossière enveloppe du saint-empire.

A côté de ces nouveaux gibelins, il y avait aussi les nouveaux guelfes, à la tête desquels se distinguaient Manzoni, Pellico, Balbo, Troya, etc.[2]. Ceux-ci, quoique partageant dans une certaine mesure les préventions communes contre la révolution française, se montraient moins étroits dans leur patriotisme. Catholiques convaincus, ils ne séparaient pas la cause nationale de l'action religieuse de l'Italie sur le monde.

Mais leur erreur et leur faute grave fut de comprendre cette action universelle beaucoup trop en guelfes. Au lieu de voir combien il était urgent d'arracher l'Italie à la domination cléricale, ils ne crurent la régénération possible que par l'intervention directe et active du clergé dans les affaires italiennes. Confondant la foi religieuse d'une nation avec l'influence

[1] V. Gioberti, *Prolégomènes du Primato*, p. 373 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 375.

politique du prêtre, ils auraient craint de ruiner les croyances de leur pays en opérant une révolution profonde et radicale dans le rôle temporel du clergé.

XVIII

Les préjugés et les passions des deux écoles jetèrent sur les débats et les luttes de cette époque une confusion singulière. Entre les préventions philosophiques des uns, les illusions cléricales des autres, les sentiments anti-français de tous, le vrai problème s'obscurcissait de plus en plus. L'Italie voulait se sauver elle-même (*Italia fara dà se*), et ses enfants ne pouvaient s'entendre dès qu'il s'agissait de se mettre à l'œuvre.

A quoi servait de réveiller l'esprit public tant que guelfes et gibelins cherchaient la solution dans des conditions impossibles, les premiers tremblant à l'idée seule qu'on pourrait porter la main sur la base de l'édifice théocratique, la papauté temporelle, les seconds ajoutant à l'ancien programme gibelin les haines du rationalisme, et voulant faire l'Italie non-seulement laïque mais irréligieuse?

Un des plus grands esprits qu'ait produits l'Italie, Gioberti, essaya de concilier les deux partis. Il voulait qu'Alfieri et Manzoni se complétassent l'un l'autre[1].

[1] V. *Prolégomènes*, p. 372, 375, 376.

Mais lui-même, quelque vaste et compréhensive que fût sa doctrine, ne sut pas dégager entièrement le problème des termes où l'avaient posé les grands Italiens des siècles précédents.

Il sut bien comprendre, lui guelfe, que les gibelins, en ce qu'ils voulaient que l'œuvre sociale du christianisme fut le champ libre et indéfini de la science humaine et non le domaine étroit de la puissance cléricale, avaient représenté le véritable esprit de l'Italie, en même temps que les traditions du génie immortel de l'humanité s'affirmant, marchant à ses hautes destinées par la Grèce, par Rome antique et par Rome moderne[1], et il aurait dû ajouter par la France.

Il sut comprendre que l'Italie n'était tombée si bas que parce qu'on en avait fait une nation toute sacerdotale, au lieu de la laisser à ses instincts de liberté, de mouvement scientifique, de progrès politique et social par le développement tout humain de ses forces intellectuelles et morales. D'après lui, pour sauver l'Italie, il fallait la refaire laïque[2].

C'était beaucoup de comprendre avec cette ampleur de vue le rôle de l'Italie chrétienne, et Gioberti donna une vive et belle impulsion aux esprits de son époque. Mais ce n'était pas assez. S'il a très-bien vu et splendidement décrit le double mouvement religieux et politique qui pousse le monde vers l'unité[3], il n'a pas

[1] V. *Prolégomènes du Primato*, p. 74 et suiv. 95, 106, 309, 321.
[2] *Prolég.*, p. 330.
[3] *Prolég.*, p. 240.

aussi bien saisi le mouvement qui pousse les peuples vers la séparation des deux ordres, afin de réaliser l'unité par la liberté[1].

La suprématie morale de l'Italie, son action civilisatrice, il la conçut, lui aussi, en guelfe, et il perdit ainsi toute influence sur une grande partie des patriotes. Gioberti semble s'en tenir au pacte de Charlemagne, à l'alliance du sacerdoce et de l'Empire, les deux pouvoirs demeurant indépendants l'un de l'autre et chacun souverain dans son domaine, mais marchant ensemble vers un but commun et unissant leurs moyens d'action.

« Le sacerdoce, dit-il, a une intime suprématie sur l'Empire, en ce que le second reçoit du premier la notion des principes absolus; mais quant à l'application temporelle de ces principes, l'Empire est tout à fait indépendant du sacerdoce, et même lui est supérieur; car pour la politique *l'Église est dans l'État*, de même que pour la religion *l'État est dans l'Église*[2]. »

Gioberti, malgré le libéralisme de ses instincts, restait donc encore dans la tradition des religions de l'État. Voilà pourquoi il ne sut pas, ou tout au moins il n'osa pas trancher le nœud gordien à Rome, en supprimant la papauté temporelle. Historien, il associait Machiavel et Jules II dans l'œuvre de la nationalité italienne[3]. Homme d'État, il voulait que le pape se fît

[1] V. *Prolég.*, p. 244, 281, 465, 495.
[2] *Prolég.*, p. 382.
[3] V. *Son Primato*, t. II, p. 37.

le champion de l'indépendance nationale, puis le chef de l'Italie confédérée[1].

XIX

Si sommaires qu'aient dû être les explications qui précèdent, elles suffisent pour donner une idée des dispositions dans lesquelles la révolution de février 1848 trouva les Italiens, les nouveaux guelfes rêvant une confédération avec le pape au sommet, les nouveaux gibelins rêvant, par leur chef Mazzini, une Italie républicaine ayant fait divorce avec le catholicisme, et substituant à l'Église universelle une religion nationale de création populaire.

Un moment les premiers semblèrent sur le point de triompher avec Pie IX, les seconds avec Mazzini et la république romaine.

Ni l'une ni l'autre de ces entreprises ne répondait aux véritables traditions de l'Italie et aux aspirations libérales des sociétés modernes.

Mais cette épreuve devait être la dernière. Quand, dix ans plus tard, le cri de délivrance a retenti, les Italiens se sont trouvés mûrs pour la liberté. Tous ont tourné leurs regards vers Rome, non plus pour y chercher un chef moitié roi, moitié pontife, ou pour y opérer un schisme, mais pour faire de la ville éter-

[1] V. *Prolégomènes du Primato*, p. 69 et suiv.

nelle à la fois la capitale de l'Italie et le centre de la liberté du monde.

XX

Quelle sera donc, dans l'Italie nouvelle, la position du chef de l'Église?

Nous ne marchanderons pas avec les principes. Nous reconnaissons qu'à la rigueur, la doctrine de l'incompétence religieuse de l'État, qui n'admet en face du pouvoir social nulle autre puissance collective, mais seulement des individus libres et égaux, devrait avoir pour conséquence de confondre la personne du pape dans la foule des citoyens, et nous ne craignons pas que cette soumission du souverain pontife aux lois communes d'une nation civilisée affaiblît en rien son autorité sur les âmes, diminuât son prestige et compromît son indépendance spirituelle. M. Huet, dans sa brochure, *La sujétion temporelle du Pape*, raisonne en logicien irréprochable quand il refuse de faire au chef de l'Église une position exceptionnelle, ainsi que nous et d'autres l'avons demandé[1].

Mais, dans la pratique des choses humaines, à côté de la logique inflexible, il y a la convenance et l'opportunité qui savent ménager les préoccupations ho-

[1] V. à l'appendice cette partie de notre brochure *l'Indépendance du pape et les droits des peuples*, Dentu, 1861.

norables et les pieuses inquiétudes. Quelle que fût notre foi personnelle dans la puissance du droit, notre confiance dans la liberté, pourquoi aurions-nous renoncé à calmer les alarmes de la grande masse des catholiques, quand nous pouvions le faire sans porter la moindre atteinte à aucun des principes du droit moderne? C'est dans ce but que nous avons proposé de mettre le souverain pontife sous la protection du droit international, en déclarant sa personne inviolable, comme cela existe déjà pour la personne des ambassadeurs.

D'ailleurs, disons-le, de plus hautes considérations ont motivé ce vœu d'une protection exceptionnelle pour la personne du pape. En un temps où la force a encore ses adorateurs, où les peuples les plus avancés et les plus libres ont leurs défaillances, et les princes des audaces qu'on jugeait impossibles en deçà de 89, nous croyons d'un grand intérêt moral, pour la leçon des princes et des peuples, qu'il y ait en un point du monde un être désarmé et cependant inviolable de par le droit universel de l'Europe civilisée, non parce que les gouvernements adhèrent à sa doctrine, non parce qu'il est le chef d'une religion plutôt que d'une autre, mais qu'il est le représentant de la liberté spirituelle du genre humain.

Spectacle sublime, et frein moral pour les puissances de la terre qui voudraient porter la main sur les consciences.

Voilà pourquoi nous avons proposé un moyen qui

ne méconnaît aucun droit, qui ne confère au pape aucun pouvoir de s'immiscer dans le gouvernement des choses temporelles, mais qui le constitue, au profit de tous les hommes, à quelque secte religieuse, à quelque école philosophique qu'ils appartiennent, le représentant et le gardien de la liberté des âmes.

Il se trouve que, seul, le chef du catholicisme représente, non une religion nationale, mais une société spirituelle distincte de toute société politique, et par cela même universelle. Si tout autre chef de culte avait une position identique, nous demanderions pour lui la même inviolabilité. Mais, la question se peut-elle poser à propos de la reine d'Angleterre, ou de l'empereur de Russie, ou du grand Turc? Que ces princes soient chez eux chefs de la religion, c'est l'affaire de leurs sujets; mais les autres États du monde peuvent-ils voir en eux autre chose que des chefs politiques?

Quand ce grand fait du désarmement de la papauté sera consommé, c'est alors que l'immense famille chrétienne, divisée jusqu'ici en mille sectes, parce que la force mise au service de l'idée engendre la révolte, et au lieu de l'union des âmes produit l'anarchie et les perpétuels déchirements, reconnaîtra cette voix qui domina l'éclosion de tout un monde, qui évoqua du chaos des siècles barbares les éléments de l'ordre nouveau, et relia, à travers tous les obstacles, les initiateurs de cette grande œuvre de reconstruction.

XXI

Faut-il s'arrêter aux protestations des aveugles qui s'obstinent à croire que c'en est fait de l'indépendance du saint-siége si l'on brise son trône temporel? L'expérience de dix siècles ne dispense-t-elle pas de tout raisonnement? L'histoire des luttes italiennes ne nous a-t-elle pas démontré que jamais la possession d'un État pontifical n'a garanti cette indépendance?

Qu'a-t-on à regretter du passé? qu'a-t-on à regretter de cette période si longue et si troublée, qui nous a conduits jusqu'au seizième siècle, pendant laquelle toutes les forces vives de l'Église romaine, tout le génie de ses pontifes, se sont dépensés à cette œuvre laborieuse et misérable de conquérir ces provinces vingt fois perdues, vingt fois reprises, et toujours frémissantes sous le joug des cardinaux?

A-t-on oublié les effroyables désordres qui suivirent les donations des rois de France? Et les soixante années durant lesquelles on vit la tiare à la merci des courtisanes? A-t-on oublié qu'une fois en possession d'un royaume augmenté des libéralités de la comtesse Mathilde, l'ambition temporelle des pontifes ne connut plus de bornes, et que leurs prétentions théocratiques, après avoir mis l'Italie en feu pendant deux siècles, aboutirent à l'outrage de Boniface VIII et à l'abaisse-

ment de la papauté, puis à l'exil d'Avignon, puis au grand schisme d'Occident, puis au dernier déchirement de l'Église par la réforme?

Où voit-on, dans cette lamentable histoire, le saint-siége digne, indépendant, honoré? Est-ce avec les papes qui furent les véritables fondateurs de l'État ecclésiastique? Est-ce avec les La Rovère? Est-ce avec les Borgia? Est-ce avec les Médicis? Est-ce avec ces pontifes corrompus, simoniaques et féroces?

Et quand le but est atteint, quand le chef de l'Église est bien réellement un roi de la terre, et que, pour pour prix de l'Italie immolée, l'État pontifical est admis désormais dans le concert des monarchies européennes, appellera-t-on indépendance cette solidarité étroite qui, depuis le dernier pacte, associe la papauté à la politique de tous les gouvernements absolutistes et en fait le principal obstacle au mouvement des peuples vers la liberté?

C'est l'indépendance apparente, mais la servitude réelle; c'est la liberté matérielle pour le souverain pontife de se mouvoir dans un rayon de quelques lieues, mais c'est le boisseau mis sur la lumière, sur cette lumière qui éclaira les premiers pas des peuples affranchis, et que nous voulons voir resplendir de nouveau sur les grandes conquêtes de la civilisation.

D'ailleurs, est-ce sérieusement qu'on croit que la possession d'une province est une garantie pour le saint-siége? Comment ne voit-on pas que, dans le cas de mauvais vouloir de la part des princes, ce n'est pas

son glaive matériel qui pourra servir de défense au chef de l'Église, et que toutes les difficultés que l'on prévoit dans l'hypothèse d'un conflit entre un gouvernement et le saint-siége dépouillé de son royaume, seraient absolument les mêmes, le pape restant prince temporel.

Supposez, dans ce dernier cas, qu'il plaise aux princes voisins de l'État ecclésiastique, ou à des gouvernements plus éloignés, d'empêcher l'introduction dans leurs États de quelque décret du saint-siége, ou de gêner les rapports des évêques avec le chef de l'Église ; supposez, ce qui s'est vu, que quelque prince, enivré de sa propre grandeur, mette la main sur la personne du saint-père, sera-ce son royaume qui protégera le souverain pontife, et la force de son armée qui imposera à ses ennemis? Non, il ne pourra s'appuyer, outre son droit, que sur la conscience publique de l'Europe.

Eh bien, on peut être certain que l'opinion publique sera surtout disposée à protéger le chef de l'Église, à refouler par la réprobation universelle les tentatives des princes qui abuseraient envers lui de la force, lorsque le pape, simple chef spirituel, se présentera désarmé devant leurs attaques. Un trône, si petit qu'il soit, une épée même dérisoire, suffisent pour enlever au souverain pontife l'intérêt et la protection morale du monde civilisé : « Il est l'un des princes de la terre ; qu'il se protége lui-même, dit la conscience publique, qu'il se défende par cette position temporelle qu'il n'a

tant convoitée que parce qu'elle devait garantir son indépendance. »

Et nous, nous vous disons : Hommes de peu de foi, hâtez-vous d'écarter ces vains simulacres de force matérielle, et le chef de l'Église apparaîtra dans la majesté et le rayonnement de sa puissance morale.

Du reste, qu'on n'en doute pas, quand la papauté sera dépouillée de tout pouvoir politique, que, par suite du triomphe et de la consécration de la liberté à Rome, la séparation du spirituel et du temporel se réalisera de plus en plus chez tous les peuples chrétiens, les sujets de conflit deviendront chaque jour plus rares[1].

Il est digne de remarque que dans le seul pays du monde où la séparation de l'Église et de l'État et la liberté religieuse aient été pleinement réalisées, toutes les difficultés que l'on prévoit en Europe grosses comme des montagnes, se sont évanouies comme par magie ; tous ceux qui ont vu de près cette société déclarent que pas un Américain ne songe à élever une objection contre ce régime[2].

[1] Ne faisant pas ici un traité *ex professo* sur la matière, nous n'avons pas à passer en revue les pratiques que la France garde encore, dernier héritage de son ancien régime de la religion de l'État, ni à indiquer les changements qu'il faudrait apporter à la législation pour mettre les faits d'accord avec les principes.

[2] « Il n'y a qu'un pays au monde, les États-Unis d'Amérique, où l'on ait mis en pratique le système *volontaire*, le principe de la séparation absolue de l'Église et de l'État ; eh bien ! dans ce pays, il n'est pas une voix, une seule qui ne proclame l'excellence de ce système. » (*Lettres sur les États-Unis d'Amérique*, par M. Ferri Pisani, p. 429.)

XXII

En même temps, plus la séparation se complétera dans les régions du pouvoir, plus, dans les mœurs, s'opérera l'accord des deux grandes forces qui gouvernent les sociétés, l'élément humain et l'élément divin ; là est tout le secret du problème qui agite l'Europe et particulièrement l'Italie depuis la première alliance de l'Église avec les gouvernements. Tant que ce problème a été posé entre les deux pouvoirs, entre le pape et l'empereur, il a été insoluble. L'antinomie, pour parler le langage de la philosophie moderne, n'existait pas au fond entre les deux termes ; elle prenait naissance au moment où l'on incarnait l'élément humain dans le prince, l'élément divin dans le pontife, le prince et le pontife unissant leurs pouvoirs pour créer despotiquement l'ordre social. Elle cesse donc quand l'État déclare son incompétence religieuse, et que l'Église ne fait plus appel au bras séculier.

Alors la querelle du sacerdoce et de l'empire n'a plus d'objet ; les guelfes et les gibelins, étonnés de s'être si longtemps combattus pour une chimère, se reconnaissent citoyens d'une même nation, membres égaux et libres d'une même famille chrétienne. L'Italie n'est plus cette arène confuse où les peuples, divisés en deux camps, s'entr'égorgent pour savoir laquelle

des deux tyrannies réalisera le mieux la pensée du Christ, la théocratie ou le saint-empire; elle est une grande nation reprenant possession d'elle-même, par cela seul qu'elle renonce à l'idée païenne de la domination universelle par un César; elle reconquiert sa capitale, mais sans l'enlever au monde chrétien, car Rome ne cessera pas d'être l'asile inviolable du chef de l'Église.

La ville éternelle demeurera le centre de l'unité spirituelle du genre humain; mais l'harmonie, au lieu de se produire artificiellement et arbitrairement par la domination combinée des deux puissances, s'accomplira par le mouvement libre et sympathique des âmes; au lieu de l'unité par le glaive, ce sera l'unité par la liberté.

CHAPITRE II

LA DERNIÈRE TENTATION DE L'ITALIE.

I

C'est à Rome, la ville de l'unité, que doit s'accomplir cette grande merveille : un peuple, au moment où il s'affranchit d'une longue servitude, ayant la sagesse de ne pas étendre sa souveraineté au delà des choses temporelles; le chef du monde chrétien gardant en toute liberté et toute sécurité le gouvernement des âmes.

Nous avons besoin d'y insister, car, non-seulement l'abandon de Rome par le saint-siége a été demandé par des écrivains dont le libéralisme aussi bien que la foi chrétienne sont hors de doute, mais, ce qui est plus grave, et ce qui prouve combien est peu compris encore l'esprit libéral de nos révolutions, le mot de

schisme a été prononcé par quelques publicistes aux oreilles des Italiens.

L'Italie a été le siége de la papauté et le centre du monde chrétien pendant la longue période du douloureux enfantement des libertés modernes ; elle l'a été jusqu'au sacrifice de sa vie propre, de sa nationalité. Il est juste qu'elle le soit encore quand il s'agit pour elle de recueillir les fruits de ses efforts et de ses sacrifices, c'est-à-dire d'être à la fois une grande nation et le pivot inébranlable de l'unité morale. Lui dire de répudier ce rôle, c'est lui dire de répudier toute son histoire, c'est vouloir la faire sombrer au moment de toucher au port.

L'Italie, la nation orthodoxe, a subi sans faillir toutes les épreuves : elle a triomphé de l'hérésie dans les siècles barbares ; elle a gardé sa foi, quand la papauté ingrate l'a abandonnée pour les délices d'Avignon, et elle ne cessait de soupirer, selon l'expression de ses poëtes, après la fin de son veuvage ; elle a traversé sans faillir le grand schisme d'Occident ; elle est restée fidèle au milieu de l'immense révolte du seizième siècle. Enfin, quand les encyclopédistes jetèrent leur fameux cri de guerre, les disciples italiens de Diderot et de Voltaire, en présence des inébranlables convictions de leurs compatriotes, furent obligés d'émousser leurs traits et de déguiser leurs attaques.

Et, d'un bout à l'autre de son histoire, l'Italie a subi sans faillir l'épreuve la plus difficile de toutes, cette lutte entre l'empire et la papauté, source de tant

de confusions, et qui menaçait incessamment de la faire tomber sans retour ou dans les bras de l'empereur pour constituer un second empire grec et sacrifier à tout jamais la liberté religieuse, ou dans les bras de quelque pape théocrate pour accomplir le rêve de Grégoire VII et supprimer la société laïque.

Mais le génie de l'Italie était de garder avec une égale fidélité les droits de la société laïque et les droits de la société spirituelle. Et c'est par là qu'elle est vraiment l'expression la plus complète du droit moderne ; aussi, tout en protégeant dans l'empereur l'élément humain contre les empiétements des papes, jamais elle ne méconnut l'autorité religieuse du saint-siége, et, tout en respectant la papauté, mit-elle une ardeur constante à refouler ses prétentions politiques. Toujours placée entre deux écueils, elle a eu l'infaillible instinct de les éviter l'un et l'autre, rendant au monde, on ne saurait trop le redire, l'inappréciable service de maintenir cette distinction du spirituel et du temporel qui devait conduire à la séparation, c'est-à-dire à la liberté.

C'est là son titre le plus glorieux. Et c'est lorsque les événements donnent à tout ce passé sa conclusion logique et au rôle de l'Italie sa consécration définitive, qu'on propose aux Italiens de rayer d'un trait de plume ce grand principe de la séparation, et, à la place de la papauté proscrite, de fonder une religion nationale !

Oh ! comble de l'aveuglement ! Et quel malheur ce

serait pour l'Italie, pour le monde, pour la liberté, si ce conseil était suivi ! Dernière épreuve, et la plus redoutable, car la résistance opiniâtre de la cour romaine au mouvement national qui réclame Rome, peut faire craindre que les Italiens, poussés à bout, ne se jettent de désespoir dans le schisme.

II

Si l'Italie a été inébranlable dans sa foi, elle a succombé aux entraînements de son ambition. Elle voulait être l'asile de la papauté, mais à la condition que la papauté la fît reine du monde, et reine à la manière de l'ancienne Rome. Cette ambition insensée a causé sa ruine : tant qu'elle a caressé son rêve du saint-empire, elle n'a pu être une nation ; sa servitude fut son expiation. Et maintenant qu'elle reprend possession d'elle-même, répudiera-t-elle sa foi en même temps qu'elle répudie la chimère théocratique ou impériale qui l'a perdue ?

Montanelli, dans son beau poëme *La tentazione*, a peint en traits saisissants les tentations qui vainquirent l'Italie, et sa longue expiation dans les chaînes. L'illustre et si regretté patriote ne prévoyait pas alors l'épreuve suprême, la dernière et la plus dangereuse des tentations, celle qui attendait l'Italie au moment de son réveil, et qui veut lui persuader qu'il n'y a pour elle d'autre moyen de salut que le schisme.

L'Italie ne sortira-t-elle du sépulcre que pour être victime d'une illusion nouvelle et plus fatale? Ses anciennes chimères sacrifiaient la liberté en fait dans le pacte de Charlemagne, mais sauvaient au moins le principe en maintenant la distinction des deux puissances; l'illusion nouvelle sacrifierait la liberté dans son principe même en faisant rétrograder la science sociale jusqu'aux théories païennes qui ne connurent que les cultes nationaux, et n'eurent rien de commun avec les idées modernes sur la liberté.

Ce n'est pas la première fois que ce conseil de constituer en dehors de l'Église une religion nationale a été donné à l'Italie. Longtemps avant les manifestations de ce genre qui se sont produites dans ces derniers temps, des voix plus autorisées auprès des Italiens leur avaient tenu le même langage. Un des hommes qui ont le plus fait depuis trente ans pour préparer la délivrance de l'Italie est tombé dans cette erreur capitale : Mazzini, en effet, voyant que tout le mal est venu de la lutte entre le principe guelfe et le principe gibelin, au lieu de comprendre que la solution est de les concilier dans la liberté, a cru plus sûr de supprimer les deux termes. Il répudie le principe de la séparation du temporel et du spirituel.

La séparation pour lui est le *dualisme*, et il veut l'unité des forces sociales dans le principe de la souveraineté populaire. « L'esprit de Dieu, dit-il, descend aujourd'hui sur les multitudes. » « Au dogme de l'autorité absolue, immuable, concentrée en un seul

individu ou dans un pouvoir déterminé, se substitue le dogme de l'autorité progressive du peuple, interprète collectif, perpétuel, de la loi de Dieu. » Le pouvoir, ainsi inspiré et omnipotent, exprime sa volonté politique par *la Constituante;* il exprime sa foi religieuse par le *Concile*. Constituante et concile, double expression d'une pensée unique; loi civile et loi religieuse, double et suprême manifestation de l'autorité sociale une et indivisible [1].

C'est la démocratie cessant d'être chrétienne pour se faire païenne. Il est vrai qu'au lieu de mettre cette souveraineté sociale dans les mains d'un homme ou d'une caste, on la met dans les mains de tout le peuple, et c'est ce qui peut rendre cette doctrine séduisante aux yeux des multitudes abusées. Mais, prince ou peuple, proclamer son omnipotence sur les choses de la conscience, ce n'en est pas moins commettre un attentat contre le droit le plus sacré de l'homme, l'inviolabilité de sa foi.

Le vrai droit social est menacé dans l'exaltation perfide du peuple, au moment où il va recevoir sa consécration définitive et suprême, comme il fut menacé dans la personne du Christ au moment où il faisait sa première apparition dans le monde.

Le tentateur dit au Christ : « Livre-moi les âmes, et la terre t'appartient. » Et le Christ détourna sa tête divine de cet empire où se meuvent les choses péris-

[1] V. *Le Pape au dix-neuvième siècle*, par J. Mazzini, triumvir de la république romaine, p. 21 et suiv.

sables, et fonda l'éternelle société des âmes. Mais il n'abandonna point pour cela les sociétés temporelles à un vain hasard ; il leur laissa les germes de charité et de vertu qui devaient renouveler la face de la terre. Et c'est ainsi que s'est réalisée la promesse du Christ : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. Le reste, dans l'œuvre sociale, c'est la liberté.

Et maintenant que l'heure est venue où cette dernière conquête, fruit de si longs et si douloureux efforts, va être proclamée la grande loi de l'humanité, le tentateur, voyant l'empire du monde lui échapper, exalte le peuple sur la montagne, et lui dit : « Il n'y a de souverain que toi; tu es le maître des âmes comme le maître des corps ; il n'y a de justice sociale que la tienne ; c'est à toi de dicter des lois aux consciences ; c'est selon le culte créé sous ton inspiration que Dieu veut être adoré... »

Et cette fois le piége est d'autant plus dangereux que, pour y entraîner le peuple, le tentateur a commencé par séduire des hommes dont le patriotisme est éprouvé et le cœur héroïque. C'est par leurs lèvres que lui sont présentées les théories propres à l'abuser.

III

Mais c'est en vain que les adorateurs de la souveraineté populaire essayent d'investir la foule d'une omnipotence que nulle créature humaine ne possède. Le bon sens moderne aurait bientôt fait justice de ces religions prétendues nationales, décrétées dans une heure d'enivrement. Quel est l'homme aujourd'hui qui croit à un autre homme le droit de commander à sa conscience? Et le nombre a-t-il la puissance de créer le droit? Multipliez à l'infini ces volontés dont le concours constitue la souveraineté sociale; à la place d'une nation, supposez rassemblés en un même lieu tous les peuples de l'univers, vous ne franchirez pas les bornes de la souveraineté humaine; vous n'ajouterez pas un atome au droit humain.

Or le droit humain s'arrête devant la portion divine de mon être. Quand mon âme veut s'élever à Dieu, tout pouvoir humain qui prétend s'interposer commet une sacrilége usurpation. Voilà la liberté à sa racine, la liberté du monde moderne, et cette liberté date du Christ.

O vous Italiens, qui avez été élus pour être le centre de l'unité morale, vous êtes par cela même, comprenez-le bien, les élus de Dieu pour représenter le principe de la liberté, car l'unité morale, nous ne

saurions assez le redire, suppose des êtres libres qu'une même conviction réunit sous un symbole commun par l'acte le plus spontané et le plus intime de l'esprit humain. Que l'œuvre nationale ne vous fasse pas oublier votre mission universelle; qu'elle en soit au contraire le signe le plus manifeste; en mettant des bornes à votre souveraineté au moment où vous reprenez possession de vous-mêmes, en donnant pour base à votre édifice national la distinction des pouvoirs et pour couronnement la liberté, vous prouverez au monde que vous avez conscience de la grandeur et de l'universalité de votre rôle. Vous aurez la double gloire de faire de votre capitale l'asile inviolable du chef de l'Église, et d'offrir aux peuples civilisés l'exemple éclatant d'une nation pleinement constituée selon l'esprit de l'Évangile.

Et vous, ministres de celui qui a donné la liberté au monde, vous obstinerez-vous à garder dans les sociétés modernes, et particulièrement en Italie, une position qui est la négation même de l'œuvre libérale du Christ? Vos yeux ne s'ouvriront-ils pas à l'évidence, lorsque autour de vous tombent en poussière les derniers débris du monde théocratique? Faudra-t-il de nouvelles crises et de nouvelles catastrophes pour vous arracher à vos préjugés traditionnels et à vos déplorables illusions?

Attendez-vous que les peuples, avides de liberté et impatients d'écarter tous les obstacles, aient consommé le divorce entre l'esprit moderne et le droit

chrétien ? Il est temps, il est temps. Ne voyez-vous pas qu'en identifiant la religion avec des institutions qui sont l'œuvre de l'homme et l'expression d'un ordre social destiné à se transformer sous l'action des siècles, vous entretenez les peuples dans cette croyance déjà trop répandue que le catholicisme tout entier est un fait de création humaine qui a eu sa raison d'être dans le passé, mais auquel le génie moderne doit substituer une formule religieuse mieux en rapport avec les principes et les besoins nouveaux ? C'est-à-dire que vous poussez les peuples aux schismes et aux religions nationales ?

Au nom des intérêts les plus chers de l'humanité, au nom de ces sociétés troublées qui, en s'éloignant des voies chrétiennes, croient marcher vers la lumière et ne trouvent que les ténèbres, au nom de votre mission trois fois sainte qui vous a faits, à l'aurore du monde nouveau, les initiateurs de la civilisation, nous vous adjurons ; repoussez du pied ce trône qui abaisse le siége pontifical au niveau des trônes de la terre ; proclamez partout la liberté ; élevez les choses de la religion à de telles hauteurs, que les peuples, rassemblés pour le gouvernement de leurs intérêts temporels, sentent bien que ces régions, refuge des âmes, sont au-dessus de leur domaine.

Hâtez-vous de rendre à l'Italie sa capitale ; ne vous faites pas un jeu des colères accumulées de vingt générations ; cessez de croire qu'il entre dans les plans de la sagesse divine de faire dépendre la sécurité et

l'indépendance de son Église de l'éternelle violation du droit souverain et imprescriptible d'une nation. Quand vous placez la personne du pape sous la garde d'une armée étrangère, cette armée fût-elle l'armée française, mettez en avant les étroits calculs de la politique humaine, mais cessez d'invoquer Dieu. Le Dieu de toute justice sera avec vous quand vous confierez magnanimement le chef de l'Église à la loyauté du peuple italien.

IV

Il faut bien que nous disions un mot d'une objection qui est faite, non-seulement par les catholiques, mais par des publicistes d'écoles très-diverses [1] : ce n'est pas du peuple italien qu'on se défie, et contre ses violences qu'on veut mettre en garde la personne du souverain pontife ; c'est le gouvernement présentement adopté par l'Italie qu'on tient pour un obstacle à la bonne solution du problème ; on ne peut admettre la présence simultanée à Rome de ces deux personnages, le roi et le pape, la majesté pompeuse et armée du monarque devant éclipser l'humilité de l'apôtre, le prestige moral du chef de l'Église universelle devant faire ombrage au chef de la nation italienne ; supposer

[1] V. les dernières brochures de M. Eug. Pelletan et de M. Proudhon, et les réponses de M. Anatole de la Forge.

cette majesté et cette sainteté se coudoyant dans les rues de la ville éternelle, c'est, dit-on, rêver l'impossible.

La controverse, à ce sujet, est engagée depuis que le roi de Piémont s'est transformé en roi d'Italie ; et on a compliqué cette question de celle non moins grave de l'unité et de la fédération.

Pour nous, ces deux questions sont entièrement indépendantes l'une de l'autre. Qu'il entre ou non dans le génie et les traditions des peuples italiens de se fonder en une nation homogène ou de rester divisés en un certain nombre de provinces unies par un lien fédéral, en ce qui touche le siége de la papauté à Rome, la question est absolument la même[1].

Que Rome soit la capitale d'un grand royaume, ou d'une république une et indivisible, ou d'une république fédérative, nous ne voulons pas que le pape y possède le moindre droit politique, la moindre souveraineté temporelle. Et nous avons la conviction profonde que, dans tous les cas, le droit international, et surtout la conscience universelle, suffiraient pour garantir l'indépendance du saint-siége.

Avons-nous besoin de dire quel serait le gouvernement de notre choix, si nous étions le maître des destinées italiennes ? Oui certes, à tous les points de vue, nous aimerions mieux voir le pape, ainsi désarmé, à côté d'un pouvoir républicain que d'une personne

[1] V. ci-dessus, t. I, p. 117 et suiv.

royale; et nul n'a plus vivement déploré que nous ce fatal concours de circonstances qui a fait échouer en 1849 la tentative de la constituante romaine : les divisions des Italiens, leurs préventions injustes et perfidement exploitées contre la France quand ils pouvaient en attendre un concours loyal et sympathique, enfin l'expédition de l'armée française après l'élection du 10 décembre.

Mais est-ce bien le moment d'attaquer l'entreprise actuelle des Italiens, et ce qui était possible en 1849 à côté de la France républicaine, l'était-il en 1859? Les peuples font ce qu'ils peuvent, et nous honorons les patriotes italiens d'avoir sacrifié au salut de leur pays leurs sentiments les plus intimes. Manin, Garibaldi, Gioberti lui-même auraient préféré toute autre combinaison que celle de l'unification royale; mais ils savaient aussi qu'en refusant le possible pour caresser un idéal, on s'expose à ajourner indéfiniment la réalisation de son rêve.

Cela ne signifie pas, Dieu nous garde d'un pareil blasphème, que le fait accompli ou l'aberration momentanée d'un peuple consacre et sanctifie un régime quelconque et commande notre adhésion. Tout dépend de la légitimité du but à atteindre et de l'honnêteté du point de départ... Mais, nous n'avons pas à traiter ici un pareil sujet. Qu'il nous suffise de dire qu'en Italie nous eussions été avec l'héroïque Garibaldi, même quand il portait la bannière royale, et que partout ailleurs, si profonde et invincible que fût notre

aversion pour le régime en vigueur, l'intérêt de la défense nationale ferait taire en nous tous les ressentiments et dominerait tous les souvenirs.

Ceux qui ont foi dans la puissance des principes et dans la logique providentielle, qui, en définitive, gouverne le monde tantôt par les évolutions directes, tantôt par les sanctions vengeresses, ne se découragent point lorsqu'un obstacle temporaire les condamne à ne faire qu'un pas, au lieu de courir d'un bond vers le terme. Ils savent quelle est la forme suprême de la démocratie. Toute nation moderne doit y aboutir à son heure. Si des causes accidentelles, enrayant une révolution démocratique, créent une dynastie royale, celle-ci n'aura de raison d'être que comme régime transitoire destiné à faire l'éducation du peuple.

Or, si cette dynastie est fidèle à sa mission, c'est-à-dire si elle s'attache à rendre le peuple de plus en plus capable et digne de faire usage de sa souveraineté, elle prépare elle-même l'avénement plus ou moins prochain de ce régime que nous appelons la forme définitive de la démocratie.

Si au contraire cette dynastie, afin de se perpétuer, essaye de poser devant elle une borne infranchissable, si, au lieu d'éclairer progressivement le peuple et de lui inspirer, avec la conscience de ses droits, les mâles vertus de la vie publique, elle s'efforce de faire durer indéfiniment sa minorité par l'ignorance, par la corruption, par la surexcitation des plus bas instincts de

la nature humaine, c'est alors que les sanctions vengeresses emportent dans une tempête ces combinaisons misérables et ces trônes impossibles. Il ne faudrait pas remonter bien haut dans l'histoire pour trouver des exemples de pareilles crises sociales; et cette alternative domine fatalement toutes les monarchies de l'Europe. Que personne donc ne se décourage et ne perde l'espérance.

V

Italiens, quelles que soient vos préférences au fond de vos cœurs, gardez-vous de vous diviser; aidez, d'un commun accord et sans réserve, ceux que les événements ont mis à la tête de la révolution nationale. Moins que jamais il peut être question aujourd'hui de refaire l'ancien partage de l'Italie; maintenant que la grande idée de l'unification avec Rome pour capitale a saisi tous les esprits et enflammé tous les cœurs, tout autre système est impossible, parce qu'il semblerait être un retour vers le passé. Le sentiment de la patrie commune a fait taire les anciennes rivalités de provinces. Si éclatante qu'ait été la gloire de vos cités respectives, ce n'est plus dans ces étroites limites, Toscans, Milanais, Napolitains, Vénitiens, que vous cherchez la prospérité et la splendeur d'une patrie,

mais dans les destinées de la grande nation italienne.

Ne prêtez pas l'oreille à ceux qui, pour vous rendre l'unification odieuse, la confondent avec ce système de centralisation exagérée qui régit quelques pays de l'Europe. Vos mœurs, vos traditions municipales, le souvenir de vos antiques usages démocratiques, vous feront trouver une constitution qui garantira les libertés locales, en même temps qu'elle vous groupera tous autour d'un centre national.

A ce prix seulement vous serez assez forts pour consommer l'œuvre de votre délivrance. Alors tous les obstacles tomberont d'eux-mêmes devant vous ; la raison publique mettra un terme aussi bien aux protectorats imposés qu'à la domination étrangère. La France, désormais sans motif comme sans prétexte pour prolonger une occupation inutile, rappellera son armée, confiant avec une égale sécurité l'Italie à ses propres destinées et le chef de l'Église à l'inviolable fidélité des peuples latins. Et quand le drapeau national flottera à Rome, un tel cri de joie et de triomphe s'élèvera jusqu'au ciel, que les forteresses de l'Autriche en seront ébranlées jusque dans leurs fondements et que nulle puissance au monde ne pourra arrêter l'élan de vos cœurs vers vos frères de Venise.

Mais, tandis qu'un mouvement irrésistible prépare la prochaine réalisation de votre rêve patriotique, ne perdez pas de vue votre mission universelle ; que rien n'ébranle votre foi, ni l'obstination et l'aveuglement de la cour pontificale, ni votre propre indignation, ni

les conseils des ennemis de l'Église. Votre défaillance serait votre abdication. Toute votre histoire n'a un sens, un but, une haute portée, que si elle est une douloureuse mais féconde initiation à la liberté. Le monde attend avec anxiété la conclusion ; c'est dans la ville éternelle que doit être posée la formule suprême du droit moderne. Donc, point de schisme, point de religion nationale, mais la liberté.

La France, cette sœur de l'Italie dans la grande œuvre de la civilisation, a subi les mêmes épreuves que vous. Plus libre de ses mouvements dans sa vie nationale, elle a marché d'un pas plus sûr et plus constant dans l'accomplissement de sa mission universelle. Un moment elle a glissé sur la pente de l'abîme, et dans un accès de délire elle a essayé d'une religion nationale ; mais son bon sens l'a remise bientôt dans sa voie normale. Elle est toujours le soldat de Dieu. Son premier besoin, c'est l'inviolabilité des croyances religieuses ; son affirmation indomptable, c'est le droit de la conscience. Toutes ses constitutions modernes ont dû s'asseoir sur le double principe de la séparation des pouvoirs et de la liberté religieuse ; et, de plus en plus, les mœurs publiques feront disparaître les derniers vestiges de l'ancien droit intolérant et barbare.

L'Italie et la France, toutes deux resteront fidèles à la haute mission de la race latine, l'une gardant la pureté de la doctrine, l'autre la faisant rayonner dans le monde, l'une l'oracle, l'autre l'apôtre.

O sœurs bien-aimées, soyez plus que jamais unies dans cette grande idée de l'unité morale du genre humain qui est la même que celle de la liberté, et vous continuerez de marcher à l'avant-garde de la civilisation.

FIN

APPENDICE

L'INDÉPENDANCE DU PAPE

ET LES

DROITS DES PEUPLES[1]

I

Notre but unique, en intervenant aujourd'hui de nouveau dans ce débat, c'est de donner quelques explications jugées nécessaires pour calmer les inquiétudes de certains hommes, aussi impatients que nous de voir, enfin, la liberté régner dans le monde, mais qui s'alarment du sort réservé au chef de l'Église, après le dépouillement de la papauté temporelle, que nous appelons de tous nos vœux.

Quelle protection donnons-nous au saint-siége? Quelles garanties pour son indépendance? Quelles res-

[1] Extrait d'une brochure de M. Arnaud (de l'Ariége) chez Dentu. 1860.

sources matérielles assurons-nous à la cour de Rome? On regrette que nous n'ayons pas consacré un chapitre spécial à ces questions.

Nous avouons qu'en écrivant les quelques pages où nous indiquons plutôt que nous n'exposons notre doctrine, il nous avait semblé inutile d'ajouter ce complément qu'on désire. N'aurions-nous donc fait entendre que des paroles vides de sens, lorsque, après nous être rendu compte des conditions nouvelles que la civilisation chrétienne a faites aux peuples de l'Europe, nous avons exprimé la ferme confiance que le pape, réduit à son pontificat spirituel, sera inviolable devant la conscience de l'humanité; que le placer dans son Vatican dépouillé de toute puissance temporelle, c'est lui faire, en plein dix-neuvième siècle, de son droit une armure invincible, de son palais un asile sacré?

Si la vénération publique ne suffit pas pour protéger le représentant désarmé du droit éternel et de la liberté des âmes, toute autre protection sera illusoire.

Si son droit est sa meilleure sauvegarde, les prétendues garanties politiques, bien loin d'y ajouter une force, en affaibliront le prestige.

II

Mais le fait a un tel empire sur les hommes, que la plupart inclinent à chercher les limites du possible

dans ce qu'ils ont tous les jours sous les yeux. Depuis des siècles, la chaire apostolique a pour assiette visible un trône royal, et le glaive matériel brille à côté de la croix dans la main du souverain pontife. Tant qu'un fait nouveau n'aura pas donné un démenti à la tradition, la réalité présente sera prise pour le droit, et l'idée du pontificat désarmé et détrôné sera écartée comme une chimère. Qu'importe que le monde ait marché, qu'il en ait fini avec la théocratie du moyen âge, que l'intolérance et le fanatisme religieux aient fait place à la liberté, que les sociétés, transformées jusque dans leurs fondements, aient substitué au droit barbare de la vieille Europe le droit nouveau de l'Europe affranchie, la souveraineté des nations au privilége d'une famille ou d'une caste, l'inviolabilité des consciences à l'omnipotence du prince ou du prêtre? Qu'importe, en un mot, que le milieu où se meuvent les forces sociales ait fait à tous les droits, à toutes les libertés, un champ plus vaste et plus sûr? Dès que vous prétendrez toucher à une institution restée debout, fût-elle l'antinomie flagrante de tout ce que le génie moderne a reconstruit autour d'elle, vous rencontrerez les mêmes doutes, les mêmes inquiétudes, les mêmes négations, les mêmes résistances. Cette institution subsiste, cela suffit. Comment supposer le contraire de ce qui est?

Ainsi agit-on pour la papauté temporelle. Parce que nous nous sommes contenté d'un acte de foi dans la force morale qui commandera le respect des peuples

envers le représentant de l'unité spirituelle, parce que nous n'avons parlé ni d'armées protectrices ni de budget officiel, nous semblons, à en juger par le trouble et les scrupules de certaines âmes, avoir fait un rêve qui tienne le trône pontifical entre ciel et terre, suspendu dans le vide, sans point d'appui, sans base visible, sans protections.

Tous les scrupules sont respectables, quand ils sont sincères et inspirés par une pieuse sollicitude. L'indépendance du saint-siége est d'un intérêt si majeur pour le monde chrétien, qu'il est bon d'écarter même l'apparence d'un obstacle à la liberté du chef de l'Église, et de montrer que cette liberté n'est pas l'abandon. C'est dans ce but que nous avons pris la plume.

III

Nous commençons par déclarer qu'en fait de protection extérieure, c'est-à-dire qui consiste à admettre l'intervention des puissances politiques dans les affaires de la papauté, nous n'en voulons aucune qui soit une atteinte, même la plus légère, au principe, capital selon nous, de la distinction des pouvoirs et de la séparation des deux domaines. C'est là, nous ne cessons de le répéter depuis vingt ans, qu'est le nœud de la question; c'est là, dans ce principe de la distinc-

tion de l'ordre politique et de l'ordre religieux, chez toutes les nations du monde civilisé, et particulièrement à Rome, que réside la vraie garantie de la liberté des peuples, en même temps que de l'indépendance réelle de l'Église. Recommencer les antiques alliances sous prétexte de protéger le trône pontifical, ce serait tout compromettre, ce serait créer à la papauté des servitudes nouvelles.

Dans ces conditions, voici, en deux mots, notre réponse aux deux questions qui nous sont posées, l'une relative aux ressources matérielles de la papauté, l'autre aux moyens de protection qui restent pour calmer les plus légitimes inquiétudes.

En ce qui concerne les ressources matérielles, nous ne pouvons admettre l'idée d'un budget officiel fourni au saint-siége par les États de l'Europe. Bien souvent, même avant les derniers événements, ce moyen a été indiqué par des hommes animés d'une sollicitude sincère pour le sort de la papauté. Mais, quelle que soit l'intention qui inspire de pareils projets, les effets n'en seraient pas moins funestes. En faisant du chef du sacerdoce chrétien l'obligé des Césars, on l'amoindrirait aux yeux des peuples, en même temps qu'on laisserait dans la main des princes un moyen d'action sur la cour de Rome. D'ailleurs, croire nécessaire, après avoir séparé l'ordre religieux et l'ordre politique, de recourir, contre toute logique, aux puissances temporelles pour assurer des ressources matérielles à la cour pontificale, ce serait, en quelque

sorte, proclamer l'impuissance et l'abdication de la société chrétienne. Les catholiques qui accepteraient cette situation faite à la papauté subiraient la dernière des humiliations.

Non, point de budget officiel. Ce que nous voulons pour le Pape, c'est *le denier de saint Pierre*, c'est-à-dire le tribut volontaire des chrétiens, l'obole spontanée du pauvre à côté de la pièce d'or du riche. Or, les États politiques n'ont rien à faire dans ces pieuses offrandes du monde chrétien; ce sont les catholiques que ces soins regardent, et avec eux, nous ne craignons pas de l'assurer, tous les amis de la liberté, qui, plaçant au-dessus de tous les intérêts les droits de la conscience et la dignité des âmes, voudront s'honorer en rendant hommage au pacifique représentant du principe spirituel dans les sociétés humaines.

Quand le moment sera venu, il y aura vingt moyens pour recevoir et régulariser ces offrandes. Il suffit ici d'en indiquer un qui est bien simple :

Que, dans chaque église, soit placé un tronc pour le pape; que chaque évêque, dépositaire des dons de toutes les paroisses de son diocèse, les envoie périodiquement à Rome. Quel est le catholique qui pourrait craindre que ce budget volontaire ne restât au-dessous des besoins de la cour romaine? Il ne faut pas oublier, du reste, que ces besoins seront singulièrement réduits quand il n'y aura plus à entretenir ni armées permanentes, ni administrations civiles, ni police; en un mot, quand les papes n'auront plus à

leur charge les dépenses que nécessite aujourd'hui le gouvernement politique de leurs États.

Pour nous, nous sommes sans inquiétude sur les ressources assurées au saint-père par ces offrandes spontanées. Nous avons la ferme espérance qu'elles dispenseront même de faire appel à la générosité des nombreuses congrégations religieuses, qui, le cas échéant, seraient en état de fournir un tribut considérable à la cour romaine, en détachant quelques parcelles de leurs immenses revenus.

IV

La difficulté semble plus grande quant à la question de la résidence du souverain pontife et de l'inviolabilité de sa personne. On s'alarme de ne plus voir des États temporels sous ses pieds et le sceptre politique dans sa main.

Nous, c'est au nom de son indépendance même que nous lui avons dit : « Rejetez loin de vous ce sceptre qui cache la croix ou la fait prendre pour un instrument de domination. Rendez la liberté à ces peuples qui ne peuvent comprendre pourquoi leur droit est nié, tandis qu'autour d'eux toutes les nations de l'Europe se reconstituent sur le principe de leur souveraineté inaliénable. »

Nous avons affirmé, sans craindre d'être démenti,

que les vrais intérêts de l'Église et du saint-siége ne sont pas en opposition avec les droits légitimes des peuples, qu'il ne peut entrer dans les vues de Dieu de faire du sacrifice d'une nation une condition de l'indépendance de la papauté. Ce qui est le droit incontesté de tous les peuples est le droit imprescriptible des Italiens; ce qui est le droit de l'Italie est le droit des Romagnes; ce qui est le droit des Romagnes est le droit de la ville de Rome.

Nous repoussons donc également tous les systèmes qui, sous prétexte de conciliations impossibles, nient ici ce qu'ils ont affirmé là, confisquent la liberté des Romains, après avoir rendu hommage à la souveraineté des duchés et des légations. Les Romains sont maîtres d'eux-mêmes au même titre que tous les autres Italiens. Il faut donc que la ville de Rome, affranchie de la domination qui pèse sur elle, soit rendue au mouvement national de la Péninsule.

V

Mais, est-ce à dire que Rome doive cesser d'être la résidence des papes? Non, le chef du monde chrétien ne doit pas avoir d'autre résidence que la ville éternelle. C'est là qu'elle a été préparée par l'unité violente de l'empire païen, puis par l'unité morale de la civilisation chrétienne. Rome cesserait d'être la reine

des nations, le jour où le Pape s'éloignerait de ses murs en secouant la poussière de ses pieds. Les Romains le savent, et nul intérêt ne leur ferait sacrifier les traditions de gloire, de grandeur morale, d'action civilisatrice, de royauté universelle, que leur a faites la chaire apostolique. S'ils veulent détrôner le prince, ils veulent aussi ardemment affermir le Souverain-Pontife. La majesté du peuple romain est si indivisiblement liée au prestige de cette souveraineté spirituelle, qu'après avoir dépouillé la papauté de toute puissance matérielle, ils auront à cœur de la grandir aux yeux du monde en l'entourant de leur vénération.

Oui, nous en sommes convaincu, soit que Rome devienne le centre d'une grande nation, soit que, restée la capitale d'un petit État, elle fasse partie d'une confédération italienne, la papauté sera également respectée et indépendante dans son Vatican. Quel gage plus sûr d'une protection réelle que ce sentiment profond du peuple de Rome qui se sait solidaire des destinées du trône pontifical? Désarmé, le Pape, dans la ville éternelle, n'est plus seulement l'hôte du peuple romain, il est l'hôte de l'humanité : double responsabilité pour la nation qui lui donne asile, double garantie qui rend cet asile inviolable et sacré.

Mais nous savons qu'il est des personnes à qui ces assurances ne suffisent pas. Si certaines que soient les dispositions du peuple de Rome envers la papauté, leur sollicitude ne sera pas satisfaite, tant que l'invio-

labilité du saint-siége n'aura pas reçu une consécration officielle. A défaut d'un long usage, il leur faut les garanties d'un acte solennel, d'un traité international.

VI

Or, rien de plus facile, pour assurer l'indépendance du saint-siége, que de recourir au droit des gens. Il nous fournira une garantie bien simple, qui a le double avantage de ne violer les droits d'aucun peuple et de n'impliquer aucune immixtion des pouvoirs politiques dans les affaires de l'Église : que la personne du Saint-Père soit déclarée, par toutes les nations de l'Europe, inviolable et sacrée; que le palais choisi pour sa résidence et tous les édifices indispensables à ses fonctions spirituelles soient aussi déclarés inviolables.

Ce procédé n'est pas un procédé insolite. Le droit public des nations civilisées et même de la plupart des nations barbares a, de temps immémorial, couvert d'une protection analogue la personne et la résidence des ambassadeurs. « Les ambassades, dit Vatel, étant donc d'une si grande importance dans la société universelle des nations, si nécessaires à leur salut commun, la personne des ministres chargés de ces ambassades doit être *sacrée et inviolable* chez tous les peuples. Quiconque fait violence à un ambassadeur

ou à tout autre ministre public, ne fait pas seulement injure au souverain que ce ministre représente ; il blesse la sûreté commune et le salut des nations ; il se rend coupable d'un crime atroce envers tous les peuples. »

Et pour que cette protection ne soit pas illusoire, l'usage universellement consacré soustrait les ambassadeurs aux juridictions de l'État où ils résident ; il les affranchit de toutes taxes publiques ; il leur assure le libre exercice de leur culte, même dans le pays où une religion de l'État exclut toutes les autres. Enfin, l'inviolabilité de l'ambassadeur s'étend à l'hôtel qu'il habite et aux personnes qui sont à son service.

« L'indépendance de l'ambassadeur serait fort imparfaite et sa sûreté mal établie, si la maison où il loge ne jouissait d'une entière franchise, si elle n'était pas inaccessible aux ministres ordinaires de la justice... Toutes les raisons qui établissent son indépendance et son inviolabilité concourent donc aussi à assurer la franchise de son hôtel... La maison d'un ambassadeur doit être à couvert de toute insulte, sous la protection particulière du droit des gens : l'insulter, c'est se rendre coupable envers l'État et envers toutes les nations. » Et, quant aux personnes qui entourent l'ambassadeur, dit Vatel : « L'inviolabilité de l'ambassadeur se communique aux gens de sa suite, et son indépendance s'étend à tout ce qui forme sa maison. Toutes ces personnes lui sont tellement attachées, qu'elles suivent son sort... L'ambassadeur doit

les protéger, et on ne peut les insulter sans l'insulter lui-même. »

Tel est le droit international qui couvre les représentants des souverainetés politiques. A toutes les époques, chez tous les peuples du monde, même chez les sauvages de l'Amérique, on a compris la nécessité d'entourer les ambassadeurs de cette protection commune.

Eh bien! quoi de plus juste que d'étendre cette protection du droit universel au représentant, non pas d'un souverain, non pas d'une nation, mais de l'univers chrétien, c'est-à-dire du monde civilisé? Quoi de plus simple que de faire, en vertu d'une analogie toute naturelle, de ces garanties consacrées par les siècles le droit officiel de la papauté? Il suffit d'indiquer ce moyen de protection. Quand il s'agira de le convertir solennellement en un code européen, on en trouvera la formule dans tous les traités du droit des gens.

Du reste, cette idée est si simple, qu'elle a dû se présenter à vingt personnes à la fois, et nous espérons qu'elle rassurera ceux qui, bien à tort, croient l'indépendance de la papauté compromise par l'abolition de toute souveraineté politique entre les mains du chef de l'Église.

DISCOURS

DE

M. F. ARNAUD DE L'ARIÉGE

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

DANS LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI
SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE[1]

Citoyens représentants,

Dans le cours de la première délibération, un orateur a défié les partisans de la liberté absolue d'enseignement de proclamer leur doctrine à cette tribune.

Je viens répondre à cet appel.

Vous avez entendu des catholiques non démocrates, des démocrates non catholiques, des rationalistes éloquents, un israélite, et hier encore un ministre d'un des cultes protestants; vous avez remarqué, dans les discours de quelques-uns d'entre eux, des aspira-

[1] Assemblée législative, séance du 5 février 1850. Extrait du *Moniteur*.

tions libérales, l'instinct du droit, le sentiment de la justice ; mais aucun ne s'est posé hardiment dans la logique du régime républicain, aucun n'a osé bannir du terrain qu'il s'était choisi tous les droits illégitimes, tous les pouvoirs usurpateurs.

A gauche. Très-bien !

M. Arnaud (de l'Ariége). Il appartenait à la démocratie chrétienne, quelque indigne que soit ici son organe, de poser dans cette question, comme dans toutes celles qui touchent aux destinées des nations, une formule radicale et décisive. C'est que seule elle peut s'élever au-dessus des préjugés de toute nature, aussi bien des préjugés révolutionnaires que des préjugés des vieux partis conservateurs.

Jamais, messieurs, je n'ai plus profondément regretté qu'il n'y eût pas dans cette assemblée une main plus ferme pour tenir ce drapeau de la démocratie chrétienne qui est le drapeau de l'avenir, qu'il n'y eût pas une parole plus éloquente pour le défendre : mais, enfin, c'est un devoir que je remplis, je le ferai simplement.

A gauche. Très-bien ! très-bien !

M. Arnaud (de l'Ariége). Tout à l'heure l'orateur auquel je succède vous a dit : « Toute la loi se résume dans ce mot *transaction;* » et, bien que mon intention soit de rentrer dans la discussion générale, vous verrez sans peine que je me tiens dans les limites du premier article, parce que dans cet article se trouve engagée en réalité toute la loi.

Il y a donc, messieurs, en présence deux principes, deux prétentions opposées, ou, si vous le voulez, deux puissances rivales. L'ardeur de leurs attaques, les résistances de leurs défenseurs, vous ont prouvé leur antagonisme. Vous avez vu les représentants de ces deux puissances venir tour à tour à cette tribune faire leurs conditions, leurs réserves, leurs menaces même, absolument comme si entre ces deux puissances se résumait tout le débat, comme s'il n'y avait rien en dehors d'elles. Et, chose étrange, l'assemblée a paru accepter cette situation! Elle a assisté à cette lutte comme si elle était légitime, comme si elle était constitutionnelle.

A gauche. Très-bien!

M. Arnaud (de l'Ariége). Eh bien, moi, messieurs, ces deux puissances, je ne les reconnais pas; je les déclare usurpatrices. (Vive approbation à gauche.)

Est-ce que, par hasard, tout serait confondu? Est-ce qu'on aurait posé dans la constitution de Février des principes sans les comprendre? Est-ce que, je ne dis pas seulement la dernière révolution si glorieuse de Février, mais la révolution de 89, mais la révolution de 1830, est-ce que toutes ces révolutions n'ont plus de sens? Est-ce que la démocratie moderne est un mensonge? Oui, tout cela serait un mensonge, s'il fallait accepter la question sur le terrain où elle a été posée par tous les orateurs qui se sont succédé. (Nouvelles marques d'approbation à gauche.)

Je m'adresse d'abord, messieurs, à la première puissance, à l'Église.

Ne craignez pas, messieurs, que je fasse de vaines distinctions; je laisse à ceux qui voudront passionner le débat ces distinctions entre le parti clérical et l'Église. Assurément, je pourrais demander à M. de Montalembert, demander même au vénérable évêque de Langres, au nom de qui ils viennent parler dans cette enceinte, de qui ils ont reçu mission. Ont-ils reçu mission de l'épiscopat français? Mais ils sont venus constater eux-mêmes ici qu'il avait éclaté partout des protestations. Parlent-ils au nom du chef de l'Église? Parlent-ils, enfin, au nom de l'immense famille des chrétiens? Non, ils parlent en leur nom.

Cependant, pour laisser de côté toutes ces distinctions qui ne nous serviraient pas, je veux aller droit à la puissance elle-même; je veux supposer, pour un moment, que l'honorable évêque de Langres est ici l'organe officiel de l'Église, qu'il parle en son nom, qu'il veut stipuler en son nom. Eh bien, c'est à cette puissance que je dis : Je ne vous reconnais pas; je vous déclare usurpatrice sur le terrain où vous prétendez transiger. (Vive approbation à gauche.)

L'honorable évêque de Langres vous a dit : l'Église n'a pas besoin de l'université, pas plus qu'elle n'a besoin d'aucun autre pouvoir de la terre; elle se suffit à elle-même; mais l'université a besoin de l'Église; les pouvoirs temporels ont besoin de la religion; c'est sans profit que nous acceptons l'alliance qu'on nous

propose; mais l'Église est prête toutes les fois qu'on lui demande un acte de dévouement; c'est à ce titre que nous nous présentons. On nous dit que les circonstances sont graves. Nous ne les jugeons pas. Mais, puisqu'on nous fait appel, nous nous empressons d'y répondre, afin d'accomplir un acte de dévouement, peut-être de sacrifice : notre responsabilité est dégagée.

Si je ne me trompe, c'est là le résumé du discours de l'honorable évêque de Langres.

Votre responsabilité est dégagée!... Ah! oui; les ministres du culte sont toujours prêts pour accomplir des actes de dévouement; mais l'alliance avec les pouvoirs humains est périlleuse.

Je n'ai pas besoin de vous dire à l'avance, car, vous le savez, votre cœur de prêtre le sait, c'est un fils soumis et respectueux de l'Église qui parle ici... Votre responsabilité est dégagée! Mais lorsqu'on vous propose une alliance, lorsqu'on vous demande un acte de dévouement, votre premier devoir n'est-il pas de vous demander quelle est cette puissance qui vous appelle, dans quel but on vous fait appel, et quel est le régime dans lequel va s'accomplir cet acte de dévouement? Voilà toutes les questions que vous auriez dû vous adresser. L'avez-vous fait? Vous semblez avoir oublié toutes nos révolutions; vous semblez avoir oublié tous les principes que nous avons posés, tous les principes qui sont gravés surtout dans le cœur des populations depuis cinquante ans; vous semblez avoir oublié tout cela.

Quelle est donc la situation de l'Église, je ne dis pas au sein de la France, mais au sein de la société nouvelle? La position de l'Église lui interdit d'accepter une mission officielle. Il n'y a pas de puissance en face de l'État.

L'État ne reconnait que des citoyens égaux qui sont posés devant lui; il n'y a pas une Église, entendez-le bien, avec laquelle l'État traite de puissance à puissance. Tous les cultes sont libres, et non-seulement tous les cultes sont libres, mais toutes les doctrines philosophiques sont libres. . . .

L'État, ainsi que je le proclamais dans une autre séance, est incompétent dans les matières religieuses; il ne peut pas affirmer, il ne sait pas où est la vérité religieuse, où est la vérité philosophique; il n'a pas mission de l'enseigner aux populations. Vous, membres de l'Église, vous êtes, en face de la loi, des citoyens égaux aux autres citoyens; vous pouvez stipuler, à ce titre, au nom du pays qui vous a envoyés, au nom du suffrage universel; mais, au nom de l'Église, vous êtes sans droits; je ne vous reconnais pas, je vous proclame une puissance usurpatrice! . .

A gauche. Très-bien! très-bien!

M. Arnaud (de l'Ariége). La question n'est pas de savoir s'il existe encore dans nos lois des contradictions avec ces principes; la question n'est pas de savoir si on a tiré toutes les conséquences possibles, toutes les conséquences logiques du principe de la séparation des pouvoirs; la question n'est pas là; il y a des abus

à réformer, sans doute, et c'est pour cela que le comité des cultes, dans lequel je siégeais avec M. l'évêque de Langres, avait été établi; c'est pour cela que nous préparions des projets de réformes. Il s'agit de poser des principes; il s'agit de ne pas introduire dans nos lois de nouvelles violations aux principes posés dans notre constitution, et vous violeriez ces principes si vous acceptiez en face de l'État une mission officielle.

Je suis bien aise, ici, en passant, de répondre un mot à M. de Kerdrel. M. de Kerdrel disait tout à l'heure : Oublie-t-on qu'il y a un concordat, c'est-à-dire une alliance entre l'État et l'Église? Voyez donc la différence; je ne veux pas m'engager dans la question de savoir si le concordat doit ou non être maintenu, je le prends tel qu'il est; mais remarquez cette différence : dans le concordat l'Église intervient et stipule pour elle-même, pour sa vie intérieure; tandis qu'ici il s'agit de donner à l'Église une mission directrice sur toute la population, même sur les citoyens qui ne sont pas catholiques, qui peuvent professer un culte quelconque, ou même qui peuvent n'en professer aucun : des philosophes, des rationalistes.

Voilà ce que vous voulez faire; ne comprenez-vous pas la différence?

Ainsi, messieurs, je crois qu'il est constant, et je ne fais que répéter ce que tout le monde sait, que l'Église n'a pas le droit d'accepter une mission officielle; je le lui conteste, je le lui nie. Par conséquent,

lorsqu'elle intervient ici pour opérer une alliance, pour prêter son concours à l'État remplissant, lui aussi, une mission officielle, et voulant donner l'enseignement, je puis déclarer ici qu'elle outre-passe ses droits, qu'elle se place en dehors et en contradiction du principe même sur lequel repose notre régime démocratique. (Assentiment à gauche.)

Messieurs, l'honorable évêque de Langres sentait si bien lui-même combien la position qu'acceptait l'Église, ou qu'on la forçait d'accepter, était périlleuse, était anormale, combien elle était en dehors de tous les principes reçus, de tous les usages, que M. l'évêque de Langres s'effrayait des conséquences qui pouvaient en résulter : c'était pour lui l'inconnu, et il s'est cru, pour cela, obligé de faire ses réserves.

Eh bien, ces conséquences, si vous les aviez bien calculées, si vous les aviez mesurées, vous auriez reculé devant l'alliance qu'on vous proposait, et vous auriez refusé la transaction; permettez-moi de vous en signaler quelques-unes.

La première conséquence funeste que vous recueillerez de cette loi, c'est la désaffection des populations. Vous avez oublié l'histoire.

Pourquoi, dans le passé, l'Église a-t-elle excité contre elle des préjugés, des haines, des répulsions invincibles? N'était-ce pas à cause de son alliance avec les puissances de la terre? (Approbation à gauche.)

Lorsque la Révolution de 1830 a éclaté, pourquoi les haines se sont-elles ravivées? pourquoi les signes

du culte ont-ils été brisés? pourquoi y avait-il presque une proscription qui menaçait les ministres de la religion? C'était parce que, sous la Restauration, on avait voulu recommencer ces alliances. (Assentiment à gauche.)

Et pourquoi, au moment de la Révolution de Février, le clergé a-t-il reçu des témoignages de sympathie de la part du peuple? Pourquoi ce respect? N'était-ce pas à cause de l'attitude qui avait été prise pendant tout le cours de la dernière monarchie par le clergé français? (Nouvel assentiment à gauche.)

Eh bien, vous allez perdre le fruit des efforts que vous avez tentés pendant toutes ces années de la dernière monarchie.

Il y a un autre danger : il ne s'agit pas seulement, pour le grand parti de l'ordre, je ne dis pas seulement le gouvernement, mais pour le grand parti qui vous appelle à son aide, il ne s'agit pas seulement de diriger dans des circonstances régulières, normales, pacifiques, l'esprit et le cœur des générations; non, il s'agit d'une lutte, lutte ardente, qui peut devenir opiniâtre, qui peut engendrer bien des maux dans notre pays. Eh bien, c'est dans cette lutte qu'on veut vous engager. Ne sentez-vous pas la nécessité, au milieu de toutes nos agitations politiques, de mettre la religion que vous servez et que vous voulez défendre en dehors de cette agitation, en dehors de ces luttes de parti? (Très-bien!)

On a désigné le but. Il s'agit, nous a dit M. de Mon-

talembert, de combattre le socialisme, après avoir donné du socialisme une définition imaginaire et odieuse. Mais enfin je n'ai pas à m'occuper ici de la question théorique du socialisme; ce n'est pas là ma mission aujourd'hui. Mais n'est-il pas vrai qu'en dehors de toutes ces utopies, que vous pouvez repousser, les unes comme folles, les autres comme dangereuses, n'est-il pas vrai qu'il y a des problèmes nouveaux qui sont posés par la science humaine devant les hommes d'État qui sont chargés des destinées du pays? N'est-il pas vrai qu'il y a des problèmes économiques, des problèmes financiers, des problèmes sociaux? Eh bien, comprenez-vous les inconvénients de votre alliance? Vous allez juger avant l'heure. Vous allez recommencer ces prétentions, je ne dirai pas de l'Église, mais de quelques amis imprudents de l'Église et de quelques défenseurs officieux, qui repoussèrent des vérités consacrées plus tard par la science, et qui ainsi reçurent d'elle d'éclatants démentis.

Ne vous exposez-vous pas à faire pour les sciences nouvelles ce que vous avez fait pour les sciences anciennes?

Voilà un danger que je vous signale. (Approbation à gauche.)

Le danger, messieurs, savez-vous où il est encore? Il n'est pas dans l'existence de théories plus ou moins subversives; il est dans le sentiment de la peur qui s'est emparée de vous; il est dans le sentiment de la peur que, par vos actes et vos paroles, vous vous ef-

forcez sans cesse de communiquer aux populations. Les imprudents sont ceux qui cherchent constamment à persuader à la nation qu'elle est prête à périr. (Nouvelle approbation à gauche.)

Les coupables sont ceux qui sèment partout les défiances (Très-bien !), ce sont ceux qui grossissent à plaisir des dangers trop réels, et qui finissent par les présenter comme des fantômes formidables. (Sourires à droite.)

Une voix. L'aveu est bon à enregistrer.

M. Arnaud (de l'Ariége). Ce n'est pas un aveu qui m'est échappé. Assurément il y a des dangers trop réels, je ne le nie pas, nous devons tous nous unir pour les conjurer. Mais je dis qu'on les grossit aux yeux de la nation, et qu'on augmente le mal en l'exagérant outre mesure.

Où en sommes-nous, messieurs? Sommes-nous une nation d'enfants ou sommes-nous un peuple libre? Eh quoi! les générations auront beau se succéder, les révolutions s'accomplir, le moment n'arrivera jamais où la liberté sera réalisée parmi nous, parce qu'il plaira à nos hommes d'État de dresser toujours un nouveau fantôme aux yeux des populations trop crédules! Avant la Révolution de Février, tantôt c'était la république que l'on présentait comme le monstre contre lequel il fallait armer l'État, tantôt le suffrage universel.

Voix à droite. On avait raison.

M. le Président. On craignait ce qui est arrivé.

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). Tantôt c'était le jésuitisme. Aujourd'hui, c'est le socialisme que l'on présente avec des proportions colossales. (*A droite.* Oh! oh!)

Et, avec ces jeux de l'imagination, les grandes assemblées restent impuissantes. La droite voit sans cesse en face d'elle, inscrit sur le front du fantôme qui l'épouvante, le mot *socialisme!* et elle se sent paralysée... (Réclamations à droite.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Pas du tout!

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). Elle n'ose pas faire un seul pas, parce qu'elle craint qu'il ne l'entraîne dans l'abîme.

Un membre à droite. C'est vous qui voulez y aller.

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). La gauche, il faut en convenir... (Interruptions.)

M. LE PRÉSIDENT. Attendez, messieurs, chacun aura son tour. (On rit.)

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). La gauche, il faut en convenir, a aussi son fantôme, et dans les plis mystérieux de son manteau elle lit ce mot : *jésuitisme!* Elle tremble de voir le monstre s'emparer des générations nouvelles pour reconstruire le moyen âge.

A gauche. Non! non!

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). Je suis heureux de ces dénégations, je suis heureux d'apprendre que ce fantôme que redoutaient quelques démocrates arriérés s'est enfin dissipé à leurs yeux. (Approbation à gauche. — Rires à droite.)

En présence de ces terreurs publiques, de ces dé-

fiances que vous entretenez, les populations se découragent et s'irritent, les caractères s'amoindrissent; l'initiative individuelle se perd, la vie publique s'alanguit et l'anarchie se prépare. (*A gauche :* Très-bien! très-bien!) Le moment arrivera-t-il enfin où nous chasserons ces vains fantômes, et où nous nous rencontrerons tous franchement sur le terrain de la liberté?

A gauche. Très-bien! très-bien!

M. Arnaud (de l'Ariége). En présence de ces défiances, de ces terreurs, de ces découragements universels, le clergé avait une si belle mission à remplir! Il devait s'armer de sa foi, de sa parole, de sa charité; il devait répandre tout son cœur au milieu des masses; il aurait ranimé leur courage, il aurait fait honte à cette nation qui s'abandonne. Voilà quelle eût été sa mission; et il n'eût fait que continuer l'œuvre qu'il avait commencée sous la dernière monarchie. Quand le clergé a arboré le drapeau de la liberté, toute une génération de cœurs dévoués s'est levée à sa voix et lui a répondu. Mais aujourd'hui il se décourage, il se laisse envahir par les terreurs communes. (M. Parisis fait un signe négatif.)

Comment, pour répondre au signe de dénégation de l'honorable évêque de Langres, comment expliquez-vous alors l'alliance que vous allez contracter? comment le vénérable évêque de Langres est-il venu dire à cette tribune : « La France, si elle n'est pas près de périr, court d'immenses dangers; c'est pour cela que

nous acceptons l'alliance proposée. » Évidemment vous vous êtes laissé envahir, ainsi que je le disais, par les terreurs communes. (Rumeurs diverses à droite.)

M. Parisis. J'ai cru au péril, mais je ne l'ai pas craint.

M. Arnaud (de l'Ariége). Vous l'avez craint, puisque vous voulez mettre tous les moyens en œuvre pour le conjurer; sans cela, vous vous seriez confiés à la liberté; vous n'auriez pas demandé d'autres moyens que ceux que vous demandiez sous la monarchie, quand vous arboriez le drapeau de la liberté et que vous entraîniez à votre suite toute cette légion de cœurs dévoués, comme je le disais tout à l'heure.

Ainsi donc, vous aussi, ministres de Dieu, vous vous êtes tellement défiés du peuple, que vous avez cru indispensable, pour vous défendre contre lui, d'opérer cette alliance funeste. (Nouvelles rumeurs à droite et au banc de la commission.) Ah! permettez-moi de vous le dire, vous avez été bien oublieux, et peut-être aussi bien ingrats : bien oublieux, car enfin nous sommes à peine au lendemain de cette révolution qui s'est signalée par sa mansuétude, par sa générosité, par son respect pour la religion.

A gauche. C'est vrai! c'est vrai!

M. Arnaud (de l'Ariége). Bien ingrats! car ce peuple contre lequel vous manifestez ces défiances, et que vous outragez par ces terreurs... (Vives interruptions et dénégations au banc de la commission.)

A gauche. C'est vrai. — Très-bien! très-bien!

M. DE MONTALEMBERT. Défiance contre un parti et non pas contre le peuple.

M. PARISIS. Je n'ai exprimé aucune défiance.

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). Il ne s'agit pas ici, remarquez-le bien, d'aller scruter vos intentions. Le langage de l'honorable évêque de Langres, tout le monde le sait, a été à la tribune plein de noblesse et de dignité; ce n'est pas lui que je viens attaquer; c'est la loi. N'est-il pas vrai que c'est une loi de défiance? N'est-il pas vrai qu'on vous a fait appel et que vous avez répondu précisément parce que vous croyiez à un danger immense? Et ce danger, d'où vient-il si ce n'est du peuple! je vous le demande (Exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. De ceux qui trompent le peuple et non pas du peuple.

M. DE MONTALEMBERT. C'est de vous et de vos amis.

Voix à gauche. Très-bien! continuez! Vous rendez un grand service au pays et à l'Église.

M. DE TINGUY. Ce n'est pas le peuple qu'on craint, ce sont les empoisonneurs du peuple.

M. ARNAUD (DE L'ARIÉGE). Oui, vous avez raison d'être contre les empoisonneurs du peuple; oui, vous avez raison de vous concerter pour éloigner du peuple toutes les fausses doctrines, toutes les pernicieuses théories; mais cette œuvre vous devez l'accomplir par la liberté, et vous savez bien que, lorsque vous vous présentez librement et avec confiance devant le peuple,

il n'est pas sourd à votre parole. C'est pour cela que je me permettais de dire tout à l'heure aux ministres de Dieu : Vous avez été ingrats en témoignant ces défiances vis-à-vis du peuple, en croyant que, pour user de votre influence sur le peuple, vous aviez besoin de tendre la main aux puissances temporelles. (Approbation à gauche.)

M. Parisis. Je ne l'ai pas demandée, je l'ai acceptée.

M. Arnaud (de l'Ariége). J'ai dit que vous aviez été ingrats, parce qu'au milieu des tourmentes révolutionnaires, le peuple s'est pieusement agenouillé sous vos bénédictions. (Assentiment prolongé à gauche.)

Voix diverses à droite. Il y a peuple et peuple. Qu'est-ce donc que le peuple? C'est tout le monde.

M. Arnaud (de l'Ariége). Je suis vraiment désolé d'avoir contristé le cœur du pieux pontife; mon regret est sincère; mais, en vérité, je croyais avoir le droit, au nom de la démocratie, au nom de l'Église, que je crois compromise dans cette alliance, j'avais le droit et le devoir de signaler les dangers de cette loi : c'était le but de mes paroles. Mais, pour répondre aux interruptions de quelques-uns de mes honorables collègues, je vous supplie de ne pas déplacer la question.

Assurément, je suis persuadé, comme eux, qu'il faut que la religion intervienne dans toutes nos luttes sociales, qu'elle soit présentée au peuple comme un préservatif contre toutes les fausses doctrines qui peuvent l'envahir.

Mais M. de Montalembert, d'un bout à l'autre de son discours, a commis la même confusion ; il a déplacé la question, quand il est venu nous dire que la religion seule pouvait opérer dans les mœurs ce qu'avait vainement tenté l'université, ce que tenteraient vainement tous les pouvoirs de la terre.

Je suis de son avis ; oui, la religion seule pacifiera les consciences, rectifiera les cœurs, substituera l'humilité à l'orgueil, l'esprit d'ordre à l'esprit de révolte ; seule, elle inspirera le respect des lois et le sentiment de la fraternité.

Mais j'affirme, et je ne cesse de répéter que cette action vivifiante et régénératrice de l'Église ne s'opérera que sous le souffle de la liberté.

Compromettez-la dans une alliance qui la rende solidaire et responsable des actes d'un parti politique, et vous allez raviver contre elle tous les vieux préjugés, toutes les haines, toutes les rancunes ; vous allez lui donner, une fois de plus, les allures d'une puissance despotique, à elle qui ne doit régner que par l'amour. (Très-bien! très-bien!)

Dégagez-la, au contraire, de ces entraves ; elle rayonnera, elle répandra autour d'elle la chaleur et la lumière, et les cœurs s'ouvriront à son influence, et les peuples la salueront, et, après avoir été l'étoile du passé, elle sera la providence de l'avenir. (Nouvelle et vive approbation sur plusieurs bancs.)

Que me parlez-vous de circonstances difficiles, de dangers publics? Les hommes qui, à toutes les épo-

ques, ont préféré la contrainte à la liberté, n'ont-ils pas toujours tenu le même langage?

Il y a beaucoup d'hommes qui, en théorie, aiment passionnément la liberté; mais il y en a bien peu qui osent la regarder en face et se confier à elle.

Je vous l'avoue, je compte peu sur les sentiments libéraux de ceux qui ne veulent réaliser la liberté que lorsque le mal aura disparu de la terre.

Et oui, il y a dans le monde des erreurs, des préjugés, des passions; oui, il y a lutte entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux, entre la justice et l'iniquité, entre le devoir et l'intérêt, entre l'égoïsme et la fraternité.

Mais, pour faire triompher le bien du mal, la vérité de l'erreur, la religion n'a besoin que de la liberté.

L'honorable évêque de Langres est venu à cette tribune, dans son discours apostolique, signaler ses inquiétudes, ses terreurs à l'occasion de cette loi qui peut compromettre l'Église, et qui ouvre pour elle un avenir d'incertitude.

S'il comprend toutes les conséquences fatales qui peuvent sortir de cette loi, il remontera à cette tribune, et viendra dire : Je ne veux pas accepter cette alliance, je ne veux pas compromettre l'Église en la rendant solidaire des actes politiques d'un parti; je ne veux pas faire intervenir l'Église dans des questions qui appartiennent à la science humaine, et dans lesquelles on pourrait se tromper, et la compromettre

encore une fois, comme on l'a fait dans le passé; car ces questions ne sont pas de son domaine.

Par tous ces motifs, j'ose espérer encore, et je le répète, c'est un fils soumis de l'Église qui parle, j'ose espérer que l'évêque de Langres viendra à cette tribune repousser la loi.

Je m'adresse maintenant à la seconde puissance.

(L'orateur paraît très-fatigué et échange quelques mots avec M. le président.)

De toutes parts. Reposez-vous! reposez-vous!

M. le Président. La séance va être suspendue un instant.

(L'orateur, en descendant de la tribune, est félicité par un grand nombre de ses collègues.

La séance est reprise après un quart d'heure de suspension.)

M. Arnaud (de l'Ariége). Je vais essayer de poursuivre jusqu'au bout; je suis vraiment confus d'occuper si longtemps l'assemblée; s'il m'avait été possible, je n'aurais pas interrompu mon discours; mais mon enrouement prouve à l'assemblée que, maintenant, il me sera bien difficile peut-être d'arriver jusqu'au bout.

J'ai montré que l'Église n'avait pas le droit de venir remplir une mission officielle devant l'État, et d'accepter l'alliance qui lui était proposée.

Je m'adresse maintenant à la seconde puissance, que j'ai, comme la première, déclarée usurpatrice.

La seconde puissance est un peu plus difficile à dé-

finir et à saisir, et cependant les orateurs n'ont pas manqué; ils sont montés à la tribune pour la représenter et pour la défendre; vous les avez vus évoquer es souvenirs de la Révolution; ils se sont posés comme les représentants du génie démocratique, de l'esprit de la France, des traditions révolutionnaires qu'ils conservent pour les générations futures. Mais j'ai bien le droit de leur demander à leur tour : Qui êtes-vous? quels sont vos titres? qui vous a donné mission? au nom de qui parlez-vous? qui est-ce qui a le droit, au sein d'une nation, de s'emparer exclusivement de ce qu'on appelle le génie démocratique, les traditions révolutionnaires? Je ne reconnais à personne ce droit. Qui êtes-vous pour vous placer au milieu du mouvement démocratique, et pour prétendre le modérer quand il se précipite ou pour lui donner l'impulsion quand il s'arrête? Qui êtes-vous pour vous emparer des jeunes intelligences, des jeunes cœurs, pour leur donner une direction morale et spirituelle? Je ne vous reconnais pas, je vous déclare usurpateurs.

Mais, répondent ces orateurs que je combats, nous sommes l'Université; nous sommes ce corps illustre, né des entrailles mêmes de la Révolution; c'est en vertu de cette première institution, fondée sous l'Empire, que nous venons remplir cette mission que vous nous contestez.

Mais, en vérité, je ne vois pas encore qui peut avoir donné mandat à ces prétendus représentants de l'opinion publique; je ne vois pas pourquoi ce corps a eu

plutôt le droit de s'établir en France qu'un corps quelconque, qu'une congrégation religieuse ou qu'une corporation laïque.

Mais, ajoutent-ils, nous sommes l'État, nous enseignons au nom de l'État, au nom de cet organe officiel de la nation, au nom de cette puissance, qui a bien le droit, apparemment, de résumer toutes les forces vives de la nation, et qui a le droit de s'emparer, par conséquent, de la direction morale et intellectuelle des esprits. (Approbation à gauche.)

Eh bien, l'État, à son tour, je ne le reconnais pas, je le déclare usurpateur.

L'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire, que je regrette de ne pas voir ici, a pensé que l'on voulait faire une distinction entre l'État et la société, la société devant surveiller l'État.

Je ne sais si cette distinction était dans la pensée des auteurs de la loi; ce que je sais très-bien, c'est que je ne m'arrêterai pas à la faire. Quand je parle de l'État, j'entends parler de l'État tel qu'il est constitué dans notre régime démocratique, l'État, organe de toute la nation, l'État, issu du suffrage universel. Ainsi, pas d'équivoque : quand je dis que, dans la question de l'enseignement, sur le terrain où veut s'opérer la transaction, je ne reconnais pas l'État; quand je le déclare usurpateur, je veux parler de l'État tel qu'il est organisé maintenant, résumant toutes les forces vives de la société; ainsi, vous le voyez, pas d'équivoque.

Messieurs, il importe de se faire une juste idée du rôle de l'État, de ses droits.

Tous les problèmes modernes viennent se résumer dans la question de l'État, du rôle de l'État. Si nous nous faisions une juste idée de la mission qu'il a à remplir, des modifications que la puissance de l'État a subies par l'effet des révolutions qui se sont succédé, nous aurions le fil des traditions historiques, nous aurions la clef de tous les problèmes sociaux, problème de l'enseignement, problème du travail, problème de l'autorité, problème de la liberté.

Messieurs, on s'abuse généralement sur la portée du mouvement révolutionnaire qui s'est opéré dans le sein des sociétés modernes. On se figure que cette révolution a consisté seulement en un déplacement de la souveraineté, qui aurait été transportée du monarque à la nation avec tous ses droits, et peut-être des droits plus considérables encore; car enfin, il semble que, lorsque la nation elle-même est l'héritière de ce pouvoir souverain, lorsqu'elle ne fait que rentrer dans la possession de ce qui n'aurait jamais dû lui être enlevé, il semble que, tout au moins, elle hérite de la succession entière; il semble que, tout au moins, elle reconquiert tous les droits qui entraient dans la notion de la souveraineté, lorsque la souveraineté était entre les mains d'un pouvoir despotique.

Eh bien, il n'en est rien. Assurément c'est déjà immense que ce côté de la révolution; c'est déjà une immense conquête que tous les citoyens soient appelés

à la participation de la souveraineté par le suffrage universel.

Mais ce n'est pas tout; ce n'est pas le côté le plus radical; ce n'est pas le sens le plus décisif de la révolution, si je puis le dire. La révolution a surtout porté sur l'étendue du domaine de l'État; ce domaine se trouve restreint; le souverain, aujourd'hui, n'a pas les mêmes droits, n'a pas les mêmes facultés qu'avait le souverain avant la révolution de 1789.

Dans les sociétés antiques, toutes les facultés humaines, tous les droits de l'homme étaient résumés dans la personne du citoyen; l'homme entrait tout entier dans la société temporelle; il entrait, par conséquent, tout entier sous la domination, sous le gouvernement des pouvoirs humains. Mais lorsque la révolution chrétienne s'est accomplie, il y a un côté de la personnalité humaine qui s'est trouvé dégagé, affranchi, qui a été proclamé son domaine inaliénable; en sorte qu'à partir de ce moment l'homme n'a plus appartenu à la société temporelle que par un côté de sa nature; par un autre côté, il est resté maître de lui-même, maître de ses croyances, maître de sa foi. C'est ce qui se résume, messieurs, dans ce principe de la séparation des pouvoirs dans les matières religieuses. Et qu'est-ce qu'il en est résulté?

Selon moi, messieurs, le sens radical de la révolution consiste en ce que le domaine de la souveraineté a été restreint. Quand je dépose mon vote dans l'urne, je ne délègue pas à un représentant toute ma puis-

sance, je ne le charge pas de professer pour moi un culte, une doctrine philosophique quelconque; il n'a pas, par conséquent, cette mission, et s'il veut entrer dans ce domaine, s'il veut s'immiscer dans le domaine spirituel ou scientifique, il est usurpateur, il usurpe une puissance que je ne lui ai pas déléguée. (Assentiment marqué sur plusieurs bancs.)

Eh bien, dire que l'État ne résume pas maintenant en lui toutes les facultés, toutes les forces vives d'une nation, tous les droits qui constituent la personnalité humaine; dire qu'il n'a pas à intervenir dans les questions spirituelles, dans les questions philosophiques, qu'il n'a pas le droit d'affirmer la vérité, n'est-ce pas dire qu'il a perdu toute direction morale? n'est-ce pas dire qu'il n'a plus le droit d'intervenir dans l'enseignement? ne devons-nous pas dire à l'État qu'il n'a plus le droit de s'emparer des jeunes générations, afin de former le cœur et l'esprit des enfants? Je crois que la conséquence est rigoureuse. Or je demande comment, chez une nation qui est constituée démocratiquement, dans un régime où la séparation des pouvoirs est accomplie, où l'État n'a plus le droit de s'occuper de religion, d'affirmer en philosophie, je demande sur quoi l'on pourrait asseoir son droit d'intervenir dans l'enseignement public. Par conséquent, j'ai le droit de dire que, lorsque l'État se présente pour donner l'enseignement, et qu'il propose à une autre puissance usurpatrice une alliance, il est usurpateur aussi, et qu'il entre dans un domaine qui ne lui appartient pas,

qu'il rétrograde de dix-huit siècles, et qu'il retourne au paganisme.

Par conséquent, remarquez-le bien, je ne crée pas à plaisir des théories imaginaires, j'examine la question au point de vue de ce qui est; je ne fais que décrire, que raconter. Je dis en quoi consiste notre révolution, quelle a été sa portée. Et lorsque je dis que l'État n'a pas le droit d'enseigner, de prendre la direction morale de la nation, j'affirme une vérité élémentaire qui ressort de la notion vraie de la démocratie moderne, et tous nos malheurs publics, j'en suis convaincu, viennent de ce qu'on n'a pas eu le courage de tirer hardiment toutes les conséquences des principes qui ont été posés par la révolution de 1789.

A l'origine de cette révolution, un grand nombre d'hommes d'État, qui y prirent part, et qui ont présidé aux destinées de la république, se sont égarés sur le sens véritable de la révolution. Au lieu de la considérer comme une révolution chrétienne, ils l'ont considérée comme une révolution rationaliste; ils se figuraient que le seul but de cette révolution avait été de soustraire la nation à la domination du pouvoir religieux, et ils pensaient que le seul résultat de cette émancipation devait être de faire retomber toute la personnalité humaine, l'homme tout entier, sous la domination du pouvoir temporel. Ainsi je vous demande ce que nous aurions gagné à cette révolution. Eh quoi! après avoir émancipé la conscience humaine, après lui avoir dit : « Les pouvoirs spirituels, quel

que soit leur caractère, quelle que soit leur origine, n'ont pas le droit d'employer des moyens matériels pour opprimer votre conscience; » après avoir opéré cette émancipation, vous allez dire à l'individu : « Désormais vous appartenez à l'État, vous retombez tout entier sous son pouvoir, malgré votre dignité, malgré votre émancipation, dont le germe avait été déposé au sein des sociétés par le christianisme... » Voilà quel était le langage des révolutionnaires rationalistes.

Ainsi, dès l'origine, vous avez deux sens opposés : D'un côté vous avez ce que j'appelle la révolution *chrétienne*, c'est-à-dire la révolution *libérale* qui veut reconstituer la personnalité humaine dans tous ses droits, dans toute sa dignité, dans toute sa grandeur, qui veut la soustraire à la domination de toute puissance despotique; et, de l'autre côté, il y a les révolutionnaires *rationalistes*, qui, après avoir affirmé que la raison humaine se suffit pour atteindre les vérités de l'ordre surnaturel, pour résoudre tous les problèmes, même ceux de la philosophie la plus profonde, de la métaphysique, de la théologie, ont aussi affirmé que le pouvoir humain a reçu mission de s'occuper de tout ce qui constitue la destinée humaine, de résoudre tous les problèmes et de faire un culte absolument comme il ferait une organisation temporelle.

Cette distinction, messieurs, ne s'est pas arrêtée à l'origine de la révolution; vous la retrouverez encore dans le socialisme.

Le socialisme aussi se divise en deux camps : il y a

le *socialisme chrétien*, si je puis le dire, et le *socialisme rationaliste* ou le *socialisme païen*.

Le socialisme chrétien, après avoir posé les problèmes sociaux, après avoir affirmé qu'il y a des progrès à faire dans les relations industrielles, qu'il y a des améliorations à opérer dans le sort des classes souffrantes, dit : Nous faisons appel à la liberté, nous prétendons n'avoir aucun droit sur l'individu, nous ne voulons pas absorber tout l'individu dans l'État.

Le socialisme rationaliste ou despotique, ou païen, consiste à dire : Nous voulons nous emparer de l'individu ; il est à nous, il nous appartient ; nous possédons des moyens d'organisation sociale que nous avons fabriqués dans notre imagination, nous voulons les imposer despotiquement, et tous les citoyens seront obligés de s'y soumettre.

Voilà, messieurs, la distinction, la grande distinction qui existe entre le socialisme chrétien et le socialisme païen.

M. Versigny. — C'est le socialisme de la politique actuelle.

M. Arnaud (de l'Ariége). — Eh bien, c'est parce que ces deux côtés de la révolution n'ont pas été bien dégagés dès l'origine qu'il en est résulté des malentendus, que dans tous les régimes que nous avons traversés se trouvent des contradictions perpétuelles. D'une part, vous voyez le principe de la liberté de conscience proclamé ; de l'autre, par exemple dans la charte de 1814, le principe de la religion de l'État, qui

était un principe contradictoire. Sous l'Empire, vous avez vu le principe de l'égalité de tous les cultes devant l'État proclamé, et cependant l'empereur s'efforçant de mettre la main sur la discipline ecclésiastique et de dominer l'Église; vous avez vu enfin la création de l'université qui, je ne crains pas de l'affirmer, est l'institution qui correspond le plus directement à ce que j'appelle la révolution faussée, dénaturée, pervertie.

. . . .

. . . .

La société, désormais, va être divisée en deux camps, le camp où est arboré le drapeau de la liberté, le camp où est arboré le drapeau de la compression. Tous les vieux partis n'ont plus de sens; tous ces vieux partis sont devenus de véritables coteries.

Que me parle-t-on de démocrates rouges ou républicains rouges! que me parle-t-on de socialistes!

Est-ce qu'on les a définis? Est-ce qu'il n'y a pas aujourd'hui sous ces mots mille systèmes divers qui se combattent, qui sont séparés profondément, et qu'on rend cependant solidaires les uns des autres?

Mais ce qu'il y a de réel, c'est qu'il y a des hommes qui aiment sincèrement la liberté, qui la veulent et qui la demandent sincèrement, qui la demandent non-seulement pour eux, mais pour tous.

Il y a, au contraire, des hommes qui n'aiment pas la liberté, qui n'ont pas foi en elle, qui n'ont foi que dans les moyens de compression.

Dans le premier camp, vous trouvez des amis de l'or-

dre, des républicains, des monarchistes, vous trouvez des démocrates rouges, des socialistes de toutes nuances; mais, au moins, ils peuvent se rencontrer, se donner la main sans danger, car, enfin, leurs luttes pacifiques ne compromettront pas la paix publique, ils admettront la libre discussion de leurs idées et de leurs croyances, ils tâcheront de faire prévaloir par la propagande pacifique, légitime, ce qu'ils considèrent comme la vérité.

Dans l'autre camp, je rencontre aussi soit des amis de l'ordre, soit des républicains honnêtes et modérés, soit des républicains rouges, soit des socialistes. Je ne suis avec aucun de ceux-là, parce que je ne suis avec aucun de ceux qui ne veulent pas la liberté, qui n'ont foi que dans la compression et dans la violence. Ces moyens, je les désavoue et je les déteste; je les répudierai de quelque part qu'ils viennent, quel que soit le nom du parti qui veuille les mettre en avant.

Nous voilà donc divisés en deux camps.

Vous, dominés par le sentiment de la peur, vous croyez que la société ne peut être sauvée que par la contrainte.

Nous, pleins de confiance, parce que nous avons foi dans la puissance de la vérité, parce que nous avons foi dans le bon sens public, parce que nous ne désespérons pas de la conscience humaine, nous attendons la liberté.

Vous, vous avez dit à tous les intérêts alarmés : Hâtez-vous de vous coaliser, armez-vous de toutes les ri-

gueurs que peut vous fournir l'autorité humaine, appelez la puissance spirituelle à votre aide, préparez-vous à une résistance opiniâtre et à une guerre acharnée, si vous ne voulez être emportés par le torrent révolutionnaire.

Moi, si ma voix était assez puissante pour retentir dans toute la France, je dirais à mes concitoyens ou plutôt à mes frères : On vous abuse par de vains fantômes. Non, il n'est pas vrai que la France soit, à ce point, abandonnée de Dieu, qu'elle creuse de ses propres mains l'abîme où elle doit engloutir sa gloire, sa moralité, sa grandeur, ses traditions, son génie! Non, la révolution de Février n'est point une catastrophe; elle n'est point un écueil contre lequel se serait brisé le navire qui portait les destinées de la patrie! Non, la démocratie n'est point le tombeau de la civilisation; non, la liberté n'est pas le désordre, l'égalité n'est pas la spoliation, la fraternité n'est pas une hypocrisie!

Tel serait mon langage, et les courages se ranimeraient, et la confiance pénétrerait dans les cœurs, et toutes les sources du travail se rouvriraient.

Oh! si les chefs coalisés de ce grand parti de l'ordre, qui ont employé tant d'efforts, de soins, de sacrifices à organiser la résistance, à nouer les fils bien fragiles de ces alliances sans lendemain; si ces hommes d'État avaient employé la centième partie de ces efforts à prêcher la confiance, la sécurité, il y a longtemps que ce pays serait pacifié, que l'ébranlement de Février aurait achevé ses inévitables oscillations.

Mais je veux admettre que le danger soit aussi grand et aussi imminent que vous le prétendez.

Vous nous montrez sans cesse le navire de l'État battu par les flots révolutionnaires qui menacent de l'engloutir, et, croyant le sauver, vous semblez conspirer avec les flots !

Imprudents et aveugles ! que diriez-vous d'un pilote qui, entendant gronder la tempête, irait jeter l'ancre auprès du rivage, et voudrait immobiliser le navire au milieu des écueils? Vous lui crieriez : Rompez ces liens, hâtez-vous de lancer le navire en plein océan; pour braver la tempête, il lui faut l'immensité de l'espace et la liberté de ses mouvements.

Je vous le dis : si la société est en péril comme vous l'affirmez, vous ne la sauverez qu'avec l'audace de la liberté.

TABLE

DU TOME SECOND

LIVRE III

DÉCADENCE DE L'ITALIE.

LIVRE IV

CRÉATION DE L'ÉTAT PONTIFICAL (QUINZIÈME SIÈCLE).

LIVRE V

LA DERNIÈRE IMMOLATION DE L'ITALIE.

LIVRE VI

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE DE LA DEUXIÈME PÉRIODE.

TROISIÈME PARTIE

LA LIBERTÉ DU MONDE ET LA NATIONALITÉ ITALIENNE